



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS**
de
L'ONTARIO

2010-2011

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT**

Volume 2a



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS**
de
L'ONTARIO
2010–2011

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT**

Volume 2a

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics	v
--	---

ÉTATS FINANCIERS

Volume 2a

Section 1 – Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2011	1-1
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2011	1-17
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	31 mars 2011	1-31
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2010	1-49
AgriCorp	31 mars 2011	1-63
Aide juridique Ontario	31 mars 2011	1-85
Centre des congrès d'Ottawa.....	31 mars 2011	1-107
Centre des sciences de l'Ontario	31 mars 2011	1-109
Commission de l'énergie de l'Ontario.....	31 mars 2011	1-111
Commission de transport Ontario Northland.....	31 mars 2011	1-129
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2011	1-157
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2010.....	1-171
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2011	1-189
Conseil des arts de l'Ontario	31 mars 2011	1-207
Cybersanté Ontario.....	31 mars 2011	1-227
Fonds de reboisement.....	31 mars 2011	1-241
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2011	1-243
Gestionnaire indépendant du réseau électrique	31 décembre 2010	1-259
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2011	1-275
Metrolinx.....	31 mars 2011	1-287
Musée royal de l'Ontario.....	31 mars 2011	1-309
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2010	1-331
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation.....	31 mars 2011	1-357
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	31 mars 2011	1-367
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	31 mars 2011	1-389
Office ontarien de financement	31 mars 2011	1-409
Ornge.....	31 mars 2011	1-423
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre.....	31 mars 2011	1-425
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est	31 mars 2011	1-441
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest	31 mars 2011	1-459
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain.....	31 mars 2011	1-477
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair.....	31 mars 2011	1-495
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant	31 mars 2011	1-511
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton	31 mars 2011	1-527

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2b.

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
AgriCorp
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique et du commerce
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Ministère de l'Énergie
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Office de l'électricité de l'Ontario
Ontario Power Génération

Ministère de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des courses de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises de recettes
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'infrastructure
Société ontarienne de travaux d'infrastructure
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
Société immobilière de l'Ontario

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général

Aide juridique Ontario

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère de la Recherche et de l'innovation

Société ontarienne de financement de la croissance

Ministère des Richesses naturelles

Agence de foresterie du parc Algonquin

Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Action Cancer Ontario

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Cybersanté Ontario

Ornge

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre – Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre – Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre – Toronto

Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain

Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair

Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant

Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord – Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord – Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud – Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud – Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services Gouvernementaux

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme et Culture

Centre des congrès d'Ottawa

Centre des sciences de l'Ontario

Commission des parcs du Niagara

Conseil des arts de l'Ontario

La Fondation Trillium de l'Ontario

Musée royal de l'Ontario

Société d'exploitation de la Place Ontario

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports

Metrolinx

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministère du Travail

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2010-2011 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le **volume 2** contient les états financiers des Organismes de services du gouvernement et Entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des paiements versés par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Cancer Care Ontario

Action Cancer Ontario

Le 23 juin, 2011

620 University Avenue, Toronto ON, M5G 2L7

tel: 416.971.9800 fax: 416.971.6888

www.cancercare.on.ca

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité supervise les activités financières d'Action Cancer Ontario et reçoit les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,



Michael Sherar, PhD

Le vice-président et chef des finances,



Elham Roushani, BSc, CA



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai effectué l'audit de s ét ats fi nanciers ci -joints d 'Action C ancer O ntario, qui com prennent l 'état de l a situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la pr éparation d' états fina nci ers e xempts d'anomalies signifi catives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma resp onsabilité co nsiste à ex primer une o pinion sur les états fin anci ers, sur la b ase de mon aud it. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déo ntologie et que je planifie et réalise l' audit de faç on à obteni r l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et n otamment de son é valuation des ri sques que l es ét ats fin anci ers com portent des an omalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en co nsidération le con trôle in terne de l'entité p ortant sur la prép aration et la présen tation fidèle des états financiers a fin de c oncevoir des procédures d' audit appropriées a ux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opi nion s ur l' efficacité du co ntrôle i nterne de l' entité. Un au dit com porte égal ement l'appréciation du ca ractère a pproprié des méthodes c omptables ret enues et du ca ractère rai sonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que l es éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 23 juin 2011

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Action Cancer Ontario

État de la situation financière

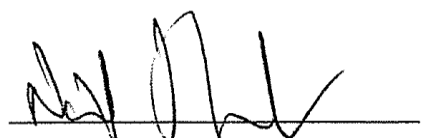
(en milliers de dollars)

au 31 mars

	2011	2010
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	155 804 \$	106 331 \$
Placements à court terme (note 4)	80 982	30 044
Créances clients et charges payées d'avance (note 5)	20 253	36 912
	<u>257 039</u>	<u>173 287</u>
Placements à long terme (note 4)	-	50 080
Immobilisations (note 6)	103 488	97 542
	<u>360 527 \$</u>	<u>320 909 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	190 280 \$	135 877 \$
Subventions de fonctionnement reportées (note 8a)	6 546	37 434
	<u>196 826</u>	<u>173 311</u>
Apports reportés pour immobilisations (note 8b)	115 930	101 786
Charges complémentaires de retraite (note 9b)	3 314	3 356
	<u>316 070</u>	<u>278 453</u>
Soldes des fonds		
Dotation	2 317	2 317
Affectations d'origine interne et externe	10 005	23 822
Administration générale non grevée d'affectations	26 669	14 585
Investissement en immobilisations	5 466	1 732
	<u>44 457</u>	<u>42 456</u>
	<u>360 527 \$</u>	<u>320 909 \$</u>
Engagements (note 15)		
Passifs éventuels (note 16)		
Garanties (note 18)		

Au nom du conseil,


 Administrateur


 Administrateur

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Résultats

(en milliers de dollars)

pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Fonds affectés		Fonds d'administration générale		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	– \$	– \$	777 962 \$	697 165 \$	777 962 \$	697 165 \$
Apports en capital du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour les programmes intégrés de cancérologie	–	–	11 216	16 232	11 216	16 232
Ministère de la Promotion de la santé	–	–	695	3 066	695	3 066
Produits nets de placement (note 11)	25	41	2 488	1 090	2 513	1 131
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 8b)	–	–	30 981	28 303	30 981	28 303
Autres (note 12)	5 914	10 947	7 156	7 780	13 070	18 727
	5 939	10 988	830 498	753 636	836 437	764 624
Charges						
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de cancérologie	88	2 025	292 398	284 946	292 486	286 971
Médicaments	–	–	218 983	199 094	218 983	199 094
Salaires et avantages sociaux	2 954	3 083	59 348	52 212	62 302	55 295
Services chirurgicaux – hôpitaux	–	–	51 101	49 475	51 101	49 475
Services relatifs aux maladies rénales chroniques	–	–	46 073	–	46 073	–
Services de dépistage	–	–	40 498	41 272	40 498	41 272
Amortissement des immobilisations	51	121	32 351	28 552	32 402	28 673
Services acquis	2 296	5 506	21 715	13 642	24 011	19 148
Apports en capital aux programmes intégrés de cancérologie	–	–	14 027	16 232	14 027	16 232
Services médicaux	69	411	13 948	12 764	14 017	13 175
Services hospitaliers de traitement systémique	–	–	13 747	14 958	13 747	14 958
Autres charges de fonctionnement (note 13)	703	1 638	10 561	10 104	11 264	11 742
Charges de retraite (note 9a)	–	–	4 686	3 976	4 686	3 976
Services de consultation	136	487	4 049	22 093	4 185	22 580
Coûts d'occupation	61	217	3 531	3 162	3 592	3 379
Honoraires professionnels	4	10	401	257	405	267
Perte sur la cession d'immobilisations	435	–	92	441	527	441
Charges complémentaires de retraite (note 9b)	–	–	130	222	130	222
	6 797	13 498	827 639	753 402	834 436	766 900
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(858) \$	(2 510) \$	2 859 \$	234 \$	2 001 \$	(2 276) \$

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Évolution des soldes des fonds

(en milliers de dollars)
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Fonds affectés		Administration générale – non grevé d'affectations	Investissement en immobilisations	Total	
	Dotation	Autre			2011	2010
Soldes des fonds au début	2 317 \$	23 822 \$	14 585 \$	1 732 \$	42 456 \$	44 732 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	–	(858)	2 859	–	2 001	(2 276)
Variation nette de l'investissement en immobilisations (note 10)	–	(69)	(3 665)	3 734	–	–
Virements interfonds (note 14)	–	(12 890)	12 890	–	–	–
Soldes des fonds à la fin	2 317 \$	10 005 \$	26 669 \$	5 466 \$	44 457 \$	42 456 \$

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 001 \$	(2 276) \$
Amortissement des immobilisations	32 402	28 673
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(30 981)	(28 303)
Perte sur la cession d'immobilisations	527	441
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	130	222
Avantages complémentaires de retraite payés	(172)	(192)
	<u>3 907</u>	<u>(1 435)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients et charges payées d'avance	16 659	(21 496)
Comptes fournisseurs et charges à payer	54 403	18 838
Subventions de fonctionnement reportées	(30 888)	(7 215)
	<u>40 174</u>	<u>(9 873)</u>
	<u>44 081</u>	<u>(11 308)</u>
Investissement		
Produit des placements venant à échéance	50 302	-
Acquisition de placements	(51 160)	(50 078)
Acquisition d'immobilisations	(38 936)	(37 329)
Produit sur la cession d'immobilisations	61	70
	<u>(39 733)</u>	<u>(87 337)</u>
Financement		
Montants reçus liés aux immobilisations	45 125	32 766
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	49 473	(65 879)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>106 331</u>	<u>172 210</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>155 804 \$</u>	<u>106 331 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

Nature des activités

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création d'Action Cancer Ontario (l'« organisme ») le 29 avril 1997 pour promouvoir les services aux patients atteints d'un cancer et pour améliorer les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie. Les services de cancérologie comprennent la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, la recherche, la formation et les soins palliatifs. L'organisme a été constitué en 1943 sous la dénomination de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer, en vertu d'une loi de la province de l'Ontario, et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés.

La mission de l'organisme est d'améliorer le fonctionnement du réseau de cancérologie en Ontario en assurant la qualité, la responsabilisation et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. Cette mission met l'accent sur la gestion du rendement. Aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer, l'organisme finance des programmes intégrés de cancérologie (« PIC ») dans divers hôpitaux en échange de services convenus de traitement du cancer.

L'organisme soutient les stratégies ontariennes de réduction des temps d'attente et d'accès aux soins (AAS) du gouvernement provincial. Le programme d'AAS est composé d'initiatives de technologie et de gestion de l'information axées sur l'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'efficacité des soins offerts aux patients et sur le suivi des patients au sein du continuum de soins. Le mandat du programme d'AAS est l'élaboration et la mise en place de stratégies de l'information et de systèmes informatiques qui viendront appuyer un meilleur accès aux soins, l'exploitation continue des systèmes informatiques ainsi que l'analyse et la divulgation de données.

En juin 2009, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD ») a officiellement transféré la surveillance et la coordination du programme sur les maladies rénales chroniques à l'organisme. Le mandat de ce programme est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie provinciale liée aux maladies rénales chroniques qui permettra une amélioration quantifiable et durable des soins en la matière dans toute la province. La stratégie devrait aborder les points suivants : l'accès vasculaire, la dialyse à domicile, la mise sur pied d'un modèle de financement fondé sur le patient, le dépistage précoce et une meilleure gestion de la maladie.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement soustraites par le donateur. Les produits de placement affecté provenant des ressources du fonds de dotation sont comptabilisés comme produits du fonds affecté.

Le fonds affecté présente toutes les autres ressources grevées d'affectations d'origine externe et interne. Ces ressources servent principalement à la recherche. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre de cancérologie particulier et réservés à un usage particulier par celui-ci ou ont fait l'objet d'une affectation interne établie par le Conseil d'administration.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2011

1. Principales conventions comptables (suite)

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes de l'organisme et d'autres programmes qui sont financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé (« MPS »). Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Apports

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés liés aux programmes financés par le MSSLD et le MPS et aux autres programmes financés qui sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour tous les autres apports affectés qui sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté approprié dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est probable.

Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés pour immobilisations et sont amortis selon la même méthode que celles des immobilisations connexes.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisées en fonction de la date de règlement et les coûts d'opération sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux établis en fonction de la durée de vie estimative des actifs.

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur cinq ans; le mobilier de bureau, le matériel et les logiciels sont amortis sur une période allant de trois ans à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur cinq ans, soit la durée des contrats de location.

Depuis le 1^{er} avril 2010, l'organisme capitalise les logiciels développés à l'interne et les logiciels acquis à l'externe. Cette nouvelle méthode comptable a été appliquée prospectivement puisque les montants relatifs aux exercices précédents à l'égard des logiciels acquis à l'externe ne sont pas significatifs et que l'information sur les logiciels développés à l'interne n'est pas facilement accessible. L'incidence de cette nouvelle méthode comptable a donné lieu à la capitalisation d'un montant de 11,4 millions de dollars en coûts de logiciels pour l'exercice considéré.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer R Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

1. Principales conventions comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Une charge de dépréciation est comptabilisée pour les actifs à long terme lorsqu'un événement ou un changement de situation fait en sorte que la valeur comptable d'un actif excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. La perte de valeur est calculée comme l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable de l'actif.

Charges de retraite et charges complémentaires de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées.

ii) Charges complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire liée à l'adoption de cette convention comptable est amortie sur le nombre prévu d'années qu'il reste à vivre aux retraités admissibles.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Informations à fournir sur le capital

La structure de capital de l'organisme est constituée des soldes des fonds de dotation, des fonds grevés d'affectations d'origines interne et externe, des fonds d'administration générale non grevés d'affectations et d'investissement en immobilisations et des apports reportés pour immobilisations.

L'objectif de l'organisme en matière de gestion de capital est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités, afin de continuer à fournir le niveau adéquat d'avantages et de services à ses parties prenantes.

Une partie du capital de l'organisme est affectée dans la façon dont l'organisme utilise ses apports grevés d'affectations externes et ses apports reportés pour immobilisations comme il est expliqué à la note 1. L'organisme emploie des procédures de contrôle interne afin de veiller à ce que les restrictions soient respectées avant l'utilisation de ces ressources et afin d'être en conformité avec ces restrictions tout au long de l'exercice.

L'organisme fixe les montants des soldes des fonds en proportion du risque; il gère sa structure de capital et y apporte des rajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie – grevés d'affectation

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 404 \$ (402 \$ en 2010) grevé d'affectation puisqu'il s'agit de sommes liées à un régime de retraite qui a été dissous et elles sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation à des fins générales.

4. Placements

	2011	2010
Certificat de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,0 %, échéant le 4 septembre 2010	– \$	30 044 \$
Certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,1 %, échéant le 3 mars 2012	10 226	10 017
Certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,26 %, échéant le 5 mars 2012	30 693	–
Certificat de placement garanti, au taux d'intérêt de 2,05 %, échéant le 5 mars 2012	40 063	40 063
	80 982	80 124
Déduction faite des échéances à moins de un an	80 982	30 044
	– \$	50 080 \$

5. Créances clients et charges payées d'avance

	2011	2010
Créances clients	4 225 \$	2 396 \$
À recevoir du MSSLD	14 818	34 329
Charges payées d'avance	1 210	187
	20 253 \$	36 912 \$

6. Immobilisations

	2011		2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	272 034 \$	181 885 \$	90 149 \$	93 838 \$
Mobilier de bureau, matériel, logiciels et améliorations locatives	18 549	5 210	13 339	3 704
	290 583 \$	187 095 \$	103 488 \$	97 542 \$

Le coût du matériel thérapeutique ci-dessus comprend des dépôts de 19 674 \$ (12 405 \$ en 2010). Ces montants seront amortis dès que le matériel sera prêt à être mis en service.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Comptes fournisseurs	63 980 \$	67 762 \$
Charges à payer et autres	63 955	57 600
À payer au MSSLD, au MPS et à d'autres	61 941	10 113
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	404	402
	<u>190 280 \$</u>	<u>135 877 \$</u>

8. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non dépensées liées aux programmes financés par le MSSLD et le MPS et à d'autres programmes. Les sommes non dépensées sont conservées aux fins d'utilisation au cours de périodes subséquentes, ou aux fins de règlement par les ministères respectifs. La variation du solde des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Solde au début	37 434 \$	44 649 \$
Sommes reçues au titre de périodes subséquentes	45 697	26 785
Sommes comptabilisées à titre de produits	(3 268)	(19 063)
Sommes rendues au MSSLD	(11 376)	(4 824)
Sommes reclassées aux comptes fournisseurs et charges à payer	(61 941)	(10 113)
Solde à la fin	<u>6 546 \$</u>	<u>37 434 \$</u>

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Solde au début	101 786 \$	97 323 \$
Sommes reçues relativement à des immobilisations	45 125	32 766
Sommes comptabilisées à titre de produits	(30 981)	(28 303)
Solde à la fin	<u>115 930 \$</u>	<u>101 786 \$</u>

Le solde des apports reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Apports non amortis utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	98 022 \$	95 810 \$
Apports non dépensés	17 908	5 976
Solde à la fin	<u>115 930 \$</u>	<u>101 786 \$</u>

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

9. Charges de retraite et charges complémentaires de retraite

a) Charges de retraite

Les salariés de l'organisme participent au HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les salariés, se sont établies à 4 686 \$ (3 976 \$ en 2010) et sont incluses dans les charges de retraite dans les résultats.

b) Charges complémentaires de retraite

L'organisme offrait à ses employés retraités des avantages complémentaires de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme n'offre plus d'avantages complémentaires de retraite à ses salariés actifs. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 172 \$ (192 \$ en 2010).

Au cours de l'exercice, l'organisme a diminué de 95 \$ son obligation au titre des prestations constituées (diminution de 457 \$ en 2010) par suite de la dernière évaluation actuarielle des charges complémentaires de retraite en date du 31 mars 2010. La prochaine évaluation est prévue pour le 31 mars 2012.

Les renseignements relatifs aux charges complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Obligation au titre des prestations constituées	(2 856) \$	(2 951) \$
Gain actuariel non amorti	(1 114)	(1 132)
Obligation transitoire nette non amortie	656	727
Passif net au titre des prestations constituées	<u>(3 314) \$</u>	<u>(3 356) \$</u>

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Taux d'actualisation	4,5 %	4,5 %
Taux de croissance des frais hospitaliers et des frais de médicaments	8,5 % en 2011 à 5 % en 2018 et par la suite	9 % en 2010 à 5 % en 2018 et par la suite
Taux de croissance des autres frais médicaux	4 % par an	4 % par an

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2011

10. Investissement en immobilisations

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Immobilisations	103 488 \$	97 542 \$
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	(98 022)	(95 810)
	<u>5 466 \$</u>	<u>1 732 \$</u>

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Acquisition d'immobilisations	38 936 \$	37 329 \$
Apports reportés pour immobilisations	(33 193)	(37 322)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	30 981	28 303
Amortissement des immobilisations	(32 402)	(28 673)
Cession d'immobilisations	(588)	(511)
	<u>3 734 \$</u>	<u>(874) \$</u>

11. Produits nets de placement

Des produits nets de placement de 25 \$ (25 \$ en 2010) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

12. Autres produits

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fonds d'administration générale		
Partenariat canadien contre le cancer	2 527 \$	2 572 \$
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	2 284	-
cyberSanté Ontario	503	3 557
Recouvrement de salaires	392	888
Inforoute Santé du Canada (remboursement)	-	(1 856)
Divers	1 450	2 619
	<u>7 156 \$</u>	<u>7 780 \$</u>
Fonds affecté		
Subventions	5 694 \$	10 640 \$
Dons	220	307
	<u>5 914 \$</u>	<u>10 947 \$</u>

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

13. Autres charges de fonctionnement

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fonds affecté		
Charges générales de bureau	394 \$	506 \$
Formation et publications	136	216
Déplacements	82	249
Matériel	59	531
Autres charges	32	136
	<u>703 \$</u>	<u>1 638 \$</u>
Fonds d'administration générale		
Matériel	4 262 \$	4 576 \$
Formation et publications	1 960	1 556
Charges générales de bureau	1 903	1 733
Déplacements	873	778
Services aux patients	800	800
Autres charges	763	661
	<u>10 561 \$</u>	<u>10 104 \$</u>

14. Virements interfonds

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Virement du fonds affecté au fonds d'administration générale	<u>12 890 \$</u>	<u>688 \$</u>

Les virements du fonds affecté au fonds d'administration générale découlent du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origine interne qui ont été approuvées par le conseil d'administration.

15. Engagements

- a) L'organisme loue des locaux, du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles aux termes des baux sont estimés comme suit pour l'exercice clos le 31 mars :

2012	3 939 \$
2013	1 960
2014	152
	<u>6 051 \$</u>

- b) L'organisme a conclu des engagements d'environ 24 101 \$ (9 614 \$ en 2010) pour l'acquisition de matériel, après déduction des dépôts présentés à la note 6.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2011

16. Passifs éventuels

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves et des charges pour sinistres restant à régler et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majoré des produits de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves et des charges pour réclamations restant à régler et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution n'a été déclarée par le HIROC au 31 mars 2011.

17. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et des comptes fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

La juste valeur des placements à long terme est indiquée à la note 4. Les placements sont composés de certificats de placement garantis assortis d'un taux d'intérêt fixe, qui, de l'avis de la direction, correspond au cours du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition au risque lié aux créances clients non réglées. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à terme sont détenus auprès de grandes institutions financières, ce qui réduit l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque lié aux créances clients est minime puisque la plupart des créances clients sont à recevoir des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes contrôlés par eux.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque de taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur sa performance financière et il n'utilise aucun instrument dérivé.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

au 31 mars 2011

18. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des réclamations, poursuites et autres recours découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir engagés dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas lorsque les frais résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour pallier à des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès de HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris, sans restriction : indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; indemnisation du MSSLD en cas de réclamations, poursuites et autres recours fondés sur des actions ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant des PIC en cas de demandes, de réclamations, de dommages-intérêts et de frais résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, le contrat ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Responsabilité de la direction pour les états financiers

au 31 mars 2011

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des auditeurs indépendants indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



Tim Doyle
Trésorier

Daniel
Directeur



Janke
général



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et au ministre des Richesses naturelles

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de foresterie du parc Algonquin, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 23 juin 2011

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

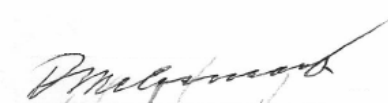
État de la situation financière

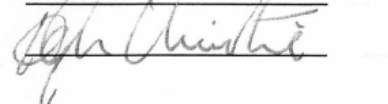
Au 31 mars 2011, avec informations comparatives pour 2010

	2011	2010
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 533 402 \$	2 505 722 \$
Débiteurs	8 248 468	5 988 464
Stocks	360 606	358 049
Charges payées d'avance	1 962	5 147
	<u>10 144 438</u>	<u>8 857 382</u>
Immobilisations (note 3)	401 592	346 610
	<u>10 546 030 \$</u>	<u>9 203 992 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 808 165 \$	1 188 656 \$
Retenues de garantie des entrepreneurs	111 485	61 185
Montant dû au Fonds de produits consolidés	460 137	183 452
Apports reportés (note 4)	560 492	260 626
	<u>2 940 279</u>	<u>1 693 919</u>
Obligation au titre des prestations futures des salariés (note 5)	418 771	457 148
	<u>3 359 050</u>	<u>2 151 067</u>
Actif net		
Actif net investi en immobilisations	401 592	346 610
Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (notes 6 et 7)	2 500 000	2 500 000
Actif net non affecté – Fonds général	4 285 388	4 206 315
	<u>7 186 980</u>	<u>7 052 925</u>
	<u>10 546 030 \$</u>	<u>9 203 992 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

 , administrateur

 , administrateur

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2011, avec informations comparatives pour 2010

	Fonds général	Fonds de reboisement forestier	Total 2011	Total 2010
Produits				
Vente d'articles	16 903 332 \$	- \$	16 903 332 \$	16 199 305 \$
Activités de reboisement forestier	-	897 695	897 695	808 947
Vente de bois sur pied	36 623	-	36 623	3 240
Autres (note 8)	2 249 623	586 824	2 836 447	2 191 335
	19 189 578	1 484 519	20 674 097	19 202 827
Charges				
Coûts directs liés à des programmes	14 687 066	1 605 502	16 292 568	15 125 739
Droits de coupe du bois de la Couronne	1 705 741	-	1 705 741	1 654 067
Entretien des chemins d'accès public	291 039	-	291 039	266 532
Planification des activités forestières	131 683	-	131 683	165 286
Mesurage du bois	40 561	-	40 561	60 365
	16 856 090	1 605 502	18 461 592	17 271 989
Bénéfice d'exploitation	2 333 488	(120 983)	2 212 505	1 930 838
Frais d'administration et autres frais				
Salaires et prestations	1 431 330	212 542	1 643 872	1 843 949
Amortissement des immobilisations	190 924	42 167	233 091	184 979
Fournitures et dépenses de bureau	91 707	3 029	94 736	109 252
Loyer des bureaux	40 161	13 910	54 071	51 925
Indemnités des administrateurs	29 920	-	29 920	37 088
Assurances	15 735	6 617	22 352	23 325
Frais de déplacement et de formation du personnel	14 270	2 712	16 982	14 696
Relations publiques	16 458	-	16 458	24 875
Experts-conseils, frais juridiques et frais divers	1 230	-	1 230	1 280
	1 831 735	280 977	2 112 712	2 291 369
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant l'élément ci-dessous	501 753	(401 960)	99 793	(360 531)
Recouvrement de pénalités et d'intérêts sur l'évaluation de la TPS (note 9)	34 262	-	34 262	200 000
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	536 015 \$	(401 960) \$	134 055 \$	(160 531) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2011, avec informations comparatives pour 2010

	Actif net investi en immobili- sations	Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier	Actif net non affecté – Fonds général	Total 2011	Total 2010
Solde au début de l'exercice	346 610 \$	2 500 000 \$	4 206 315 \$	7 052 925 \$	7 213 456 \$
Virement interfonds (note 7)	-	359 793	(359 793)	-	-
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(187 239)	(359 793)	681 087	134 055	(160 531)
Actif net investi en immobilisations	242 221	-	(242 221)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	401 592 \$	2 500 000 \$	4 285 388 \$	7 186 980 \$	7 052 925 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2011, avec informations comparatives pour 2010

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	134 055 \$	(160 531)\$
Ajustements au titre de ce qui suit :		
Amortissement des immobilisations	233 091	184 979
Gain sur la vente d'immobilisations	(29 634)	(19 629)
	<u>337 512</u>	<u>4 819</u>
Variation du fonds de roulement hors caisse		
Augmentation des débiteurs	(2 260 004)	(2 150 801)
(Augmentation) diminution des stocks	(2 557)	225 752
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	3 185	(307)
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	619 509	(312 646)
Augmentation (diminution) des retenues de garantie des entrepreneurs	50 300	(10 492)
Augmentation des montants dus au Fonds de produits consolidés	276 685	8 787
Augmentation des apports reportés	299 866	45 528
Augmentation des obligations au titre des prestations futures des salariés	(38 377)	331
	<u>(713 881)</u>	<u>(2 189 029)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(288 073)	(112 395)
Produit de la vente d'immobilisations	29 634	19 629
	<u>(258 439)</u>	<u>(92 766)</u>
Diminution de l'encaisse	(972 320)	(2 281 795)
Encaisse au début de l'exercice	2 505 722	4 787 517
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 533 402 \$</u>	<u>2 505 722 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2011

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (l'« AFPA ») est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario le 4 janvier 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin* de 1974. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin. L'AFPA est un organisme sans but lucratif (un « OSBL ») et elle est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers de l'AFPA sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »).

b) Comptabilité par fonds

Le Fonds général sert à comptabiliser les activités administratives et génératrices de produits de l'AFPA. Le Fonds de reboisement forestier, lui, sert à comptabiliser les activités de gestion forestière, y compris des travaux sylvicoles.

c) Constatation des produits

Les produits de la vente d'articles et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement du débiteur pertinent est probable, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions de l'État, comme il est décrit ci-dessous :

Les subventions d'exploitation sont inscrites à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période où l'activité connexe a lieu.

Les apports non affectés sont inscrits à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant devant être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont comptabilisées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la même méthode, à des taux correspondant à ceux des immobilisations connexes.

Les autres produits divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Stocks

Les stocks, constitués de bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit actuel, dans leur condition actuelle. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente applicables.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, à l'aide de la méthode et des taux annuels ci-dessous :

Actif	Méthode	Taux
Véhicules	Linéaire	25 %
Matériel technique	Linéaire	10 %
Structures en acier portatives	Linéaire	20 %
Matériel de traitement de données	Linéaire	20 %
Mobilier et agencements	Linéaire	10 %
Remorques	Linéaire	10 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 %

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lequel les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

f) Instruments financiers

L'AFPA comptabilise ses actifs et passifs financiers selon les PCGR du Canada. Les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière, sauf les prêts et créances, les instruments détenus jusqu'à l'échéance et les autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Instruments financiers (suite)

Les évaluations subséquentes et les variations de la juste valeur dépendent de leur classement initial, comme suit : les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats; les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou subisse une perte de valeur, auquel moment les montants sont comptabilisés à l'état des résultats.

Conformément aux PCGR du Canada, l'AFPA a pris les mesures ci-dessous :

- i) L'encaisse a été désignée comme étant détenue à des fins de transaction, et elle est évaluée à la juste valeur.
- ii) Les débiteurs sont classés comme étant des prêts et créances, et ils sont évalués au coût après amortissement.
- iii) Les créditeurs et charges à payer et les retenues de garantie des entrepreneurs sont classés à titre d'autres passifs financiers, et ils sont évalués au coût après amortissement.

Les dérivés incorporés et les contrats non financiers présentant certaines caractéristiques des instruments dérivés ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Par ailleurs, l'AFPA respecte le chapitre 3861, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation » du *Manuel de l'ICCA*, relativement à la présentation et aux informations à fournir à l'égard des instruments financiers et non financiers dérivés.

L'AFPA a choisi de comptabiliser les opérations à la date où elles surviennent.

g) Prestations futures des salariés

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. L'AFPA constate ses obligations au titre de ce régime d'avantages sociaux à mesure que les salariés rendent les services nécessaires à l'acquisition des prestations.

La comptabilisation à titre de régime de retraite à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales conventions comptables (suite) :

h) Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments assujettis à ces estimations et hypothèses, on retrouve la détermination de la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces dernières sont passées en revue périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, les estimations sont comptabilisées à l'état des résultats au cours de l'exercice durant lequel elles sont établies.

2. Modifications comptables futures

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») a publié de nouvelles normes comptables visant les organismes sans but lucratif. Selon ces normes, l'AFPA serait classée comme un OSBL gouvernemental, étant donné que ses comptes sont consolidés avec ceux de la province d'Ontario et qu'elle satisfait aux critères qui s'appliquent aux OSBL gouvernementaux. Le CCSP permettra aux OSBL gouvernementaux de choisir d'utiliser soit le *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, soit le *Manuel de comptabilité pour le secteur public* complété par la série de normes contenues dans le chapitre 4200 du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, qui devient les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Ces normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'AFPA choisira d'appliquer le *Manuel de comptabilité pour le secteur public* complété par la série de normes du chapitre 4200, et ses états financiers pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2013 seront ses premiers états financiers conformes aux nouvelles normes. L'AFPA évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir l'adoption de ces normes.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

3. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ponts et chemins d'accès	5 346 800 \$	5 320 075 \$	26 725 \$	58 270 \$
Structures en acier portatives	568 178	366 733	201 445	130 869
Actifs de reboisement forestier	354 180	290 769	63 411	72 293
Véhicules	285 652	201 504	84 148	60 029
Matériel technique	199 564	184 153	15 411	9 630
Matériel de traitement de données	149 267	143 564	5 703	8 813
Mobilier et agencements	83 358	81 157	2 201	3 388
Améliorations locatives	44 803	42 957	1 846	2 335
Remorques	13 690	12 988	702	983
	7 045 492 \$	6 643 900 \$	401 592 \$	346 610 \$

4. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice à l'étude, qui se rapportent à des charges liées à des périodes futures. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde des apports reportés :

	2011	2010
Entretien des chemins d'accès public :		
Solde au début de l'exercice	166 637 \$	133 089 \$
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	300 000	300 080
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	(291 039)	(266 532)
Solde à la fin de l'exercice	175 598	166 637
Autres projets liés au parc :		
Solde au début de l'exercice	93 989	82 009
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	336 759	57 844
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	(45 854)	(45 864)
Solde à la fin de l'exercice	384 894	93 989
	560 492 \$	260 626 \$

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

5. Prestations futures des salariés

a) Régime de retraite interentreprises

Les salariés à temps plein de l'AFPA participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (la « CRFP »), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province d'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que le promoteur doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout surplus ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les versements annuels de l'AFPA de 150 607 \$ (179 838 \$ en 2010) sont inclus dans le poste « Salaires et prestations » à l'état des résultats.

b) Indemnités de cessation d'emploi

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein sont admissibles au versement d'une indemnité de départ égale à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des indemnités de départ s'élevait à 418 771 \$ à la fin de l'exercice à l'étude (457 148 \$ en 2010).

c) Avantages postérieurs au départ à la retraite non liés aux prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs au départ à la retraite non liés aux prestations de retraite incombe à la province d'Ontario, qui constitue une partie apparentée. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats.

6. Fonds de reboisement forestier

Le 1^{er} avril 2002, l'AFPA a renouvelé son accord de 20 ans conclu avec le ministère des Richesses naturelles, une partie apparentée, portant sur les activités de gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus dans la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du Fonds pour l'avenir de la foresterie.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de 1 500 000 \$ dans le Fonds de reboisement forestier.

7. Virement interfonds

Le conseil d'administration a approuvé par résolution que toute perte subie par le Fonds de reboisement forestier découlant de charges liées aux activités de reboisement forestier dépassant les produits au cours de l'exercice qui ne peuvent pas être financées par le Fonds de reboisement forestier sans que le solde de ce dernier chute sous la barre des 2 500 000 \$ doit être financée par le Fonds général.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

8. Financement de l'entretien des chemins d'accès

Des produits de 1,81 million de dollars (1,75 million de dollars en 2010) sont inclus dans le poste « Autres produits » du Fonds général. L'AFPA a reçu cette somme dans le cadre d'un accord conclu avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. L'objectif de cet accord est de permettre à l'AFPA d'obtenir le remboursement des coûts de construction et d'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière. Une partie du financement du ministère est transmis aux clients de l'AFPA au moyen d'un remboursement fondé sur le volume des ventes.

9. Pénalités et intérêts sur l'évaluation de la TPS

En 2007, l'AFPA a fait l'objet d'une vérification de la taxe sur les produits et services (la « TPS ») par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »). La vérification a porté sur la période allant du 1^{er} avril 2002 au 31 décembre 2006. L'AFPA a dû remettre à l'ARC la TPS calculée sur les droits de coupe qu'elle avait recouverts auprès de ses clients. À la suite de la vérification, l'AFPA a dû verser des pénalités et des intérêts s'élevant à 234 598 \$. Après la présentation d'une Demande d'allègement pour les contribuables à l'ARC, l'AFPA a été avisée qu'elle remplissait les conditions requises pour bénéficier d'une pénalité réduite; ainsi, l'ARC a remboursé à l'AFPA la somme de 34 262 \$ (200 000 \$ en 2010).

10. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à environ 13 700 \$ au cours de l'exercice à l'étude (18 900 \$ en 2010).

11. Instruments financiers

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'AFPA n'est pas exposée à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit importants découlant de ses instruments financiers. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments financiers de l'AFPA se rapproche de leur valeur comptable.

12. Gestion du capital

L'AFPA définit son actif net comme étant du capital. Elle gère son capital de façon à disposer de ressources suffisantes pour régler son passif en respectant les échéances et pour fournir de façon courante les services pour lesquels l'AFPA a été créée, tout en mettant l'accent sur la qualité. Le ministère des Richesses naturelles exige que l'AFPA maintienne un solde minimal de 1 500 000 \$ (1 500 000 \$ en 2010) dans le Fonds de reboisement forestier, et l'AFPA s'est conformée à cette exigence.

13. Facilités de crédit disponibles

Dans le cadre de ses dispositions financières, l'AFPA a négocié une ligne de crédit de 1 000 000 \$ auprès de sa banque. La ligne de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel de la banque moins 0,5 %.

**Ontario****Agency for Health
Protection and Promotion****Agence de protection et
de promotion de la santé**480 University Avenue, Suite 300
Toronto, Ontario M5G 1V2Telephone : 647-260-7100
Facsimile : 647-260-7600480, avenue University, 3^e étage
Toronto (Ontario) M5G 1V2Téléphone : 647 260-7100
Télécopieur: 647 260-7600

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (AOPPS) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints conformément aux normes comptables pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif gouvernementaux, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les méthodes comptables appropriés, pose un jugement et fait les meilleures estimations pour présenter les événements et les opérations tels qu'ils se produisent. La direction détermine les montants sur une base raisonnable pour s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle à tous les égards importants. Les données financières figurant dans le présent rapport annuel sont préparées conformément à celles contenues dans les états financiers.

L'AOPPS maintient un système de contrôles internes qui vise à offrir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées et comptabilisées conformément aux politiques qui régissent les activités de l'AOPPS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, et de passer en revue les états financiers et de les approuver. Le conseil remplit ces responsabilités grâce à son comité permanent d'audit et des finances. Celui-ci se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière audité et non audité. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement et pleinement accès au comité permanent d'audit et des finances.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de communiquer de l'information financière représentative des activités de l'AOPPS, cohérente, fiable et pertinente pour permettre d'évaluer les activités de l'AOPPS de manière éclairée.

Handwritten signature of Vivek Goel in black ink.

Vivek Goel
Président et chef de la direction
22 juin 2011

Handwritten signature of Norman Rees, CA in black ink.

Norman Rees, CA
Chef des finances

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats, des variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

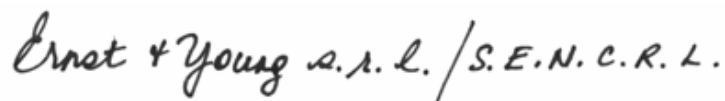
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé** au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Canada

22 juin 2011



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

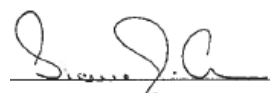
	Au 31 mars 2011 \$	Au 31 mars 2010 \$	Au 1 ^{er} avril 2009 \$
ACTIF			
À court terme			
Encaisse	29 026	13 089	11 012
Débiteurs[<i>note 4</i>]	2 146	159	234
Charges payées d'avance	968	651	592
Total de l'actif à court terme	32 140	13 899	11 838
Liquidités soumises à restrictions[<i>note 5</i>]	7 596	7 684	7 734
Débiteurs[<i>note 4</i>]	840	—	—
Immobilisations, montant net [<i>note 6</i>]	18 573	17 737	12 788
	59 149	39 320	32 360
PASSIF ET ACTIF NET			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	29 957	13 620	12 702
Total du passif à court terme	29 957	13 620	12 702
Apports reportés au titre des immobilisations[<i>note 7</i>]	19 413	17 737	12 788
Apports reportés[<i>note 8</i>]	2 637	2 061	2 039
Passif au titre des prestations constituées [<i>note 9</i>]	5 797	5 350	4 831
Divers	1 345	552	—
Total du passif	59 149	39 320	32 360
Engagements et éventualités [<i>note 11</i>]			
Actif net	—	—	—
	59 149	39 320	32 360

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DES RÉSULTATS

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2011	2010
	\$	\$
PRODUITS		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	116 666	112 069
Ministère de la Promotion de la santé et du Sport	3 657	182
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	4 853	3 348
Autres subventions	1 342	857
Recouvrements divers	740	497
	127 258	116 953
CHARGES <i>[note 9]</i>		
Programme des laboratoires de santé publique	89 358	93 672
Autres programmes de santé publique	21 456	8 955
Frais d'administration	11 591	10 978
Amortissement des immobilisations	4 853	3 348
	127 258	116 953
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2011 \$	2010 \$
Actif net au début de l'exercice, tel qu'il a été initialement présenté	17 999	13 049
Incidence du changement de règles comptables[<i>note 2</i>]	(17 999)	(13 049)
Actif net au début de l'exercice, après le changement de règles comptable	—	—
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercices clos le 31 mars

	2011 \$	2010 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(4 853)	(3 348)
Amortissement des immobilisations	4 853	3 348
	—	—
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des débiteurs [note 10]	(1 147)	75
Augmentation des apports reportés	576	22
Augmentation des autres passifs	793	552
Augmentation des créiteurs et charges à payer [note 10]	12 690	918
Augmentation des charges payées d'avance	(317)	(59)
Diminution des liquidités soumises à restrictions	88	50
Variation nette du passif au titre des prestations constituées	447	519
Flux de trésorerie d'exploitation	13 130	2 077
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations [note 10]	(2 042)	(8 298)
Flux de trésorerie d'investissement	(2 042)	(8 298)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations [note 10]	4 849	8 298
Flux de trésorerie de financement	4 849	8 298
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	15 937	2 077
Trésorerie au début de l'exercice	13 089	11 012
Trésorerie à la fin de l'exercice	29 026	13 089

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [«AOPPS»] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

En tant qu'organisme de la Couronne, l'AOPPS est exempté de l'impôt sur les bénéfices.

2. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÈGLES COMPTABLES

- a] Les présents états financiers sont les premiers que l'AOPPS dresse selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public en optant pour l'application des chapitres 4 200 à 4 270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* [«ICCA»] destiné aux organismes sans but lucratif gouvernementaux. L'AOPPS a choisi d'adopter ces normes de manière anticipée.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011 ont été préparés selon les principes et les dispositions comptables énoncés dans le chapitre SP 2125 «Première application par des organismes publics» pour les nouveaux adoptants de ces règles comptables.

L'incidence de l'adoption de ces normes a été comptabilisée dans l'actif net à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2009.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

b] Le rapprochement de l'actif net dans les états financiers au 1^{er} avril 2009 est comme suit :

	\$
Actif net au 1^{er} avril 2009, tel qu'il a été initialement présenté	13 049
Variations de l'actif net	
Apports reportés au titre des immobilisations	(12 788)
Apports reportés	(261)
	(13 049)
Actif net au 1^{er} avril 2009 selon la nouvelle règle comptable	—

c] Le rapprochement de l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 mars 2010 est comme suit :

	\$
Excédent des produits sur les charges de l'exercice, tel qu'il a été initialement présenté	4 950
Variations des résultats d'exploitation	
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations, initialement comptabilisés en tant que produits	(8 298)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations maintenant comptabilisés en tant que produits	3 348
	(4 950)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice clos le 31 mars 2010, selon la nouvelle règle comptable	—

d] Le rapprochement de l'actif net dans les états financiers au 31 mars 2010 est comme suit :

	\$
Total des variations de l'actif net au 1 ^{er} avril 2009	(13 049)
Total des variations de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice clos le 31 mars 2010	(4 950)
Total des variations nettes de l'actif net au 31 mars 2010	(17 999)

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

- e] Ces changements entraînent les modifications suivantes à l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2010 :
- diminution de l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice de 4 950 \$;
 - réintégration de l'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations de 3 348 \$; et
 - inclusion des apports reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations de 8 298 \$ à titre d'activité de financement

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] de l'ICCA. L'AOPPS a choisi de suivre les chapitres 4 200 à 4 270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public de l'ICCA*.

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont constatés à titre de produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des prestations autres que de retraite qui sont offertes à certains employés et qui sont constituées à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour obtenir ces avantages futurs. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction des intérêts débiteurs moyens à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts relatifs au personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas ventilés.

Apports sous forme de biens et de services

Les apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Conversion de devises

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de la conversion des actifs monétaires à court terme sont inclus à l'état des résultats

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

4. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	31 mars 2011 \$	31 mars 2010 \$	1 ^{er} avril 2009 \$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	1 420	—	—
Commerce	481	159	234
TVH	1 085	—	—
	2 986	159	234
Moins le montant comptabilisé à titre de débiteur à long terme[<i>note 7</i>]	(840)	—	—
	2 146	159	234

5. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

a] Les liquidités soumises à restrictions se composent de ce qui suit :

	31 mars 2011 \$	31 mars 2010 \$	1 ^{er} avril 2009 \$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée[<i>note 8[b]</i>]	7 282	7 474	7 581
Centre Sheela Basrur[<i>note 8[c]</i>]	314	210	153
	7 596	7 684	7 734

Les liquidités soumises à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée représentent le financement reçu à l'égard du passif pris en charge par l'AOPPS relativement aux crédits aux fins des indemnités de départ [*note 9[b]*] et aux autres crédits [principalement les indemnités de vacances à payer] liés aux employés mutés à l'AOPPS en 2008 lorsque les laboratoires de santé publique de l'Ontario ont été transférés à l'AOPPS. Ces fonds sont réduits lorsque les employés mutés ne sont plus à l'emploi de l'AOPPS.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

- b) La continuité des liquidités soumises à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2011		
	Crédits aux fins des indemnités de départ	Autres crédits	Total
	\$	\$	\$
Liquidités soumises à restrictions au début de l'exercice	6 136	1 338	7 474
Intérêts gagnés	58	13	71
Réduction des liquidités soumises à restrictions [note 9[b]]	(228)	(35)	(263)
Liquidités soumises à restrictions à la fin de l'exercice	5 966	1 316	7 282

	2010		
	Crédits aux fins des indemnités de départ	Autres crédits	Total
	\$	\$	\$
Liquidités soumises à restrictions au début de l'exercice	6 219	1 362	7 581
Intérêts gagnés	30	6	36
Réduction des liquidités soumises à restrictions [note 9[b]]	(113)	(30)	(143)
Liquidités soumises à restrictions à la fin de l'exercice	6 136	1 338	7 474

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

6. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	31 mars 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	476	91	385
Autre équipement	20 369	7 591	12 778
Mobilier	1 905	743	1 162
Améliorations locatives	5 398	1 150	4 248
	28 148	9 575	18 573

	31 mars 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	337	51	286
Autre équipement	16 850	3 764	13 086
Mobilier	1 713	391	1 322
Améliorations locatives	3 559	516	3 043
	22 459	4 722	17 737

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

	1^{er} avril 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	335	17	318
Autre équipement	9 705	1 004	8 701
Mobilier	1 098	110	988
Améliorations locatives	3 023	242	2 781
	14 161	1 373	12 788

7. APPORTS REPORTÉS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS

Les apports reportés au titre des immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats. La continuité du solde des apports reportés au titre des immobilisations se compose de ce qui suit :

	2011	2010
	\$	\$
Apports reportés au titre des immobilisations au début de l'exercice	17 737	12 788
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations	6 529	8 298
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(4 853)	(3 349)
Apports reportés au titre des immobilisations à la fin de l'exercice	19 413	17 737
Apports reportés au titre des immobilisations non dépensés	(840)	—
Apports reportés au titre des immobilisations affectés aux immobilisations	18 573	17 737

Les apports reportés au titre des immobilisations non dépensés sont à recevoir de l'AOPPS et sont comptabilisés à titre de débiteurs à long terme [note 4].

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

8. APPORTS REPORTÉS

- a] Les apports reportés sont composés de subventions grevées d'affectations externes non dépensées aux fins suivantes :

	31 mars 2011	31 mars 2010	1^{er} avril 2009
	\$	\$	\$
Crédits aux fins des indemnités de départ	1 270	1 376	1 484
Centre Sheela Basrur [note 5]	314	210	153
Divers	1 053	475	402
	2 637	2 061	2 039

- b] Les apports reportés liés aux crédits aux fins des indemnités de départ représentent l'écart entre les liquidités soumises à restrictions qui sont détenues au titre des crédits aux fins des indemnités de départ et la tranche du passif au titre des prestations constituées lié au service antérieur à la mutation des employés des laboratoires de l'AOPPS [note 9[b]].
- c] Les apports reportés du Centre Sheela Basrur [le «Centre»] représentent les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS qui sont affectés aux programmes d'approche du Centre. En plus de ces fonds, la Toronto Community Foundation détient 187 \$ [165 \$ en 2010] au profit du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de la regrettée D^r Sheela Basrur, ancienne médecin-chef de la santé de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un important fournisseur en matière d'éducation et de formation en santé publique.

9. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

- a] **Régime de retraite interentreprises**

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Healthcare Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario se sont établies à respectivement 1 865 \$ [1 712 \$ en 2010], 1 568 \$ [885 \$ en 2010] et 388 \$ [402 \$ en 2010] et sont incluses dans les charges à l'état des résultats.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

b) Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge le régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées offert aux employés par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre du transfert des laboratoires de santé publique [note 1]. Dans le cadre de ce régime, certains employés peuvent toucher une prestation correspondant à une semaine de salaire pour chaque année de service [jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé] au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite de l'AOPPS. La dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées a été effectuée en date du 15 décembre 2008. L'AOPPS évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables chaque année au 31 mars en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

Le passif au titre des prestations constituées aux 31 mars était calculé comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 350	4 831
Charge de l'exercice	675	632
Prestations versées [note 5[b]]	(228)	(113)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 797	5 350

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et de la charge connexe de l'AOPPS sont comme suit :

	2011	2010
	%	%
Taux d'actualisation	5,30	5,30
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50
Taux d'inflation	2,50	2,50

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2011

10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et des charges à payer découlant de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des immobilisations reçues mais non payées à la clôture de l'exercice [3 647 \$ en 2011; néant en 2010] et a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

La variation des débiteurs se rapportant aux apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des apports à recevoir mais non reçus à la clôture de l'exercice [840 \$ en 2011; néant en 2010] et a également été exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a] Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique contractés avant la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert[*note 1*].
- b] L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Tous les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes feront l'objet d'une autre évaluation afin de tenir compte des gains et des pertes actuariels du groupe pour les exercices antérieurs au cours desquels l'AOPPS était membre du groupe. Au 31 mars 2011, aucune évaluation n'avait été reçue.
- c] Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs en vertu des contrats de location-exploitation sont comme suit :

	\$
2012	9 253
2013	9 296
2014	7 453
2015	2 399
2016	2 388
Par la suite	6 319

12. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2011.



Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le présent rapport annuel. La direction a établi les états financiers suivant les principes comptables généralement reconnus et, le cas échéant, ces documents renferment des montants fondés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence ontarienne des eaux observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour sauvegarder ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers rigoureux qui équilibrent les avantages et les coûts. La direction a conçu et met à jour des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour que l'information financière qu'elle diffuse soit raisonnablement fiable, conformément aux règlements de l'Agence. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion. Les rapports sont délivrés au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction remplisse ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Le conseil d'administration et le comité de vérification et de gestion des risques se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe qui s'y rapporte et pour recommander au ministre de l'Environnement de les approuver.

Le vérificateur général a examiné les états financiers. Sa responsabilité consiste à déclarer, par son opinion, si les états financiers sont présentés de façon équitable et suivant les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur fait état de la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Jane Pagel (signed)

Présidente et présidente-directrice générale

Dan Atkinson (signed)

Vice-président par intérim, Finances et services internes



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'intention de l'Agence ontarienne des eaux,
du ministre de l'Environnement
et du ministre des Finances

J'ai vérifié les états financiers, ci-joints, de l'Agence ontarienne des eaux, lesquels comprennent le bilan au 31 décembre 2010 et un état des résultats et des bénéfices non répartis et un état des flux de trésorerie pour l'exercice alors terminé, ainsi qu'un sommaire des principes comptables importants et d'autres explications.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation équitable de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et de tout contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour lui permettre de préparer des états financiers qui soient exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci soient dues à la fraude ou à des erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur ma vérification, que j'ai menée conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces normes exigent que je respecte des obligations éthiques et que je planifie et que j'exécute la vérification de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification exige que des procédures soient suivies afin d'obtenir des preuves à propos des montants et des déclarations contenus dans les états financiers. Les procédures sont choisies en fonction du jugement du vérificateur et elles comprennent des évaluations sur le risque d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs. En évaluant ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes que l'organisme a utilisés dans la préparation et la présentation équitable de ses états financiers de façon à concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'Agence. Une vérification comprend aussi l'évaluation de la justesse des principes comptables utilisés et du caractère raisonnable des estimations comptables utilisées par la direction de même que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

Je crois que les preuves que j'ai obtenues sont suffisantes et appropriées pour me permettre de me former une opinion à propos de l'évaluation.

Opinion

À mon avis, ces états financiers présentent équitablement, sous tous les aspects importants, la position financière de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2010 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice alors terminé, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 31 mars 2011

Jim McCarter, FCA
Vérificateur général
Expert-comptable accrédité

Bilan - Actif

Au 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010 31 déc. 2009

Actif

Actif à court terme :

Placement de fonds liquides et à court terme (note 2f)	45 307	50 171
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients (note 2d)	17 203	24 510
Ministère de l'Environnement	414	360
Taxe de vente harmonisée à recevoir	2 381	1 229
Charges payées d'avance	3 534	3 223
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme pour les installations de traitement d'eau et d'eaux usées (note 2e)	786	762

69 625 80 255

Actif à long terme

Placements en dépôts à terme (note 2f)	16 702	5 031
Investissements recevables pour les installations de traitement d'eau et d'eaux usées (note 2e)	4 672	5 526
Prêt en cours - Infrastructure Ontario (note 2i)	120 000	120 000
Immobilisations nettes (note 3)	5 433	4 570

146 807 135 127

Total des éléments d'actif

216 432 215 382

Bilan – Passif et capitaux propres

Au 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010 Déc. 31, 2009

Passif et capitaux propres

Passif à court terme :

Créditeurs et charges à payer	18 678	16 878
Tranche des avantages sociaux futurs exigibles à court terme (note 7a)	2 996	2 660

	21 674	19 538
--	---------------	--------

Passif à long terme :

Contributions municipales à payer (note 2h)	252	252
Avantages sociaux futurs (note 7a)	10 112	9 943

	10 364	10 195
--	---------------	--------

Capitaux propres de l'Ontario :

Surplus d'apport (note 5b)	94 393	95 994
Bénéfices non répartis	90 001	89 655

	184 394	185 649
--	----------------	---------

Éventualités (note 6)

Total du passif et des capitaux propres

	216 432	215 382
--	----------------	---------

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration

Administrateur (signed) _____

Administrateur (signed) _____

État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Revenus d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	136 219	139 977
Droits	2 447	2 837
Total des revenus d'exploitation	138 666	142 814
Charges de fonctionnement :		
Salaires et avantages sociaux (note 7a and note 7b)	61 315	59 286
Autres charges de fonctionnement	77 819	81 710
Amortissement des immobilisations	1 787	2 006
Total des charges de fonctionnement	140 921	143 002
Perte nette – Exploitation des services publics	(2 255)	(188)
Revenus de financement :		
Intérêt sur les placements, les prêts en cours et les installations en cours de construction (note 2g)	2 712	2 696
Total des revenus de financement	2 712	2 696
Charges de financement :		
Frais d'administration des prêts	51	60
Amortissement des immobilisations	60	60
Total des charges de financement	111	120
Revenu net - Financement	2 601	2 576
Revenu net pour l'exercice	346	2 388
Solde d'ouverture, bénéfices non répartis	89 655	87 267
Solde de clôture, bénéfices non répartis	90 001	89 655

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010 Déc. 31, 2009

Rentrées provenant des (affectées aux) activités d'exploitation

Perte nette – Exploitation des services publics	(2 255)	(188)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 787	2 006
Hausse des charges pour les futurs avantages sociaux	505	103
(Baisse) hausse des contributions municipales à payer	0	(5)
	37	1 916
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités		
Débiteurs	6 101	430
Charges payées d'avance	(311)	(272)
Créditeurs et charges à payer	1 800	(616)
	7 590	(458)

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation

7 627 1 458

Fonds liquides utilisés dans les activités de placement

Intérêt reçu	2 712	3 136
Remboursement du capital sur prêts	830	1 098
(Hausse) baisse dans les dépôts à terme	(11 671)	20 969
Immobilisations acquises	(2 710)	(2 627)
Charges de financement	(51)	(60)

Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement

(10 890) 22 516

Fonds liquides utilisés dans les activités de financement

Évolution du capital contribué (note 5b)	(1 601)	(53)
--	---------	------

Hausse / (baisse) des fonds liquides

(4 864) 23 921

Placements de fonds liquides et à court terme, solde d'ouverture

50 171 26 250

Placements de fonds liquides et à court terme, solde de clôture

45 307 50 171

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2010

Généralités

L'Agence ontarienne des eaux (l'« Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

Conformément à la Loi, la mission de l'Agence consiste notamment :

- à aider les municipalités à fournir des services de traitement de l'eau et des eaux usées contre recouvrement des coûts, en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services en question;
- à financer, à construire et à exploiter des stations de traitement de l'eau et des eaux usées pour la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts; et
- à fournir ces services pour protéger la vie humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer les politiques provinciales en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. Principales Conventions Comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont décrites ci-après.

a) Placements de fonds liquides et à court terme

Les placements de fonds liquides et à court terme sont des placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus un an.

b) Immobilisations

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, comme suit :

Logiciels	2 ans
Systèmes d'information	7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Équipement automobile	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Machinerie et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

c) Constatation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, reposant sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tels qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts plus le taux de marge, ou le recouvrement des coûts plus un droit fixe de gestion, sont constatés au moment où l'on engage de tels coûts.

Les revenus relatifs à du travail complémentaire pour des clients et non visés dans le contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'équipement représentant des immobilisations, sont constatés quand les coûts ont été engagés et, en principe, incluent une marge prédéterminée sur coût de revient.

d) Instruments financiers

Un instrument financier est un élément d'actif ou de passif qu'on finira par régler en espèces.

Tous les instruments financiers sont classés dans une des cinq catégories suivantes : détention pour transaction, détention jusqu'à échéance, prêts et débiteurs, biens financiers disponibles à la vente et autres éléments financiers de passif. La mesure et la constatation initiales et ultérieures des changements de valeur des instruments financiers dépendent de leur classification initiale. À l'Agence, on a effectué la classification suivante :

- Les placements de fonds liquides et à court terme entrent dans la catégorie détention pour transaction et consistent en des placements très liquides, dont des certificats de dépôt pouvant aller jusqu'à un an, qu'on peut facilement convertir en espèces.
- Catégorie des débiteurs : prêts et débiteurs, dont la valeur est établie à la valeur nominale, car ces éléments sont exigibles dans un délai d'un an.
- Les dépôts à terme entrent dans la catégorie des investissements détenus jusqu'à échéance et leur valeur est établie à leur valeur nominale. Les intérêts courus sont enregistrés dans les débiteurs et les revenus nets.
- Catégorie des investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'eaux usées : prêts et débiteurs initialement mesurés à la juste valeur marchande et dont la valeur, par la suite, est établie au coût amorti suivant la méthode d'amortissement linéaire. L'amortissement est imputé à l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.
- Catégorie des prêts non remboursés d'Infrastructure Ontario : bien financier disponible à la vente et dont la valeur est établie à la valeur nominale, qui est grosso modo identique à la valeur marchande du fait de la nature des instruments financiers à taux variable.
- Catégorie des créditeurs et des charges à payer : autres éléments financiers du passif et enregistrés à la valeur nominale, car ils sont exigibles dans un délai d'un an.

e) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Instruments Financiers

a) Juste valeur

Les justes valeurs des éléments financiers d'actif et de passif, ainsi que les valeurs comptables indiquées dans le bilan, se présentent comme suit :

	31 décembre 2010	
<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Placements de fonds liquides et à court terme	45 307	45 613
Débiteurs	19 998	19 998
Placements dans des dépôts à terme	16 702	16 712
Investissements à recevoir	5 458	6 017
Prêt à recevoir -Infrastructure Ontario	120 000	120 000
Créditeurs et charges à payer	18 678	18 678

2. Instruments Financiers (suite)

b) Risque de crédit

La valeur comptable des biens financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2010, comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
Placements de fonds liquides et à court terme	45 307
Débiteurs	19 998
Placements dans des dépôts à terme	16 702
Investissements à recevoir	5 458
Prêt à recevoir -Infrastructure Ontario	120 000

c) Risque de taux d'intérêt

L'Agence est exposée à un risque de taux d'intérêt sur les biens financiers suivants :

	Montant <i>(en milliers de dollars)</i>	Taux d'intérêt	Echéance
Infrastructure Ontario	120,000	variable	mars 2023
Fonds liquides	23 574	variable	
Placements à court terme (CPG)	21 733	1,90 %-3,16 %	mars - déc 2011
Dépôts à terme (CPG)	16 702	2,11 %-2,20 %	déc 2012

Si les taux d'intérêt avaient été supérieurs (inférieurs) de 1 % en décembre 2010, les revenus de financement auraient été supérieurs (inférieurs) de 1,8 million de dollars.

d) Débiteurs, municipalités et autres clients

L'Agence n'est pas exposée à un gros risque de crédit, car les débiteurs sont exigibles auprès des municipalités et le paiement intégral est d'ordinaire recueilli. On examine la cote de solvabilité pour les clients non municipaux.

Le classement chronologique des débiteurs au 31 décembre 2010 était le suivant :

	<i>(en milliers de dollars)</i>
0 à 30 jours	11 844
31 à 60 jours	2 188
61 à 90 jours	1 835
91 à 120 jours	595
121 à 150 jours	56
Plus de 151 jours	963
Débiteurs (brut)	17 481
Provision pour créances douteuses au 1er janvier 2010	(1 713)
Diminution de la provision	1 435
Provision pour créances douteuses au 31 décembre 2010	(278)
Total net des débiteurs – Municipalités et autres clients	17 203

e) Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'eaux usées

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des montants à recevoir de clients pour les dépenses d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais d'exploitation recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les investissements recevables s'appuient sur des ententes dont le taux d'intérêt varie entre 5,96 % et 10,52 %. L'échéancier de remboursement du principal pour les investissements se présente comme suit :

<i>(12 mois, commençant en décembre)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
2011	786
2012	813
2013	815
2014	796
2015	675
Par la suite	1 498
	5 383
Moins : Tranche échéant à court terme	786
	4 597
Redressement au coût amorti	75
	4 672

2. Instruments Financiers (suite)

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau, terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 mars 2005. L'entente précisait que le prêt serait remboursé par le produit des ventes d'eau plutôt qu'en fonction d'un calendrier préétabli. Au 31 décembre 2010, aucun paiement de capital ou d'intérêt n'avait été effectué. La conduite d'eau et le remboursement du prêt font actuellement l'objet de discussions au sein des divers ordres de gouvernement. Compte tenu de l'incertitude qui entoure les ventes futures d'eau, l'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, de 18,6 millions de dollars, a fait l'objet d'une provision pour créances douteuses. À compter de la date à laquelle le prêt a été classé dans la catégorie des créances douteuses (le 1er janvier 2006), l'Agence a cessé d'accumuler les revenus d'intérêt qui, au 31 décembre 2010, s'élevaient à 7,6 millions de dollars.

À part la provision figurant dans cette note, il n'y a pas d'autre provision établie pour les investissements à recevoir.

f) Placements dans les dépôts à terme (CPG)

L'Agence a investi 38,4 millions de dollars dans des CPG. De ce montant, 21,7 millions de dollars sont assortis d'une échéance d'un an à des taux variant de 1,90 % à 3,16 %, et 16,7 millions de dollars sont assortis d'une échéance de deux ans à des taux variant de 2,11 % à 2,20 %.

g) Revenus de financement

Les revenus de financement sont ventilés comme suit : *(en milliers de dollars)*

a. Intérêt sur les placements de fonds liquides et à court terme	1 440
b. Intérêt sur les débiteurs	401
c. Intérêt sur le prêt en cours - Infrastructure Ontario	845
d. Intérêt sur les placements dans les dépôts à terme	26
Total	2 712

h) Contributions municipales à payer

Au 31 décembre 2010, l'Agence détenait, pour le compte des municipalités, des fonds de 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars en 2009). Ces fonds sont inclus dans les placements de fonds liquides et à court terme.

i) Prêt en cours - Infrastructure Ontario

L'Agence a consenti un prêt de 120 millions de dollars à Infrastructure Ontario, organisme du gouvernement provincial, lequel arrive à échéance le 1er mars 2023. L'intérêt est versé tous les trimestres à un taux inférieur de quatre points de base à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. La valeur marchande de l'effet se rapproche du coût.

j) Autre

Sauf description figurant dans les présentes notes, l'Agence n'est exposée à aucun autre risque de change, de liquidité ou d'autre risque de prix sur ses instruments financiers.

3. Immobilisations

<i>(en milliers de dollars)</i>	Amortissement		Net	Net
	Coût	accumulé	Déc. 31, 2010	Déc. 31, 2009
Logiciels	5 111	4 558	553	220
Systèmes d'information	2 250	970	1 280	1 482
Mobilier et agencements	1 790	1 694	96	144
Équipement automobile	3 123	935	2 188	1 498
Matériel informatique	9 562	8 495	1 067	873
Machinerie et équipement	855	631	224	259
Améliorations locatives	6 787	6 762	25	94
	29 478	24 045	5 433	4 570

4. Engagements En Matière De Baux

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
2011	1 960
2012	1 089
2013	357
2014	73
2015	50
Par la suite	133
	3 662

5. Capitaux Propres De L'ontario

a) Capital disponible

Au cours des dernières années, l'Agence s'est employée à passer au recouvrement intégral dans ses activités de traitement de l'eau et des eaux usées.

L'Agence travaille en étroite collaboration avec la Province, son unique actionnaire, en ce qui a trait à l'investissement de ses grandes ressources en capital, dont le prêt de 120 millions de dollars à taux variable à Infrastructure Ontario, son solde de trésorerie et ses placements dans des dépôts à terme d'une valeur de 62 millions de dollars. La Province exerce une influence considérable sur l'utilisation de ces ressources.

5. Capitaux Propres De L'ontario (suite)

b) Surplus d'apport

À la création de l'Agence, le surplus d'apport d'ouverture provenait de la province de l'Ontario et représentait la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations.

Les redressements du solde d'ouverture sont liés aux réparations et à l'entretien, aux frais juridiques et à la radiation des avances sur l'aide provinciale convenues avant la création de l'Agence. En 2010, l'Agence a accepté de verser 1,6 million de dollars à la Province, et celle-ci a accepté de garantir quelque obligation que ce soit de l'Agence relative à plusieurs poursuites de millions de dollars intentées contre elle pour le comté d'Atikokan. Le montant a été enregistré à titre de redressement du surplus d'apport puisque la poursuite porte sur des événements s'étant déroulés avant la création de l'Agence.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Solde d'ouverture, 1er janvier	95 994	96 047
Redressements du solde d'ouverture	(1 601)	(53)
	94 393	95 994

6. Éventualités

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. La plupart de ces réclamations sont couvertes par une assurance après déduction d'une franchise variant de 5 000 \$ à 100 000 \$, selon le moment auquel l'événement ayant causé la réclamation s'est produit et la nature de cette réclamation. L'issue de ces poursuites en justice n'est pas encore connue.

7. Opérations Entre Apparentés

a) Avantages sociaux futurs autres que la pension

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues à la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 13,1 millions de dollars (12,6 millions de dollars en 2009), dont un montant de 3,0 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2009) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé au poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats et des bénéfices non répartis en 2010 était de 2,1 millions de dollars (1,7 million de dollars en 2009).

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 2,1 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2009) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis en date du 31 décembre 2009 par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2010 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice au cours duquel la CSPAAT en fournira un montant actualisé.

Les coûts des autres avantages sociaux accordés aux employés à la retraite et autres que la pension sont pris en charge par la Province et ne sont donc pas inclus aux états financiers.

b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la Province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, seul commanditaire de la CRF et co-commanditaire de la CR-SDEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les commanditaires doivent veiller à ce que les caisses de pension soient financièrement viables, tout surplus ou passif non financé découlant des évaluations de financement actuarielles n'est ni un bien ni une obligation de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence, de 3,1 millions de dollars (2,6 millions de dollars en 2009), sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant à l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

(c) Autre

Du fait de la relation de l'Agence avec la Province, les opérations entre apparentés suivantes existent :

- i) L'Agence a reçu des revenus de 2,8 millions de dollars (2,3 millions de dollars) de la Société immobilière de l'Ontario pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, analogues à ceux exigés des autres clients de l'AOE.
- ii) L'Agence a reçu des revenus de 2,2 millions de dollars (2,6 millions de dollars) du ministère de l'Environnement pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, analogues à ceux exigés des autres clients de l'AOE. De plus, l'Agence a reçu 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars en 2009) au titre du financement de la protection civile.
- iii) L'Agence a offert un prêt de 120 millions de dollars à Infrastructure Ontario, tel que décrit à la note 2 i).
- iv) L'Agence compte sur la Province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir certains services de vérification interne et services juridiques. La Province absorbe certains de ces frais administratifs.
- v) L'Agence a des comptes créditeurs de 1 million de dollars (0,8 million de dollars en 2009) à l'égard du ministère de l'Environnement pour les produits de location qu'elle recueille pour une propriété, nets des taxes foncières, gérée pour le compte du ministère.

8. Prises De Position Sur La Future Comptabilité

Après discussions avec la Province, l'Agence a été classée à titre d'organisme gouvernemental sans but lucratif et suivra les normes établies pour les organismes sans but lucratif du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), en vigueur le 1er janvier 2012.

9. Reclassification

Certains chiffres des exercices précédents ont été reclassifiés pour qu'ils puissent être conformes à la présentation de l'exercice actuel.

AGRICORP

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non payées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement ses états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.



Randy Jackiw
Directeur général



Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 23 juin 2011



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AgriCorp, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats d'exploitation et soldes des fonds et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 23 juin 2011

AGRICORP

Bilan

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2011, avec données comparatives pour 2010

	Fonds d'administration générale	Assurance- production	2011	2010
Actif				
Trésorerie	188 \$	892 \$	1 080 \$	2 547 \$
Placements (note 6)	4 768	626 057	630 825	522 112
Comptes débiteurs (note 5)	5 735	6 827	12 562	10 825
Fonds administrés (note 4)	57 241	–	57 241	38 459
Charges payées d'avance	629	–	629	1 019
Actif au titre des prestations constituées (note 12)	4 401	–	4 401	3 297
Immobilisations (note 7)	1 099	–	1 099	1 667
Actif total	74 061 \$	633 776 \$	707 837 \$	579 926 \$

Passif et soldes des fonds

Comptes créditeurs et charges à payer	4 495 \$	216 \$	4 711 \$	6 324 \$
Primes et revenus reportés (note 10)	4 488	23 279	27 767	21 002
Provision pour indemnités	–	345	345	14 963
Fonds administrés (note 4)	57 241	–	57 241	38 459
Passif total	66 224	23 840	90 064	80 748
 Soldes des fonds	 7 837	 609 936	 617 773	 499 178
Engagements (note 13) Éventualités (note 13)				
Total du passif total et des soldes des fonds	74 061 \$	633 776 \$	707 837 \$	579 926 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Larry Skinner
Président du conseil

Randy Jackiw
Directeur général

AGRICORP

État des résultats d'exploitation et soldes des fonds

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011, avec données comparatives pour 2010

	Fonds d'administration générale	Assurance- production	2011	2010
Revenus				
Fonds de fonctionnement - Ontario et Canada (note 9)	38 676 \$	– \$	38 676 \$	38 618 \$
Primes des producteurs	–	52 446	52 446	58 875
Financement - Ontario et Canada	–	80 175	80 175	89 312
Ventes, conseils et autres services	7 633	–	7 633	7 396
Revenu de placement	69	18 231	18 300	14 246
Total des revenus	46 378	150 852	197 230	208 447
Charges				
Indemnités	–	14 844	14 844	68 199
Réassurance (note 11)	–	18 230	18 230	19 514
Administration	46 234	–	46 234	46 065
Créances irrécouvrables	–	3	3	13
Total des charges	46 234	33 077	79 311	133 791
Excédent des revenus par rapport aux charges	144	117 775	117 919	74 656
Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente	–	676	676	(5 077)
Soldes des fonds, début de l'exercice	7 693	491 485	499 178	429 599
Soldes des fonds, fin de l'exercice	7 837 \$	609 936 \$	617 773 \$	499 178 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011, avec données comparatives pour 2010

	Fonds d'administration générale	Assurance- production	2011	2010
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charges	144 \$	117 775 \$	117 919 \$	74 656 \$
Élément n'exigeant pas de débours directs :				
Amortissement des immobilisations	1 173	–	1 173	1 376
	1 317	117 775	119 092	76 032
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Comptes débiteurs	2 449	(4 186)	(1 737)	8 531
Charges payées d'avance	390	–	390	(375)
Actif au titre des prestations constituées	(1 104)	–	(1 104)	(3 092)
Comptes créditeurs et charges à payer	(1 059)	(554)	(1 613)	(2 832)
Primes et revenus reportés	(682)	7 447	6 765	(9 219)
Provision pour indemnités	–	(14 618)	(14 618)	3 103
	(6)	(11 911)	(11 917)	(3 884)
Activités de financement				
Augmentation des placements	(2 296)	(105 741)	(108 037)	(70 673)
Activités d'investissement				
Achats d'immobilisations	(605)	–	(605)	(986)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(1 590)	123	(1 467)	489
Trésorerie, début de l'exercice	1 778	769	2 547	2 058
Trésorerie, fin de l'exercice	188 \$	892 \$	1 080 \$	2 547 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant que personne morale sans capital-actions. Elle a été établie à titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario (ci-après « l'organisme ») en date du 1^{er} janvier 1997. Son mandat est d'offrir des programmes de sécurité agricole et des services aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Cette initiative comporte deux volets : un programme sans transfert de droits – l'Assurance-production (« AP ») – et des programmes de transfert de droits, qui sont administrés par l'organisme au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (« MAAARO »).

Programme sans transfert de droits

L'AP a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme assure aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant toutes les cultures principales produites en Ontario.

Programmes de transfert de droits

Le programme Agri-stabilité, le programme ontarien de gestion des risques (« PGR ») et le programme de transition relatif aux vergers et vignobles (« PTVV ») sont des exemples actuels de programmes de transfert de droits. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 4, sont administrés par l'organisme au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral, ou d'autres organismes. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec l'organisme. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par l'organisme dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autre

L'organisme est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, l'organisme a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles généraux (« OAG ») agréés de l'Ontario.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

2. Principales conventions comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers de l'organisme ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

L'organisme a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Il a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations mentionnées ci-dessous :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Régime de retraite

L'organisme parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein. L'organisme contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

d) Constatation des revenus

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme consistent en la trésorerie, les placements à court terme, les placements à long terme, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités. Selon les PCGR, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à échéance, prêts et créances et autres instruments financiers. L'organisme classe ses actifs financiers et ses passifs financiers de la manière suivante :

- L'organisme classe la trésorerie et les placements à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de cette juste valeur sont inscrites dans les résultats.
- Les placements à long terme dans les obligations et les débentures sont classés soit comme étant disponibles à la vente, soit comme étant détenus à des fins de transaction, et leur juste valeur est déterminée selon les cours du marché. Les obligations et les débentures détenues à des fins de transaction sont comptabilisées à leur juste valeur et les gains et les pertes réalisés sur la vente ainsi que les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisés dans le revenu de placement net dans l'état des résultats d'exploitation. Les obligations et les débentures disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés dans l'actif net. Les gains et les pertes réalisés sur la vente sont reclassés depuis l'actif net pour être comptabilisés dans le revenu de placement à l'état des résultats d'exploitation.
- Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- Les comptes créditeurs et charges à payer et la provision pour indemnités sont classés à titre d'autres passifs financiers, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- L'organisme a choisi d'utiliser la méthode de comptabilisation à la date de transaction pour les achats et les ventes d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses affectant la valeur comptable des actifs et des passifs, les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la valeur comptables des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des comptes débiteurs, des immobilisations, des comptes créditeurs et charges à payer, des primes et revenu reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des avantages sociaux futurs des employés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Modifications futures aux conventions comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») a émis de nouvelles normes comptables en ce qui concerne les organismes sans but lucratif du secteur public. Agricorp serait classé comme un organisme sans but lucratif du secteur public (« OSBLSP »), parce que ses comptes sont consolidés avec ceux de la province d'Ontario et parce que l'organisme satisfait aux critères d'admissibilité à titre d'OSBLSP. Le CCSP permet aux OSBLSP de choisir d'appliquer soit les Normes comptables pour le secteur public, soit les Normes comptables pour le secteur public complétées par l'ajout des normes des chapitres de la série 4200 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité* dans les Normes comptables pour le secteur public sous la forme des articles SP 4200 à SP 4270. Ces normes visent les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. L'organisme prévoit choisir le Manuel du secteur public complété par les normes des chapitres de la série 4200 du Manuel du secteur public et il appliquera ces nouvelles normes de présentation comptable pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2013. L'organisme évalue actuellement les incidences potentielles de l'adoption de ces modifications.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

4. Fonds administrés

L'organisme fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter des dossiers et verser aux producteurs des paiements au titre de programmes agricoles. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences officielles des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs. Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. En raison de la nature des programmes, l'organisme ne comptabilise pas les revenus ou les charges des programmes, ni les comptes débiteurs et créditeurs de ces programmes.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses des marges agricoles. Dans le cadre d'Agri-stabilité et du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 %. Le programme Agri-investissement, administré par le gouvernement fédéral, vient en aide aux agriculteurs lors de baisses de marge inférieures à 15 %. Les gouvernements fédéral et ontarien se partagent les coûts du programme Agri-stabilité à raison de 60 % et 40 % respectivement.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 mars 2011

4. Fonds administrés (suite)

b) Programme ontarien de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR est entré en vigueur le 16 août 2007 et prend fin le 31 mars 2013. Ce programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008, 2009 et 2010. Ce programme est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Dans le cadre de son budget déposé en mars 2011, le gouvernement de l'Ontario a fait l'annonce d'un programme de gestion des risques visant divers produits agricoles. Ce programme couvre les produits horticoles, les céréales et oléagineux, ainsi que le bétail. L'organisme a été choisi pour exécuter ce programme et il collabore actuellement avec le MAAARO en vue de déterminer les caractéristiques du programme et d'évaluer l'incidence du programme sur les activités de l'organisme.

c) Programme ontarien de soutien au titre des coûts (« POSTC »)

Le POSTC est entré en vigueur le 7 juin 2007 et prend fin le 31 mars 2013. Ce programme offre aux producteurs un paiement en reconnaissance de l'augmentation des coûts de production agricole de 2000 à 2004. Le paiement du gouvernement de l'Ontario représente 66,67 % du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production (« PTCP »).

d) Programme d'autogestion du risque (« PAGR »)

L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et prend fin le 31 mars 2013. En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme un pourcentage de ses ventes nettes admissibles et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement fédéral ou le gouvernement ontarien. Les indemnités sont payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte.

e) Programme de transition relatif aux vergers et vignobles (« PTVV »)

Le PTVV a été établi en 2008 en vertu d'une entente entre le MAAARO et l'organisme et il prend fin le 31 mars 2016. Le programme indemnise les producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres répondant aux critères d'admissibilité pour une partie des coûts d'enlèvement et d'élimination d'arbres fruitiers et/ou de plants de vigne. Ce programme volontaire a été conçu pour aider les producteurs à s'adapter aux pressions de l'industrie et à l'évolution des marchés. Ce programme est en vigueur pour les années de programme 2008, 2009 et 2010.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 mars 2011

4. Fonds administrés (suite)

- f) Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs (« POHEBP »)

Le programme de POHEBP est entré en vigueur le 13 décembre 2007 et prend fin le 31 mars 2013. Selon les conditions de l'accord, les producteurs ont droit à un paiement ponctuel s'ils ont reçu un paiement en vertu du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production (« PTCP ») ou du Programme ontarien de soutien au titre des coûts (« POSTC ») et si au moins la moitié de leurs ventes nettes admissibles était constituée de denrées particulières comme l'horticulture ou de l'élevage bovin ou porcin. Ce paiement est calculé selon une formule précise.

- g) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au PCSRA et qui reçoivent un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire qui sera calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

- h) Programme d'éradication du virus de la sharka (« PEVS »)

L'accord actuel entre le MAAARO et l'organisme pour la prestation du programme est entré en vigueur le 1^{er} avril 2008 et prend fin le 31 décembre 2011. Le PEVS a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

- i) Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (« ITES »)

Le programme ITES est entré en vigueur le 18 mai 2006 et a pris fin le 31 mars 2010. Ce programme était administré au nom du gouvernement fédéral.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

4. Fonds administrés (suite)

j) Programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (« POES »)

Le POES est entré en vigueur le 14 septembre 2006 et a pris fin le 31 mars 2011. Ce programme était administré au nom du MAAARO.

k) Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à tous les agriculteurs en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 \$ ou plus d'inscrire leur entreprise agricole. En échange d'un droit d'inscription, les agriculteurs paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un OAG de leur choix. L'organisme recueille le droit d'adhésion du producteur et le remet, moins des frais administratifs, à l'OAG choisi par le producteur.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et le montant estimatif des dépenses à engager pour les paiements de programmes que l'organisme s'attend à verser aux producteurs pour les programmes administrés par l'organisme. Le montant estimatif n'est pas inscrit au bilan de l'organisme.

	Solde d'ouverture 2011	Finance- ment fédéral	Finance- ment provincial	Autre	Paiements	Solde de clôture 2011	Montant estimatif des dépenses à engager	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	2011	2010
Agri-stabilité	23 222	93 837	62 012	8 371	(136 561)	50 881	258 222	265 158
PGR	6 937	–	32 062	(5 124)	(32 662)	1 213	6 717	4 938
POSTC	565	–	(104)	(422)	–	39	–	1 326
PARG	2 543	–	–	–	(277)	2 266	–	3 068
PTVV	521	–	6 280	(24)	(6 763)	14	–	9 041
POHEPB	1 561	–	(990)	(552)	(1)	18	–	481
PSAG	2 203	–	–	40	(41)	2 202	–	2 897
PEVS	349	1 515	661	(855)	(1 606)	64	30	3 573
ITES	23	–	–	513	(358)	178	60	6 998
POES	145	–	–	295	(244)	196	40	5 069
Autre	390	343	218	(209)	(572)	170	144	293
Total	<u>38 459</u>	<u>95 695</u>	<u>100 139</u>	<u>2 033</u>	<u>(179 085)</u>	<u>57 241</u>	<u>265 213</u>	<u>302 842</u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

5. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien ainsi que des montants dus par les producteurs.

	2011	2010
Financement gouvernemental - Canada	5 848 \$	5 158 \$
Financement gouvernemental - Ontario	4 205	3 459
Autre	2 509	2 208
Total	12 562 \$	10 825 \$

6. Placements

Les lois limitent les placements de l'organisme à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

a) Profil du portefeuille

Les placements, à la valeur comptable et à la juste valeur, sont les suivants :

	2011	2010
Court terme	123 447 \$	123 846 \$
Long terme		
Gouvernement du Canada	53 632	63 424
Province d'Ontario	133 554	114 025
Autres gouvernements provinciaux	174 714	113 925
Services publics provinciaux	37 707	24 521
Institutions financières	107 771	82 371
Total des placements	630 825 \$	522 112 \$

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 mars 2011

6. Placements (suite)

b) Échéances du portefeuille de placements

	2011	2010
Moins de 1 an	123 447 \$	123 846 \$
De 1 à 3 ans	241 973	137 087
De 3 à 5 ans	167 640	146 694
Plus de 5 ans	97 765	114 485
Total des placements	630 825 \$	522 112 \$

7. Immobilisations

	2011		2010	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 060 \$	996 \$	64 \$	218 \$
Matériel informatique	6 607	6 160	447	596
Logiciels	7 025	6 632	393	456
Améliorations locatives	1 908	1 713	195	397
	16 600 \$	15 501 \$	1 099 \$	1 667 \$

8. Instruments financiers

a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

8. Instruments financiers (suite)

b) Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et l'excédent des revenus sur les charges de l'organisme.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe de l'organisme. Les taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 3,05 % à 7,50 % avec un rendement moyen pondéré de 4,79 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Le risque de crédit encouru par l'organisme provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés, des obligations d'État et de la possibilité selon laquelle les entités pour lesquelles l'organisme avance les fonds pourraient éprouver des difficultés et pourraient ne pas remplir leurs obligations contractuelles. La loi restreint le type de placements que peut détenir l'organisme, à savoir les titres de créance canadiens de qualité supérieure et les placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Fonds de fonctionnement - Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration du FAP, d'Agri-stabilité, du PSAG et du PTVV (perte d'actif) à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Le coût de l'administration du PARG est financé par le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Ontario, selon l'année du programme. Le coût de l'administration des programmes PGR, POSTC, POHEBP, POES et PTVV est assumé par le gouvernement de l'Ontario. Le coût de l'administration du PEVS (enquêtes de dépistage) et de l'ITES est financé par le gouvernement fédéral.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

10. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes de 23 279 \$ (2010 – 15 832 \$) payées en avance au fonds d'Assurance-production (FAP) pour les cultures qui ne sont pas encore récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report du revenu tiré de ces primes. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 1 099 \$ (2010 – 1 667 \$) et d'autres montants reportés de 3 389 \$ (2010 – 3 503 \$).

11. Convention de réassurance

L'organisme gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes du FAP selon les seuils négociés. L'organisme a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'AP 2010 supérieures à 286 000 \$ jusqu'à concurrence de 453 000 \$. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole de 2010 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu de l'organisme.

L'organisme a signé en décembre 2010 une convention aux termes de laquelle il a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour la campagne agricole 2011. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer les pertes entre 13 % et 19 % de la responsabilité assurée (responsabilité maximale de 2 900 000 \$). Le montant acheté en 2010 correspondait à une responsabilité maximale de 2 625 000 \$, mais la responsabilité réelle finale s'élevait à 2 382 000 \$, donnant lieu à la couverture indiquée au paragraphe précédent. L'organisme a acheté un montant de réassurance moins élevé en 2011 comparativement au montant acheté en 2010, en raison de l'ampleur de l'excédent du fonds d'AP.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

12. Régime de retraite

L'organisme a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées de l'organisme au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	18 318 \$	10 856 \$
Coût des services rendus de l'exercice	1 780	637
Intérêts débiteurs	1 385	1 075
Cotisations salariales	1 383	1 303
Prestations versées	(592)	(304)
Perte actuarielle	2 307	4 751
Solde à la fin de l'exercice	24 581 \$	18 318 \$
Actif du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	18 090 \$	10 547 \$
Rendement réel de l'actif du régime	2 242	2 473
Cotisations patronales	3 081	4 071
Cotisations salariales	1 383	1 303
Prestations versées	(592)	(304)
Juste valeur à la fin de l'exercice	24 204 \$	18 090 \$
Situation de capitalisation		
Déficit du régime	(377)\$	(228)\$
Perte actuarielle non amortie	4 843	3 603
Obligation transitoire non amortie	(65)	(78)
Actif au titre des prestations constituées	4 401 \$	3 297 \$

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

12. Régime de retraite (suite)

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer l'actif au titre des prestations constituées de l'organisme sont les suivantes :

	2011	2010
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,0 %	6,5 %
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,5 %	8,5 %
Taux de rendement prévu à long terme de l'actif du régime	6,5 %	7,0 %
Taux de croissance des salaires	4,0 %	4,0 %
La charge nette du régime de prestations de l'organisme se présente comme suit :		
Coût des services rendus de l'exercice	1 780 \$	637 \$
Intérêts débiteurs	1 385	1 075
Rendement prévu de l'actif du régime	(1 293)	(917)
Amortissement de l'obligation transitoire	(13)	(13)
Amortissement d'une perte non constatée	118	—
Charge nette du régime de retraite	1 977 \$	782 \$

Le pourcentage de la juste valeur totale de l'actif du régime par catégorie est la suivante :

Type de titre	% du régime	% du régime
Actions canadiennes	36,7	34,9
Actions américaines	16,8	15,6
Actions internationales	11,4	10,9
Obligations	32,6	36,8
Trésorerie et équivalents	2,5	1,8
Valeur totale du fonds	100,0	100,0

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2010. En date du 1^{er} janvier 2010, le régime était sous-financé d'un montant approximatif de 2 200 \$ sur la base de la pérennité et avait un surplus de solvabilité et de liquidation de 279 \$. La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1^{er} janvier 2013.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 mars 2011

13. Engagements

i) Engagements aux termes de contrats de location

L'organisme loue ses locaux à bureaux. Les loyers globaux minimaux pour ces contrats de location ainsi que les autres obligations pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2012	2 205 \$
2013	1 331
2014	964
2015	885
2016	900
	6 285 \$

ii) Éventualités

Dans le cours normal des affaires, l'organisme peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre l'organisme. L'organisme ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont pendants ou qui font l'objet d'une revendication aient un impact important sur la situation financière de l'organisme ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Opérations entre apparentés

L'organisme a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. L'organisme a versé 226 \$ (2010 - 574 \$) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, l'organisme a versé 1 300 \$ (2010 - 1 500 \$) à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social. L'organisme a généré des revenus de 50 443 \$ (2010 - 55 082 \$) auprès du MAAARO comme portion des primes d'AP et du fonds de fonctionnement.

15. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, le principal objectif de l'organisme est de protéger sa capacité de continuer d'être une entreprise en exploitation, afin qu'il puisse continuer d'assurer la prestation de régimes et des services jouant un rôle de filet de sécurité agricole pour les secteurs agricoles et alimentaires en Ontario.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

15. Gestion du capital (suite)

L'organisme est limité à l'administration de l'AP, aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (programmes de transfert de droits) et à tout autre programme ayant fait l'objet d'une approbation. L'organisme s'assure qu'il dispose d'un capital et d'un fonds de roulement suffisants par le biais d'ententes de prestation avec ses partenaires financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 37 240 \$ au cours de l'année civile 2010 (2009 - 40 111\$).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige l'organisme à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2010, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	160 119 \$	573 \$
Bhimji, Zeenat	Architecte de l'information	113 000	416
Brown, Greg	Directeur de la gestion des risques	121 906	443
Côté-Kennedy, Annie	Directrice, Communications	124 598	458
Dosanjh, Baljit	Directeur, Bureau de la gestion des projets ministériels	121 283	444
Ensafi, Masoud	Chef, Services de développement	113 230	426
Fazil, Abbas	Directeur, Services d'architecture	138 833	510
Fung, Patrick	Contrôleur	122 822	450
Gallagher, Jocelyn	Directrice principale, Ressources humaines et du développement organisationnel	140 142	514
Ip, Stephen	Directeur, Services d'application de la TI et de réseautique	138 493	517
Jackiw, Randy	Directeur général	182 422	12 622
LaRose, Doug	Responsable des technologies de l'information	177 741	650
Lennox, Lee Ann	Directrice, Gestion stratégique et des communications	108 840	399
Meneray, Debra	Directrice principale, Exécution des programmes	141 683	517
Sayer, Greg	Avocat principal et directeur, Services juridiques	117 774	480
Smith, Valerie	Chef, Communication de l'information financière	101 775	377
Vlcek, Michael	Directeur principal, Développement des programmes	135 361	496
Wong, Roxana	Chef principal, Services aux clients TI	119 231	434

17. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres comparatifs de 2010 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

40 Dundas Street West, Suite 200, Toronto ON M5G 2H1
40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto ON M5G 2H1

Toll free / Sans frais : 1-800-668-8258
Phone / Téléphone : 416-979-2352
Fax / Télécopieur : 416-979-2948
www.legalaid.on.ca

Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables soient produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux principes comptables généralement acceptés au Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Robert W. Ward
Président-directeur général

2 juin, 2011

Michelle Séguin
Vice-présidente et
directrice générale de l'administration
2 juin, 2011



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Aide juridique Ontario et au procureur général de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Aide juridique Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats et l'état des variations du déficit net accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381

Toronto (Ontario)
Le 2 juin 2011

www.auditor.on.ca

Aide juridique Ontario Bilan

Aux 31 mars	2011 (en milliers de dollars)	2010
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	6 568 \$	20 008 \$
Placements à court terme (note 4)	16 589	12 059
Placements à court terme - réserve pour éventualités (notes 4 et 10)	–	10 000
Charges payées d'avance	1 271	1 252
Comptes clients (note 3 (a))	11 475	13 362
Autres débiteurs (note 3 (b))	13 789	11 412
	49 692 \$	68 093 \$
Comptes clients à long terme (note 3 (a))	22 222	23 194
Immobilisations (note 5)	5 124	8 233
	77 038 \$	99 520 \$
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	83 965 \$	96 199 \$
Apports de capital reportés (note 7)	21	253
Revenus reportés (note 8)	5 000	5 580
Prestations constituées (note 13)	569	1 413
	89 555 \$	103 445 \$
Déficit net		
Déficit net accumulé (note 1 (c))	(17 620) \$	(21 905) \$
Actif net investi dans des immobilisations (note 9)	5 103	7 980
Réserve pour éventualités (notes 4 et 10)	–	10 000
	(12 517) \$	(3 925) \$
	77 038 \$	99 520 \$

Au nom du conseil d'administration,

 , président

Les notes et le sommaire des principales méthodes comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario État des résultats

Pour les exercices clos le 31 mars

2011 2010
(en milliers de dollars)

REVENUS

Total du financement du gouvernement (note 1 (a))	320 810 \$	315 439 \$
Fondation du droit de l'Ontario	13 397	4 837
Contributions des clients	18 114	21 880
Clients et autres recouvrements	521	664
Revenus de placement	268	553
Revenus divers	461	721

TOTAL DES REVENUS

353 571 \$ 344 094 \$

CHARGES

Programmes des clients

Certificats d'aide juridique

Droit criminel – causes majeures	23 160 \$	24 211 \$
Droit criminel – autres	80 775	79 853

Total partiel **103 935** 104 064

Droit de la famille	49 250	51 801
Immigration et réfugiés	18 768	18 571
Autres domaines de droit civil	5 459	6 044

Total partiel **177 412** 180 480

Conférences de règlement	105	155
Bureaux du droit de la famille	4 092	2 521
Bureaux du droit criminel	652	1 037
Bureau du droit des réfugiés	1 172	1 166
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	1 479	1 802

Total partiel **184 912** 187 161

Programme des avocats de service

Honoraires et débours des avocats de service	42 791	38 184
Services élargis	940	814

Total partiel **43 731** 38 998

Cliniques juridiques et services spéciaux

Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 11)	65 204	60 020
Sociétés étudiantes d'aide juridique	3 295	3 217
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques		40

Total partiel **68 499** 63 277

Projets d'innovation dans la prestation des services

Autres	682	916
--------	-----	-----

Total partiel **682** 916

Les notes et le sommaire des principales méthodes comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario État des résultats

(suite)

Pour les exercices clos le 31 mars

2011 2010
(en milliers de dollars)

CHARGES (suite)

Soutien aux programmes

Activités régionales	1 693	2 124
Bureaux régionaux et de districts	10 601	33 473
Centre de services à la clientèle	4 678	761
Total partiel	16 972	36 358

TOTAL DES PROGRAMMES DES CLIENTS

314 796 \$ 326 710 \$

Soutien aux prestataires de services

Service de recherche	3 480	3 885
Services aux avocats et paiements	1 795	3 115
Total partiel	5 275	7 000

Administration et autres coûts

Bureau provincial	25 856	26 035
Dotations à l'amortissement	3 757	3 793
Créances irrécouvrables	12 479	8 202
Total partiel	42 092	38 030

TOTAL DES DÉPENSES

362 163 \$ 371 740 \$

Déficit des revenus par rapport aux charges pour l'exercice

(8 592) \$ (27 646) \$

Aide juridique Ontario

État des variations du déficit net accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Investi dans des immobilisations	Réserve pour éventualités	Déficit accumulé	2011 Total (en milliers de dollars)	2010 Total (en milliers de dollars)
	(note 9)	(note 10)	(note 1 (c))		
Excédent (déficit) net accumulé à l'ouverture de l'exercice	7 980 \$	10 000 \$	(21 905) \$	(3 925) \$	23 721 \$
Déficit des revenus par rapport aux charges	(3 525)	-	(5 067)	(8 592)	(27 646)
Investissement dans des immobilisations	648	-	(648)	-	-
Virement au déficit accumulé	-	(10 000)	10 000	-	-
Excédent (déficit) net accumulé à la clôture de l'exercice	5 103 \$	-\$	(17 620) \$	(12 517) \$	(3 925) \$

Les notes et le sommaire des principales méthodes comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario État des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 31 mars

2011 2010
(en milliers de dollars)

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Déficit des revenus par rapport aux charges de l'exercice	(8 592) \$	(27 646) \$
Rajustements pour rapprocher le déficit des revenus par rapport aux charges et les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation :		
Amortissement	3 757	3 793
Amortissement des apports de capital reportés	(232)	(232)
Cotisations patronales	(2 251)	(2 245)
Charges de retraite	1 407	2 402
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients	1 887	554
Autres débiteurs	(2 377)	(3 765)
Charges payées d'avance	(19)	(55)
Créditeurs et charges à payer	(12 234)	10 177
Intérêts courus sur les placements	(30)	577
Produits reportés	(580)	5 580
Comptes clients à long terme	972	(3 170)
	(18 292) \$	(14 030) \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations	(648) \$	(1 106) \$
Rachat de placements	5 500	28 000
	4 852 \$	26 894 \$

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice

(13 440) 12 864

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice

20 008 7 144

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice

6 568 \$ 20 008 \$

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables

31 mars 2011

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des communautés défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu, tout en étant efficace et efficiente par rapport aux coûts.

MÉTHODES COMPTABLES

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

L'excédent (le déficit) accumulé correspond à l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges pour les activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

CONSTATATION DES REVENUS

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de revenus lorsque la Société enregistre la facture d'un avocat pour le compte d'un client. Les jugements, l'adjudication des dépens et les règlements sont constatés lorsqu'ils sont accordés.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

31 mars 2011

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre de services rendus non facturés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en espèces d'un montant connu et peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a désigné tous ses placements comme étant disponibles à la vente, et les comptabilise à leur juste valeur. Les frais d'opération liés à l'achat de placements sont capitalisés et les frais liés à la vente de placements sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les variations de la juste valeur sont traitées comme une augmentation ou une diminution constatée dans l'état des variations de l'excédent (déficit) net accumulé. La juste valeur des placements correspond au cours du marché à la clôture de l'exercice.

La Société a désigné les comptes clients comme prêts et créances, et les comptabilise à leur coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a désigné la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant détenus à des fins de transaction, et les comptabilise à leur juste valeur. Les créditeurs et charges à payer sont désignés comme autres passifs, et sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur nominale puisqu'il s'agit de comptes à court terme.

La Société a adopté les normes énoncées dans le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* (Institut Canadien des Comptables Agréés), conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exempter les organismes sans but lucratif des dispositions relatives aux informations à fournir au titre des instruments financiers énoncées dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

31 mars 2011

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	- 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	- 7 ans
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés afférents au financement fourni par la province d'Ontario pour l'acquisition d'immobilisations représentent la partie non amortie des apports utilisés pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de l'apport de capital reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

RÉGIMES DE RETRAITE

La quasi-totalité des salariés de la Société sont inscrits à un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations déterminées est porté aux résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles. Sept salariés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la croissance de la rémunération, aux cessations d'emploi et à l'âge de la retraite des membres du régime. Les rajustements effectués au titre des modifications du régime, des modifications des hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont enregistrés dans l'état des résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés, laquelle est d'environ sept ans.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour comptes de débiteurs, la provision pour frais juridiques au titre de services rendus non facturés et les prestations constituées.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

1. Financement du gouvernement

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives à l'exploitation, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le dernier protocole d'entente a été signé le 10 décembre 2008; il est valide pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 10 décembre 2013.

- a) La Société dépend de la province d'Ontario sur le plan économique et les apports reçus de la province d'Ontario ont été ventilés comme suit :

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Apports	320 578 \$	315 207 \$
Amortissement des apports de capital reportés (note 7)	232	232
	320 810 \$	315 439 \$

La province a versé en 2010 un financement non récurrent de 10,0 millions de dollars et ce montant a été inclus dans le total des apports pour cet exercice. En 2011, elle a versé un montant supplémentaire de 15,0 millions de dollars dans le cadre d'une initiative gouvernementale de revitalisation de AJO au terme de laquelle AJO recevra un financement permanent supplémentaire de 60,0 millions de dollars au total d'ici 2013.

- b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2011 comprennent un montant de 53,1 millions de dollars (53,3 millions de dollars en 2010) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province, dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des dépenses en droit de l'immigration et des réfugiés pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.
- c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société a une ligne de crédit d'exploitation d'un montant de 5,0 millions de dollars afin de couvrir les découverts bancaires temporaires. La facilité de crédit demeurerait inutilisée au 31 mars 2011. Elle porte intérêt au taux préférentiel et elle n'est pas garantie.

3. Débiteurs

a) Comptes clients

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Total des comptes clients	87 082 \$	84 737 \$
Moins : la provision pour créances irrécouvrables	(53 385)	(48 181)
Comptes clients (net)	33 697 \$	36 556 \$
Comprend		
Comptes clients à court terme	11 475	13 362
Comptes clients à long terme	22 222	23 194
	33 697 \$	36 556 \$

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution par laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

b) Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont principalement composés de montants à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario, de l'Agence du revenu du Canada et des gouvernements fédéral et provincial pour les causes visées par le protocole. Une partie des revenus de l'Aide juridique provient de la Fondation du droit de l'Ontario et cet apport à recevoir représente le montant impayé à la clôture de l'exercice. Les montants à recevoir de l'Agence du revenu du Canada représentent les remboursements de la TVH impayés à la clôture de l'exercice. L'Aide juridique administre les causes visées par le protocole au nom du ministère fédéral de la Justice (MJ) et du ministère du Procureur général de l'Ontario (MPG); ces apports à recevoir représentent les montants impayés à la clôture de l'exercice.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

3. Débiteurs (suite)

b) Autres débiteurs (suite)

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Montants à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario	2 364 \$	587 \$
TVH à recevoir	6 135	5 987
Montants à recevoir du MJ liés à des causes visées par le protocole	2 785	2 483
Montants à recevoir du MPG liés à des causes visées par le protocole	1 742	1 422
Autres débiteurs	763	933
Solde à la clôture de l'exercice	13 789 \$	11 412 \$

4. Placements

	2011		2010	
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Certificats de placement garantis	16 500 \$	16 500 \$	22 000 \$	22 000 \$
Intérêts courus	89	89	59	59
	16 589 \$	16 589 \$	22 059 \$	22 059 \$
Moins : Réserve pour éventualités				
- à court terme (note 10)	- \$	- \$	(10 000) \$	(10 000) \$
Total	16 589 \$	16 589 \$	12 059 \$	12 059 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

4. Placements (suite)

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du *Règlement de l'Ontario 107/99* pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides, comme des obligations du gouvernement fédéral du Canada, des obligations de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garanti ayant une note A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2011 sont conformes aux exigences de la loi. La Société a réalisé un revenu total de placement de 0,3 million de dollars en 2011 (0,6 million de dollars en 2010).

Le portefeuille de placement de la Société est exposé à divers risques qui sont atténués par le genre des placements; le risque est donc faible. Les risques inhérents aux placements sont les suivants :

a) Risque lié au taux d'intérêt

En général, la valeur des titres à revenu fixe augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. En 2011, les placements à revenu fixe de la Société sont constitués de certificats de placement garanti d'une valeur de 16,5 millions de dollars (22,0 millions de dollars en 2010) dont les taux d'intérêt sont de 0,50 % et de 1,15 % (0,5 % 2010) et dont les dates d'échéance sont le 8 avril 2011 et le 16 septembre 2011 (du 10 avril 2010 au 17 septembre 2010 en 2010).

b) Risque d'illiquidité

Ce risque est lié à l'aptitude d'une organisation à transformer rapidement ses placements en espèces. Les placements en titres garantis sont des instruments particulièrement liquides qui peuvent être transformés rapidement en espèces d'un montant prévisible.

c) Risque lié au marché

Ce risque survient lorsque les placements à revenu fixe de la Société sont négociés en bourse et que les fluctuations marquées du marché peuvent l'exposer à des risques de pertes. Néanmoins, la composition du portefeuille de placement de la Société et les exigences réglementaires concernant les décisions d'investissement minimisent ces risques.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

5. Immobilisations

	2011		2010	
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	1 015 \$	558 \$	998 \$	482 \$
Matériel informatique et logiciels	14 627	13 858	16 196	14 982
Logiciels conçus sur mesure	39	23	84	45
Logiciels pour toute l'entreprise	15 628	14 904	15 628	12 672
Améliorations locatives	7 871	4 713	7 931	4 423
	39 180 \$	34 056 \$	40 837 \$	32 604 \$
Valeur comptable nette		5 124 \$		8 233 \$

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Comptes juridiques – factures reçues, mais non réglées	18 699 \$	24 252 \$
– frais juridiques au titre de services rendus non facturés	56 186	55 511
Incitations à la location	1 569	1 762
Comptes fournisseurs et autres crédoiteurs	6 685	13 886
Indemnités de vacances	826	788
	83 965 \$	96 199 \$

À la clôture de l'exercice, la direction estime que l'obligation liée aux frais juridiques non facturés au titre des services rendus par les avocats du secteur privé s'établit à environ 56,2 millions de dollars (55,5 millions de dollars en 2010).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

7. Apports de capital reportés

Les variations des apports de capital pour les projets financés par la province d'Ontario sont les suivantes :

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Solde à l'ouverture de l'exercice	253 \$	485 \$
Amortissement des apports de capital reportés (note 1 (a))	(232)	(232)
Solde à la clôture de l'exercice	21 \$	253 \$

8. Revenus reportés

La Société a reçu les avances de fonds des organismes suivants pour des projets futurs :

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Fondation du droit de l'Ontario	5 000 \$	5 000 \$
Ministère du Procureur général	-	580
Solde à la clôture de l'exercice	5 000 \$	5 580 \$

9. Variations de l'actif net investi dans des immobilisations

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 980 \$	10 435 \$
Amortissement	(3 757)	(3 793)
Amortissement des apports de capital reportés	232	232
Acquisition d'immobilisations	648	1 106
Solde à la clôture de l'exercice	5 103 \$	7 980 \$
Comprend		
Immobilisations (note 5)	5 124 \$	8 233 \$
Apports de capital reportés (note 7)	(21)	(253)
	5 103 \$	7 980 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

10. Réserve pour éventualités

Le paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne un fonds de réserve pour éventualités dans les formes prescrites à l'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99. Ce fonds a été établi le 1^{er} avril 1999 avec un solde de 20 millions de dollars financé par la Société. Le règlement exige aussi que la Société obtienne l'approbation préalable du procureur général pour tout retrait portant le total des sommes retirées du fonds à plus de 5 millions de dollars. La Société doit joindre à sa demande d'approbation un exposé des raisons pour lesquelles le retrait est nécessaire, un calendrier de remboursement et un énoncé des dispositions qu'elle a prises pour éviter qu'un tel besoin se présente de nouveau à l'avenir. Au cours de l'exercice 2011, la Société a effectué un retrait de 10 millions de dollars du fonds avec l'approbation du procureur général. Le montant a été porté en réduction du déficit accumulé. Le plan d'affaires de la Société pour l'exercice 2011 et 2012 comprend une disposition pour le renflouement du fonds au cours des années suivantes.

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 000 \$	20 000 \$
Virement à l'excédent accumulé	(10 000)	(10 000)
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	10 000 \$
Comprend	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Placements à court terme (note 4)	– \$	10 000 \$
	– \$	10 000 \$

11. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services en droit de la pauvreté à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organismes constitués en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'un audit individuel et doit fournir à la Société des états financiers audités pour la période de financement.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

11. Cliniques de services juridiques (suite)

Le financement total aux cliniques communautaires comprend des virements de fonds directs et le coût des services de soutien centralisés.

	2011 (en milliers de dollars)	2010
Sommes versées aux cliniques ou pour le compte de celles-ci	65 204 \$	60 020 \$
	65 204 \$	60 020 \$

12. Engagements et éventualités

- a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2011, selon les estimations de la direction, la Société pourrait encore être responsable de certificats émis le 31 mars 2011 ou avant cette date, pour un montant total de 49,7 millions de dollars (44,0 millions de dollars 2010) en plus de l'acquittement des factures reçues et des frais juridiques au titre de services rendus non facturés.
- b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges d'exploitation estimatives pour les cinq prochains exercices et par la suite, en se basant sur les renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	Charges d'exploitation (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2012	2 293 \$	2 610 \$	4 903 \$
2013	1 459	1 995	3 454
2014	1 322	1 920	3 242
2015	1 280	1 891	3 171
2016	1 186	1 801	2 987
Par la suite	2 685	4 351	7 036
	10 225 \$	14 568 \$	24 793 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

12. Engagements et éventualités (suite)

- c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. La conclusion et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel aura lieu un règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 5 000 \$, selon le moment auquel survient la demande, et la nature de la demande.

13. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime est en fait constitué de deux régimes : un régime à cotisations déterminées comportant un volet à prestations déterminées et un régime complémentaire (cadres supérieurs).

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 694 salariés (656 salariés en 2010). La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 2,028 millions de dollars pour l'exercice à l'étude (2,134 millions de dollars en 2010).

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre 7 participants (9 participants en 2010). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à intervalles ne dépassant pas trois ans. La direction a confié à un tiers la préparation d'une évaluation pour janvier 2011, dont le rapport final devrait être délivré. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

13. Régimes de retraite (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, une extrapolation aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars		
Taux d'actualisation	5,60 %	5,75 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %
Coûts des prestations pour l'exercice clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	5,75 %	7,25 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,00 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %

Le rapprochement de la situation de capitalisation des prestations déterminées du régime et des montants inscrits dans les états financiers de la Société se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées	3 276 \$	3 469 \$
Juste valeur des actifs du régime	3 341	3 003
Situation de capitalisation – excédent (déficit) des régimes	65	(466)
Solde des montants non amortis	232	669
Actif au titre des prestations constituées	297	203
Charges de retraite	10	86
Cotisations au régime		
Cotisations salariales	20	24
Cotisations patronales	104	111
Prestations de retraite payées	67	30

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2011

13. Régimes de retraite (suite)

Régime complémentaire de retraite

Le conseil d'administration de la Société a aussi approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour certains cadres désignés. Au terme du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée le 31 mars 2011.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, une évaluation actuarielle à des fins comptables a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes concernant l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations :

	2011	2010
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %
Inflation	3,00 %	3,00 %

Le revenu de retraite de la Société pour l'exercice était de (0,631) million de dollars (charge de 0,181 million de dollars en 2010), l'obligation au titre des prestations constituées était de 0,650 million de dollars au 31 mars 2011 (0,593 million de dollars en 2010) et le passif au titre des prestations constituées était de 0,866 million de dollars au 31 mars 2011 (1,616 million de dollars en 2010). Au cours de l'exercice, la Société a versé des sommes de 0,119 million de dollars à même le régime (néant en 2010).

14. Chiffres correspondants de l'exercice antérieur

Certains éléments comparatifs ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

CENTRE DES CONGRÈS D'OTTAWA

Les états financiers du Centre des congrès d'Ottawa au 31 mars 2011 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Les états financiers du Centre des sciences de l'Ontario au 31 mars 2011 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables soient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



Allan Fogwill
Directeur général, Planification et Services opérationnels
Le 27 juillet 2011



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 27 juillet 2011

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces	3 346 547	12 290 027
Investissements (note 2c)	987 010	-
Comptes débiteurs	557 831	228 125
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	1 424 812	815 719
Dépôts et charges payées d'avance	243 693	352 766
Total de l'actif à court terme	6 559 893	13 686 637
Actif à long terme :		
Investissements (note 2c)	3 999 434	-
Immobilisations (note 5)	5 685 561	5 692 797
Total de l'actif à long terme	9 684 995	5 692 797
TOTAL DE L'ACTIF	16 244 888	19 379 434
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3b)	724 888	3 117 597
Comptes créditeurs et charges à payer	4 582 286	4 334 567
Total du passif à court terme	5 307 174	7 452 164
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3c)	3 393 371	3 138 642
Incitatif de location reporté (note 8)	2 959 115	3 297 287
Passif au titre du régime de retraite (note 6)	409 793	324 993
Total du passif à long terme	6 762 279	6 760 922
TOTAL DU PASSIF	12 069 453	14 213 086
Réserve de fonctionnement (note 4)	4 175 435	4 893 848
Actif net :		
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	-	272 500
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	16 244 888	19 379 434

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion :


Rosemarie Leclair
Présidente

Cynthia Chaplin
Vice-présidente

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	30 974 444	28 296 698
Coûts liés au processus réglementaire	1 598 355	1 218 034
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	1 449 450	1 955 215
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	34 022 249	31 469 947
Autres revenus :		
Frais de permis	331 675	365 398
Revenus d'intérêt	121 760	71 287
Revenus divers	8 125	7 607
Pénalités administratives	-	75 000
Total des autres revenus	461 560	519 292
TOTAL DES REVENUS	34 483 809	31 989 239
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	23 655 988	23 476 331
Experts-conseils et professionnels	3 808 315	2 491 021
Bien-fonds	2 602 320	2 296 187
Médias et publications	1 192 978	533 551
Technologies de l'information	773 684	622 653
Bureaux et administration	639 589	521 937
Réunions, formation et déplacement	633 985	721 584
Amortissement	1 449 450	1 955 215
TOTAL DES CHARGES	34 756 309	32 618 479
INSUFFISANCE DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(272 500)	(629 240)
Actif net, au début de la période (note 7)	272 500	901 740
ACTIF NET, à la fin de la période	-	272 500

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	30 285 914	31 536 370
Revenus des coûts liés au processus de réglementation	1 598 355	1 218 034
Autres revenus	461 560	519 292
Charges	(34 756 309)	(32 618 479)
	(2 410 480)	655 217
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	1 449 450	1 955 215
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261 965	261 965
	1 711 415	2 217 180
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Achat d'un bien d'investissement - Court terme	(987 010)	-
Comptes débiteurs	(329 706)	(170 652)
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	(609 093)	207 422
Dépôts et charges payées d'avance	109 074	(121 393)
Achat d'un bien d'investissement – Long terme	(3 999 434)	-
Réserve de fonctionnement	(718 413)	183 588
Comptes créditeurs et charges à payer	247 719	(553 999)
Passif au titre du régime de retraite	84 800	26 292
Incitatif de location reporté	(338 172)	(338 172)
	(6 540 235)	(766 914)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	(7 239 300)	2 105 483
INVESTISSEMENT		
Achats de biens immobilisés	(1 704 179)	(1 211 395)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'investissement	(1 704 179)	(1 211 395)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE		
	(8 943 480)	894 088
Encaisse, au début de la période	12 290 027	11 395 939
Encaisse, à la fin de la période	3 346 547	12 290 027

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2011

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission est, depuis le 1^{er} août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2010-2011 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas constatés comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux aux termes de l'article 26 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* qui sont liés aux charges de la Commission est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation, de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Les revenus évalués dépassant les coûts réels durant l'exercice 2010-2011 sont considérés comme un rapprochement (note 3b).

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2011

- Les revenus provenant de pénalités administratives imposées aux participants au marché individuels aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* sont constatés pour l'année à laquelle elles sont imposées pourvu que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Les revenus provenant des pénalités administratives ne sont pas utilisés pour réduire le recouvrement des coûts généraux conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO (note 7).
- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).
- Les coûts liés au processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives	pendant la durée du contrat de location

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2011

c) Instruments financiers

Aux termes des Principes comptables généralement reconnus au Canada, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autre passif financier.

Tous les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas de certaines transactions entre apparentés. Après leur constatation initiale, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur, sauf dans le cas de l'actif financier classé dans la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, dans celle des prêts et créances ou dans celle de l'autre passif financier, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel.

La Commission a adopté le classement suivant pour l'actif et le passif financiers :

- L'encaisse et les biens d'investissement sont classés comme des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur durant la période sont constatés dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.
- Les comptes débiteurs et les coûts du processus de réglementation à être évalués sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.
- Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie autre passif financier et sont comptabilisés à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.

Les investissements de la Commission consistent en deux obligations du gouvernement de l'Ontario qui viennent à échéance entre juin 2013 et mars 2014 et dont le rendement réel se situe dans une fourchette de 1,945 % à 2,25 %, et en un billet du Trésor de l'Ontario dont l'échéance tombe en mars 2012 et le rendement réel est de 1,32 %. Ces investissements sont tous très liquides et sont convertibles en sommes connues d'espèces.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2011

Selon la direction, la Commission n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction effectue des prévisions et utilise des hypothèses qui ont des effets sur la comptabilisation de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Commission participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de cette caisse de retraite, détermine la contribution annuelle de la Commission à la caisse. Comme la Commission n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la Commission étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur. Les charges de la Commission sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds telles que décrites dans la note 6(a).

La Commission gère également un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président, tel que décrit dans la note 6(b). La Commission constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2011

3. Évaluations de l'industrie pour 2010-2011

Durant l'exercice 2010-2011, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le rapprochement de 2010-2011 sera utilisé pour réduire l'évaluation de l'exercice financier 2011-2012. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

A) Recouvrement des coûts généraux 2010-2011

Salaires et avantages sociaux	23 655 988 \$
Experts-conseils et professionnels	3 808 315 \$
Bien-fonds	2 602 320 \$
Médias et publications	1 192 978 \$
Technologies de l'information	773 684 \$
Bureaux et administration	639 589 \$
Réunions, formation et déplacement	633 985 \$
Amortissement	1 449 450 \$
Total des charges	34 756 309 \$
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations, autres revenus et actif net affecté aux fins internes	(3 781 865) \$
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2011	30 974 444 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2011

b) Revenus reportés actuels de 2010-2011 (rapprochement de 2010-2011)

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	30 974 444 \$	
Dépenses en immobilisations de 2010-2011 payées par la CEO	1 704 179 \$	
Évaluation totale (réelle)		32 678 623 \$
Évaluation totale (budget)		33 403 511 \$

<i>Revenus reportés actuels de 2010-2011 (rapprochement de 2010-2011)</i>	724 888 \$
--	-------------------

c) Report des revenus de 2010-2011 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 \$ en améliorations locatives au nom de la Commission depuis l'entrée en vigueur du bail le 1^{er} janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2010-2011 (note 5)	5 685 561 \$
Valeur comptable nette des améliorations locatives payées par le propriétaire (note 5)	(2 292 190) \$
Report des revenus de 2010-2011 liés aux immobilisations	3 393 371 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2011

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la Commission a établi une réserve de fonctionnement de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. L'objectif principal du maintien de cette réserve consiste à financer les activités de la Commission en cas de manque à gagner au titre des revenus ou de dépenses imprévues.

La réserve de fonctionnement peut s'élever jusqu'à un maximum de 15 %. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement. En se fondant sur un examen de l'historique des flux de trésorerie, la Commission a réduit sa réserve de fonctionnement pour la faire passer à 12,5 % durant l'exercice 2010-2011, et elle prévoit réduire la réserve de fonctionnement pour la faire passer à 10 % durant l'exercice 2011-2012.

Réserve de fonctionnement de 2010-2011

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2010	4 893 848 \$
Rajustement de la réserve de fonctionnement	(718 413) \$
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2011	4 175 435 \$

La Commission n'est pas assujettie à des exigences extérieures relativement à la réserve.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2011

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2011	Valeur comptable nette en 2010
Mobilier et équipement de bureau	2 787 729 \$	2 365 596 \$	422 133 \$	346 324 \$
Équipement informatique et logiciels afférents	9 138 721 \$	7 141 753 \$	1 996 968 \$	2 064 335 \$
Équipement audio- visuel	870 087 \$	845 939 \$	24 148 \$	36 222 \$
Améliorations locatives payées par la CEO	1 197 005 \$	246 883 \$	950 122 \$	691 761 \$
Améliorations locatives payées par le propriétaire	3 540 400 \$	1 248 210 \$	2 292 190 \$	2 554 155 \$
Total	17 533 942 \$	11 848 381 \$	5 685 561 \$	5 692 797 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2011

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2010-2011 était de 1 388 702 \$ (1 310 165 \$ en 2010) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président de la Commission comporte une obligation totale au titre des indemnités constituées de 409 793 \$ (406 227 \$ en 2010) et un passif au titre des prestations constituées de 409 793 \$ à l'égard de la Commission (324 993 \$ en 2010). Aucune indemnité n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2010). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2011 comprenaient un taux d'actualisation de 4,00 % (4,25 % en 2010). L'âge prévu du début du versement de la pension a été modifié pour tenir compte d'une retraite immédiate au 31 mars 2011. Nous notons également un changement des conventions comptables découlant du fait que la Commission a choisi d'accélérer la constatation des gains ou des pertes actuariels nets en constatant en totalité les pertes des exercices précédents qui n'avaient pas encore été constatées au 31 mars 2010 dans le coût net des pensions, et en outre, de constater en totalité tout nouveaux gains ou pertes actuariels durant l'exercice où ils surviennent. Par conséquent, comme tous les gains ou pertes actuariels nets non réalisés ont été constatés, l'obligation totale au titre des indemnités constituées équivaut au passif actuariel au titre des indemnités au 31 mars 2011. Les charges de la Commission pour ce régime de retraite pour l'exercice s'élevaient à 84 800 \$ (26 292 \$ en 2010) et sont incluses dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux.

c) La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2011

7. Actif net affecté aux fins internes

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2011 des revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuels aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités administratives sont limités à l'interne par le Comité de gestion pour appuyer des activités relatives à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et à d'autres activités dans l'intérêt public.

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

Solde au début de l'exercice	272 500 \$
Pénalités administratives imposées en 2010-2011	0 \$
Dépenses engagées	(272 500) \$
Solde, à la fin de l'exercice	0 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2011

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2011	2010
Solde au début de l'exercice	3 297 287 \$	3 635 459 \$
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172) \$	(338 172) \$
Solde, à la fin de l'exercice	2 959 115 \$	3 297 287 \$

Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation pour les 10 prochaines années ainsi que les totaux sont les suivants :

2012	2 345 652 \$
2013	2 396 313 \$
2014	2 441 542 \$
2015	2 523 531 \$
2016 et par la suite	13 166 431 \$
Total	22 873 469 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2011

9. Modification des normes comptables

En 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les Normes internationales d'information financière (IFRS, « International Financial Reporting Standards ») remplaceront les Principes comptables généralement reconnus. En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a approuvé une modification laissant aux organismes gouvernementaux, comme la Commission, la discrétion de déterminer le type de normes comptables devant être utilisées selon le type de leur organisme et les besoins des lecteurs de leurs états financiers.

La Commission a déterminé qu'elle est un organisme sans but lucratif du secteur public (OSBLSP). De plus, la Commission a choisi d'adopter le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public, accompagnée des sections sur les organismes sans but lucratif. La conversion à cette norme entraînera des répercussions minimales sur les états financiers de la Commission. La première année de la mise en œuvre des nouvelles normes sera l'exercice du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, lequel présentera des chiffres comparatifs pour les états financiers du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Commission de transport Ontario Northland**Responsabilité de la direction**

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité des états financiers consolidés, de l'image fidèle donnée par ceux-ci et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation des meilleures estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les opérations affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel concorde avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la société sont correctement comptabilisés et les actifs protégés.

La Commission par l'intermédiaire de son Comité de vérification et des finances est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de contrôle interne et d'information financière. Le Comité de vérification et des finances est composé de membres de la Commission qui se réunissent régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités. Ces états financiers consolidés ont été examinés par le Comité de vérification et des finances et ont été approuvés par la Commission.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par le Vérificateur général de l'Ontario dont la responsabilité est d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur qui suit présente l'étendue de l'examen du vérificateur et son opinion.



T. Hargreaves
Président du conseil d'administration



P. Goulet
Président et chef de la direction

North Bay, Ontario
Le 28 juin 2011



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de transport Ontario Northland et
au ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Commission de transport Ontario Northland, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, et l'état consolidé de l'actif et l'état consolidé des résultats et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats consolidés de son fonctionnement et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention des lecteurs sur la note 1 complémentaire aux états financiers consolidés, qui indique que la Commission de transport Ontario Northland a connu des pertes continues. La direction de la Commission de transport Ontario Northland prévoit d'autres pertes en 2012 et une insuffisance importante de trésorerie qui dépassera ses lignes de crédit disponible. Ces conditions, combinées aux autres questions mentionnées dans la note 1, dénotent l'existence d'une incertitude significative en ce sens que la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation est tributaire de l'appui financier continu du gouvernement de l'Ontario.

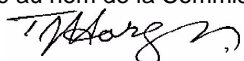
Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Commission de transport Ontario Northland
Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

	31 mars 2011	31 mars 2010
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (Note 3)	6 823 \$	4 823 \$
Débiteurs (après provision de 3 684 \$; 2010 – 3 677 \$)	20 579	18 468
Stocks	16 376	18 319
Charges payées d'avance	983	1 348
	44 761	42 958
Immobilisations corporelles (Annexe 1)	307 351	297 381
Actif au titre des prestations constituées de retraite (Note 4a)	57 890	58 650
	410 002 \$	398 989 \$
 Passif et avoir de la province de l'Ontario		
Passif à court terme		
Marges de crédit d'exploitation (Note 5)	12 300 \$	12 925 \$
Créditeurs et charges à payer	31 236	29 383
Tranche à moins de un an de la dette à long terme	4 241	4 383
Tranche à moins de un an de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	24	11
Tranche à moins de un an des revenus reportés	322	616
	48 123	47 318
Revenus reportés	759	828
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 6)	108 581	89 078
Dette à long terme (Note 7)	31 879	34 369
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	-	24
Obligation au titre des prestations constituées autres que celles de retraite (Note 4b)	68 334	64 232
	257 676	235 849
 Avoir		
Bénéfices non répartis	147 688	158 645
Réserve pour autoassurance	4 638	4 495
	152 326	163 140
Nature des activités (Note 1)		
Éventualités (Note 12) / Engagements (Note 13)	410 002 \$	398 989 \$

Approuvé au nom de la Commission :



Président du conseil d'administration



Président et chef de la direction

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de l'avoir
(en milliers de dollars)

	31 mars 2011	31mars 2010
<hr/>		
Bénéfices non répartis		
Solde à l'ouverture de l'exercice	158 645 \$	184 413 \$
Perte nette de l'exercice	(10 814)	(25 761)
Virement net à la réserve pour autoassurance	(143)	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>147 688 \$</u>	<u>158 645 \$</u>
<hr/>		
Réserve pour autoassurance (Note 9)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	<u>4 495 \$</u>	<u>4 488 \$</u>
Virements du (aux) bénéfices non répartis		
Intérêts gagnés	43	23
Prime annuelle	100	100
Demandes de règlement	-	(116)
	<u>143</u>	<u>7</u>
Solde à la clôture de l'exercice	<u>4 638 \$</u>	<u>4 495 \$</u>
<hr/>		
Total des bénéfices non répartis et de la réserve pour autoassurance	<u>152 326 \$</u>	<u>163 140 \$</u>
<hr/>		

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Revenus (Annexe 2)	160 072 \$	144 924 \$
Charges (Annexe 2)	137 416	133 759
Bénéfice d'exploitation, avant autres revenus et charges d'exploitation	22 656	11 165
Autres revenus et charges d'exploitation		
Amortissement des immobilisations corporelles (Annexe 2)	15 363	14 673
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Annexe 2)	(3 063)	(2 321)
Charge de retraite (Annexe 2)	18 547	16 415
Réduction de valeur d'actifs incorporels	-	4 039
Cotisation de taxe de vente	-	1 556
Charge d'intérêts (Annexe 2)	1 871	2 063
Dépréciation d'immobilisations corporelles (Annexe 2)	1 322	-
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles (Annexe 2)	(518)	413
Perte d'exploitation avant les éléments suivants	(10 866) \$	(25 673) \$
Revenus de placements et autres revenus	(9)	(5)
Revenus de placement liés à la réserve pour autoassurance	(43)	(23)
Demandes de règlement imputées à la réserve pour autoassurance	-	116
Perte nette de l'exercice	(10 814) \$	(25 761) \$

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(10 814) \$	(25 761)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 363	14 673
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 063)	(2 321)
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	(518)	413
Dépréciation d'immobilisations corporelles	1 322	-
Réduction de la valeur d'actifs incorporels	-	4 039
Amortissement des actifs incorporels	-	545
Charge de retraite	18 547	16 415
	20 837	8 003
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(2 111)	(1 312)
Stocks	1 943	(695)
Charges payées d'avance	365	(184)
Créditeurs et charges à payer	1 853	818
Revenus reportés	(363)	(259)
Obligation au titre des prestations constituées autres que de retraite	(11 725)	(148)
Obligation au titre des prestations constituées de retraite	(1 960)	(2 031)
	8 839	4 192
Activités d'investissement		
Investissement en immobilisations corporelles	(26 655)	(32 935)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	518	739
	(26 137)	(32 196)
Activités de financement		
Marges de crédit d'exploitation	(625)	1 055
Dettes à long terme	(2 632)	(226)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(11)	(72)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	22 566	24 599
	19 298	25 356
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	2 000	(2 648)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 823	7 471
Trésorerie à la clôture de la l'exercice	6 823 \$	4 823 \$
Présentation d'informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts versés et inclus dans la perte nette de l'exercice	1 871 \$	2 063 \$

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des immobilisations corporelles
Annexe 1
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Services ferroviaires				
Voies	305 130 \$	119 592 \$	185 538 \$	161 643 \$
Bâtiments	43 217	19 086	24 131	24 036
Équipements	80 538	50 335	30 203	27 388
Équipements loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	1 022	249	773	824
Travaux en cours	3 871	-	3 871	17 035
Télécommunications (Ontera)				
Équipements	152 490	117 883	34 607	38 720
Bâtiments	6 460	4 143	2 317	2 490
Travaux en cours	11 699	-	11 699	11 481
Services d'autobus				
Autobus	8 589	5 884	2 705	3 141
Bâtiments	2 796	271	2 525	2 595
Services de remise à neuf				
Équipements	585	105	480	500
Bâtiments	3 435	416	3 019	3 061
Services maritimes (Moosonee)				
Navires	385	368	17	20
Travaux en cours	3 964	-	3 964	2 908
Mise en valeur				
Terrains et bâtiments	2 851	1 349	1 502	1 539
	627 032 \$	319 681 \$	307 351 \$	297 381 \$

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des revenus et des charges d'exploitation
Annexe 2
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Services ferroviaires		
Revenus de ventes (Notes 10 et 16)	51 704 \$	53 415 \$
Remboursement du gouvernement (Note 8)	46 059	30 459
	<hr/>	<hr/>
Revenus d'exploitation	97 763	83 874
Charges d'exploitation	73 629	70 029
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice d'exploitation	24 134	13 845
Amortissement des immobilisations corporelles	9 462	8 899
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(2 192)	(1 439)
Charge de retraite	11 045	9 647
Perte (gain) sur vente d'immobilisations corporelles	(517)	262
Charge d'intérêts	587	925
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice (perte) d'exploitation	5 749	(4 449)
Télécommunications (Ontera)		
Revenus de ventes	31 949	32 662
Charges d'exploitation	25 297	26 862
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice d'exploitation	6 652	5 800
Amortissement des immobilisations corporelles	5 162	4 969
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(871)	(882)
Charge de retraite	2 827	2 660
Dépréciation d'immobilisations corporelles (Note 11)	1 322	-
Cotisation de taxe de vente	-	1 556
Charge d'intérêts	937	667
	<hr/>	<hr/>
Perte d'exploitation	(2 725)	(3 170)
Services d'autobus		
Revenus de ventes	11 050	10 583
Charges d'exploitation	10 807	10 429
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice d'exploitation	243	154
Amortissement des immobilisations corporelles	506	542
Charge de retraite	1 171	1 047
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	170
Charge d'intérêts	101	111
	<hr/>	<hr/>
Perte d'exploitation	(1 535)	(1 716)
Services de remise à neuf		
Revenus de ventes	18 553	17 089
Charges d'exploitation	18 445	18 249
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice (perte) d'exploitation	108	(1 160)
Amortissement des immobilisations corporelles	85	85
Charge de retraite	1 886	1 708
Réduction de la valeur d'actifs incorporels	-	4 039
Charge d'intérêts	140	250
	<hr/>	<hr/>
Perte d'exploitation	(2 003)	(7 242)

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des revenus et des charges d'exploitation
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Services maritimes (Moosonee)		
Revenus de ventes	153	156
Remboursement du gouvernement (Note 8)	41	41
	<hr/>	<hr/>
Revenus d'exploitation	194	197
Charges d'exploitation	247	182
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice (perte) d'exploitation	(53)	15
Immeubles destinés à la location		
Revenus de ventes	563	519
Charges d'exploitation	318	362
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice d'exploitation	245	157
Amortissement des immobilisations corporelles	37	37
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(1)	(19)
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice d'exploitation	209	139
Administration		
Revenus d'exploitation	-	-
Charges d'exploitation	8 673	7 646
	<hr/>	<hr/>
Perte d'exploitation	(8 673)	(7 646)
Amortissement des immobilisations corporelles	111	141
Charge de retraite	1 618	1 353
Charge d'intérêts	106	110
	<hr/>	<hr/>
Perte d'exploitation	(10 508)	(9 250)
Total de l'exploitation		
Revenus de ventes	113 972	114 424
Remboursement du gouvernement (Note 8)	46 100	30 500
	<hr/>	<hr/>
Total des revenus	160 072	144 924
Charges	137 416	133 759
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice d'exploitation	22 656	11 165
Amortissement des immobilisations corporelles	15 363	14 673
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 063)	(2 321)
Charge de retraite	18 547	16 415
Réduction de la valeur d'actifs incorporels	-	4 039
Cotisation de taxe de vente	-	1 556
Charge d'intérêts	1 871	2 063
Dépréciation d'immobilisations corporelles (Note 11)	1 322	-
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	(518)	413
	<hr/>	<hr/>
Perte d'exploitation	(10 866) \$	(25 673) \$

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland (la « Commission »), une entreprise exploitée par le gouvernement de l'Ontario, offre une variété de services, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le service d'autobus, et des services de télécommunications, surtout dans la région nord-est du Nord de l'Ontario.

Ces états financiers ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation. Cela suppose que la Commission sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal des activités pour l'avenir prévisible.

La Commission a un historique de pertes d'exploitation et de flux de trésorerie qui, sans le soutien du gouvernement de l'Ontario, seraient négatifs. Avec l'achèvement de l'évaluation la plus récente des fonds de pension, la Commission s'est engagée à disposer des fonds lui permettant d'assurer la continuité de l'exploitation et de combler les déficits de solvabilité. La capacité de la Commission à maintenir son exploitation dépend de l'appui continu du gouvernement de l'Ontario ainsi que de la mise en œuvre de plans visant à réduire les déficits des régimes de retraite et à minimiser les pertes d'exploitation, tout en respectant les exigences réglementaires.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte des ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas applicable. Si l'hypothèse de continuité de l'exploitation n'était pas applicable aux présents états financiers, des ajustements à la valeur comptable des actifs seraient nécessaires et la valeur comptable des revenus et des charges ainsi que les classements au bilan utilisés pour refléter ces éléments sur une base de liquidation pourraient différer de ceux applicables à une entreprise en exploitation.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit : Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N. Tel Inc. (exploitant ses activités sous le nom Ontera), Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

Constatation des revenus

Les revenus de toutes sources sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) les services sont fournis ou des produits sont livrés aux clients;
- b) il existe une indication claire qu'un arrangement existe;
- c) la perception est raisonnablement assurée.

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les revenus tirés du transport ferroviaire sont généralement constatés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interréseau est jugé achevé une fois que les marchandises sont remises au transporteur correspondant.

Les revenus tirés des contrats sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux à mesure que les travaux atteignent des étapes déterminantes prédéterminées d'un projet.

Les frais d'abonnement mensuels associés aux services de télécommunications sans fil, aux services Internet, aux services locaux et interurbains sont constatés à titre de revenus à mesure que le service est fourni. Les revenus ou les ajustements de coûts, qu'ils soient positifs ou négatifs, dans le cadre des accords d'interconnexion et de règlement de trafic sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont connus et estimables.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale liée aux dépenses d'exploitation est constatée à titre de revenus lorsque les dépenses connexes sont engagées.

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour le coût de certaines immobilisations corporelles destinées à être utilisées dans l'exploitation. La Commission comptabilise ces apports à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis aux revenus sur une base linéaire au même taux que celui des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût d'acquisition déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

Les durées d'utilisation prévues des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Voies – voies principales et embranchements	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Bâtiments	50 ans
Matériel de télécommunications	15 à 25 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique	5 ans
Autobus	12 ans

Aucun amortissement n'est prévu pour les actifs en cours de construction jusqu'à ce qu'ils soient mis en service.

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite - La Commission maintient un régime de retraite contributif à prestations déterminées pour ses employés. Le régime prévoit des prestations de retraite basées sur le nombre d'années de service ainsi que sur le salaire moyen ouvrant droit à pension et il est généralement applicable à compter du premier jour du mois suivant le début de l'emploi. Un régime de retraite supplémentaire (le « RRS ») existe également pour les employés qui gagnent une pension à vie qui excède le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les obligations au titre du régime sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations tenant compte des prestations projetées en regard des services rendus jusqu'à présent. Les régimes ne sont pas indexés. Cependant, il y a eu diverses augmentations ad hoc accordées aux pensionnés.

Régimes autres que de retraite - La Commission offre à ses employés des avantages complémentaires de retraite, tels que l'assurance-vie de groupe, l'assurance-maladie et l'assurance-invalidité de longue durée par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des hypothèses actuarielles les plus probables. De plus, à titre d'employeur visé par l'annexe 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), la Commission comptabilise les indemnités d'accident du travail selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par la CSPAAT pour les indemnités en vigueur, les indemnités non encore accordées et les coûts de chargement administratif.

Les charges au titre des régimes de retraite et des régimes autres que de retraite comprennent les coûts des services courants, les intérêts et les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, les changements des hypothèses et les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent des services à la Commission. Les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes et les coûts des services passés qui dépassent de plus de 10 pour cent l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur une base linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés couverts par les régimes (environ 12 ans).

Les actifs des caisses de retraite sont évalués en utilisant les valeurs de marché actuelles. Les coûts des services passés découlant de toutes les autres sources, y compris l'application prospective initiale du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui devraient recevoir des prestations en vertu du régime à la date de modification.

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

2. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les matières et fournitures, à l'exception du matériel ferroviaire usagé et des essieux montés, sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pondéré. Le matériel ferroviaire usagé est présenté à la valeur comptable non amortie déterminée au moment de la mise hors service. Les essieux montés sont évalués au coût standard. La Commission utilise les mêmes formules d'établissement du coût pour tous les stocks dont la nature et l'emploi qu'en fait la Commission sont similaires. Lorsque les circonstances, qui avaient auparavant causé une baisse de la valeur des stocks, n'existent plus, la dépréciation antérieure fait l'objet d'une reprise.

Le coût des stocks comptabilisés à titre de charges d'exploitation et utilisés dans des projets d'immobilisations pour 2011 s'élève à 24 397 000 \$ (24 771 000 \$ en 2010).

Dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs actualisés à un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif à titre d'estimation de la juste valeur.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul du résultat net. Un gain de change de 244 000 \$ (2010 – 853 000 \$) résultant principalement des règlements de trafic ferroviaire entre le Canada et les États-Unis est inclus dans les revenus tirés du transport ferroviaire.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être initialement évalués à la juste valeur. Les évaluations subséquentes des instruments financiers sont fonction de leur classement dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction doivent être évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes doivent être comptabilisés en résultat net.

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à l'échéance ou comme prêts et créances et les passifs financiers (autres que ceux détenus à des fins de transaction) doivent être évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés doivent être pris en compte dans les autres éléments du résultat étendu. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, doivent être évalués au coût.

La Commission a adopté le classement suivant : la trésorerie est classée comme détenue à des fins de transaction; les débiteurs sont classés comme prêts et créances; les créditeurs et charges à payer, les marges de crédit d'exploitation et la dette à long terme sont classés comme autres passifs.

Impôts sur le bénéfice

À titre d'entreprise opérationnelle de la province de l'Ontario, la Commission est exonérée de l'impôt sur le bénéfice. Cette exemption s'applique également à ses filiales en propriété exclusive. Par conséquent, les présents états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des charges de l'exercice. Les éléments significatifs qui requièrent l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et des stocks et les obligations au titre des prestations constituées de retraite et des avantages complémentaires de retraite. De par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. L'effet de changements de telles estimations sur les états financiers au cours de périodes futures pourrait être significatif. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes en banque et les liquidités soumises à des restrictions.

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

2. Principales méthodes comptables (suite)

Résultat étendu

Le résultat étendu est défini comme la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu se rapportent à des éléments comptabilisés dans le résultat étendu et qui sont exclus du résultat net. La Commission n'effectue pas d'opérations qui pourraient avoir une incidence sur le résultat étendu; il n'y a donc aucune incidence sur les états financiers.

3. Trésorerie

	2011	2010
Trésorerie	2 185 000 \$	328 000 \$
Trésorerie se rapportant à la réserve pour autoassurance (Note 12)	4 638 000	4 495 000
Trésorerie	6 823 000 \$	4 823 000 \$

4. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs de la caisse de retraite, qui sont principalement constitués de titres négociables, de biens immobiliers et d'obligations de sociétés et de gouvernements, sont placés par des gestionnaires de placements professionnels. La date d'évaluation annuelle du régime de retraite de la CTON est le 31 décembre.

L'actif ou l'obligation au titre des prestations constituées et les charges sont déterminées annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux pratiques actuarielles reconnues et aux principes comptables généralement reconnus du Canada utilisant les meilleures estimations de la direction. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite contributif à des fins de capitalisation est le 1^{er} janvier 2010. Les résultats de cette évaluation ont été extrapolés au 31 décembre 2010. En conformité avec les règlements existants en matière de régimes de retraite, des évaluations annuelles seront effectuées pour le régime de retraite de la Commission. La date du rapport le plus récent à des fins comptables pour le régime d'avantages complémentaires de retraite est le 31 décembre 2010. Ce rapport est rédigé chaque année.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

4. Avantages sociaux futurs (suite)

La répartition cible des actifs du régime de retraite en pourcentage et la répartition moyenne des actifs aux 31 mars 2011 et 31 mars 2010, par catégorie d'actifs se présentent comme suit :

	Cible	2011	2010
Titres de capitaux propres – canadiens	20 % - 30 %	26,3 %	23,4 %
– étrangers	10 % - 30 %	17,4 %	17,5 %
Titres de créance	35 % - 55 %	52,8 %	55,9 %
Immobiliers	0 % - 15 %	1,8 %	1,9 %
Court terme et autres	0 % - 15 %	1,7 %	1,3 %
Total		100 %	100 %

a. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes de retraite

	Régime de retraite	RRS	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées - en fin d'exercice	(499 814 000) \$	(2 884 000) \$	(496 319 000) \$	(507 550 000)\$
Juste valeur des actifs des régimes	452 857 000	-	446 478 000	422 865 000
Situation de capitalisation – (déficit) surplus des régimes	(46 957 000)	(2 884 000)	(49 841 000)	(84 685 000)
Passif initial non amorti	-	196 000	196 000	392 000
Coût non amorti des services passés	10 633 000	61 000	10 694 000	12 586 000
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	97 065 000	(224 000)	96 841 000	130 357 000
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value à la clôture de l'exercice	60 741 000 \$	(2 851 000) \$	57 890 000 \$	58 650 000 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

4. Avantages sociaux futurs (suite)

La provision pour moins-value de l'exercice à l'étude et celle de l'exercice antérieur étaient nulles.

	Régime de retraite	RRS	2011	2010
Actif au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	61 394 000 \$	(2 744 000) \$	58 650 000 \$	70 475 000 \$
Charges	(12 194 000)	(291 000)	(12 485 000)	(11 973 000)
Cotisations versées	5 576 000	184 000	5 760 000	148 000
Paievements spéciaux	5 965 000	-	5 965 000	-
Actif au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	60 741 000 \$	(2 851 000) \$	57 890 000 \$	58 650 000 \$

b. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes autres que de retraite

	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées		
à l'ouverture de l'exercice	(68 296 000) \$	(62 632 000) \$
Gain actuariel net non amorti	(38 000)	(1 069 000)
Ajustement pour rapprocher la valeur actuarielle de la valeur comptable	-	(531 000)
Passif au titre des prestations constituées		
à la clôture de l'exercice	(68 334 000) \$	(64 232 000) \$
	2011	2010
Passif au titre des prestations constituées		
à l'ouverture de l'exercice	(64 232 000) \$	(61 821 000) \$
Charges – non liées à la CSPAAT	(3 699 000)	(3 671 000)
Charges – liées à la CSPAAT	(2 363 000)	(240 000)
Cotisations – non liées à la CSPAAT	1 960 000	2 031 000
Ajustement pour rapprocher la valeur actuarielle de la valeur comptable – non lié à la CSPAAT	-	(531 000)
Passif au titre des prestations constituées		
à la clôture de l'exercice	(68 334 000) \$	(64 232 000) \$

Des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 14 830 000 \$ (12 467 000 \$ en 2010) sont incluses dans le passif au titre des prestations constituées pour les régimes autres que de retraite. Ce montant a été déterminé en fonction des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2010.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

4. Avantages sociaux futurs (suite)

c. Composantes de la charge nette de retraite de l'exercice

	2011	2010
Coût des services rendus moins les cotisations des employés	7 434 000 \$	7 729 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	25 160 000	27 824 000
Rendement prévu des actifs des régimes	(28 871 000)	(27 643 000)
Amortissement de l'obligation initiale	196 000	197 000
Amortissement du coût des services passés	1 892 000	1 892 000
Amortissement de la perte actuarielle nette	6 674 000	1 974 000
	12 485 000 \$	11 973 000 \$

d. Composantes de la charge nette au titre des régimes autres que de retraite

	2011	2010
Coût des services rendus	3 431 000 \$	1 136 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 631 000	2 920 000
Amortissement du gain actuariel net	-	(145 000)
Ajustement pour rapprocher la valeur actuarielle de la valeur comptable	-	531 000
	6 062 000 \$	4 442 000 \$

e. Hypothèses moyennes pondérées

Taux d'actualisation - régimes de retraite	5,00 %	5,00 %
Taux d'actualisation - régimes autres que de retraite	5,25 %	5,75 %
Taux d'actualisation - CSPAAT	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	6,50 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération		
2010 & 2011	0 %	1,5 %
2012 & 2013	0,5 %	2,0 %
2014 & par la suite	3,0 %	3,0 %
Durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (en années)	12	12
Augmentations du coût des médicaments	5,0 %	5,0 %
Augmentations du coût des soins médicaux et hospitaliers	5,0 %	5,0 %
Augmentations du coût des soins dentaires	4,5 %	4,5 %
Augmentations du coût des soins de la vue	0 %	0 %

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

5. Marges de crédit d'exploitation

La Commission détient présentement une marge de crédit d'exploitation de 8 000 000 \$ auprès de l'Office ontarien de financement (l'« OOF »), dont un montant de 8 000 000 \$ était utilisé au 31 mars 2011 (8 000 000 \$ en 2010). Cette marge de crédit porte intérêt au taux d'emprunt en vigueur pour la province de l'Ontario, plus 5 points de base à la date de chacune des avances. La Commission dispose de plus d'une marge de crédit renouvelable de 7 000 000 \$ auprès de l'OOF dont un montant de 4 300 000 \$ était utilisé au 31 mars 2011 (4 925 000 \$ en 2010). Cette marge de crédit porte intérêt au taux d'emprunt en vigueur pour la province de l'Ontario, plus 40 points de base en fonction de la date de chacune des avances.

La Commission détient aussi une marge de crédit d'exploitation auprès de la Banque CIBC d'un montant de 1 500 000 \$ qui est disponible pour des lettres de garantie et qui est garantie par les débiteurs de la Commission. Au 31 mars 2011, deux lettres de garantie qui s'élevaient à 1 428 000 \$ au total (1 428 000 \$ en 2010) étaient émises avec une commission annuelle de renouvellement de 0,375 %.

6. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les contributions pour dépenses en capital non amorties reçues du Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé à titre de revenus dans l'état consolidé des résultats à un taux équivalent à celui des actifs auxquels ils se rapportent.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amortis sont comme suit :

	2011	2010
Solde à l'ouverture de l'exercice	89 078 000 \$	66 800 000 \$
Contributions de la Province	22 566 000	24 599 000
Amortissement imputé aux revenus	(3 063 000)	(2 321 000)
Solde à la clôture de l'exercice	108 581 000 \$	89 078 000 \$

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

7. Dette à long terme et obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

a. Dette à long terme

	2011	2010
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 30 000 \$, pour une période de 15 ans à compter du 1 ^{er} février 2005	2 584 000 \$	2 809 000 \$
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,60 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 156 000 \$, pour une période de 15 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2000	6 315 000	7 789 000
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 6,37 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 109 000 \$, pour une période de 15 ans à compter du 1 ^{er} septembre 1999	4 018 000	5 040 000
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 13 000 \$, pour une période de 25 ans à compter du 1 ^{er} février 2006	2 024 000	2 083 000
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, portant intérêt au taux annuel de 5,11 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 64 000 \$, pour une période de 10 ans à compter du 30 avril 2008. Garanti par une charge flottante sur la totalité des actifs d'Ontera	4 509 000	5 031 000
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, portant intérêt au taux annuel de 5,95 %, remboursable par versements hebdomadaires de capital et d'intérêts réunis de 32 000 \$, pour une période de 15 ans à compter du 7 octobre 2010. Garanti par une charge flottante sur la totalité des actifs d'Ontera. L'avance pour la construction de l'exercice précédent a été convertie en un emprunt à taux fixe de 17 000 000 \$.	16 670 000	16 000 000
	36 120 000	38 752 000
Moins la tranche à moins de un an	4 241 000	4 383 000
Dette à long terme	31 879 000 \$	34 369 000 \$

Les intérêts sur dette à long terme se sont élevés à 1 645 000 \$ (1 426 000 \$ en 2010).

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

7. Dette à long terme et obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (suite)

Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'élèvent à :

2011-2012	4 241 000 \$
2012-2013	4 490 000
2013-2014	4 770 000
2014-2015	3 788 000
2015-2016	1 987 000
Par la suite	16 844 000
	36 120 000 \$

b. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	2011	2010
Contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux annuel de 7 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 1 000 \$ pour une période de 5 ans à compter du 22 septembre 2006	24 000 \$	35 000 \$
	24 000	35 000
Moins la tranche à moins de un an	24 000	11 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	- \$	24 000 \$

Les paiements découlant du contrat de location-acquisition inclus ci-dessus s'élèvent à :

2011-2012	25 000 \$
Paiements minimums exigibles	25 000
Moins : montant représentant les intérêts	1 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	24 000 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

8. Remboursement du gouvernement

Conformément au protocole d'entente entre la Commission et le Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts (le « Ministère »), certaines opérations de la Commission ont été désignées comme non commerciales. La Commission et le Ministère ont conclu des ententes annuelles qui fixent le montant de la contribution que la province de l'Ontario fournira chaque exercice.

En vertu de l'article 270 de la *Loi sur les chemins de fer*, une partie de la perte d'exploitation du service de trains de passagers entre North Bay et Toronto durant les jours de la semaine est remboursée par l'Office national des transports du Canada. Le gouvernement fédéral a révoqué la *Loi sur les chemins de fer* en 1996 et l'a remplacée par la *Loi sur les transports au Canada*. Un remboursement de 2 500 000 \$ (2 500 000 \$ en 2010) a été reçu pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Les détails du remboursement du gouvernement sont les suivants :

	2011	2010
Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts		
Chemin de fer - Services aux passagers et succursale de Moosonee	21 160 000 \$	21 160 000 \$
Services maritimes (Moosonee)	40 000	40 000
Subvention non renouvelable	22 400 000	6 800 000
	43 600 000	28 000 000
Office national des transports du Canada		
Opérations de l'exercice	2 500 000	2 500 000
	46 100 000 \$	30 500 000 \$

La Commission compte sur ces remboursements pour poursuivre ses opérations non commerciales.

9. Réserve pour autoassurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par les déraillements du matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Annuellement, la Commission vire 100 000 \$ des bénéfices non répartis à la réserve pour autoassurance pour financer de tels coûts. Les intérêts gagnés sur le solde des fonds en réserve et les demandes de règlement déduites du solde de la réserve sont comptabilisés à titre de revenus ou de charges dans les résultats d'exploitation et par la suite virés à (de) la réserve.

Les actifs de la réserve comprennent la trésorerie d'un montant de 4 554 000 \$ (4 411 000 \$ en 2010) plus un montant de 84 000 \$ (84 000 \$ en 2010) à recevoir de la Commission.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

9. Réserve pour autoassurance (suite)

Périodiquement, la Commission emprunte des sommes du fonds pour son utilisation temporaire. La Commission paye à la réserve des intérêts au taux préférentiel bancaire moins 1,75 % sur ces emprunts temporaires.

10. Revenus tirés du transport de passagers

Conformément à la *Loi sur le secteur du voyage*, pour 2011, les ventes au détail brutes étaient de 245 000 \$ (227 000 \$ en 2010) et les ventes en gros brutes étaient de 158 000 \$ (83 000 \$ en 2010).

11. Dépréciation d'immobilisations corporelles

Les charges de dépréciation de 1 322 000 \$ pour l'équipement de télécommunications technologiquement obsolète de la division Ontera ont été portées au bénéfice d'exploitation, car la valeur comptable de l'actif à long terme n'était pas recouvrable et avait dépassé sa juste valeur basée sur les flux de trésorerie non actualisés.

12. Éventualités

Déclarations

Dans le cours normal des activités, diverses déclarations ont été déposées à l'encontre de la Commission, déclarations réclamant des dommages-intérêts pour des dommages corporels, des dommages matériels, des actions sur l'environnement et des questions liées à l'emploi. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés à l'heure actuelle et, en tout état de cause, la Commission est d'avis que ces réclamations sont sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes par l'assurance, une fois la franchise de 2 000 000 \$ appliquée. En cas de perte, le montant serait passé en charges une fois celui-ci établi.

13. Engagements

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. S'il existait des réclamations actuelles aux termes de ces ententes, la Commission constituerait une provision à leur égard. En raison de la nature de ces ententes, l'exposition maximale au risque de paiements futurs pourrait être importante. Cependant, le montant de cette exposition ne peut être raisonnablement déterminé et aucune provision n'a été comptabilisée à la date de clôture de l'exercice.

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

14. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des marges de crédit d'exploitation, des créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des marges de crédit d'exploitation, des créditeurs et charges à payer est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme est approximativement égale à sa valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt en vigueur sont comparables aux taux du marché.

Gestion des risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Commission est exposée à divers risques, tels que le risque de marchandises, le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Pour gérer ces risques, la Commission dispose d'un cadre de gestion des risques financiers dont l'application est surveillée et approuvée par la haute direction avec l'objectif de maintenir un bilan solide et d'optimiser les flux de trésorerie.

Risque de marchandises

La Commission est exposée au risque de marchandises lié aux achats de carburant diesel et à la réduction potentielle du bénéfice net suite à une augmentation du prix du carburant diesel. Étant donné que les dépenses de carburant constituent une tranche importante des charges d'exploitation de la Commission, la volatilité des prix du carburant diesel peut avoir une incidence importante sur le bénéfice de la Commission. Les éléments influant sur la volatilité des prix du carburant diesel comprennent, entre autres, les fluctuations sur les marchés mondiaux du pétrole brut et des distillats pouvant découler de problèmes d'approvisionnement et d'événements géopolitiques. L'impact sur le bénéfice net d'une augmentation de un cent le litre du prix du carburant diesel se traduirait par une diminution de 139 000 \$ du bénéfice net. L'impact de la variation des dépenses de carburant est considérablement atténué par un programme de supplément pour le carburant, selon lequel les hausses de prix du carburant sont réparties entre les expéditeurs conformément à des lignes directrices convenues.

Risque de crédit

La Commission est exposée au risque de crédit en raison de la concentration de clients importants (voir la Note 16 - Dépendance économique pour plus de détails).

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est considérablement minimisé en veillant à ce que ces actifs financiers soient déposés auprès de gouvernements, d'institutions financières importantes dont la cote attribuée par une agence de notation reconnue est de première qualité, et/ou d'autres contreparties solvables. Une revue continue est effectuée pour évaluer les changements dans la situation des contreparties.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

14. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit associé aux débiteurs est minimisé par le programme d'évaluation du crédit des clients de la Commission et par l'imposition de limites au montant du crédit accordé lorsque nécessaire. La Commission maintient des provisions pour créances douteuses éventuelles, et les pertes jusqu'à ce jour correspondent aux attentes de la direction.

Le tableau qui suit présente une analyse de l'ancienneté des comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses, à la date des états financiers.

Au 31 mars 2011

<u>Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses (en milliers)</u>	
Courants	18 010 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation	1 870
De 60 à 90 jours après la date de facturation	(75)
De 90 à 120 jours après la date de facturation	336
Plus de 120 jours après la date de facturation	438
Comptes clients	20 579 \$

Cinquante-deux pour cent du solde dans la catégorie Plus de 120 jours après la date de facturation (228 000 \$) est à recevoir d'un client important.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la Commission.

Exercices clos les 31 mars (en milliers)	2011	2010
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 677 \$	3 172 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	242	614
Radiations	(235)	(109)
Solde à la fin de l'exercice	3 684 \$	3 677 \$

La Commission doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte au moment de déterminer le montant de la provision pour créances douteuses. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances douteuses de clients dépassant un certain solde. Pour la division des télécommunications, la provision est fondée sur un pourcentage de la totalité des soldes des comptes clients impayés.

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

14. Instruments financiers (suite)

Risque de change

La Commission n'est pas exposée à des concentrations significatives de risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La Commission gère sa trésorerie en fonction de ses besoins opérationnels. La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie dans la mesure où ses marges de crédit d'exploitation portent intérêt à taux variable.

La dette à long terme de la Commission porte intérêt à taux fixe. La Commission prévoit rembourser sa dette à long terme à son échéance. Par conséquent, la direction est d'avis que les risques de flux de trésorerie associés à la dette à long terme sont minimes.

Risque de liquidité

La Commission surveille sa liquidité de manière à disposer de fonds suffisants pour satisfaire à ses besoins opérationnels. La Commission gère le risque de liquidité en prévoyant les flux de trésorerie dont elle aura besoin et en surveillant les flux de trésorerie réels ainsi qu'en gérant les dates d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. La Commission n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de liquidité.

15. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs de la direction lorsqu'elle gère le capital sont d'assurer la continuité de l'exploitation de la Commission afin qu'elle puisse continuer à fournir des avantages à la province de l'Ontario et à maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Les objectifs de la Commission dans le cadre de la gestion du capital sont :

- soutenir et favoriser le développement économique, la création d'emplois et la viabilité des collectivités du nord-est de l'Ontario;
- soutenir, favoriser et rehausser les liaisons par le transport et les télécommunications ainsi que le regroupement des collectivités au sein de la région et entre le nord-est de l'Ontario et les autres régions.

Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2011

15. Information à fournir concernant le capital (suite)

La Commission définit son capital comme suit :

- la dette à long terme et les contrats de location-acquisition, y compris la tranche échéant à moins de un an;
- les emprunts à court terme;
- les bénéfices non répartis.

La Commission gère sa structure de capital et fait des ajustements à la lumière de changements dans la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. La Commission nécessite des approbations de la Province pour maintenir ou ajuster sa structure de capital. La Commission n'est pas assujettie à des exigences externes en termes de capital.

16. Dépendance économique

Au cours de 2011, 43 % des revenus de la division des services ferroviaires (49 % en 2010) provenaient de trois clients importants.

17. Chiffres comparatifs

Des chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude.

**Ontario
Racing
Commission**

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

**Commission
des courses
de l'Ontario**

Bureau 400
10 Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél 416 213-0520
Télé 416 213-7827

**Commission des course de l'Ontario****Responsabilité quant à l'information financière**

Les états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario ont été compilés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les présents états financiers ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles le 29 juin 2011.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes d'ordre administratif et comptable visant à assurer, avec une certitude raisonnable, la disponibilité de données financières pertinentes, fiables et exactes, d'une part, ainsi que la prise en compte et la protection adéquates des éléments d'actif de la Commission, d'autre part.

La Commission désignée est chargée de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et est responsable en dernier ressort de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission rencontre à intervalles réguliers la direction et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour discuter des contrôles internes régissant le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui a vérifié les présents états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Au nom de la direction:



John L. Blakney
Directeur exécutif et premier dirigeant



Steven Lehman
Chef d'administration



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des courses de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 29 juin 2011

Commission des courses de l'Ontario

Bilan

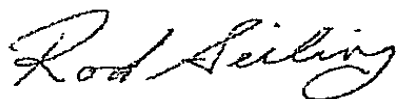
Au 31 mars 2011

	2011 (en millier de dollars)	2010 (en millier de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 541	2 093
Encaisse affectée (note 4)	4 652	6 917
Comptes clients	680	202
Charges payées d'avance	27	28
	7 900	9 240
Immobilisations (note 9)	305	381
	8 205	9 621
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 040	1 463
Montants détenus en fiducie (note 4)	4 652	6 917
	6 692	8 380
Passif à long terme		
Obligations au titre des prestations constituées [note 7(c)]	806	721
Incitatif à la location différé (note 13)	230	276
	1 036	997
Bénéfices non répartis	477	244
	8 205	9 621

Engagements et éventualités (note 10)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé au nom de la Commission :



Rod Seiling, président



Dan Nixon, membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats et des bénéfices non répartis
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 (en millier de dollars)	2010 (en millier de dollars)
Produits		
Droits perçus sur les paris (note 5)	5 422	5 567
Droits d'enregistrement et de permis	4 831	3 596
Recouvrements auprès de l'industrie (note 6)	1 823	1 469
Amandes et pénalités	333	350
Intérêts créditeurs	20	4
Divers	10	11
	<hr/>	<hr/>
Total des produits	12 439	10 997
	<hr/>	<hr/>
Charges		
Salaires	5 956	5 544
Avantages sociaux (note 7)	1 391	1 066
Services (note 11)	3 688	3 359
Transport et communication	893	1 131
Fournitures	180	188
Amortissement	98	107
	<hr/>	<hr/>
Total des charges	12 206	11 395
	<hr/>	<hr/>
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges	233	(398)
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	244	642
	<hr/>	<hr/>
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice (note 12)	477	244
	<hr/>	<hr/>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 (en millier de dollars)	2010 (en millier de dollars)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges	233	(398)
Amortissement	98	107
	<u>331</u>	<u>(291)</u>
Variations des éléments hors trésorerie		
Fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation	100	470
Obligations au titre des prestations constituées	85	65
Incitatif à la location différé	(46)	(46)
	<u>139</u>	<u>489</u>
	<u>470</u>	<u>198</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Immobilisations achetées	(22)	(54)
Variation nette de la position de trésorerie	448	144
Position de trésorerie, au début de l'exercice	<u>2 093</u>	<u>1 949</u>
Position de trésorerie, à la fin de l'exercice	<u><u>2 541</u></u>	<u><u>2 093</u></u>
La trésorerie est composée de :		
Fonds généraux	1 541	1 093
Réserve (note 12)	1 000	1 000
	<u><u>2 541</u></u>	<u><u>2 093</u></u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2011

1. Objectif de la Commission

Le 15 décembre 2000, la *Loi sur la Commission des courses de chevaux de 2000* a converti la Commission des courses de l'Ontario (la « Commission ») en organisme de réglementation d'État indépendant autofinancé. La Commission a la responsabilité d'administrer, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux en Ontario.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée des impôts sur les bénéfices prélevés par les gouvernements fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt* (Canada).

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour la préparation de ces états financiers sont présentées ci-après.

A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation, à compter de l'année suivant son acquisition, comme suit :

Matériel de bureau et fournitures	5 ans
Logiciel et matériel	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail

B) CONSTATATION DES PRODUITS

Les droits perçus sur les paris sont portés aux produits dans l'exercice durant lequel ils sont exigibles.

Les droits de permis et d'enregistrement sont comptabilisés aux produits lorsque les permis sont délivrés.

Les produits tirés des amendes et des pénalités, moins la provision pour montants irrécouvrables, sont constatés lorsque les amendes et les pénalités sont imposées.

Les recouvrements sont comptabilisés aux produits dans l'exercice durant lequel la charge connexe est engagée.

C) COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans l'exercice durant lequel elles sont engagées.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

D) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Commission se composent uniquement de l'encaisse, des comptes clients, des comptes fournisseurs et des charges à payer.

- L'encaisse est classée à titre « d'instruments destinés à la négociation » et est évaluée à la juste valeur.
- Les comptes clients sont classés comme des « prêts et débiteurs » et sont mesurés au coût, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.
- Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés à titre « d'autres passifs financiers » et sont mesurés au coût, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

La Commission n'a pas recours à des instruments financiers dérivés

E) UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Informations à fournir sur le capital

L'objectif de la Commission dans la gestion du capital, défini comme étant l'encaisse et les placements à court terme en excédent du passif à court terme, est de maintenir un capital suffisant pour couvrir les charges d'exploitation et les dépenses en immobilisations normales au moins pour l'exercice en cours. Comme il est indiqué à la note 12, la Commission a établi un compte de réserve qui, actuellement, représente environ 9 % de ses charges d'exploitation annuelles. La Commission estime que sa gestion continue du capital, combinée au niveau actuel de l'encaisse, lui procure la latitude nécessaire pour gérer toute difficulté financière imprévue. Au 31 mars 2011 la Commission respectait ces objectifs.

La Commission a comme politique de ne prendre aucun risque important dans ses activités d'investissement. Par conséquent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, elle avait effectué des placements uniquement dans des comptes bancaires portant intérêt. La Commission n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2011

4. Montants détenus en fiducie

Au 31 mars 2011, la Commission détenait des fonds dans des comptes bancaires en fiducie portant intérêt au nom de tiers de l'industrie des courses de chevaux, comme suit :

Montants détenus en fiducie	2011 (en millier de dollars)	2010 (en millier de dollars)
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Fort Erie	3 888	5 966
Consortium des courses de Fort Erie	484	500
Programme relatif au dioxyde de carbone total	268	440
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Quinte	12	11
	<u>4 652</u>	<u>6 917</u>

A) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE FORT ERIE

En décembre 2008, la Commission a ordonné à l'exploitant de l'hippodrome de Fort Erie qui était en fonction à l'époque de transférer le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux à la Commission afin qu'il soit détenu en fiducie par la Commission. Depuis ce temps, un nouvel exploitant a été autorisé à exploiter l'hippodrome, toutefois, la Commission détient toujours en fiducie une partie du compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux.

B) CONSORTIUM DES COURSES DE FORT ERIE

Le 31 décembre 2009, le consortium des courses de Fort Erie a pris en charge l'exploitation de l'hippodrome de Fort Erie. Le consortium n'est pas autorisé par les autorités de réglementation et, par conséquent, la Commission reçoit et détient en fiducie les montants générés par le programme des machines à sous dans les hippodromes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario depuis janvier 2010.

C) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

Depuis septembre 2008, une entente annuelle est conclue entre la Commission et l'Agence canadienne de pari mutuel (« ACPM ») aux termes de laquelle l'ACPM fournit des fonds à la Commission pour subventionner les coûts de tests de dépistage d'agents alcalinisants dans les chevaux dans les hippodromes qui proposent des paris mutuels. À cette époque, les exploitants d'hippodromes retenaient les services de sous-traitants pour recueillir les échantillons et effectuer les tests en laboratoire en contrepartie d'un montant proportionnel à la subvention. En octobre 2010, la Commission a assumé la responsabilité du contrat pour la collecte d'échantillons de TCO2 et les services de tests en laboratoire. Par conséquent, le coût et le financement de ce programme sont maintenant comptabilisés à titre de charges et de recouvrements auprès de l'industrie, respectivement.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2011

4. Montants détenus en fiducie (suite)

Les subventions pour l'exercice 2010-2011 ont été entièrement versées par l'ACPM et seront utilisées dans les hippodromes après le 31 mars 2011.

D) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE QUINTE

Étant donné l'absence d'un exploitant autorisé à l'hippodrome de Quinte, la Commission a commencé en décembre 2008 à détenir en fiducie le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux.

5. Droits perçus sur les paris

Les droits ont été établis de sorte que la somme totale des droits et des autres produits perçus par la Commission serait suffisante pour couvrir tous les coûts liés à l'exploitation de la Commission. Les droits ont été calculés comme un pourcentage du total des paris effectués dans chaque association au cours de l'année civile 2009.

6. Recouvrements auprès de l'industrie

La Commission recouvre auprès de l'industrie certains coûts pour ses activités, comme suit :

	2011 (en millier de dollars)	2010 (en millier de dollars)
Recouvrements pour :		
Contrôle des médicaments pour les chevaux	1 005	1 000
Programme TCO2	320	-
Programme d'amélioration du cheval	213	317
Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses	123	114
Divers	117	17
Diligence raisonnable	25	-
Examens du compte pour les bourses	20	21
	1 823	1 469

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2011

6. Recouvrements auprès de l'industrie (suite)

A) CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS POUR LES CHEVAUX

Une lettre d'intention datée du 20 décembre 2006, entre le groupe consultatif de l'industrie de courses de chevaux de l'Ontario et la Commission, a permis d'établir le groupe de travail sur le contrôle des médicaments pour les chevaux. Le mandat du groupe de travail, qui est administré par la Commission et qui est financé partiellement par les hippodromes et le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux, est de lutter contre l'approvisionnement et l'utilisation de médicaments illégaux pour les chevaux dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. L'entente, qui a couvert la période de deux ans entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2008, exigeait que l'industrie fasse des versements réguliers pour financer le groupe de travail, et la Commission constatait ces paiements comme des recouvrements différés auprès de l'industrie jusqu'à ce que les coûts connexes soient engagés. Depuis l'expiration de l'entente initiale de deux ans, la Commission a fait les arrangements pour continuer d'administrer le groupe de travail en vertu des mêmes modalités et dispositions financières. Au 31 mars 2011, tout le financement provenant de l'industrie qui était destiné au groupe de travail avait été utilisé.

B) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

Le 1^{er} octobre 2010, la Commission a assumé la responsabilité de recueillir les échantillons et d'effectuer les tests de laboratoire pour le programme TCO2. Les coûts des tests pour dépister la présence d'agents alcalinisants dans les chevaux des hippodromes qui proposent des paris mutuels sont reflétés au poste « Services », dans les états des résultats et des bénéfices non répartis. Ces charges sont recouvrées entièrement et sont incluses dans les recouvrements auprès de l'industrie au moyen d'imputations aux exploitants d'hippodromes, déduction faite des subventions de l'ACPM.

C) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Le 1^{er} mai 2005, la Commission a assumé la responsabilité de l'administration du programme d'amélioration du cheval (HIP). Le HIP est un programme incitatif concernant les courses et l'élevage instauré en 1974. Les objectifs du programme sont : compléter les bourses versées; améliorer la qualité et la quantité de la population de chevaux de course en Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et promouvoir l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente daté du 30 septembre 1996, conclu entre le ministère de la Consommation et du Commerce, la Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission, a instauré une réduction des taxes sur les paris mutuels, les produits cédés étant répartis entre les divers intervenants de l'industrie. Des ententes subséquentes sont venues se greffer au protocole d'entente afin d'inclure une répartition des produits tirés des machines à sous dans les hippodromes. Des états financiers distincts ont été dressés pour le programme d'amélioration du cheval, dont l'audit est assuré par un expert-comptable agréé indépendant.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2011

6. Recouvrements auprès de l'industrie (suite)

D) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE QUARTER HORSES

En raison d'une entente entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome d'Ajax Downs, la Commission assume la responsabilité d'administrer le programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses dans le but d'établir un programme visant l'amélioration de l'industrie des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général. Depuis mars 2006, le programme est financé par une tranche des produits tirés des machines à sous à l'hippodrome. Des états financiers distincts ont été dressés pour le programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses, dont l'audit est assuré par un expert-comptable agréé indépendant.

E) EXAMENS DU COMPTE POUR LES BOURSES

Conformément aux modifications apportées aux règlements des courses qui ont été approuvées en 2008, la Commission a recouvré les coûts liés à l'examen des états financiers du compte pour les bourses que les exploitants d'hippodrome détiennent en fiducie pour les professionnels des chevaux.

7. Avantages sociaux

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein de la Commission cotisent au Régime de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de plusieurs organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires, détermine les paiements annuels que la Commission doit verser au régime. Puisque les promoteurs ont la responsabilité d'assurer la viabilité financière du régime de retraite, tout excédent ou déficit actuariel découlant d'une évaluation actuarielle réglementaire ne constitue ni un actif ni un passif pour la Commission. Les paiements annuels de la Commission s'établissaient à 320 170 \$ (321 250 \$ en 2010), est sont inclus dans les postes « Salaires » et « Avantages sociaux » de l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

B) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des avantages non liés à la retraite après le départ à la retraite est assumé par le gouvernement de l'Ontario et ne figure pas dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

C) OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Les obligations au titre des prestations constituées tiennent compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite. En 2011, le coût des avantages sociaux s'établissait à 394 116 \$ (87 497 \$ en 2010) et il était inclus au poste « Avantages sociaux » dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2011

8. Rémunération des membres

La rémunération totale du président et des membres de la Commission pour l'exercice s'établissait à 184 043 \$ (241 707 \$ en 2010). La rémunération des membres est imputée au poste « Services » dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

9. Immobilisations

	2011 (en millier de dollars)			2010 (en millier de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciel et matériel	405	354	51	50
Matériel de bureau et fournitures	280	251	29	61
Améliorations locatives	450	225	225	270
	1 135	830	305	381

10. Engagements et éventualités

- a) La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour les bureaux du siège social et les véhicules dont les paiements de location minimums dus pour chaque exercice se présentent comme suit :

	Bureaux (en millier de dollars)	Véhicules (en millier de dollars)	Total (en millier de dollars)
2012	370	183	553
2013	370	125	495
2014	358	43	401
2015	358	35	393
2016-2017	358	-	358
	1 814	386	2 200

- b) La Commission est partie à différentes actions en justice qui se présentent dans le cours normal des activités. Les règlements payés par la Commission, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Le dénouement et les modalités ultimes des actions en justice ne peuvent être déterminés pour le moment.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2011

11. Opérations entre des parties liées

La Commission a payé à la province de l'Ontario les montants suivants : 1 182 316 \$ (1 096 975 \$ en 2010) pour des services d'enquête et des services connexes de la Police provinciale de l'Ontario; 278 332 \$ (270 747 \$ en 2010) pour des services administratifs, des services de technologie de l'information et l'utilisation de matériel informatique.

La Commission a des responsabilités de gouvernance et d'administration sur certains programmes financés par l'industrie et procède au recouvrement des coûts comme il est indiqué à la note 6.

12. Réserve

Le paragraphe 13(l) de la *Loi sur la Commission des courses de chevaux de 2000* autorise la Commission à conserver ses excédents, à moins que, conformément à l'article 13(2), le ministère responsable lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario une partie de ses excédents, comme le détermine le ministère. En 2002, la Commission a obtenu l'approbation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs d'établir un compte de réserve qui ne peut dépasser 25 % du budget d'exploitation annuel de la Commission. Cette réserve sera utilisée comme réserve d'exploitation dans le cas d'un manque à gagner imprévu.

13. Incitatif à la location différé

Dans le cadre de ses conventions de bail pour les bureaux de son siège social, la Commission a négocié un incitatif à la location différé de 459 920 \$ pour couvrir le coût des améliorations locatives. Cet incitatif à la location différé est amorti en réduction de la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans, commençant le 1^{er} avril 2006, date de début du bail.

14. Transition des normes comptables

En 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé la modification à « l'introduction des normes comptables du secteur public ». La modification autorise les organismes classés à titre d'autres organismes du gouvernement d'adopter soit le manuel de comptabilité pour le secteur public, soit les normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes à titre de source première de normes comptables généralement reconnues du Canada, à partir du 1^{er} janvier 2011. Compte tenu de la nature de l'organisme et de ses utilisateurs, la Commission a déterminé qu'il était plus approprié d'adopter les normes comptables du secteur public. La Commission prévoit adopter les normes comptables du secteur public pour l'exercice 2011-2012. Cette adoption ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le 31 octobre 2010

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour fournir les états financiers inclus ci-dessous.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements. La direction a déterminé tels montants de manière raisonnable afin de garantir des états financiers présentés impartialement à tout égard.

La Commission gère un système de contrôles administratifs et de comptabilité à l'interne conçu pour donner de l'assurance raisonnable sur la pertinence, fiabilité et précision des données financières et pour la sauvegarde adéquate et l'imputabilité financière des actifs de la Commission.

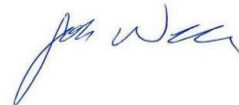
La Commission est responsable pour garantir que la direction exécute ses responsabilités de communication de l'information financière et en fin de compte, elle est responsable pour réviser et approuver les états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour parler du processus de communication de l'information financière, des questions de vérification et de communication de l'information financière et pour s'assurer que chaque intervenant complète ses tâches correctement.

Grant Thornton LLP a vérifié les états financiers. Ce vérificateur externe se conforme aux normes de vérification généralement reconnues au Canada et représente la Commission, le Ministre du tourisme et de la culture et le vérificateur général. Grant Thornton LLP a l'accès libre et entier aux dossiers de la Commission.



Robert J. McIlveen
Directeur général intérimaire
Le 22 décembre 2010



John Wallace
Contrôleur
Le 22 décembre 2010



Rapport des vérificateurs

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, Case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1
T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
E PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

**À l'attention de: La Commission des parcs du Niagara,
le Ministre du tourisme et de la culture et le vérificateur général**

Nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre, 2010, ainsi que les états des résultats d'exploitation, de la valeur nette et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et celle des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards important, la situation financière de la Commission au 31 octobre, 2010 et les résultats d'exploitation et flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ces données comparatives au 31 octobre, 2009, ainsi que celles pour l'exercice terminé à cette date, furent vérifiées par d'autres vérificateurs qui ont donné leur avis sur ces états dans leur rapport datant du 18 décembre, 2009.

Port Colborne, Ontario
Le 22 décembre, 2010

Grant Thornton LLP

Comptables agréés
Expert-comptables autorisés

La Commission des parcs du Niagara

Bilan

État 1

Le 31 octobre

2010

2009

(en milliers de dollars)

Actifs

À court terme

Comptant	6 502 \$	2 161 \$
Comptes à recevoir	3 208	2 036
Inventaires		
Marchandises commercialisables	5 135	5 129
Entretien et autres fournitures	1 426	1 560
Charges payées d'avance	<u>487</u>	<u>386</u>

16 758 11 272

Immobilisations corporelles (Notes 3 et 6) 150 452 154 491

Divers 49 56

167 259 \$ 165 819 \$

Passifs et intérêt

À court terme

Créditeurs	6 088 \$	5 467 \$
Paie accumulé	2 070	2 214
Produit constaté d'avance (Note 4)	2 285	3 471
Portion actuelle du financement à long terme (Note 6)	<u>1 390</u>	<u>2 112</u>

11 833 13 264

Financement de stimulus économique différé (Note 5) 1 349

Financement à long terme (Note 6) 34 956 29 845

Avantages postérieurs à l'emploi (Note 7) 3 759 3 600

Obligation de stabilisation de l'usine électrique (Note 9) 26 727 21 243

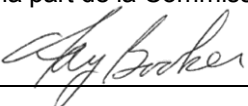
Valeur nette (Note 11) (État 2) 88 635 97 867

167 259 \$ 165 819 \$

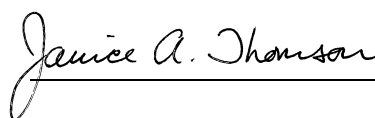
Crédits accordés (Notes 9 et 12)

Éventualités (Notes 9 et 13)

De la part de la Commission



Président



Vice-président

Consultez les notes qui accompagnent les états financiers

La Commission des parcs du Niagara

État de la valeur nette

État 2

L'exercice terminant le 31 octobre

2010

2009

(en milliers de dollars)

Valeur nette, début d'année	97 867 \$	123 079 \$
Perte nette (État 3)	(9 232)	(3 969)
Ajustement de la stabilisation de l'usine électrique (Note 9)	_____	<u>(21 243)</u>
Valeur nette, fin d'année	<u>88 635 \$</u>	<u>97 867 \$</u>

Consultez les notes qui accompagnent les états financiers.

La Commission des parcs du Niagara

État des résultats d'exploitation

État 3

L'exercice terminant le 31 octobre

2010

2009

(en milliers de dollars)

Revenu		
Magasins de souvenirs, restaurants et attractions	62 546 \$	62 346 \$
Revenu foncier	6 297	6 213
Commissions, locations et frais	2 655	2 710
Prime sur les fonds en dollars américains – nette	314	307
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles – net	2	665
Revenu divers	226	153
	<u>72 040</u>	<u>72 394</u>
Dépenses		
Magasins de souvenirs, restaurants et attractions		
Coût des produits vendus	10 691	10 475
Dépenses d'exploitation	30 214	29 512
Entretien	12 968	12 393
Administration et police	8 948	9 884
Marketing et promotions	3 588	4 101
	<u>66 409</u>	<u>66 365</u>
Revenu net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>5 631</u>	<u>6 029</u>
Autres articles		
Intérêts débiteurs – nets (Note 14)	1 878	1 719
Amortissement (Note 15)	7 501	8 279
	<u>9 379</u>	<u>9 998</u>
Perte nette provenant de l'exploitation	(3 748)	(3 969)
Augmentation nette de l'obligation de l'usine électrique (Note 9)	<u>5 484</u>	
Perte nette	<u>(9 232) \$</u>	<u>(3 969) \$</u>

Consultez les notes qui accompagnent les états financiers.

La Commission des parcs du Niagara

État des flux de trésorerie

État 4

L'exercice terminant le 31 octobre

2010

2009

(en milliers de dollars)

Activités d'exploitation

Perte nette	(9 232) \$	(3 969) \$
Frais pour revenu n'exigeant pas de fonds dépensés		
Avantages postérieurs à l'emploi	343	369
Amortissement	7 501	8 279
Amortissement sur la redevance de franchisage	7	7
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles – net	(2)	(665)
Augmentation nette de l'obligation de l'usine électrique	<u>5 484</u>	<u> </u>
	4 101	4 021
Changement net des soldes des fonds de roulement hors caisse par rapport à l'exploitation (Note 16)	<u>(1 854)</u>	<u>1 677</u>
Fonds fournis pour les activités d'exploitation	<u>2 247</u>	<u>5 698</u>

Activités d'investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 16)	(3 462)	(4 086)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	<u>2</u>	<u>685</u>
Fonds utilisés par les activités d'investissement	<u>(3 460)</u>	<u>(3 401)</u>

Activités de financement

Augmentation nette en stimulus économique différé	1 349	
Augmentation nette (diminution) en financement à long terme	4 389	(2 062)
Dépenses en argent liquide liées aux avantages postérieurs à l'emploi	<u>(184)</u>	<u>(329)</u>
Fonds fournis (utilisés) par les activités de financement	<u>5 554</u>	<u>(2 391)</u>

Augmentation (diminution) de la position de la trésorerie

4 341 (94)

Position de la trésorerie

Début d'année	<u>2 161</u>	<u>2 255</u>
Fin d'année	<u>6 502 \$</u>	<u>2 161 \$</u>

Consultez les notes qui accompagnent les états financiers.

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la Province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la présentation de plus de 1 700 hectares de parcs parcourant 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, entre le Lac Erie et le Lac Ontario. Selon la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la Loi de l'impôt sur les corporations, la Commission est exempt d'impôts sur les bénéfices.

La Commission est aussi classifiée comme une « entreprise publique » par le Ministère des finances. Comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans les Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers de la Commission sont les représentations de la direction préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués uniformément. Les états financiers ont, dans l'avis de la direction, été préparés correctement, en respectant des paramètres raisonnables et en tenant compte du cadre de travail des conventions comptables résumées ci-dessous :

Constatation des produits

Le revenu des magasins de souvenirs, restaurants et attractions est reconnu une fois que la marchandise a été transférée ou les services ont été prêtés. Le revenu provenant du revenu foncier, des commissions, des locations, des frais et divers est reconnu pendant la vie de l'entente ou une fois gagné.

Inventaires

Les inventaires de marchandise vendable sont estimés au coût moyen inférieur et selon la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix courant. L'amortissement a été enregistré en utilisant la méthode d'amortissement constant, avec des taux de 2,5 à 14 pourcent pour les bâtiments, routes et structures, entre 10 et 33 pourcent pour l'équipement et les meubles et entre 8 et 33 pourcent pour les véhicules.

Redevance de franchisage

Une redevance de franchisage est classifiée comme un autre actif et est amorti sur une base constante pendant dix ans.

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Traduction de la devise

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs dénommés en monnaies étrangères sont traduits au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes dans la traduction sont reflétés dans des gains nets de la période.

Charges financières incorporées

La Commission capitalise un montant d'intérêt sur tous les fonds utilisés pour les travaux d'immobilisation en cours financés avec le financement à long terme.

Instruments financiers

La Commission a choisi les classifications suivantes pour le bilan pour déterminer ses actifs financiers et passifs financiers :

L'argent comptant est classifié comme « actifs retenus pour les échanges » et est mesuré à la juste valeur.

Les comptes à recevoir sont classifiés comme des « emprunts et comptes à recevoir » et sont mesurés au coût amorti, qui, à première constatation, est considéré comme équivalant à la juste valeur.

Les crédateurs et charges à payer, d'autres passifs et le financement à long terme sont classifiés comme « autres passifs financiers » et sont mesurés initialement à la juste valeur.

Utilisation d'estimations et d'incertitude des mesures

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada demandent que la gestion fasse des estimations et des supposition qui ont un effet sur les montants d'actifs et de passifs reportés et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers et des montants de revenus et de dépenses reportés pendant la période de référence. Il peut y avoir des différences entre les résultats réels et leurs estimations.

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

3. Immobilisations corporelles	2010		2009	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	14 359 \$		14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135		17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	191 385	82 027 \$	109 358	113 206
Équipement et meubles	40 802	34 365	6 437	8 018
Véhicules	9 329	8 135	1 194	1 243
	273 010	124 527	148 483	153 961
Travaux d'immobilisations en cours	1 969	-	1 969	530
	<u>274 979 \$</u>	<u>124 527 \$</u>	<u>150 452 \$</u>	<u>154 491 \$</u>
Équipement sous contrat de location- acquisition inclut ci-dessus	69 \$	21 \$	48 \$	55 \$

4. Produit constaté d'avance	2010		2009	
	<i>(en milliers de dollars)</i>			
Financement des centrales électriques liquidées (Note 9)			507 \$	1 517 \$
Produit de la vente de « Peace Bridge Authority » (Note 10)			1 304	1 351
Divers			474	603
			<u>2 285 \$</u>	<u>3 471 \$</u>

5. Stimulus économique différé

La Commission a sécurisé le financement du stimulus économique pour rénover ses sites de patrimoine pour une somme de 8,9 millions de dollars et à compter du 31 octobre 2010, environ 1,4 millions de dollars ont été dépensés sur ces projets. Le financement différé sera amorti au revenu au même taux que l'amortissement des immobilisations corporelles afférentes.

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

6. Financement à long terme	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Emprunt non garanti à terme à intérêt fixe exigeant des paiements confondus de capital et d'intérêt de 2 640 907 \$ par an, à un intérêt de 5,06 % jusqu'en avril 2027	29 700 \$	30 783 \$
Emprunt non garanti à terme à intérêt fixe exigeant un premier versement annuel confondu de 543 418 \$, suivi par des versements de 569 965 \$ par an par la suite, à un intérêt de 5.07% jusqu'en avril 2027	6 500	
Emprunt non garanti à terme à intérêt fixe exigeant des versements de capital de 1 000 000 \$ par an, à un intérêt de 4,01% jusqu'en décembre 2009, remboursé pendant l'année		1 000
La Commission a une obligation sous un contrat de location-acquisition, à un intérêt néant, exigeant des versements mensuels de 1 076 \$ jusqu'en août, 2011, garantie par l'équipement d'une valeur comptable nette de 31 574 \$	9	22
La Commission a une obligation sous un contrat de location-acquisition, à un intérêt néant, exigeant des versements mensuels de 659 \$ jusqu'en mai 2011, garantie par l'équipement d'une valeur comptable nette de 16 599 \$	5	13
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (Note 10)	<u>132</u>	<u>139</u>
	36 346	31 957
Moins : échéant au cours du prochain exercice	<u>1 390</u>	<u>2 112</u>
	<u>34 956 \$</u>	<u>29 845 \$</u>

Les versements sur le capital des obligations financières à long terme exigibles dans les cinq prochains exercices sont les suivants :

2011	1 390 \$
2012	1 455
2013	1 529
2014	1 606
2015	1 687

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission fournit une prestation déterminée pour les employés, payable à la cessation d'emploi de certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. La prestation est calculée selon une rémunération d'une semaine au moment de la cessation d'emploi pour chaque année de service à temps plein fourni à la Commission, jusqu'à un maximum de 26 semaines. Les passifs cumulés pour cette prestation à compter du 31 octobre 2010 s'élèvent à 3 759 218 \$ (2009 – 3 600 464 \$).

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2010 pour l'exercice complété le 31 octobre 2010, il fut déterminé qu'il y a avait un gain actuariel de 140 884 \$. L'obligation réelle à compter du 31 octobre 2010 s'élève à 3 618 334 \$ (2009 – 3 357 976 \$). Puisque le gain actuariel représente moins de 10% de l'obligation réelle, on n'a pas enregistré d'amortissement minimal pour l'année.

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à la retraite à tous les trois ans. Cette évaluation fut complétée pour l'exercice achevé le 31 octobre 2010.

Information sur le régime à prestations déterminées	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime de prestations aux employés	Néant \$	Néant \$
Passifs du régime de prestations aux employés	<u>3 759</u>	<u>3 600</u>
Déficit du régime de prestations aux employés	<u>3 759 \$</u>	<u>3 600 \$</u>
Obligation à la prestation reconnue sur le bilan		
Obligation à la prestation, début de l'exercice	3 600 \$	3 560 \$
Dépenses pour l'exercice	343	369
Prestations payées pendant l'exercice	<u>(184)</u>	<u>(329)</u>
Obligation à la prestation, fin de l'exercice	<u>3 759 \$</u>	<u>3 600 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales utilisées dans l'évaluation du régime à prestations déterminées sont les suivantes :

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation cumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 5%.

Niveaux de salaires – il est estimé que les niveaux de salaires et de rémunérations futurs augmenteront de 3% par an.

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission fournit des prestations de retraite pour tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la Province et plusieurs agences provinciales. La Province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission envers ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour garantir la viabilité financière des fonds de pension, tous les surplus ou passifs non financés provenant des évaluations de financement actuariel imposées par la loi ne représentent pas des actifs ou des obligations de la Commission. Les versements annuels de la Commission représentent 1 776 084 \$ (2009 – 1 582 962 \$) et sont inclus dans les dépenses d'administration et de police sur l'état des résultats d'exploitation.

La Province s'occupe du coût des prestations non liées à la retraite et postérieures à la retraite. Donc, il ne sera pas inclut dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Facilités de crédit

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ permet deux types d'emprunts. Il y a une option de taux variable qui varie selon le taux préférentiel de la Banque Impériale Canadienne de Commerce et il y a une facilité d'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec un terme maximal qui n'excède pas 364 jours à des taux établis selon les taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et arrivent à terme le 31 octobre 2014. À compter du 31 octobre 2010, il n'y a pas eu d'emprunts pour les facilités de crédit (2009 – néant).

9. Transfert de centrales électriques liquidées

La Province de l'Ontario a imposé à la Commission d'accepter la possession de trois anciennes centrales électriques, toutes trois sur les terrains de la Commission.

La centrale électrique de Toronto et la centrale électrique de l'Ontario furent transférées par Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») à la Commission sans aucun versement, en août 2007. Comme partie des conditions du transfert des deux centrales électriques, OPG devait effectuer certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentaient pas un danger au grand public. La centrale électrique canadienne de Niagara, possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

9. Transfert de centrales électriques liquidées (suite)

Le Ministère du tourisme a embauché une société d'architecture (Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale régissant sur le transfert initial était respectée et pour identifier le travail et les coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » toutes les installations jusqu'à ce que l'utilisation finale de tous les bâtiments soit déterminée. Ventin Group a identifié la peinture au plomb restante à la centrale électrique de Toronto et à la centrale électrique de l'Ontario comme une déficience qu'OPG aurait dû sceller ou encapsuler après le nettoyage. Ventin Group a signalé qu'il y a des coûts importants requis pour ravitailler les centrales électriques pour ne plus être en état de mise en veilleuse. Donc, il faudrait y avoir des coûts supplémentaires pour que ces centrales électriques atteignent l'état « prêt au développement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à la centrale électrique de Toronto et à la centrale électrique de l'Ontario qui n'ont pas été incluses dans la directive originale qui aboutira dans des coûts de remise en état additionnels à l'avenir.

La Commission estime qu'accepter ces centrales électriques exigera un renflouement important qui est au-delà de ses capacités. À compter du 31 octobre 2010, les négociations continues avec la Province n'ont pas donné de garantie stipulant que la Commission n'est pas responsable pour les coûts à l'avenir. Tous les coûts prévus pour compléter les objectifs décrits ci-dessus ne commenceront pas sans du financement de la part de la Province.

On a calculé une obligation liée à la mise hors service de 25 146 000 \$ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques selon le rapport de Ventin Group. Le rapport a aussi identifié des coûts d'éventualités d'environ 3 600 000 \$, qui ne furent pas cumulés dans l'obligation de mise hors service. La Commission estime que ce travail pourrait prendre entre trois et quatre ans pour compléter. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'actif, le personnel a estimé que, sous réserve de financement de la part de la Province, le travail ne débutera pas pendant plusieurs années. Il est estimé que le travail pourrait commencer en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé pour ce calcul représentent 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne une valeur actuelle nette de 21 680 725 \$ à compter du 31 octobre 2010. Ceci représente une augmentation de 437 400 \$ par rapport à 2009 et a été enregistré dans l'état des résultats d'exploitation.

Deux études supplémentaires furent complétées pendant l'exercice achevé le 31 octobre 2010. Celles-ci ont identifié un passif supplémentaire lié au processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport, connu sous le nom de l'étude du groupe Hatch, a identifié 6 305 000 \$ de plus pour le travail externe/infrastructure requis. La deuxième étude fut complétée par le groupe Quartek et a identifié 1 260 000 \$ de plus lié aux coûts supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. Ces deux rapports équivalent à une augmentation de 7 565 000 \$. Tel qu'indiqué précédemment, on estime que ce travail ne débutera pas avant 2016 et on a effectué un autre calcul pour la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci équivaut à une valeur actuelle de 6 159 189 \$ à compter du 31 octobre 2010.

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

9. Transfert de centrales électriques liquidées (suite)

Augmentation pendant l'année en cours de la valeur actuelle de l'obligation originale	437 400 \$
Valeur actuelle de l'obligation supplémentaire liée aux études supplémentaires	6 159 189
Travail effectué en 2010	<u>(1 112 273)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation de la centrale électrique	<u>5 484 316 \$</u>

Une immobilisation n'a pas été enregistrée pour ces propriétés, car elle représente une perte de valeur. Ceci a été documenté dans plusieurs études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre, 2009, la Commission a reçu 1 550 000 \$ en financement de la part du Ministère du tourisme pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». On a utilisé environ 1 043 000 \$ du financement pour cet objectif pendant l'année en cours.

De plus, la Commission a sécurisé 425 000 \$ en financement de la part du gouvernement fédéral pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse » de la centrale électrique de Toronto en particulier. Jusqu'à date, environ 202 000 \$ du financement a été reçu et utilisé à cette fin pendant l'année en cours.

La Commission a encouru des coûts annuels liés à l'entretien et à la sécurité de tous les sites. Ceux-ci ont été enregistrés dans l'état des résultats d'exploitation et sont inclus dans les dépenses d'entretien.

10. Obligation de transfert de terrains de « Peace Bridge Authority » et de la Commission des parcs du Niagara

Pendant l'exercice de 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » sont arrivés à une entente pour transférer des parcelles de terrain. « Peace Bridge Authority » a acquis une parcelle de 5,952 acres située à Fort Erie de la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option pour 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, pour recevoir 1,973 acres d'étendue riveraine située à la fin de la rue Jarvis, à Fort Erie de la part de « Peace Bridge Authority ». L'entente demande des produits nets à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$ qui seront dépensés sur a) le financement d'améliorations à Old Fort Erie, prévues pour le 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) remettre et/ou entretenir la propriété sur la rue Jarvis comme un parc.

Les produits nets furent enregistrés comme partie du produit constaté d'avance sur le bilan. Jusqu'à date, environ 100 000 \$ de ces produits ont été dépensés sur le projet de travaux d'immobilisation pour rénover l'historique Fort Erie et environ 47 000 \$ de ces produits ont été dépensés sur l'entretien de la propriété sur la rue Jarvis. Les 100 000 \$ dépensés sur le projet de travaux d'immobilisation seront amortis au revenu au même taux que l'amortissement des immobilisations spécifiques.

11. Fonds excédentaires

En vertu du Paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tout surplus devra, sur l'ordre du lieutenant-gouverneur du conseil, être payé au Ministre des finances et devra faire partie du Trésor.

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

12. Crédits accordés

La Commission s'est engagée à environ 8 150 000 \$ en projets de travaux d'immobilisation l'année prochaine. 7 500 000 \$ sera consacré à la rénovation des sites de patrimoine financée par une subvention pour stimuler l'économie.

13. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations où la probabilité d'une perte ne peut pas être déterminée et le montant ne peut pas être estimé convenablement. Par conséquent, il n'y a pas de dispositions pour ces réclamations dans les états financiers.

14. Intérêts débiteurs

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Intérêts créditeurs	(44) \$	(23) \$
Dépenses liées au prêt à intérêt	<u>1 922</u>	<u>1 742</u>
	<u>1 878 \$</u>	<u>1 719 \$</u>

15. Amortissement

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Amortissement des avoirs productifs au revenu	4 244 \$	4 850 \$
Amortissement des avoirs non productifs au revenu	<u>3 257</u>	<u>3 429</u>
	<u>7 501 \$</u>	<u>8 279 \$</u>

16. État des flux de trésorerie

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	

Les changements des composantes de fonds de roulement incluent :

Comptes à recevoir	(1 172) \$	(36) \$
Inventaires	128	(619)
Charges payées d'avance	(101)	(83)
Créditeurs et paie accumulé	477	(689)
Produit constaté d'avance	<u>(1 186)</u>	<u>3 104</u>
	<u>(1 854) \$</u>	<u>1 677 \$</u>

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

16. État des flux de trésorerie (suite)

Acquisition des immobilisations corporelles

Pendant l'année, les immobilisations corporelles furent acquises pour un coût total de 3 462 000 \$ (2009 – 4 232 000 \$), duquel néant (2009 – 146 000 \$) fut acquis par intermédiaire de contrats de location-acquisition et d'autres acquisitions sans décaissement. On a effectué des paiements comptants de 3 462 000 \$ (2009 – 4 086 000 \$) pour acheter les immobilisations corporelles.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Intérêt reçu	<u>44 \$</u>	<u>23 \$</u>
Intérêt payé	<u>1 721 \$</u>	<u>1 820 \$</u>

17. Instruments financiers et gestion du risque

Juste valeur

L'information sur la juste valeur du financement à long terme a été omise car il est impossible de déterminer la juste valeur avec assez de précision.

La juste valeur d'avantages de préretraite postérieurs à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la Note 6 des états financiers.

Risque de crédit

La Commission est exposée à un risque de crédit par ses clients. Cependant, à cause du grand nombre de clients, la concentration de risque de crédit est réduite à un minimum.

Risque de change

La Commission a de l'argent comptant qui s'élève à 489 657 \$ dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien : 1 dollar américain équivaut à 1,02 dollars canadiens. La Commission a un pourcentage de ventes en monnaies étrangères s'élevant à environ 13,26% (2009 – 10,89%). Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

Risque de flux de trésorerie

La Commission a un découvert bancaire à taux variable portant un intérêt qui varie selon le taux préférentiel. Par conséquent, la Commission est exposée à des risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles du taux d'intérêt du marché.

La Commission des parcs du Niagara

Notes sur les états financiers

Le 31 octobre 2010

18. Contrats de location-exploitation

La Commission loue des voitures, de l'équipement et des lieux sous des contrats de location-exploitation qui échouent sur plusieurs années jusqu'en 2012. L'obligation totale sous les contrats de location-exploitation s'élève à environ 520 000 \$.

Les prochains versements pour chacune des deux prochaines années sont les suivants :

	<i>(en milliers de dollars)</i>
2011	301 \$
2012	220

19. Nouvelles normes concernant le rapport

Pour l'exercice de 2011, la Commission adoptera les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ou les Normes internationales d'information financière (IFRS). Présentement, la Commission attend des directives de la Province de l'Ontario pour déterminer le cadre de travail qui sera adopté. L'exercice de 2010 sera redressé conformément au modèle de rapport adopté.

20. Données comparatives

Certains chiffres comparatifs de 2009 ont été reclassés conformément à la présentation de l'état financier adopté en 2010.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ ET ATTESTATION DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenues dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nous avons évalué, ou fait évaluer sous notre supervision, l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice, et, dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se basant sur cette évaluation.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le Conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



Howard I. Wetston, Q.C.
Président et chef de la direction



A. Kenneth Gibson, CA
Directeur, Services généraux

Le 24 mai 2011



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats et excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 24 mai 2011

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Bilan**

au 31 mars

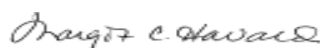
	2011	2010
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	26 503 743 \$	35 592 848 \$
Créances	2 151 928	1 046 029
Charges payées d'avance	765 481	505 472
	29 421 152	37 144 349
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 5)		
	43 603 984	43 495 838
FONDS EN FIDUCIE (Note 6)		
	64 880 151	49 135 268
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 7)		
	20 000 000	20 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8)		
	3 691 175	5 351 254
	161 596 462 \$	155 126 709 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	13 374 631 \$	11 686 270 \$
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 13 [b])	78 778	107 899
	13 453 409	11 794 169
À LONG TERME		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 13 [b])	1 631	88 522
Obligations découlant des régimes de retraite (Note 9 [b])	883 446	1 747 190
	15 338 486	13 629 881
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 5)		
	43 603 984	43 495 838
FONDS EN FIDUCIE (Note 6)		
	64 880 151	49 135 268
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 10)	17 675 597	28 767 478
Réserve (Note 7)	20 000 000	20 000 000
	37 675 597	48 767 478
APPORTS		
	98 244	98 244
	37 773 841	48 865 722
	161 596 462 \$	155 126 709 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 15)

Engagements et éventualités (Notes 11, 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION


Howard I. Wetston, c.r.
Président

Margot C. Howard
Présidente du Comité des finances et de la
vérification

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État des résultats et excédent de fonctionnement**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
REVENUS		
Droits (Note 10)	72 566 666 \$	60 928 330 \$
Revenu de placement	298 018	460 044
Divers	90 128	77 243
	<u>72 954 812</u>	<u>61 465 617</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux (Note 14 [d])	65 958 301	61 673 500
Charges locatives (Note 13 [a])	6 525 669	6 444 891
Administration	6 195 206	6 567 220
Amortissement	2 980 974	2 705 055
Services professionnels	2 648 338	2 465 416
Autres	441 086	464 207
	<u>84 749 574</u>	<u>80 320 289</u>
Recouvrement des coûts d'application de la loi (Note 12)	(702 881)	(870 397)
	<u>84 046 693</u>	<u>79 449 892</u>
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES CHARGES	(11 091 881)	(17 984 275)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	48 767 478	78 751 753
MOINS : Distribution à la province de l'Ontario (Note 14 [b])	–	12 000 000
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>37 675 597 \$</u>	<u>48 767 478 \$</u>
Répartition :		
Fonds d'administration générale	17 675 597 \$	28 767 478 \$
Réserve	20 000 000	20 000 000
	<u>37 675 597 \$</u>	<u>48 767 478 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Insuffisance des revenus sur les charges	(11 091 881) \$	(17 984 275) \$
Éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse		
Augmentation des obligations découlant des régimes de retraite	136 256	100 622
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	–	1 683
Amortissement	2 980 974	2 705 055
	(7 974 651)	(15 176 915)
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Créances	(1 105 899)	458 845
Charges payées d'avance	(260 009)	332 028
Créditeurs et charges à payer	1 688 361	(490 656)
	322 453	300 217
	(7 652 198)	(14 876 698)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(116 012)	(149 860)
	(116 012)	(149 860)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles (Note 8)	(1 320 895)	(1 372 927)
	(1 320 895)	(1 372 927)
BAISSE NETTE DE LA TRÉSORERIE	(9 089 105)	(16 399 485)
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	35 592 848	51 992 333
TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	26 503 743 \$	35 592 848 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société sans capital-action responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces principes exigent que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les revenus et les dépenses déclarés pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations. Voici les principales conventions comptables observées dans la préparation de ces états financiers :

a) Instruments financiers

En vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : titres détenus à des fins de transaction, titres détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, titres disponibles à la vente ou autres passifs financiers.

Aux termes de cette norme, tous les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale, sauf les actifs financiers classés dans les catégories des titres détenus jusqu'à leur échéance, des prêts et créances et des autres passifs financiers, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode des intérêts réels, et certaines opérations entre apparentés. Après leur constatation initiale, les actifs financiers mesurés au départ à leur juste valeur continuent d'être constatés à leur juste valeur, les gains et les pertes étant constatés dans le revenu net de la période durant laquelle ils sont réalisés.

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties averties et consentantes agissant en toute liberté.

La CVMO a adopté les catégories suivantes pour le classement des actifs et des passifs financiers :

Titres détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds en fiducie et l'actif du fonds de réserve sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.

Prêts et créances

Les créances sont classées dans la catégorie des prêts et créances et sont évaluées au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

Autres passifs financiers

Les créiteurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont évalués au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Revenus

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception.

Les droits de participation sont constatés au moment de leur réception, car ils représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario et sont réputés se matérialiser sur réception.

Les droits d'activités représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activités sont constatés au moment de leur réception.

Les droits de dépôt tardif des rapports sur les opérations d'initiés sont constatés le 15 et le dernier jour de chaque mois; ils comprennent les droits relatifs à tous les rapports sur les opérations d'initiés déposés en retard au cours de la période précédente de 15 jours.

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des dépenses totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté sur réception du montant en espèces.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté sur réception du montant en espèces.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

e) Régimes d'avantages sociaux des employés

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La CVMO offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains de ses membres à plein temps (voir la Note 9 [b]). La CVMO calcule la valeur courue de ses obligations au titre de ces régimes et les coûts y afférents. L'obligation transitoire ainsi que les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs ou de l'espérance de vie des participants inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction.

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État des résultats et l'excédent de fonctionnement, conformément à la Note 14(d).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime, car seul un petit nombre d'opérations est effectué en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse porte intérêt à un taux correspondant au taux préférentiel moins 1,75 % (la moyenne pour l'exercice était de 1,01 %) et le fonds de réserve, à un taux moyen de 0,80 %.

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

	Incidence sur l'excédent de fonctionnement	
	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Encaisse	40 176 \$	(40 176 \$)
Solde du fonds de réserve	43 468	(43 468)
	83 644 \$	(83 644 \$)

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit minime en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux fonds en fiducie, à l'actif du fonds de réserve et aux créances.

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances et les fonds en fiducie de la CVMO sont détenus dans une banque de l'Annexe 1 et l'actif du fonds de réserve est investi auprès de l'Office ontarien de financement, un organisme du gouvernement de l'Ontario. Ensemble, ces deux contreparties détiennent environ 99 % de l'actif financier de la CVMO; cependant, étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque de crédit est minime.

Le solde des créances de la CVMO se compose d'un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables, ainsi que des sommes à recouvrer auprès du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée versée au cours de l'exercice et auprès du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières relativement au personnel qui y est détaché. Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque de crédit est minime. La CVMO a établi une provision pour créances douteuses. Par conséquent, la valeur comptable des créances représente généralement le risque de crédit maximal. Les efforts de perception des soldes de créances se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances douteuses.

La balance chronologique des créances provenant de factures en souffrance s'établit comme suit :

	2011	2010
Courant	1 260 248 \$	578 632 \$
Échu 31 à 60 jours	726 266	296 124
Échu 61 à 90 jours	76 178	69 940
Échu plus de 90 jours	954 746	897 413
	3 017 438 \$	1 842 109 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

Rapprochement de la provision pour créances douteuses :

	2011	2010
Solde à l'ouverture	796 080 \$	817 366 \$
Provision pour l'exercice en cours	86 265	19 869
Radiations en cours d'exercice	(16 835)	(41 155)
Solde à la fermeture	865 510 \$	796 080 \$

Le solde des créances, soit 2 151 928 \$, correspond au total des créances, soit 3 017 438 \$, moins la provision pour créances douteuses de 865 510 \$.

Risque d'illiquidité

L'exposition de la CVMO au risque d'illiquidité est minime, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2011, la CVMO disposait d'une encaisse de 26 503 743 \$ pour régler un passif à court terme de 13 453 409 \$.

4. DIVULGATION DU CAPITAL

La CVMO a créé un fonds de réserve de 20 000 000 \$ décrit à la Note 7(a), qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner ou de dépenses imprévues.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle le placement des fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du Canada et de ses provinces afin de protéger le capital.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

5. FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers de son choix. Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %. La façon juste et appropriée d'utiliser ces sommes sera déterminée en conformité avec les lois applicables, les ordonnances des tribunaux et l'intérêt public.

Le solde au 31 mars 2010 comprenait un règlement de 1 900 000 \$, dont l'attribution était assujettie à l'approbation du ministre responsable en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Au cours de l'exercice, le ministre en a approuvé l'attribution au ministère des Finances aux fins de littératie financière.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

Au 31 mars 2011, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2011	2010
Solde à l'ouverture	43 495 838 \$	17 180 263 \$
Règlements et ordonnances	4 527 223	29 842 804
Intérêts	449 785	125 771
Versements		
Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 15 [b] [i])	(2 968 862)	(3 370 000)
Ministère des Finances – Littératie financière	(1 900 000)	–
Autres	–	(283 000)
Solde à la fermeture	43 603 984 \$	43 495 838 \$
Répartition :		
Encaisse	42 860 235 \$	43 392 254 \$
Créances	743 749	103 584
	43 603 984 \$	43 495 838 \$

6. FONDS EN FIDUCIE

L'exploitant du système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) a versé à la CVMO l'excédent cumulé de fonctionnement du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulatifs au 31 mars 2011 se chiffraient à 64 880 151 \$ (49 135 268 \$ en 2010), représentant le total à ce jour des paiements reçus, soit 62 644 618 \$ (46 907 190 \$ en 2010), et des intérêts courus de 2 873 542 \$ (2 310 262 \$ en 2010), moins les paiements versés à ce jour de 638 009 \$ (82 184 \$ en 2010). La CVMO détient ces fonds en fiducie conformément aux ententes qu'elle a conclues avec l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission et l'Autorité des marchés financiers. Dans le cas de la BDNI, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières est également partie à l'entente. Ces fonds serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits facturés aux utilisateurs des systèmes. Ils sont détenus dans des comptes bancaires distincts et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

Les ACVM prévoient réaménager ces systèmes dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme sera financé à même les excédents accumulés. Au 31 mars 2011, le total des paiements relatifs au réaménagement ou à l'amélioration des systèmes s'élevait à 638 009 \$ (82 184 \$ en 2010).

7. ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE

- a) Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner ou aux dépenses imprévues.
- b) Les principaux critères de placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds cumulatifs au 31 mars 2011 ont été investis auprès de l'Office ontarien de financement en bons du Trésor du gouvernement de l'Ontario venant à échéance au plus tard le 19 octobre 2011.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2011 Valeur comptable nette</u>	<u>2010 Valeur comptable nette</u>
Ameublement de bureau	4 123 859 \$	3 660 545 \$	463 314 \$	654 518 \$
Matériel de bureau	581 182	557 088	24 094	62 821
Matériel informatique et applications connexes	15 664 187	13 998 391	1 665 796	2 080 565
Matériel informatique et applications connexes en vertu de contrats de location-acquisition	421 594	421 468	126	155 010
Améliorations locatives	9 957 150	8 419 305	1 537 845	2 398 340
	<u>30 747 972 \$</u>	<u>27 056 797 \$</u>	<u>3 691 175 \$</u>	<u>5 351 254 \$</u>

Le coût total des immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice s'est élevé à 1 320 895 \$ (1 372 927 \$ en 2010), dont aucune ne l'a été en vertu de contrats de location-acquisition (0 \$ en 2010).

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

9. RÉGIMES DE RETRAITE

- a) Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 3 881 224 \$ (3 713 737 \$ en 2010) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires. Puisqu'il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier, tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif, ni un passif de la CVMO.
- b) La CVMO a également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour les présidents et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes avaient une obligation au titre des prestations constituées de 2 021 767 \$ au 31 mars 2011 (1 782 872 \$ en 2010) et un passif au titre des prestations constituées de 1 883 446 \$ (1 747 190 \$ en 2010). La différence entre l'obligation et le passif au titre des prestations constituées représente la perte actuarielle nette non amortie de 56 030 \$ (35 682 \$ en 2010) et le coût non amorti des services passés de 82 291 \$ (0 \$ en 2010). Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 221 041 \$ pour l'exercice (197 519 \$ en 2010). Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 117 331 \$ ont été versées durant l'exercice (96 897 \$ en 2010). Au 31 mars 2010, la durée moyenne du reste des années de service des participants actifs bénéficiant de ces régimes allait de 0,17 à 1,89 an (1 à 2,89 ans en 2010); les chiffres de 2010 ont servi aux fins d'amortissement durant l'exercice 2011. Au 31 mars 2010, l'espérance de vie moyenne des participants non actifs se situait entre 15,16 et 31,40 ans (15,90 et 32,35 ans en 2009). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2011 comprennent un taux d'actualisation de 5 % (5,25 % en 2010) pour l'obligation au titre des prestations constituées, de 5,25 % (6,5 % en 2010) pour le coût des avantages et un taux de progression de la rémunération allant de 0 à 2,1 %, selon le cas (2 à 2,1 % en 2010).

10. DROITS

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activités ». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par le participant. Les droits d'activités représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Tout excédent d'exploitation général ainsi produit est normalement remis aux participants au marché sous forme de frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore de remboursements directs. La Commission a révisé ses droits de participation et d'activités le 5 avril 2010. L'excédent d'exploitation général prévu au 31 mars 2010 a été utilisé pour établir les droits de participation révisés.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

Les droits perçus durant l'exercice terminé le 31 mars 2011 sont les suivants :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Droits de participation	58 403 578 \$	49 068 114 \$
Droits d'activités	11 777 063	9 828 324
Droits de dépôt tardif	2 386 025	2 031 892
Total	<u>72 566 666 \$</u>	<u>60 928 330 \$</u>

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La CVMO s'est engagée à payer sa part des manques à gagner annuels découlant du fonctionnement du SEDAR (45,1 %), du SEDI (25 %) et de la BDNI (36,07 %), le cas échéant, en l'absence d'excédent cumulatif. Les systèmes sont exploités par un organisme externe au nom des ACVM en vertu d'accords signés le 1^{er} août 2004 pour le SEDAR, le 26 octobre 2001 pour le SEDI et le 13 juin 2003 pour la BDNI. L'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, l'Autorité des marchés financiers et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (dans le cas de la BDNI uniquement) se sont également engagés à payer un pourcentage précis du déficit annuel des systèmes.

Les systèmes n'ont pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Comme l'indique la Note 6, la CVMO détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser les manques à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Du total des fonds détenus en fiducie au 31 mars 2011, 25 825 385 \$ (22 394 935 \$ en 2010) sont à la disposition du SEDAR, 10 396 081 \$ (7 495 057 \$ en 2010) à celle du SEDI et 28 118 685 \$ (19 245 276 \$ en 2010) à celle de la BDNI.

- b) La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et le résultat final de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période durant laquelle ils auront été conclus.

12. RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPLICATION DE LA LOI

En 2011, la CVMO a constaté une somme de 702 881 \$ (870 397 \$ en 2010) au titre du recouvrement des coûts d'application de la loi, dont 297 881 \$ (741 198 \$ en 2010) ont été affectés aux ressources internes et 405 000 \$ (129 199 \$ en 2010), aux ressources externes.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX**a) Locations-exploitations**

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux et s'est engagée à verser les paiements suivants :

2012	–	6 085 247 \$
2013	–	2 538 141 \$
2014	–	3 800 \$

Il n'existe actuellement aucun contrat de location après 2014. Le bail des locaux de la CVMO arrive à échéance en août 2012. La CVMO doit aviser le propriétaire de son intention de reconduire ou non le bail au plus tard en août 2011.

b) Locations-acquisitions

La CVMO a conclu des contrats de location-acquisition visant du matériel informatique et des applications connexes. Les contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la CVMO tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou qui répondent aux critères de capitalisation d'une location à bail en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est constaté au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, de même que l'obligation y afférente, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. Le total des intérêts débiteurs constaté sur les obligations locatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élève à 7 053 \$ (17 764 \$ en 2010). Le calendrier des paiements minimaux prévus aux contrats de location qui viennent à échéance le 30 avril 2012 ou avant, s'établit comme suit :

<u>Exercice terminé le 31 mars</u>	
2012	80 577
2013	1 638
<hr/>	
Montant total minimal des paiements de location	82 215
Moins : Montant tenant lieu d'intérêt au taux de 5 %	1 806
<hr/>	
Solde de l'obligation	80 409 \$
<hr/>	

Le total des obligations en vertu des contrats de location-acquisition de 80 409 \$ comprend une partie à court terme de 78 778 \$ et une partie à long terme de 1 631 \$.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

14. OPÉRATIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des opérations avec la province de l'Ontario, comme suit :

- a) *La Loi sur les valeurs mobilières* précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la Note 10 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les fonds excédentaires que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- b) Au cours de l'exercice 2010, la CVMO a rendu au ministère des Finances une somme de 12 millions de dollars représentant le montant qui avait été conservé en vue du projet de fusion avec la Commission des services financiers de l'Ontario, qui n'a pas eu lieu.
- c) La CVMO a conclu une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter les arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- d) Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État des résultats et l'excédent de fonctionnement.

15. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « Fonds ») a été constitué par lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-action. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour objet d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir la sensibilisation des investisseurs et l'éducation financière dans les écoles et auprès d'apprenants adultes. La CVMO est l'unique membre votant du Fonds. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le Fonds n'est pas considéré comme une filiale de la CVMO et ses résultats n'ont donc pas été consolidés dans les états financiers de la CVMO. Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande.

Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2011 et 2010 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2011 :

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

	2011	2010
Situation financière		
Actif total	2 408 961 \$	2 498 362 \$
Moins : Passif total	482 465	532 082
Actif net total	<u>1 926 496</u>	<u>1 966 280</u>
Moins : Investissements en immobilisations corporelles	142 904	249 746
Disponible pour les besoins du Fonds	<u><u>1 783 592 \$</u></u>	<u><u>1 716 534 \$</u></u>
Résultats de fonctionnement		
Total des contributions et revenu d'intérêts	2 988 996 \$	3 378 477 \$
Charges totales	3 028 780	3 051 414
Excédent (déficit) des revenus sur les charges	<u>(39 784) \$</u>	<u>327 063 \$</u>
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités de		
Encaissements provenant de la CVMO	2 968 862 \$	3 370 000 \$
Encaissements provenant de tiers	178 106	202 422
Intérêts créditeurs reçus	19 133	8 812
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(3 339 727)	(2 725 925)
Sommes versées au titre des immobilisations corporelles	(23 134)	(178 596)
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	<u>(196 760)</u>	<u>676 713</u>
Position de trésorerie, au début de la période	2 228 573	1 551 860
Position de trésorerie, à la fin de la période	<u><u>2 031 813 \$</u></u>	<u><u>2 228 573 \$</u></u>

b) Au cours de l'exercice, la CVMO a conclu les opérations suivantes avec le Fonds :

- i) La CVMO a versé 2 968 862 \$ au Fonds (3 370 000 \$ en 2010). Ces paiements provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, décrits à la Note 5.
- ii) La CVMO a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant.

Pour la période terminée le 31 mars 2011, la CVMO a engagé des frais de 764 092 \$ (703 456 \$ en 2010) au titre des services fournis au Fonds. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds et, de ce montant, une somme de 160 928 \$ est due à la CVMO en date du 31 mars 2011 (171 050 \$ en 2010).

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

16. PRISES DE POSITION COMPTABLES

En 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises tenues de rendre des comptes publics seraient les Normes internationales d'information financière (IFRS). La première année de leur mise en œuvre sera l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure, mais les chiffres comparatifs de l'exercice précédent seront requis dans les états financiers. En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a approuvé une modification exigeant que les organismes gouvernementaux, comme la CVMO, tiennent compte des besoins des utilisateurs de leurs états financiers pour déterminer si les normes du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ou les IFRS sont les plus appropriées. La CVMO a choisi d'adopter les IFRS. Les premiers états financiers de la CVMO préparés conformément aux IFRS seront ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2012 et comprendront les données comparatives de 2011.

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

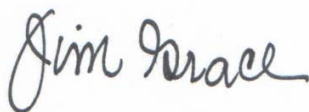
Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication de l'information financière et de contrôle interne. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport attendant du vérificateur externe.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur le fait que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :



John Brotman
directeur général



Jim Grace, CA, CMA
directeur des finances et de l'administration



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre du Tourisme et de la Culture

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation de risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de la province de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 2011

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE État de la situation financière

Au 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

			2011	2010
	Fonds de fonctionnement	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 304 734 \$	– \$	5 304 734 \$	5 066 742 \$
Débiteurs (note 6)	79 691	–	79 691	16 665
Charges payées d'avance	31 719	–	31 719	23 445
	5 416 144	–	5 416 144	5 106 852
Placements (notes 2 (Φ) et 8)	501 931	21 252 536	21 754 467	20 681 478
Immobilisations (note 3)	402 439	–	402 439	450 799
	6 320 514 \$	21 252 536 \$	27 573 050 \$	26 239 129 \$
Passif et soldes des fonds				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	745 998 \$	– \$	745 998 \$	640 718 \$
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs (note 2 (Φ))	101 177	–	101 177	94 683
	847 175	–	847 175	735 401
Avantages sociaux futurs (note 2 (Φ))	379 220	–	379 220	372 157
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	402 439	–	402 439	450 799
Fonds affectés à des fins de dotation (note 4)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds affectés Fonds non affectés (note 10 (Φ))	–	21 182 225	21 182 225	20 152 885
	4 691 680	–	4 691 680	4 457 576
	5 094 119	21 252 536	26 346 655	25 131 571
Engagements (note 10)				
	6 320 514 \$	21 252 536 \$	27 573 050 \$	26 239 129 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,


, administrateur


, administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	Fonds de fonctionnement		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
	(annexe IV)					
Produits						
Subvention générale - province d'Ontario	60 437 400 \$	60 437 400 \$	- \$	- \$	60 437 400 \$	60 437 400 \$
Subventions spéciales						
Fonds d'investissement dans les arts de la province de l'Ontario	11 000 000	-	-	-	11 000 000	-
(note 5) Fonds de développement culturel	100 000	-	-	-	100 000	-
Ontario, Canada/Programmes de langue française - Ontario	54 000	50 000	-	-	54 000	50 000
Revenu de placement (note 8)	341 557	183 636	1 981 034	3 695 459	2 322 591	3 879 095
Honoraires d'administration des fonds (note 6)	51 471	49 007	-	-	51 471	49 007
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	48 511	28 839	-	-	48 511	28 839
Divers	36 726	47 278	-	-	36 726	47 278
Apports	-	-	7 012	-	7 012	-
	72 069 665	60 796 160	1 988 046	3 695 459	74 057 711	64 491 619
Charges						
Prix et frais	-	-	963 239	960 668	963 239	960 668
Subventions (annexe I)	53 216 996	52 261 353	-	-	53 216 996	52 261 353
Subventions du Fonds d'investissement dans les arts (note 5 et annexe II)	10 724 150	-	-	-	10 724 150	-
Administration (annexe III)	6 613 627	5 804 863	-	-	6 613 627	5 804 863
Services (annexe III)	1 324 615	1 403 149	-	-	1 324 615	1 403 149
	71 879 388	59 469 365	963 239	960 668	72 842 627	60 430 033
Excédent des produits sur les charges	190 277	1 326 795	1 024 807	2 734 791	1 215 084	4 061 586
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	4 908 375	3 584 505	20 223 196	17 485 480	25 131 571	21 069 985
Virement interfonds (annexe IV)	(4 533)	(2 925)	4 533	2 925	-	-
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	5 094 119 \$	4 908 375 \$	21 252 536 \$	20 223 196 \$	26 346 655 \$	25 131 571 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO*ÉBAUCHE* État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Trésorerie provenant des (utilisée pour les)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 215 084 \$	4 061 586 \$
Éléments hors trésorerie		
Variation des gains non réalisés inclus dans les gains sur placements (note 8)	(1 419 314)	(3 204 846)
Distributions de revenu	(618 519)	(639 772)
Pertes sur la vente de placement	11 625	68 908
Amortissement des immobilisations	193 559	207 715
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié au fonctionnement		
Débiteurs	(63 026)	(3 958)
Charges payées à l'avance	(8 274)	9 369
Créditeurs et charges à payer	105 280	(150 774)
Avantages sociaux futurs	13 557	19 271
	(570 028)	367 499
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(145 199)	(221 682)
Achat de placements	—	(8 259)
Produit de la vente de placements	953 219	967 301
	808 020	737 360
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	237 992	1 104 859
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 066 742	3 961 883
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	5 304 734 \$	5 066 742 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2011

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (« CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en favorisant l'excellence artistique et en mettant les arts à la portée de tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la comptabilisation des apports, le CAO applique la méthode de comptabilité par fonds affectés.

b) Comptabilité par fonds

Pour des raisons de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds, lesquels sont assujettis aux conditions stipulées.

Le fonds de fonctionnement fait état des activités du CAO financées principalement au moyen d'une subvention générale de la province de l'Ontario.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont assujettis à des restrictions internes établies par le CAO ou à des conditions précisées par les donateurs dans les contrats de fiducie.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garantis et les autres instruments encaissables ou qui arrivent à échéance en trois mois ou moins comme étant sa trésorerie ou ses équivalents de trésorerie.

d) Revenu de placement

Le revenu (la perte) de placement comprend le revenu gagné (subie) à l'égard des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement gagné (la perte subie) à l'égard du fonds de fonctionnement est comptabilisé(e) en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement réservé aux fins du fonds de fonctionnement.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

Le revenu gagné (la perte subie) à l'égard des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé(e) à titre de produits (pertes) dans les fonds affectés et les fonds de dotation.

e) Avantages sociaux futurs

Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux exigences de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Selon ces exigences, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est imputé aux frais de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées par les employés.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, sont inscrits à l'état de la situation financière et évalués à la juste valeur marchande à leur établissement. L'évaluation ultérieure et la constatation des variations de la juste valeur des instruments financiers sont effectuées en fonction du classement initial de ces instruments. Les placements détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et tous les gains et pertes sont imputés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils se produisent. Les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes découlant de la réévaluation sont inclus dans les soldes de fonds jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé. Les instruments financiers classés comme prêts et créances, détenus jusqu'à leur échéance et autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, les réductions de valeur et les écarts de conversion étant constatés immédiatement dans les résultats des exercices au cours desquels ils se produisent.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

Le CAO a classé ses instruments financiers comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Placements	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avantages sociaux futurs	Autres passifs financiers

Les placements sont constatés à la juste valeur, en fonction de prix cotés sur un marché actif.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme prêts et créances et autres passifs financiers qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou d'un passif financier sont ajoutés à la valeur de l'instrument financier. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

h) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

2. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de la Caisse de retraite des fonctionnaires, détermine le montant des paiements annuels du CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité des caisses de retraite sur le plan financier revenant au promoteur. Les paiements annuels de 281 158 \$ (253 447 \$ en 2010) sont présentés au poste des salaires et des avantages sociaux à l'annexe III.

b) Autres avantages sociaux

Le coût des autres avantages des employés à la retraite a été assumé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas compris dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Le CAO fournit aussi des prestations de cessation d'emploi gagnées par les employés admissibles. Le montant des indemnités de départ et des congés annuels non utilisés accumulés à la fin de l'exercice s'élevait à 480 397 \$ (466 840 \$ en 2010) dont 101 177 \$ (94 683 \$ en 2010) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a réservé un certain montant pour être en mesure de s'acquitter de ces obligations et l'a investi dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. La valeur marchande de ce placement au 31 mars 2011 se chiffre à 501 931 \$ (458 282 \$ en 2010) et figure sous le fonds de fonctionnement au titre des placements.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

3. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	86 107 \$	51 250 \$	34 857 \$	43 379 \$
Matériel et logiciels informatiques	673 101	498 066	175 035	185 262
Mobilier et agencements	120 787	68 309	52 478	45 149
Matériel de bureau	64 722	44 356	20 366	22 996
Améliorations locatives	563 973	444 270	119 703	154 013
	1 508 690 \$	1 106 251 \$	402 439 \$	450 799 \$

4. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2011	2010
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 \$	26 000 \$
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse d'études Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078
	70 311 \$	70 311 \$

5. Fonds d'investissement dans les arts

Le 23 septembre 2010, le gouvernement de l'Ontario a lancé un nouveau Fonds d'investissement dans les arts de 27 000 000 \$ sur 3 ans qui sera géré par le CAO, pour renforcer les organismes artistiques à but non lucratif bénéficiant d'une subvention de fonctionnement du CAO. Ce fonds favorisera la croissance et la compétitivité du secteur artistique ainsi que l'enrichissement de la programmation et des autres activités afin d'atteindre de nouveaux publics et d'accroître les revenus liés à ce secteur. Le montant de 27 000 000 \$ sera versé au cours des trois prochaines années de la façon suivante : 11 000 000 \$ en 2010-2011; 10 000 000 \$ en 2011-2012 et 6 000 000 \$ en 2012-2013.

Les organismes artistiques admissibles ont du signer un accord de transfert de paiement et soumettre une demande pour obtenir du financement.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

5. Fonds d'investissement dans les arts (suite)

Les opérations qui ont eu lieu au cours de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

Solde à l'ouverture de l'exercice	-	\$
Espèces reçues de la province de l'Ontario	11 000 000	
Revenus d'intérêts affectés au programme	28 803	
Paiements de subventions (annexe II)	(10 724 150)	
Charges d'administration	(175 642)	
Solde à la clôture de l'exercice	129 011	\$

Le CAO fournira des subventions complémentaires de 1 000 000 \$ sur trois ans à celles fournies par le gouvernement pour des organismes publiant des livres et des magazines en français et en anglais en Ontario. Ces organismes comprennent des entités sans but lucratif qui ne sont donc pas admissibles aux montants versés par le Fonds d'investissement dans les arts. Au cours de l'exercice, les paiements de subventions ont totalisé 434 420 \$ (annexe I).

6. Opérations entre apparentés

L'annexe III comprend les honoraires d'administration que le CAO facture aux fonds affectés et aux fonds de dotation pour la prestation du soutien et des services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a prélevé des honoraires d'administration fixes ou calculés selon un pourcentage des fonds ou du revenu de placement annuel rapporté des fonds du CAO.

	2011	2010
Honoraires d'administration des fonds	51 471 \$	49 007 \$

Au cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et administratifs à la Fondation du Conseil des arts de l'Ontario (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Le total du montant prélevé pour les frais généraux et administratifs s'est élevé à 7 200 \$ (7 200 \$ en 2010). Le total du montant prélevé pour la location s'est élevé à 6 200 \$ (6 200 \$ en 2010).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

6. Opérations entre apparentés (suite)

Ces opérations se font dans le cadre des activités courantes et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond au montant convenu entre les apparentés.

À la fin de l'exercice, un montant de 8 \$ (1 543 \$ en 2010), compris dans les débiteurs, était dû par la Fondation, partie apparentée.

7. Fondation du Conseil des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) Recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds et affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- b) Assurer à des personnes qui résident en Ontario, par l'intermédiaire du CAO et d'autres organismes pertinents, des subventions, bourses ou prêts à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs; ou offrir à des personnes d'autres provinces et territoires du Canada ou d'autres pays des subventions, bourses ou prêts à des fins d'études ou de recherche dans les arts en Ontario.
- c) Décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Conformément aux recommandations de comptabilité formulées par le Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle en principe la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction, et il n'y a aucune différence significative entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit 48 167 613 \$, représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes artistiques dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les sommes versées et les sommes équivalentes versées sont conservées à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO*ÉBAUCHE* Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

7. Fondation du Conseil des arts de l'Ontario (suite)

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Le sommaire des renseignements financiers de la Fondation au 31 mars et pour l'exercice clos à cette date est présenté ci-après :

a) Situation financière :

	2011	2010
Actif		
Débiteurs, montant net	– \$	4 750 \$
Trésorerie, charges payées d'avance et placements	55 473 844	53 039 566
	55 473 844 \$	53 044 316 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	24 059 \$	50 510 \$
Soldes des fonds	55 449 785	52 993 806
	55 473 844 \$	53 044 316 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2011	2010
Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	52 993 806 \$	45 802 845 \$
Apports reçus	585 695	905 698
Gains sur placements	5 105 601	9 225 597
Honoraires d'administration des fonds	214 366	190 676
Prix et frais	(3 449 683)	(3 131 010)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	55 449 785 \$	52 993 806 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement comprend les gains (pertes) net(e)s non réalisé(e)s comme suit :

	2011	2010
Placements à la valeur du marché	21 754 467 \$	20 681 478 \$
Moins les placements au coût	21 728 267	22 074 592
Gains (pertes) non réalisé(e)s	26 200 \$	(1 393 114)\$
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s	1 419 314 \$	3 204 846 \$

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2011	2010
Variation des gains non réalisés	1 419 314 \$	3 204 846 \$
Distributions de revenu	618 519	639 772
Pertes réalisées	(11 625)	(68 908)
Intérêts bancaires	296 383	103 385
	2 322 591 \$	3 879 095 \$

Le portefeuille de placements se compose comme suit :

	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	5 %
Titres à revenu fixe	33 %	35 %
Actions canadiennes	22 %	20 %
Actions étrangères, principalement américaines	43 %	40 %

Le CAO détient actuellement 7 178 974 \$ (7 031 703 \$ en 2010) dans des titres à revenu fixe exposés au risque de prix lié aux taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient de 0,50 % à 11,00 % pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (0,50 % à 11,40 % en 2010).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

9. Divulgence des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2010 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Billyann Balay	Directrice des programmes de subvention	121 371 \$	205 \$
John Brotman	Directeur général	174 141	286
Jim Grace	Directeur des finances et de l'administration	121 371	205

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Voici le détail des paiements annuels minimums exigibles :

2012	260 549 \$
2013	230 632
2014	213 324
2015	195 547
	900 052 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions totalisant environ 740 932 \$ (584 790 \$ en 2010), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles font l'objet auront été remplies. Ces montants ne figurent pas dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province d'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à octroyer les prix et subventions et à couvrir les frais de fonctionnement.

12. Informations à fournir concernant le capital

Le CAO estime que son capital correspond à l'actif net de son fonds de fonctionnement. Par la gestion de son capital, le CAO vise à protéger sa capacité à demeurer en exploitation. Les budgets annuels sont établis et contrôlés de manière à assurer le maintien du capital de l'organisme à un niveau approprié.

13. Instruments financiers

a) Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers.

b) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en devises étrangères. Le CAO n'a pas actuellement recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des transactions de valeurs mobilières et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de placements externes qui lui fournissent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un équilibre approprié entre les risques et le rendement. Le conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et se réunit périodiquement avec les gestionnaires.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**ÉBAUCHE** Annexe I – Subventions

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Organismes		
Musique	9 938 985 \$	9 886 585 \$
Théâtre	9 521 082	9 407 414
Danse	5 611 069	5 480 404
Arts visuels et médiatiques	5 408 376	5 244 632
Arts francophones	2 781 552	2 646 201
Arts communautaires et multidisciplinaires	2 549 682	2 482 214
Littérature	2 186 231	2 057 967
Tournée	1 448 483	1 496 197
Organismes de service aux arts	1 532 083	1 440 138
Éducation artistique	1 222 115	1 233 090
Arts autochtones	511 250	531 073
Compas (consultation, mentorat et assistance technique)	461 930	481 080
Éditeurs de livres et de périodiques* (note 5)	434 420	–
	43 607 258	42 386 995
Particuliers		
Arts visuels et médiatiques	2 726 561	2 996 222
Littérature	1 810 580	1 810 816
Arts communautaires et multidisciplinaires	1 068 659	1 014 399
Éducation artistique	920 670	931 291
Arts francophones	801 951	834 546
Musique	786 000	784 100
Théâtre	485 752	478 274
Arts autochtones	448 750	448 927
Tournée	414 065	408 498
Danse	99 800	167 285
Compas (consultation, mentorat et assistance technique)	46 950	–
	9 609 738	9 874 358
	53 216 996 \$	52 261 353 \$

* En plus du financement par le CAO pour la littérature, le montant de 434 420 \$ représente un soutien supplémentaire fourni par le CAO aux éditeurs de livres et de périodiques (organismes qui ne sont pas admissibles aux montants versés par le Fonds d'investissement dans les arts). Il y a lieu de se reporter à la note 5 pour obtenir plus de renseignements.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO*ÉBAUCHE* Annexe II – Subventions du Fonds d'investissement dans les arts

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Organismes		
Théâtre	3 777 920 \$	– \$
Musique	2 534 502	–
Arts visuels et médiatiques	1 555 085	–
Danse	1 124 984	–
Arts communautaires et multidisciplinaires	794 111	–
Arts francophones	373 117	–
Organismes de service aux arts	308 319	–
Éducation artistique	200 840	–
Littérature	55 272	–
	10 724 150 \$	– \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO*ÉBAUCHE* Annexe III – Charges d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Charges d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2, 6 et 9)	4 469 870 \$	4 094 724 \$
Loyer et électricité (note 6)	472 432	413 648
Déplacements	410 437	356 909
Communications	329 707	316 829
Frais de consultation et juridiques	325 916	91 508
Amortissement	193 559	207 715
Téléphone, poste et livraison	86 500	85 738
Divers	82 197	55 787
Réunions	58 671	51 709
Fournitures de bureau, impression et papeterie	44 387	35 805
Entretien et location d'équipement	44 167	36 955
Entretien et assistance informatiques	37 111	16 805
Recrutement et formation du personnel	34 695	40 731
Évaluation des programmes	23 978	–
	6 613 627	5 804 863
Services		
Autres programmes	803 059	965 416
Jurés et conseillers	467 556	387 733
Projets de langue française Canada-Ontario	54 000	50 000
	1 324 615	1 403 149
	7 938 242 \$	7 208 012 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉBAUCHE Annexe IV – Fonds affectés et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2011

	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du fonds de fonctionnement	Revenu de placement	Prix et frais payés	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds de la famille						
Chalmers	17 059 940 \$	– \$	– \$	1 669 438 \$	(926 258) \$	17 803 120 \$
Fonds d'initiatives	2 593 213	–	–	255 530	(15 013)	2 833 730
Fonds commémoratif						
Oskar Morawetz	216 638	–	–	21 348	(1 254)	236 732
Fonds de la bourse						
d'études Leslie Bell	94 894	1 365	4 533	9 256	(13 206)	96 842
Fonds Vida Peene	91 244	5 647	–	9 015	(4 329)	101 577
Fonds de la bourse						
d'études Heinz Unger	75 863	–	–	7 475	(458)	82 880
Fonds commémoratif						
John Hirsch	43 499	–	–	4 283	(251)	47 531
Fonds commémoratif						
John Adaskin du Centre de musique canadienne	25 806	–	–	2 542	(156)	28 192
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	14 675	–	–	1 430	(1 285)	14 820
Fonds Ruth Schwartz	7 424	–	–	717	(1 029)	7 112
	20 223 196 \$	7 012 \$	4 533 \$	1 981 034 \$	(963 239) \$	21 252 536 \$



P.O. Box 148
777 Bay Street, Suite 701
Toronto ON M5G 2C8

Tel: (416) 586 - 6500
Fax: (416) 586 - 4363
Email: info@ehealthontario.on.ca
Website: www.ehealthontario.on.ca

C. P. 148
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5G 2C8

Tél: (416) 586 - 6500
Télé: (416) 586 - 4363
Courriel: info@ehealthontario.on.ca
Site Web: www.ehealthontario.on.ca

Responsabilités de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et, le cas échéant, font état de montants établis selon les meilleures estimations et le discernement de la direction. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme au contenu des états financiers à tous les égards importants.

Dans ses activités, cyberSanté Ontario respecte les normes d'intégrité les plus strictes. Pour veiller à la présentation de ses biens et à la fiabilité de l'information financière, l'Organisme se conforme à des pratiques et procédures de gestion solides et maintient des systèmes et contrôles appropriés de déclaration de l'information financière.

Le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction se conforme à ses responsabilités à l'égard de la déclaration de l'information financière et des contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité des finances et de la vérification de cyberSanté Ontario et approuvés par son conseil d'administration.

Les états financiers ont été examinés par Ernst and Young LLP cabinet indépendant de vérificateurs externes nommé par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à examiner les états financiers conformément aux PCGR afin de pouvoir affirmer qu'ils sont présentés avec justesse et conformément à ces principes. Dans leur rapport, les vérificateurs décrivent la portée de leur examen et formulent leur opinion.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "John Moore".

Chef de la Direction Financière
John Moore

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de **cyberSanté Ontario**, au 31 mars 2011, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des résultats et variation de l'actif net et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

La direction est responsable de ces états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation équitable de ces états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes pouvant résulter d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous respections les règles de déontologie et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Le choix des méthodes dépend du jugement des vérificateurs, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur. En évaluant ces risques, les vérificateurs ont analysé les contrôles internes pertinents utilisés par l'entité pour assurer la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir les procédés de vérification appropriés dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation des politiques comptables suivies et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour étayer l'opinion du vérificateur.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 9 [a] des états financiers, qui décrit la façon dont les états financiers de l'exercice précédent ont été retraités. Nous ne sommes pas qualifiés pour émettre une opinion sur cette question.

Autre question

Les états financiers de **cyberSanté Ontario** pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 ont été vérifiés par un autre vérificateur qui a exprimé une opinion non modifiée à l'égard de ces états financiers, le 24 juin 2010.



Toronto, Canada
Le 29 juin 2011

cyberSanté Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Au 31 mars

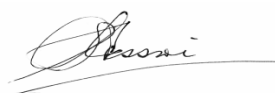
	2011 \$	2010 \$
		<i>[Données retraitées, voir note 9]</i>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	42 730	20 794
Charges payées d'avance	5 921	3 742
TVH/TPS à recevoir	3 693	19
Total de l'actif à court terme	52 344	24,555
Immobilisations <i>[note 4]</i>	64 418	36 731
	116 762	61 286
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	47 615	23 386
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[note 3 [b]]</i>	4 729	1 169
Total du passif à court terme	52 344	24 555
Apports d'immobilisations reportés <i>[note 5]</i>	64 418	36 731
Total du passif	116 762	61 286
Engagements et imprévus <i>[note 6]</i>		
Actif net	—	—
	116 762	61 286

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration



Greg A. Reed
Président et chef de la direction
et membre du Conseil



Raymond V. Hession
Président du Conseil d'administration

cyberSanté Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS ET VARIATION DE L'ACTIF NET
[en milliers de dollars]

Exercice terminé le 31 mars

	2011 \$	2010 \$
		<i>[Données retraitées, voir note 9]</i>
REVENUS		
Subventions du gouvernement <i>[note 3 [a]]</i>	318 121	337 672
Amortissement des apports d'immobilisations reportés <i>[note 5]</i>	11 559	10 501
	329 680	348 173
CHARGES		
Conception et mise en œuvre	147 184	153 184
Services technologiques	137 076	147 386
Services communs	26 527	27 773
Technologie habilitante	7 334	9 329
	318 121	337 672
Amortissement des immobilisations	11 559	10 501
	329 680	348 173
Excédent des revenus sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice, selon les données retraitées <i>[note 9 [a]]</i>	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercice terminé le 31 mars

	2011 \$	2010 \$
		<i>[Données retraitées, voir note 9]</i>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les charges de l'exercice	—	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des apports d'immobilisations reportés	(11 559)	(10 501)
Amortissement des immobilisations	11 559	10 501
	—	—
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	(2 179)	483
TVH/TPS à recevoir	(3 674)	(19)
Comptes créditeurs et charges à payer	19 698	(17 598)
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	3 560	34 073
Encaisse générée par les activités de fonctionnement	17 405	16 939
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(34 715)	(22 615)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(34 715)	(22 615)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Fonds utilisés pour l'achat d'immobilisations	39 246	19 618
Encaisse fournie par les activités de financement	39 246	19 618
Augmentation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	21 936	13 942
Encaisse au début de l'exercice	20 794	6 852
Encaisse à la fin de l'exercice	42 730	20 794

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

Le 31 mars 2011

1. NATURE DES ACTIVITÉS

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes ses fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et la direction des affaires de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

- [a] fournir des services de cybersanté et le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de services de soins de santé efficaces et efficaces en Ontario;
- [b] élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement en matière de services de cybersanté;
- [c] protéger la vie privée des personnes dont les renseignements personnels ou les renseignements personnels sur la santé sont recueillis, transmis, stockés ou échangés par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règl. de l'Ont. 339/08 [en anglais seulement]).

cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée [le « ministère »] ont conclu un protocole d'entente et une entente de paiement de transfert, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2009.

La province d'Ontario assure le financement de cyberSanté Ontario par l'entremise du MSSLD. Le solde excédentaire doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout solde déficitaire réduit le financement de l'exercice suivant.

À titre de mandataire de la Couronne, cyberSanté Ontario est exemptée de l'impôt sur le revenu.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

Le 31 mars 2011

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif, à moins de recommandations comptables particulières du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ou de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous.

Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des contributions. Les contributions sont constatées au moment où elles sont reçues ou au moment où elles sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré. Les contributions réservées à l'achat d'immobilisations et d'actifs incorporels sont reportées, puis constatées dans le produit de financement de l'exercice au cours duquel la charge d'amortissement est comptabilisée.

Ventilation des dépenses

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres dépenses directement liées à la fonction. Les coûts du soutien général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les dépenses relatives aux services communs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et en matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à la valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et variation de l'actif net.

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*[en milliers de dollars]*

Le 31 mars 2011

Futurs avantages sociaux des employés

Les contributions à un régime de retraite à cotisations déterminées sont consignées dans les charges lorsqu'elles sont exigibles.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Futures modifications des conventions comptables

En décembre 2010, le CCSP a modifié la Préface des normes comptables pour le secteur public pour enjoindre aux organismes sans but lucratif de se conformer soit au Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public avec les chapitres SP 4200 à SP 4270, soit au Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public sans ces chapitres. Ces normes s'appliquent aux exercices qui commencent le 1^{er} janvier 2012 ou plus tard, mais il est possible de les adopter plus tôt. cyberSanté Ontario évalue présentement les effets de l'adoption de ces normes.

3. GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

[a] Le financement du ministère qui est comptabilisé comme un revenu est calculé comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Financement des dépenses de fonctionnement et d'immobilisation de cyberSanté Ontario	228 065	246 110
Financement au titre des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	133 839	116 336
Financement total	361 904	362 446
Montant servant à financer les immobilisations et comptabilisé comme apports d'immobilisations reportés <i>[note 5]</i>	(39 246)	(19 618)
Intérêt reçu au cours de l'exercice et devant être versé au ministère	404	—
Intérêt reçu et fonds non utilisés devant être remboursés au ministère <i>[note 3 [b]]</i>	(4 941)	(5 156)
Montant constaté comme revenu	318 121	337 672

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*[en milliers de dollars]*

Le 31 mars 2011

[b] Le montant à payer au ministère est calculé comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Intérêts reçus et fonds non utilisés	4 941	5 156
Financement à recevoir	(212)	(3 987)
	4 729	1 169

4. IMMOBILISATIONS

	2011		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	58 633	37 853	20 780
Logiciels	32 500	27 315	5 185
Mobilier et matériel de bureau	4 441	3 097	1 344
Améliorations locatives	3 492	3 070	422
Travaux en cours	36 687	—	36 687
	135 753	71 335	64 418

	2010		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	55 723	38 762	16 961
Logiciels	30 427	22 782	7 645
Mobilier et matériel de bureau	4 190	2 613	1 577
Améliorations locatives	3 490	2 383	1 107
Travaux en cours	9 441	—	9 441
	103 271	66 540	36 731

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*[en milliers de dollars]*

Le 31 mars 2011

Certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable nette du matériel informatique non utilisé s'établit comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Matériel informatique	7 035	2 158
Logiciels	42	838
Travaux en cours	36 687	9 441
	43 764	12 437

Au cours de l'exercice, du matériel informatique qui n'était plus utilisé et dont la valeur comptable nette s'établissait à 217 \$ (80 \$ en 2010) a été radié et inclut dans l'amortissement des immobilisations.

5. APPORTS D'IMMOBILISATIONS REPORTÉS

	2011 \$	2010 \$
Solde au début de l'exercice	36 731	27 614
Fonds utilisés pour financer l'achat d'immobilisations	39 246	19 618
Amortissement	(11 559)	(10 501)
Solde à la fin de l'exercice	64 418	36 731

6. ENGAGEMENTS ET IMPRÉVUS

[a] cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2012	76 881
2013	51 109
2014	26 385
	154 375

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*[en milliers de dollars]*

Le 31 mars 2011

- [b] La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient des baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2012	5 742
2013	5 690
2014	5 240
2015	4 146
2016	3 349
2017 et par la suite	913
	25 080

- [c] cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient de futurs paiements, une fois que ces partenaires ont satisfait à des exigences d'admissibilité particulières. Le montant total des paiements liés à ces ententes s'élève à environ 184 millions de dollars, dont 111 millions de dollars devraient être payés au cours de l'exercice 2012. Ces paiements doivent être versés au cours de la période qui se termine le 30 juin 2013.
- [d] cyberSanté Ontario a pris des engagements contractuels concernant des projets de développement qui exigent de futurs paiements une fois que les résultats attendus auront été déterminés. Le montant total des paiements liés à ces ententes s'élève à environ 46 millions de dollars.
- [e] Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et de réclamations potentielles. La direction a comptabilisé sa meilleure estimation de sa responsabilité potentielle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité potentielle est probable et peut être évaluée. Dans d'autres cas, les résultats ultimes de ces réclamations ne peuvent être déterminés pour l'instant. Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera inscrite au cours de l'année pendant laquelle la responsabilité pourra être évaluée ou qu'un rajustement à tout montant déjà inscrit sera jugé nécessaire. Tout rajustement aux comptes établis en lien avec des réclamations sera effectué au cours de l'année au cours de laquelle les rajustements aux montants comptabilisés seront jugés nécessaires.

7. FUTURS AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 2 730 \$ (2 427 \$ en 2010).

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

Le 31 mars 2011

8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La modification apportée aux comptes créditeurs et aux charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011, pour une somme de 4 531 \$ (1 209 \$ en 2010), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

9. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

[a] Lors des exercices précédents, les fonds non utilisés pour couvrir les charges d'exploitation étaient comptabilisés comme un revenu pour l'année au cours de laquelle les fonds étaient promis et ensuite comptabilisés comme une réduction de l'avoir net pour l'année au cours de laquelle les fonds étaient remboursés au ministère.

Les états financiers de l'exercice précédent ont été retraités afin de comptabiliser comme passif les fonds promis qui excédaient le montant utilisé pour financer les immobilisations et les charges d'exploitation.

En raison de cette modification, le revenu provenant de la subvention du gouvernement comptabilisé dans l'état des résultats et variation de l'actif net pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010 a été réduit de 5 156 \$ et l'actif net au 31 mars 2010 a été réduit du même montant. L'actif net au 1^{er} avril 2009 a été réduit de 596 \$ et le remboursement de l'excédent de l'exercice précédent comptabilisé dans l'état des résultats et variation de l'actif net a été éliminé.

[b] Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états financiers déjà présentés afin de se conformer à la présentation des états financiers de 2011.

FONDS DE REBOISEMENT

Les états financiers de Fonds de reboisement au 31 mars 2011 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

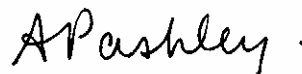
La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Trillium de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapports relatifs à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons que, à notre avis, les méthodes comptables suivies dans la préparation et la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 9 juin 2011
Toronto, Canada

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de la situation financière

31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

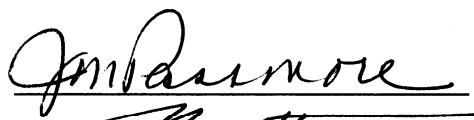
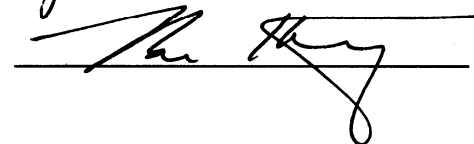
	2011	2010
Actif		
Trésorerie	1 221 652 \$	847 635 \$
Charges payées d'avance et autres	732 080	173 031
Placements (note 2)	124 848 978	116 942 596
Immobilisations (note 3)	603 950	693 421
	127 406 660 \$	118 656 683 \$

Passif et actifs nets

Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 574 209 \$	705 106 \$
Apports reportés [note 4 a)]	5 913 103	4 096 629
Subventions à payer [note 4 b)]	117 347 306	111 282 906
	124 834 618	116 084 641
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	603 950	693 421
Non affectés	1 968 092	1 878 621
	2 572 042	2 572 042
Engagements (note 7)		
	127 406 660 \$	118 656 683 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

, Janet Passmore, présidente intérimaire

, Brian Hutchings, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	122 458 526 \$	119 275 907 \$
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	1 494 209	1 783 448
Revenus de placement [note 4 a)]	1 355 443	660 802
	<u>125 308 178</u>	<u>121 720 157</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises (note 4)	111 808 400	108 528 300
Charges découlant de l'octroi de subventions (note 4)	11 241 316	11 178 398
Services rendus à la collectivité (note 6)	642 972	580 049
	<u>123 692 688</u>	<u>120 286 747</u>
Services de soutien (note 4)	1 127 825	1 041 395
Amortissement	487 665	392 015
	<u>125 308 178</u>	<u>121 720 157</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

			2011	2010
	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total	Total
Actif net au début de l'exercice	693 421 \$	1 878 621 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(487 665)	487 665	–	–
Achat d'immobilisations	398 194	(398 194)	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	603 950 \$	1 968 092 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	487 665 \$	392 015 \$
Variation des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement	8 190 928	8 130 186
	<u>8 678 593</u>	<u>8 522 201</u>
Activités d'investissement		
Achat de placements	(2 489 305 517)	(3 153 131 685)
Cession de placements	2 481 399 135	3 145 088 517
Achat d'immobilisations	(398 194)	(269 844)
	<u>8 304 576</u>	<u>(8 313 012)</u>
Augmentation de la trésorerie	374 017	209 189
Trésorerie au début de l'exercice	847 635	638 446
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>1 221 652 \$</u>	<u>847 635 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2011

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme et de la Culture (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales méthodes comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les placements à court terme, soit les bons du Trésor, les acceptations bancaires et les obligations, sont classés comme placements détenus à des fins de transaction. Les placements à court terme sont constatés à la juste valeur, de la manière déterminée à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur de marché des instruments d'emprunt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés comme étant importants et ils sont passés en charges lorsqu'ils sont acquittés.

Les opérations d'achat et de vente de placements sont constatées à la date de règlement.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les soldes bancaires.

Les créiteurs et charges à payer et les subventions à payer sont classés comme autres passifs financiers et évalués au coût après amortissement.

Conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exonérer les organismes sans but lucratif des obligations d'information à l'égard des instruments financiers contenues dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, la Fondation a choisi de ne pas appliquer ces normes pour l'établissement de ses états financiers.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

Les placements, présentés à la juste valeur, sont les suivants :

	2011	2010
Bons du Trésor	38 052 170 \$	66 415 789 \$
Acceptations bancaires	56 894 430	15 058 896
Obligations	29 902 378	35 467 911
	124 848 978 \$	116 942 596 \$

Tous les placements sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des cinq prochains mois (échéance de six mois en 2010). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,9 % à 1,2 % (de 0,2 % à 0,5 % en 2010). Les placements dans des obligations comprennent les obligations émises par le gouvernement provincial du Québec.

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

La gestion du risque se rapporte à la compréhension et à la gestion dynamique des risques associés à tous les volets des activités de la Fondation et au contexte de fonctionnement connexe. Les placements sont principalement exposés au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de marché. La FTO a mis en place des politiques et des procédures officielles pour faire face à ces risques.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

2. Placements (suite)

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt touchent la valeur des titres à revenu fixe que détient la FTO. La Fondation gère ce risque en détenant des titres d'emprunt émis par le gouvernement du Canada et par de grandes banques canadiennes et en échelonnant la durée des titres détenus.

Le risque de crédit découle de la non-exécution par les contreparties aux placements. La Fondation atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties solvables.

Le risque de marché découle de titres à revenu fixe détenus à des fins de transaction. Les variations du marché exposent la FTO à un risque de perte. La Fondation atténue ce risque au moyen de contrôles visant à superviser et à limiter les niveaux de concentration.

3. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	809 812 \$	756 300 \$	53 512 \$	82 231 \$
Matériel informatique	1 175 783	980 572	195 211	165 312
Logiciels	960 771	730 372	230 399	310 692
Améliorations locatives	1 623 743	1 498 915	124 828	135 186
	4 570 109 \$	3 966 159 \$	603 950 \$	693 421 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le Ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil et données en garantie à des tiers ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient effectuées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

			2011	2010
	Activités générales	Fonds pour les immobilisations communautaires	Total	Total
Apports reportés au début de l'exercice	4 096 629 \$	– \$	4 096 629 \$	3 192 536 \$
Financement reçu				
Ministère du Tourisme et de la Culture				
Affectation annuelle de base	120 000 000	–	120 000 000	120 000 000
Projets spéciaux	225 000	3 950 000	4 175 000	–
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	100 000	–	100 000	180 000
	120 325 000	3 950 000	124 275 000	120 180 000
Revenus de placement comptabilisés à titre de produits	1 355 443	–	1 355 443	660 802
Subventions promises	(108 336 200)	(3 472 200)	(111 808 400)	(108 528 300)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(10 935 544)	(305 772)	(11 241 316)	(11 178 398)
Services de soutien et amortissement	(1 615 490)	–	(1 615 490)	(1 433 410)
Services rendus à la collectivité	(642 972)	–	(642 972)	(580 049)
Subventions annulées ou recouvrées	1 421 709	72 500	1 494 209	1 783 448
Montants constatés à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	(118 753 054)	(3 705 472)	(122 458 526)	(119 275 907)
Variations au cours de l'exercice	1 571 946	244 528	1 816 474	904 093
Apports reportés à la clôture de l'exercice	5 668 575 \$	244 528 \$	5 913 103 \$	4 096 629 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2011	2010
Subventions promises	111 808 400 \$	108 528 300 \$
Subventions annulées	(880 693)	(1 229 100)
Subventions payées	(104 863 307)	(100 051 600)
	6 064 400	7 247 600
Subventions à payer au début de l'exercice	111 282 906	104 035 306
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	117 347 306 \$	111 282 906 \$

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices clos les 31 mars :

2012	80 649 606 \$
2013	27 679 000
2014	7 452 900
2015	1 325 600
2016	240 200
	117 347 306 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la collectivité. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 71 % pour l'octroi de subventions (72 % en 2010) et 4 % pour les services rendus à la collectivité (3 % en 2010).

Les services de soutien présentés à l'état des résultats, qui se chiffrent à 1 127 825 \$ (1 041 395 \$ en 2010), sont présentés compte tenu de la ventilation d'un montant de 3 121 993 \$ (3 052 498 \$ en 2010) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et d'un montant de 153 969 \$ (113 195 \$ en 2010) au titre des services rendus à la collectivité.

6. Services rendus à la collectivité

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance, comme des convocations, le partage de connaissances et une aide technique aux organismes communautaires.

7. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2012	690 305 \$
2013	1 121 569
2014	1 149 930
2015	1 153 144
2016	1 103 286
Par la suite	6 962 785
	<hr/>
	12 181 019 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

7. Engagements (suite)

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient avoir lieu dans les locaux loués et qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation.

La FTO compte déménager son siège social et elle a signé un nouveau contrat de location échéant en septembre 2021.

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

9. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des crédateurs et charges à payer ainsi que des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers ou parce qu'ils sont à recevoir ou à payer à vue.

La juste valeur des placements et des risques connexes est présentée à la note 2.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

10. Résiliation anticipée du contrat de location-exploitation

Le 27 septembre 2010, la Fondation a signé une convention de modification du contrat de location-exploitation avec le propriétaire pour mettre fin à la location des locaux du siège social huit mois avant la date prévue dans le contrat existant. Le propriétaire a consenti à payer 350 300 \$ à la FTO, montant qui comprend trois mois de loyer gratuit d'ici le 30 juin 2011, date d'échéance du contrat. Le montant a été inscrit à titre de somme à recevoir et comme passif locatif reporté à la clôture de l'exercice.

Une modification de l'estimation dans le calcul de l'amortissement locatif a été effectuée en raison de la diminution de la durée du contrat de location-exploitation. Du fait de cette modification, un montant supplémentaire de 38 039 \$ a été constaté à titre d'amortissement pour l'exercice considéré.

11. Fonds pour les immobilisations communautaires

Le 27 août 2010, la Fondation a signé un accord avec le Ministère qui lui permet de gérer le Fonds d'immobilisations communautaire afin de subventionner des projets d'infrastructure précis qui tiennent compte des priorités du gouvernement de l'Ontario et de contribuer à rajeunir les infrastructures communautaires par l'injection de fonds dans des projets d'immobilisations.

Le Ministère accordera un financement total de 50 000 000 \$ et la fin du projet est prévue pour le 31 mars 2013.

Au cours de l'exercice, la FTO a reçu 3 950 000 \$ du Ministère. De ce montant, 3 472 200 \$ ont été comptabilisés à titre de subventions promises.

12. Événement postérieur

Le 12 avril 2011, la Fondation a conclu un nouveau contrat de location avec 800 Bay Street Inc. pour la location de locaux à bureaux pendant une période de 10 ans qui s'amorcera le 1^{er} octobre 2011 et qui viendra à échéance le 30 septembre 2021.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction du Gestionnaire indépendant du réseau électrique et ces derniers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Gestionnaire indépendant du réseau électrique sont décrites dans la section Présentation des principales conventions comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 10 février 2011.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

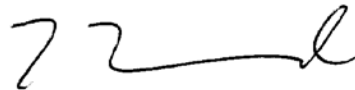
Les présents états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. un cabinet de vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,



Paul Murphy
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
10 février 2011



Ted Leonard
Vice-président, Finances
Directeur des finances et trésorier
Toronto, Canada
10 février 2011

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ) :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du GIRÉ (l'« Entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, et les états des résultats, de la perte et du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'Entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.


Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du GIRÉ au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre affaire

Les états financiers de l'Entité au 31 décembre 2009 et pour l'exercice qui s'est terminé à cette date ont été vérifiés par un autre vérificateur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états le 11 février 2010.



ÉTAT DES RÉSULTATS, DES PERTES ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$	2009 \$
PRODUITS		
Produits liés au réseau (note 11)	116 890	119 988
Autres produits (note 2b)	2 963	1 511
TOTAL DES PRODUITS	119 853	121 499
CHARGES		
Main-d'œuvre	76 738	74 036
Services, soutien et matériel informatiques	8 051	9 275
Services contractuels et consultants	5 845	6 860
Télécommunications	2 675	2 936
Autres charges	6 484	7 255
Coûts liés au programme de compteurs intelligents (note 11)	13 665	9 962
Amortissement	15 654	24 319
TOTAL DES CHARGES	129 112	134 643
Bénéfice (perte) avant les intérêts, frais de financement et revenu de placement	(9 259)	(13 144)
Produits d'intérêts et revenu (perte) de placement	2 378	2 304
Charges d'intérêts et frais de financement	(1 073)	(3 074)
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	(7 954)	(13 914)
DÉFICIT ACCUMULÉ – DÉBUT DE L'EXERCICE	(19 525)	(5 611)
DÉFICIT ACCUMULÉ - CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 11)	(27 479)	(19 525)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$	2009 \$
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 609	8 990
Comptes débiteurs	15 755	13 500
Charges payées d'avance	3 769	3 693
	28 133	26 183
Immobilisations corporelles (note 4)		
Immobilisations en service	66 436	74 856
Travaux en cours	15 262	4 882
	81 698	79 738
Autres actifs		
Immobilisations incorporelles (note 5)	6 844	6 685
Placements à long terme (note 6)	21 816	18 204
Charges de retraite payées d'avance (note 7)	3 073	3 349
	31 733	28 238
TOTAL DE L'ACTIF	141 564	134 159
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	22 090	20 073
Intérêts courus sur la dette	161	66
Dette à court terme (note 9)	2 000	-
Partie courante de la dette à long terme (note 9)	78 200	-
Remises aux intervenants du marché (note 11)	10 193	4 324
	112 644	24 463
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 9)	-	78 200
Obligation au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 7)	56 399	51 021
	56 399	129 221
TOTAL DU PASSIF	169 043	153 684
TOTAL DU DÉFICIT ACCUMULÉ (NOTE 11)	(27 479)	(19 525)
TOTAL DU PASSIF ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ	141 564	134 159

Engagements et éventualités (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Tim O'Neill
Président du conseil
Toronto, Canada



William Museler
Administrateur
Toronto, Canada

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$	2009 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(7 954)	(13 914)
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	15 654	24 319
Charge de retraite	15 692	12 524
Coûts des avantages sociaux futurs complémentaires	7 147	6 240
Variation de la juste valeur des placements à long terme détenus à des fins de transaction	(1 060)	(1 218)
	29 479	27 951
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	1 658	(1 760)
Variation des remises aux intervenants du marché	5 869	2 938
Variation des comptes débiteurs	(2 255)	275
Variation des charges payées d'avance	(76)	265
	5 196	1 718
Autres :		
Cotisations au régime de retraite	(15 416)	(17 712)
Paiement d'avantages sociaux futurs	(1 769)	(1 735)
	(17 185)	(19 447)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	17 490	10 222
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme, montant net	(2 552)	(2 014)
Investissements dans des immobilisations corporelles	(14 528)	(8 975)
Investissements dans des immobilisations incorporelles	(2 791)	(2 934)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 871)	(13 923)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à court terme	2 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 000	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(381)	(3 701)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - DÉBUT DE L'EXERCICE	8 990	12 691
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - CLÔTURE DE L'EXERCICE	8 609	8 990

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Informations supplémentaires :
(en milliers de dollars canadiens)

Intérêts payés 532 3 279

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (le « GIRÉ ») est un organisme à but non lucratif, non assujéti à l'impôt sur le revenu, qui a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, le GIRÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). Les objectifs du GIRÉ, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* ainsi que le règlement intitulé « Ontario Regulation 452/06 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et accomplir les tâches confiées au GIRÉ en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, des règles de marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant au GIRÉ le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités du GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO);
- faire fonctionner les marchés administrés par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- planifier, gérer et mettre en place le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- superviser, administrer, livrer le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme; et
- établir et appliquer des normes et des critères relativement à la fiabilité des réseaux de transport.

Le GIRÉ a été désigné, le 28 mars 2007, l'Entité responsable des compteurs intelligents par le Règlement de l'Ontario 393/07 en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objectifs d'une Entité responsable des compteurs intelligents, tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de la présente loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction de données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées relatives à la protection de la vie privée et sous réserve des conditions de son permis, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants, de l'OEO et d'autres personnes à ce qui suit :
 - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
 - ii. le système de télécommunications qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer des données sur la consommation ou l'utilisation d'électricité vers et depuis ses bases de données, y compris l'accès à ses équipements, systèmes et technologie de télécommunications et équipements, systèmes et technologies connexes.
- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation à ses bases de données et d'effectuer des transferts inverses, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- procéder aux activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser sa mission ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou autrement, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- obtenir, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario;
- accomplir toute autre mission que prescrivent les règlements.

Le GIRÉ est tenu de soumettre annuellement à la CEO pour fins d'examen et d'assentiment ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'avec l'assentiment ou la présomption d'assentiment du plan d'affaires du GIRÉ par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

b) Constatation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par le GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont constatés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite règlementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par le GIRÉ.

Les autres produits représentent les montants revenant au GIRÉ pour les services qu'il fournit et le recouvrement des charges engagées au titre de la prestation de ces services, au revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi qu'aux amendes et aux pénalités. Ces produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

c) Instruments financiers

CLASSIFICATION

- Le GIRÉ a classifié sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie comme étant « détenus à des fins de transaction ». Le GIRÉ a également désigné son portefeuille de placements comme étant « des placements détenus à des fins de transaction » et classifié ses comptes débiteurs dans les « prêts et créances ».
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme affichant une note élevée et assortis d'une date d'échéance de moins de 90 jours.
- Les comptes créditeurs et la dette ont été classés en tant qu'autres passifs financiers.

CONSTATATION ET ÉVALUATION

- Les placements détenus à des fins de transaction sont constatés à la juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes en résultat. Les opérations sont comptabilisées d'après la date de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.
- Les prêts et créances sont initialement évalués à la juste valeur et par la suite au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les passifs financiers du GIRÉ, composés des comptes créditeurs et de la dette à long terme, sont comptabilisés au coût après amortissement.
- Les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur. Lorsque les contrats de change à terme répondent aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont constatées dans le surplus accumulé à titre de composante des autres éléments du résultat étendu. Lorsque ces contrats ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont portées en résultat.

d) Travaux en cours

Les travaux en cours ont généralement trait aux coûts des installations physiques ainsi que du matériel informatique et des logiciels, et comprennent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, ainsi que les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux travaux en cours sont transférés aux immobilisations corporelles en service ou aux immobilisations incorporelles lorsque la construction est réputée prête à usage.

e) Immobilisations corporelles en service

Les immobilisations corporelles en service sont capitalisées au coût, qui comprend le coût des matières, de la main-d'œuvre, du soutien externe, des frais généraux et des intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisation.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles et incorporelles en service est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilisation prévues en années, depuis la date d'acquisition des actifs, sont :

Catégorie	Durée d'utilisation moyenne prévue 2010	Durée d'utilisation moyenne prévue 2009
Installations	38	38
Système de gestion/archivage des données sur les compteurs intelligents	11	6
Systèmes du marché et applications	5 à 11	5 à 9
Infrastructures et autres actifs	4 à 7	4 à 7
Immobilisations incorporelles	4	4

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations corporelles sont portés aux résultats. Les pertes découlant des mises hors service anticipées des immobilisations corporelles et incorporelles sont portées aux résultats.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de révisions périodiques. L'incidence des variations de la durée d'utilisation prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2010.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont capitalisées au coût, qui comprend le coût des matières, de la main-d'œuvre, du soutien externe et des frais généraux, applicables aux activités de construction d'immobilisation.

h) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite du GIRÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

Le GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents déduction faite des actifs de régime. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif est fonction des taux du marché à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est établie au moyen de la valeur axée sur la valeur marchande pour les actions (l'actif de la caisse est calculé d'après la valeur lissée de l'actif sur cinq ans) et de la valeur marchande pour les titres à revenu fixe à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont fonction du coût des services rendus au cours de l'exercice, des frais d'intérêts sur le passif, du rendement prévu des actifs des régimes et de l'amortissement des modifications apportées aux régimes, calculé selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent, le cas échéant, du gain ou de la perte net actuariel non amorti cumulatif sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est également amorti sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite est de 11 ans (11 ans en 2009).

i) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises inscrits à la date du bilan sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

j) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Les comptes du GIRÉ qui comportent un plus grand niveau d'incertitude comprennent les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges de retraite payées d'avance, les remises aux intervenants du marché et l'obligation au titre des avantages sociaux futurs autres que les retraites. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. CHANGEMENT FUTUR DE MÉTHODE COMPTABLE

Les présents états financiers sont préparés conformément à la Partie V du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (Manuel de l'ICCA). Au 1^{er} janvier 2011, la Partie V du Manuel de l'ICCA cessera d'être une source de principes comptables généralement reconnus (PCGR) du GIRÉ. Par conséquent, le GIRÉ adoptera les normes comptables du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSB) à cette date.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010			2009		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Immobilisations corporelles en service						
Installations	50 087	15 198	34 889	50 087	13 769	36 318
Gestion/archivage des données sur les compteurs	19 241	7 338	11 903	18 208	5 638	12 570
Systèmes du marché et applications	208 647	194 562	14 085	207 861	189 620	18 241
Infrastructures et autres actifs	77 284	71 725	5 559	75 178	67 451	7 727
	<u>355 259</u>	<u>288 823</u>	<u>66 436</u>	<u>351 334</u>	<u>276 478</u>	<u>74 856</u>
Travaux en cours	15 262	-	15 262	4 882	-	4 882
	370 521	288 823	81 698	356 216	276 478	79 738

En 2010, l'impact des ajustements aux estimations de la direction des durées d'utilisation prévues restantes des immobilisations a consisté en une diminution des dépenses d'amortissement de 8 645 343 \$ (2009 - 390 533 \$).

L'intérêt capitalisé sur les travaux en cours au cours de 2010 a été de 73 197 \$.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010			2009		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Immobilisations incorporelles	38 092	32 930	5 162	34 205	29 620	4 585
Travaux en cours	1 682	-	1 682	2 100	-	2 100
	<u>39 774</u>	<u>32 930</u>	<u>6 844</u>	<u>36 305</u>	<u>29 620</u>	<u>6 685</u>

En 2010, l'impact des ajustements aux estimations de la direction des durées d'utilisation prévues restantes des immobilisations était de néant (2009 - 13 043 \$).

6. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés du marché et s'élèvent à 21 816 000 \$ (2009 - 17 930 573 \$). Au 31 décembre, la répartition de la valeur marchande de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 60,8 % dans des titres de participation et 39,2 % dans des titres d'emprunt (2009 - 60,9 % et 39,1 % respectivement).

PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE FONDS EN GESTION COMMUNE

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$	2009 \$
Solde d'ouverture	17 931	14 502
Achat de placements	2 825	2 014
Variation de la juste valeur	1 060	1 415
Solde de clôture	21 816	17 931

Dans le cadre de son administration des marchés administrés par le GIRÉ, le GIRÉ dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme dont la cote de solvabilité est élevée, y compris des placements précédents dans du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), tout au long du cycle de règlement. Le GIRÉ est habilité à recevoir les intérêts du placement et les gains du placement, net des pertes de placement réalisées sur des fonds transitant par les comptes de liquidation du marché en temps réel. Le GIRÉ n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

En septembre 2010, le GIRÉ s'est dessaisi de tous les PCAA qu'il détenait. Le GIRÉ n'a comptabilisé aucun revenu de placement gagné sur les comptes de liquidation du marché en 2010 (2009 – néant).

7. RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Le GIRÉ offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

RÉGIMES DE RETRAITE

Le régime de retraite du GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, le GIRÉ verse certaines prestations de retraite déterminées en vertu d'un régime non agréé indexé sans capitalisation.

AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

SOMMAIRE DES ACTIFS DES RÉGIMES ET DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

(en milliers de dollars canadiens)	2010 Prestations de retraite \$	2009 Prestations de retraite \$	2010 Autres prestations \$	2009 Autres prestations \$
Obligations au titre des prestations constituées	441 351	396 936	75 593	67 630
Juste valeur des actifs des régimes	293 615	269 791	-	-
Situation de capitalisation	(147 736)	(127 145)	(75 593)	(67 630)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	2 066	2 264	466	467
Coût non amorti des services passés	1 625	2 323	99	172
Perte actuarielle nette non amortie	147 118	125 907	18 629	15 970
Coût des prestations payées d'avance (constituées) constaté à l'état de la situation financière	3 073	3 349	(56 399)	(51 021)

Le coût des prestations payées d'avance en 2010 est présenté déduction faite d'une provision pour moins-value de néant.

ACTIFS DU RÉGIME DE RETRAITE AGRÉÉ

À la date d'évaluation du 30 septembre, les actifs du régime de retraite agréé ont été répartis selon leur juste valeur dans les catégories suivantes :

	2010	2009
Titres de participation canadiens	21,4 %	21,0 %
Titres de participation étrangers	36,7 %	39,8 %
Titres de créances canadiens	41,4 %	37,5 %
Équivalents de trésorerie	0,5 %	0,7 %
Contrats de change à terme	-	1,0 %
	100,0 %	100,0 %

SOMMAIRE DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE CALCUL DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

	2010 Prestations de retraite	2009 Prestations de retraite	2010 Autres prestations	2009 Autres prestations
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,4 %	5,8 %	5,4 %	5,8 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments est initialement de 9,0 % par année. Au 1^{er} octobre 2010, le taux hypothétique a commencé à diminuer graduellement jusqu'à un taux de 5,0 % en 2018; le taux demeurera à ce niveau par la suite. Le coût des soins dentaires devrait augmenter de 6,0 % par année initialement. Au 1^{er} octobre 2010, le taux hypothétique a commencé à diminuer graduellement jusqu'à un taux de 4,5 % en 2013; le taux demeurera à ce niveau par la suite.

SOMMAIRE DU COÛT DES PRESTATIONS ET DES COTISATIONS AU RÉGIME

	2010 Prestations de retraite	2009 Prestations de retraite	2010 Autres prestations	2009 Autres prestations
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Coût des prestations	15 692	12 524	7 147	6 240
Cotisations de l'employeur	15 416	17 603	1 770	1 717
Cotisations des participants au régime	3 008	2 749	-	-
Prestations versées	15 428	21 458	1 770	1 717

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2008 et la prochaine évaluation devra être effectuée le 1^{er} janvier 2011.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE CALCUL DES COÛTS DES PRESTATIONS

	2010 Prestations de retraite	2009 Prestations de retraite	2010 Autres prestations	2009 Autres prestations
Taux d'actualisation au début de l'exercice	5,8 %	6,1 %	5,8 %	6,1 %
Rendement prévu des actifs des régimes	6,75 %	6,75 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Taux d'indexation	2,5 %	2,5 %	-	-

8. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$	2009 \$
Concernant les immobilisations corporelles	2 771	2 994
Concernant les immobilisations incorporelles	920	242
Concernant les activités	18 399	16 837
	22 090	20 073

9. DETTE

EFFET À PAYER À LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO (SFIÉO)

L'effet à payer à la SFIÉO n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel équivalant au rendement gagné pour les bons du Trésor de 90 jours de la province de l'Ontario à la date de remise à zéro trimestrielle plus 25 a points de base et est remboursable en intégralité le 1^{er} mai 2011. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu trimestriellement en février, mai, août et novembre de chaque année. La juste valeur de l'effet à payer avoisine la valeur comptable. Au 10 février 2011, le GIRÉ examine des solutions de rechange, avec la SFIÉO et différentes banques à charte canadiennes, en vue de refinancer la dette de 78,2 millions de dollars. La SFIÉO est confiante que le refinancement sera en place pour le 1^{er} mai 2011.

FACILITÉ DE CRÉDIT

La SFIÉO avait un accord de facilité de crédit non garantie avec une banque à charte canadienne qui est venu à expiration le 30 avril 2010. À compter du 1^{er} mai 2010, le GIRÉ a conclu un nouvel accord de facilité de crédit non garantie avec la SFIÉO, qui mettra un montant allant jusqu'à 60,0 millions de dollars à la disposition du GIRÉ. La facilité de crédit expire le 30 avril 2013. Les avances aux termes de cette facilité sont consenties au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pendant une période de 30 jours plus 25 points de base par an. Au 31 décembre 2010, une somme de 2,0 millions de dollars avait été prélevée sur cette facilité de crédit (zéro en 2009).

10. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs du GIRÉ consistent à assurer et à accroître la fiabilité du système électrique ontarien, à gérer le marché de la vente d'électricité en gros et à répondre aux besoins des intervenants et des parties prenantes. Afin de remplir son mandat, le GIRÉ perçoit les tarifs imposés aux intervenants du marché (note 1). La capacité du GIRÉ d'accumuler un surplus à même ces tarifs est limitée (note 11).

Le 1^{er} avril 2010, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a émis son ordonnance approuvant la demande de frais du GIRÉ de 1 000 \$, les frais d'utilisation de 0,822 \$/mégawatt-heure et les exigences du GIRÉ en matière de produits d'un montant de 122,8 millions de dollars et des dépenses en immobilisation d'un montant de 21,6 millions de dollars.

Le GIRÉ a soumis à la CEO les propositions de dépenses de 2011, les exigences en matière de produits et les frais aux fins de révision le 2 novembre 2010, après approbation du ministre. Le ministre a approuvé formellement le plan d'affaires du GIRÉ le 1^{er} novembre 2010. Au 10 février 2011, la CEO n'a pas approuvé les propositions de dépenses, les exigences en matière de produits et les frais pour 2011 soumis par le GIRÉ.

De plus, le GIRÉ conserve une facilité de crédit pour le financement à court terme de ses divers besoins de trésorerie. La facilité de crédit est assortie des clauses restrictives habituelles et le GIRÉ les respecte toutes.

11. DÉFICIT ACCUMULÉ ET REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

Dans sa demande de tarifs 2011, le GIRÉ a demandé de conserver 13,1 millions de dollars dans son compte de report réglementaire approuvé. Le GIRÉ a proposé de conserver ce surplus accumulé afin de stabiliser les tarifs au cours de la période de planification (2011 à 2013).

Par conséquent, le GIRÉ a comptabilisé 10 193 142 \$ en remises aux intervenants du marché liées aux réseaux en 2010 (2009 - 4 323 840 \$).

Au 10 février 2011, la conservation de 13,1 millions de dollars dans le surplus accumulé n'a pas encore été approuvée par la CEO.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$	2009 \$
Compte de report réglementaire (a)	13 100	5 000
Pénalités et amendes cumulées imposées au marché (b)	1 134	1 372
Entité responsable des compteurs intelligents - déficit accumulé (c)	(41 713)	(25 897)
	(27 479)	(19 525)

a) Compte de report réglementaire autorisé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$	2009 \$
Surplus accumulé - début de l'exercice	5 000	5 000
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	130 041	125 770
Remises aux intervenants du marché	(10 193)	(4 324)
Charges	(99 550)	(99 849)
Amortissement	(13 954)	(21 239)
Intérêts, montant net	1 756	(358)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	13 100	5 000

b) Pénalités et amendes cumulées imposées au marché

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$	2009 \$
Surplus accumulé - début de l'exercice	1 372	1 832
Produits provenant des pénalités et amendes	5	53
Dépenses liées à la sensibilisation des consommateurs	(243)	(513)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	1 134	1 372

c) Entité responsable des compteurs intelligents - déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$	2009 \$
Déficit accumulé - début de l'exercice	(25 897)	(12 443)
Coûts liés au programme de compteurs intelligents	(13 665)	(9 962)
Amortissement des compteurs intelligents	(1 700)	(3 080)
Frais d'intérêts sur les compteurs intelligents	(451)	(412)
Déficit accumulé - clôture de l'exercice	(41 713)	(25 897)

Dans sa lettre d'approbation permettant de soumettre le tarif de consommation 2010 à la CEO pour approbation, le ministre a relevé que le GIRÉ avait l'intention de présenter une demande distincte à la CEO relativement à des frais de service liés aux compteurs intelligents qui couvriraient les coûts engagés par le GIRÉ dans le cadre de l'initiative des compteurs intelligents. Le ministre avait alors demandé au GIRÉ, avant qu'il soumette sa demande à la CEO relativement aux frais de service liés aux compteurs intelligents, de lui fournir un plan de mise en œuvre détaillé et un calendrier d'intégration des distributeurs locaux afin d'élargir la transition aux prix fondés sur le temps d'utilisation pour les consommateurs d'électricité. Le GIRÉ a fourni le plan demandé au ministre et a reçu l'approbation voulue pour présenter une demande devant la CEO.

Le GIRÉ a joué son rôle en tant que SME en vertu du permis SME intérimaire initialement émis par le Conseil le 14 septembre 2007 et des prorogations de différentes longueurs ont été accordées depuis cette date.

Le montant des frais de service liés aux compteurs intelligents du GIRÉ n'a pas été déterminé en date du 10 février 2011.

12. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La province de l'Ontario est une partie liée, car cette entité contrôle le GIRÉ. La SFIÉO, l'OEO, la CEO, Hydro One et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont des parties liées du GIRÉ par le biais du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les transactions entre ces parties et le GIRÉ étaient les suivantes :

Le GIRÉ détient un effet à payer et un accord de facilité de crédit non garantie avec la SFIÉO (note 9). Les paiements d'intérêts effectués par le GIRÉ en 2010 au titre de l'effet à payer étaient de 514 128 \$ (2009 - 3 278 830 \$) et au titre de la facilité de crédit de 17 878 \$ (2009 - néant).

Le GIRÉ effectue des études de réseaux pour l'OEO au soutien de ses exigences de planification de réseaux d'électricité. Le GIRÉ soutient également le programme de réponse à la demande de l'OEO. En 2010, le GIRÉ a facturé la somme de 449 897 \$ (2009 - 356 516 \$) à l'OEO au titre des services liés à ces programmes. Le GIRÉ participe avec l'OEO à une étude d'intégration solaire et a encouru la somme de 23 450 \$ en 2010 (2009 - néant). Au 31 décembre 2010, le GIRÉ avait un solde créditeur net avec l'OEO de 198 271 \$ (2009 - 51 696 \$).

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, le GIRÉ encourt des frais d'enregistrement et de permis. Les transactions totales avec l'OEO s'élevaient à la somme de 487 713 \$ en 2010 (2009 - 526 572 \$).

Le GIRÉ a effectué une évaluation et des approbations de connexions pour Hydro One en 2010 et a commencé à effectuer des études de faisabilité technique. Le GIRÉ a facturé à Hydro One la somme de 417 823 \$ en 2010 (2009 - 361 955 \$). Le GIRÉ obtient d'Hydro One des études de courts-circuits dans le cadre des évaluations et approbations de connexions et services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés appartenant au GIRÉ. En 2010, le GIRÉ a engagé des frais de 137 694 \$ (2009 - 692 733 \$) au titre de ces services. Au 31 décembre 2010, le GIRÉ avait un solde créditeur net avec Hydro One de 40 863 \$ (2009 - solde créditeur net de 46 019 \$).

En 2010, le GIRÉ a effectué une évaluation et des approbations de connexions pour l'OPG; a administré des services de télécommunications à des intervenants sur le marché pour raccordement aux réseaux de marché en temps réel et a commencé à effectuer des études de faisabilité technique. En 2010, l'OPG a reçu une facture pour la somme de 409 504 \$ (2009 - 185 667 \$). L'OPG a fourni au GIRÉ des services d'habilitation qui ont cessé en juillet 2010. En 2010, le GIRÉ a engagé des frais de 11 780 \$ (2009 - 41 150 \$). Au 31 décembre 2010, le GIRÉ avait un solde créditeur net avec l'OPG de 123 533 \$ (2009 - 20 737 \$).

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le GIRÉ est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres d'emprunt et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque d'illiquidité. La nature des risques financiers et la stratégie du GIRÉ pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à la période précédente.

a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent et entraînent une fluctuation de sa valeur marchande. Le GIRÉ est exposé à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. Le GIRÉ surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où il le juge nécessaire. Le GIRÉ n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

Le GIRÉ effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, le GIRÉ utilise des contrats de change à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des devises pour livraison à une date ultérieure déterminée. De plus, le GIRÉ investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements libellés en dollars américains et dans d'autres devises. Les risques de change raisonnablement possibles associés à ces expositions étaient négligeables au 31 décembre 2010.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le GIRÉ est exposé aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. Les risques de taux d'intérêt raisonnablement possibles associés à ces expositions étaient négligeables au 31 décembre 2010.

iii) Risque lié aux actions

Le GIRÉ est exposé aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de la valeur des actions comprises dans les placements du GIRÉ dans des fonds en gestion commune au 31 décembre 2010 aurait entraîné une variation pour l'exercice (avant incidence des ajustements apportés au compte de report réglementaire autorisé (note 11)) d'environ 4,0 millions de dollars (2009 - 3,3 millions de dollars).

Instruments financiers à leur juste valeur au 31 décembre 2010 (en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 609	-	-	8 609
Placement dans des fonds de gestion commune	21 816	-	-	21 816
	30 425	-	-	30 425

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. Le GIRÉ est exposé directement au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie et aux comptes débiteurs et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements obligataires des fonds en gestion commune. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable des actifs inscrite au bilan. Le GIRÉ gère le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie (qui représentaient 8,6 millions de dollars au 31 décembre 2010) au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements de première qualité et plafond de 20 millions de dollars par contrepartie. Les comptes débiteurs ne comprenaient aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2010 et la quasi-totalité du solde avait été recouvrée au 21 janvier 2011. Au 31 décembre 2010, le fonds d'obligations canadiennes dans lequel le GIRÉ investit se composait de titres de première qualité.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que le GIRÉ éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers. Pour gérer le risque d'illiquidité, le GIRÉ établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de financement. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation, le revenu de placement et le maintien de facilités de crédit appropriées réduisent le risque d'illiquidité. Les placements à long terme du GIRÉ dans les fonds en gestion commune peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'EXPLOITATION

Les obligations du GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2010 \$
2011	1 818
2012	709
2013	596
2014	527
2015	527

Éventualités

Le GIRÉ fait l'objet de diverses réclamations, poursuites judiciaires et enquêtes dans le cours normal des affaires. Bien que l'issue de ces questions soit incertaine, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une influence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation du GIRÉ.

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

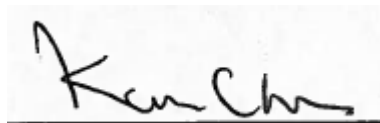
Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAIO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 13 juin 2011 inclusivement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour le compte de l'IRAIO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,



Karen Chan
Directeur de recherche



Rob Cunnington, C.A.
Contrôleur



Chartered Accountants
and Business Advisors

People Count.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, l'état des résultats et la fluctuation des soldes de fonds, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des mesures de contrôle interne qu'elle considère comme nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération les mesures de contrôle interne de l'entité pour l'établissement et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des mesures de contrôle interne de l'entité. La vérification comporte également l'évaluation du caractère approprié des méthodes comptables employées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Guelph, Ontario
Le 13 juin 2011

RLB LLP
Comptables agréés
Experts comptables autorisés

RAPPORT 1

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2011**

	2011 (annexe 1)	2010
ACTIFS		
ACTIFS COURANTS		
Encaisse	1 280 423 \$	164 872 \$
Placements temporaires	8 080 181	8 886 098
Comptes débiteurs	<u>349 951</u>	<u>405 618</u>
	9 710 555	9,456 588
IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION	1 978 482	1 127 537
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>52 585 459</u>	<u>54 660 104</u>
	<u>64 274 496</u> \$	<u>65 244 229</u> \$
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	1 577 973 \$	1 295 866 \$
Retenues	537 419	471 983
Dépenses non engagées	4 739 236	5 955 158
Revenu différé	<u>1 559</u>	<u>23 211</u>
	6 856 187	7 746 218
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 5)	2 150 000	1 150 000
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)	<u>38 349 547</u>	<u>40 419 333</u>
	47 355 734	49 315 551
ACTIFS NETS		
SOLDE DES FONDS	<u>16 918 762</u>	<u>15 928 678</u>
	<u>64 274 496</u> \$	<u>65 244 229</u> \$

Voir les notes afférentes

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

	2011 (annexe 2)	2010
REVENUS		
Recherche		
Subventions – provinciales (note 9)	1 850 000 \$	2 100 000 \$
Subventions – autres	100 000	100 000
Propriété intellectuelle	<u>1 077 756</u>	<u>944 784</u>
	<u>3 027 756</u>	<u>3 144 784</u>
Propriété		
Subventions – provinciales – dép. en capital secondaire (note 9)	5 250 000	4 000 000
Revenu locatif – provinciales	317 440	318 495
Revenu locatif – secteur privé	668 774	681 020
Opérations et entretien – provinciales	386 859	388 583
Opérations et entretien – secteur privé	3 000	3 000
Paiement de transfert – paiement en remplacement d'impôts (note 9)	250 000	550 000
Paiement en remplacement d'impôts	65 430	65 529
Amortissement des apports de capital différés	<u>2 069 786</u>	<u>2 030 413</u>
	<u>9 011 289</u>	<u>8 037 040</u>
Autres		
Revenus de placements	<u>386 636</u>	<u>260 988</u>
	<u>12 425 681</u>	<u>11 442 812</u>
DÉPENSES		
Recherche		
Projet ou programme de recherche	3 137 516	3 477 764
Propriété intellectuelle	<u>575 538</u>	<u>915 572</u>
	<u>3 713 054</u>	<u>4 393 336</u>
Propriété		
Paiement en remplacement d'impôts	723 609	684 943
Dépenses en capital secondaire	5 528 856	5 217 654
Opérations et entretien	603 617	678 267
Amortissements des immobilisations	<u>2 074 645</u>	<u>2 034 894</u>
	<u>8 930 727</u>	<u>8 615 758</u>
Autres		
Autres dépenses	7 538	17 258
Réduction de valeur des placements	<u>200</u>	<u>0</u>
	<u>7 738</u>	<u>17 258</u>
	<u>12 651 519</u>	<u>13 026 352</u>
MONTANT NET DES DÉPENSES MOINS LES REVENUS pour l'exercice	(225 838)	(1 583 540)
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	15 928 678	16 585 012
MONTANTS NETS TRANSFÉRÉS DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	1 215 922	1 030 811
DÉPRÉCIATION NON RÉALISÉE DANS LES INVESTISSEMENTS	0	(19 320)
APPORTS DE BIENS (note 7)	0	(38 000)
FONDS RETOURNÉS AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL	<u>0</u>	<u>(46 285)</u>
SOLDES DES FONDS, fin de l'exercice	<u>16 918 762 \$</u>	<u>15 928 678 \$</u>

Voir les notes afférentes

RAPPORT 3

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

	2011		2010
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses nettes dépassant les revenus pour l'année	(225 838)	\$	(1 583 540)
Éléments hors caisse			
Amortissements des immobilisations	2 074 645		2 034 894
Dépréciation non réalisée dans les investissements	0		(19 320)
Amortissement des apports de capital différés	(2 069 786)		(2 030 413)
	<u>(220 979)</u>		<u>(1 598 379)</u>
 Changements en fonds de roulement non-encaisse			
Comptes débiteurs	55 667		10 021
Placements temporaires	805 917		(788 544)
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	282 107		317 751
Apports de fonds de capital différés	1 000 000		1 150 000
Retenues	65 436		(38 629)
Fonds retournés au gouvernement provincial	0		(46 285)
Revenu différé	(21 652)		23 211
	<u>1 966 496</u>		<u>(970 854)</u>
 ENCAISSE UTILISÉE DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajouts aux immobilisations	0		(194 380)
Immobilisations en construction	(850 945)		(1 127 537)
	<u>(850 945)</u>		<u>(1 321 917)</u>
 AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE pour l'exercice	1 115 551		(2 292 771)
 ENCAISSE NETTE, début de l'exercice	<u>164 872</u>		<u>2 457 643</u>
 ENCAISSE NETTE, fin de l'exercice	<u><u>1 280 423</u></u>	\$	<u><u>164 872</u></u>

Voir les notes afférentes

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Créé en vertu de l'*Agricultural Research Institute of Ontario Act (1962)* (aujourd'hui la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*), l'IRAO est chargé de coordonner et d'orienter les programmes de recherche agricole de l'Ontario. Ces programmes couvrent un large éventail de produits et de disciplines pour l'ensemble du secteur agroalimentaire. De plus, l'IRAO gère les fonds de recherche du Programme de nouvelle gestion de la végétation pour le compte du ministère des Richesses naturelles, qui fournit tous les fonds.

Le financement des programmes gérés par l'IRAO provient de trois sources. Le gouvernement de l'Ontario est la principale source de financement par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le gouvernement de l'Ontario fournit aussi le financement pour les programmes de recherche concurrentielle. La deuxième source de financement est le gouvernement fédéral, principalement par le biais d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. En vertu de la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*, l'IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. Les autres sources de financement proviennent généralement du secteur commercial (comme les entreprises agricoles, les commissions de commercialisation et les associations de producteurs) et peuvent être affectées ou non à des projets précis. De plus, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, l'IRAO peut détenir des brevets et toucher des redevances découlant de projets de recherche.

Toutes les sommes reçues sont détenues en fiducie par le directeur de la recherche et attribuées conformément aux modalités des fonds.

Les fonds de recherche sont gérés par le secrétariat de l'IRAO dans le cadre des programmes suivants :

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Carburants de remplacement renouvelables (CRR)
- Programme de nouvelle gestion de la végétation (PNGV)
- Programme de nouvelles orientations et de recherche sur les carburants de remplacement renouvelables et autres
- Programme de recherche sur l'innocuité des aliments
- Infrastructure

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et comprennent les conventions comptables qui suivent.

(a) MÉTHODE DU REPORT

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports qui ne sont pas assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) PLACEMENTS

Les actifs financiers de placements qui sont susceptibles de vente sont évalués à leur valeur marchande, tandis que ceux que l'on conserve jusqu'à maturité sont évalués selon la fraction non amortie de leur coût. Les plus-values et moins-values latentes attribuées aux actifs financiers susceptibles de vente sont incluses directement dans le solde du fonds jusqu'à ce qu'ils ne figurent plus dans le bilan.

(c) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(d) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont amorties selon la méthode et le taux annuel suivant :

Bâtiments – 40 ans – méthode d'allocation uniforme

(e) ACTIFS DE LONGUE DURÉE

Un actif de longue durée est soumis au test de récupérabilité lorsque certains événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable peut ne pas être récupérable. Il y a perte de valeur quand la valeur comptable de l'actif est inférieure au montant non actualisé qu'on associe à son utilisation ou à sa cession. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de cet actif.

(f) APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés sont amortis au même taux que les bâtiments connexes.

(g) IMPÔT SUR LE REVENU

L'IRAO est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

(h) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret, la correspondance ministérielle ou le protocole d'entente pertinent.

(i) L'UTILISATION DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses relativement aux montants déclarés des éléments d'actif et de passif et qu'elle révèle des renseignements sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date où les états financiers sont établis et sur les montants déclarés des recettes et charges attribuables à l'exercice. Les aspects importants pour lesquels l'utilisation des estimations et des hypothèses de la direction est nécessaire sont l'évaluation des comptes débiteurs et des comptes fournisseurs et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de crédit

Les instruments financiers de l'organisation se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et des comptes de régularisation ainsi que des charges à payer et des retenues. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'organisation à un risque élevé d'intérêt, de liquidité, de devise ou de crédit.

En outre, aucun client ni partenaire ne représente un risque important pour l'organisation.

Juste valeur marchande des actifs et passifs

La valeur comptable de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et des comptes de régularisation ainsi que des retenues constitue une approximation de leur juste valeur en raison de leurs brèves échéances.

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2011	Net 2010
Fonds de terre				
Chemin de fer Simcoe	9 793 \$	0 \$	9 793 \$	9 793 \$
Collèges	3 095 900	0	3 095 900	3 095 900
Stations de recherche	<u>10 945 180</u>	<u>0</u>	<u>10,945 180</u>	<u>10 945 180</u>
	<u>14 050 873</u>	<u>0</u>	<u>14 050 873</u>	<u>14 050 873</u>
Bâtiments				
Collèges	27 617 995	4 953 811	22 664 184	23 880 964
Stations de recherche	<u>19 514 842</u>	<u>3 644 440</u>	<u>15 870 402</u>	<u>16 728 267</u>
	<u>47 132 837</u>	<u>8 598 251</u>	<u>38 534 586</u>	<u>40 609 231</u>
	<u>61 183 710 \$</u>	<u>8 598 251 \$</u>	<u>52 585 459 \$</u>	<u>54 660 104 \$</u>

Le 6 mars 2007, les titres pour les immobilisations (fonds de terre et bâtiments) d'une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO inclura ces immobilisations (et autres éléments d'actif et de passif) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

5. APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

L'IRAO a reçu des fonds du gouvernement de l'Ontario (ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales) pour un projet d'investissement entrepris durant l'exercice. Ce projet, appelé Elora Livestock Environmental and Energy Complex, devrait être terminé en 2014.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

6. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la valeur comptable nette des bâtiments transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO.

7. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens représentent le coût des fonds de terre transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO.

8. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Redevances des semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2011	Total 2010
Propriété intellectuelle	733 623 \$	344 133 \$	0 \$	1 077 756 \$	944 784 \$
Revenus de placements	<u>60 964</u>	<u>74 052</u>	<u>200</u>	<u>135 216</u>	<u>61 960</u>
	794 587	418 185	200	1 212 972	1 006 744
Dépenses	<u>558 159</u>	<u>24 917</u>	<u>200</u>	<u>583 276</u>	<u>932 830</u>
Surplus net de l'exercice	236 428	393 268	0	629 696	73 914
Solde du fonds, début de l'exercice	951 557	1 097 909	0	2 049 466	1 981 246
Dépréciation non réalisée dans les investissements	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>(5 694)</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>1 187 985 \$</u>	<u>1 491 177 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>2 679 162 \$</u>	<u>2 049 466 \$</u>

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions suivantes proviennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales :

	2011	2010
Programme de nouvelles orientations de recherche	1 350 000 \$	1 350 000 \$
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	500 000	500 000
Carburants de remplacement renouvelables (CRR)	<u>0</u>	<u>250 000</u>
	1 850 000	2 100 000
Dépenses en capital secondaire	5 250 000	4 000 000
Elora Livestock Environmental and Energy Complex	1 000 000	1 150 000
Paiement en remplacement d'impôts	<u>250 000</u>	<u>550 000</u>
	<u>8 350 000 \$</u>	<u>7 800 000 \$</u>

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

10. DIVULGATION DE CAPITAL

L'organisation définit le capital comme la somme des soldes de fonds et le calcule comme suit :

	2011	2010
Soldes de fonds formant le capital	<u>16 918 762 \$</u>	<u>15 928 678 \$</u>

Le but de l'organisation dans la gestion du capital est de protéger sa capacité à continuer ses activités et de conserver des soldes de fonds suffisants pour lui permettre de faire face à des événements financiers imprévus afin de maintenir l'équilibre de la structure financière.

L'organisation cherche à maintenir une liquidité et une capacité d'emprunt à court terme suffisantes pour pouvoir satisfaire à ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. L'organisation gère la structure du capital et procède à des ajustements selon l'évolution des conditions économiques. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, l'organisation peut modifier ou chercher à obtenir des fonds supplémentaires du gouvernement.

L'organisation n'est pas assujettie aux normes de fonds propres d'origine externe.

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
État de la situation financière
au 31 mars 2011

	IRAO	Infrastructure	CRR	PNGV	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Éliminations	Total au 31 mars 2011 (rapport 1)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIFS COURANTS								
Encaisse	1 280 423							1 280 423
Placements temporaires	8 080 181							8 080 181
Dus par l'IRAO		2 380 685	763 458	12 277	2 021 765	953 862	(6 132 047)	0
Comptes débiteurs	302 544	32 681	3 001	26	7 928	3 771		349 951
	9 663 148	2 413 366	766 459	12 303	2 029 693	957 633	(6 132 047)	9 710 555
IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION		1 978 482						1 978 482
IMMOBILISATIONS (note 4)	9 793	52 575 666						52 585 459
	9 672 941	56 967 514	766 459	12 303	2 029 693	957 633	(6 132 047)	64 274 496
PASSIFS COURANTS								
Dus à d'autres fonds de recherche	6 132 047						(6 132 047)	0
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	861 732		37 861		518 342	160 038		1 577 973
Retenues			103 140		421 899	12 380		537 419
Dépenses non engagées			97 437		3 703 922	937 877		4 739 236
Revenu différé		1 559						1 559
	6 993 779	1 559	238 438	0	4 644 163	1 110 295	(6 132 047)	6 856 187
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (notes 5 et 9)		2 150 000						2 150 000
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)		38 349 547						38 349 547
	6 993 779	40 501 106	238 438	0	4 644 163	1 110 295	(6 132 047)	47 355 734
SOLDE DES FONDS, fin de l'exercice	2 679 162	16 466 408	528 021	12 303	(2 614 470)	(152 662)		16 918 762
	9 672 941	56 967 514	766 459	12 303	2 029 693	957 633	(6 132 047)	64 274 496

Voir les notes afférentes

Annexe 2

**Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
État des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011**

	IRA0 (note 8)	Infrastructure	CRR	PNGV	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Total au 31 mars 2011 (rapport 2)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS							
Recherche							
Subventions – provinciales					1 350 000	500 000	1 850 000
Subventions – autres			100 000				100 000
Propriété intellectuelle	1 077 756						1 077 756
	<u>1 077 756</u>	<u>0</u>	<u>100 000</u>	<u>0</u>	<u>1 350 000</u>	<u>500 000</u>	<u>3 027 756</u>
Propriété							
Subventions – provinciales – dépenses en capital secondaire		5 250 000					5 250 000
Revenu locatif – provinciales		317 440					317 440
Revenu locatif – secteur privé		668 774					668 774
Opérations et entretien – provinciales		386 859					386 859
Opérations et entretien – secteur privé		3 000					3 000
Paiement de transfert – paiement en remplacement d'impôts		250 000					250 000
Paiement en remplacement d'impôts		65 430					65 430
Amortissement des apports de capital différés		2 069 786					2 069 786
	<u>0</u>	<u>9 011 289</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>9 011 289</u>
Autres							
Revenus de placements	135 216	87 878	32 511	5 058	89 743	36 230	386 636
	<u>1 212 972</u>	<u>9 099 167</u>	<u>132 511</u>	<u>5 058</u>	<u>1 439 743</u>	<u>536 230</u>	<u>12 425 681</u>
DÉPENSES							
Recherche							
Projet ou programme de recherche			263 826	202 529	2 219 160	452 001	3 137 516
Propriété intellectuelle	575 538						575 538
	<u>575 538</u>	<u>0</u>	<u>263 826</u>	<u>202 529</u>	<u>2 219 160</u>	<u>452 001</u>	<u>3 713 054</u>
Propriété							
Paiement en remplacement d'impôts		723 609					723 609
Dépenses en capital secondaire		5 528 856					5 528 856
Opérations et entretien		603 617					603 617
Amortissements des immobilisations		2 074 645					2 074 645
	<u>0</u>	<u>8 930 727</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>8 930 727</u>
Autres							
Autres dépenses	7 538						7 538
Réduction de valeur des investissements	200						200
	<u>7 738</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>7 738</u>
	<u>583 276</u>	<u>8 930 727</u>	<u>263 826</u>	<u>202 529</u>	<u>2 219 160</u>	<u>452 001</u>	<u>12 651 519</u>
REVENUS NETS (DÉPENSES)	629 696	168 440	(131 315)	(197 471)	(779 417)	84 229	(225 838)
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	2 049 466	16 297 968	397 404	68 950	(2 667 463)	(217 647)	15 928 678
MONTANT NET TRANSFÉRÉ DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	0	0	261 932	140 824	832 410	(19 244)	1 215 922
SOLDES DES FONDS, fin de l'exercice	<u>2 679 162</u>	<u>16 466 408</u>	<u>528 021</u>	<u>12 303</u>	<u>(2 614 470)</u>	<u>(152 662)</u>	<u>16 918 762</u>

Voir les notes afférentes



Le 05 juillet 2011

La responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction et le Conseil d'administration de Metrolinx sont responsables des états financiers et de toutes les autres données qui y figurent. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus établis par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les sommes incluses dans les états financiers se fondent, le cas échéant, sur les meilleures estimations et décisions de la direction.

La direction a établi des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des méthodes de gestion qu'il tient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont menées pour évaluer les systèmes et méthodes de gestion, et des rapports sont produits à l'intention du Comité de vérification.

Le Conseil d'administration de Metrolinx s'assure, par l'entremise du Comité de vérification, que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et aux contrôles internes. Le comité examine les états financiers et le rapport produit par les vérificateurs externes.

Les états financiers ont été examinés par Deloitte & Touche s.r.l., le vérificateur externe nommé par Metrolinx. Dans le cadre de ses responsabilités, le vérificateur externe doit exprimer une opinion quant à la présentation juste des états financiers en conformité des principes comptables canadiens généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de son examen et de son opinion.

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011, le Conseil d'administration de Metrolinx devait, par l'entremise du Comité de vérification, s'assurer que la direction s'était acquittée de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. Le comité tient des réunions périodiques avec la direction, le vérificateur interne et Deloitte & Touche s.r.l. afin de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités respectives. Le comité examine les états financiers avant de recommander leur approbation par le Conseil d'administration. Deloitte & Touche s.r.l. jouit d'un accès direct et sans réserve au Comité de vérification, avec et sans la participation de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses constatations concernant l'intégrité des rapports financiers de Metrolinx et l'efficacité du système de contrôles internes.

Bruce McCuaig
Président et chef de la direction

Robert Siddall
Directeur financier



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Metrolinx

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Metrolinx, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers de la période précédente, qui sont compris aux fins de comparaison, ont été audités par l'auditeur prédécesseur, qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 18 juin 2010.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 juin 2011

Metrolinx

Bilan

Au 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011	2010
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	158 432	120 454
Débiteurs (note 6c)	167 094	41 189
Apports à recevoir de la province d'Ontario	21 332	59 480
Apports à recevoir de municipalités	2 736	20 000
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	49 153	47 733
Pièces de rechange et fournitures	3 699	4 377
Charges payées d'avance	9 799	5 434
	412 245	298 667
Fonds détenus pour la province d'Ontario (note 5)	46 667	46 667
Débiteur à long terme	-	800
Immobilisations (note 6a)	4 943 774	3 803 277
Dépôt sur terrain	2 665	56 485
Avances sur projets d'investissement (note 7)	72 843	47 421
Bail à long terme (note 8)	29 188	29 515
	5 507 382	4 282 832
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	365 118	251 914
Produit comptabilisé d'avance à l'égard des billets vendus mais non utilisés	9 299	10 024
	374 417	261 938
Avance reçue de la province d'Ontario (note 5)	46 667	46 667
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	3 821 176	3 083 736
Prestations de retraite complémentaires à verser (note 11)	26 464	23 281
Autres avantages sociaux futurs (note 12)	45 631	41 777
	4 314 355	3 457 399
Engagements (note 15)		
Éventualités (note 16)		
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations (note 13)	1 198 107	823 447
Actifs nets investis dans le bail à long terme	29 188	29 515
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 14)	26 332	26 332
Insuffisance des actifs nets	(60 600)	(53 861)
	1 193 027	825 433
	5 507 382	4 282 832

Au nom du conseil



, administrateur



, administrateur

Se reporter aux notes complémentaires.

Metrolinx

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	2011	2010
	\$	\$
Produits		
Produits d'exploitation	333 840	301 427
Apport de la province d'Ontario	97 137	68 427
Apport du gouvernement du Canada	177	77
Revenu de placement	1 150	313
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	220 607	171 712
	652 911	541 956
Charges		
Fournitures et services (note 6b)	34 123	15 185
Entretien du matériel	55 044	51 296
Installations et voies	58 865	53 110
Main-d'œuvre et avantages sociaux	150 411	137 408
Exploitation des voies et des autobus	143 757	134 670
Amortissement des immobilisations	220 823	169 528
Amortissement d'un bail à long terme	327	327
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	781	(7 219)
	664 131	554 305
Excédent des charges sur les produits	(11 220)	(12 349)

Se reporter aux notes complémentaires.

Metrolinx

État de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

					2011	2010
	Investis en immobilisations (note 13)	Investis dans un bail à long terme	Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 14)	Insuffisance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	823 447	29 515	26 332	(53 861)	825 433	424 192
Excédent des charges sur les produits				(11 220)	(11 220)	(12 349)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement des produits)	(2 545)	(327)	-	2 872	-	-
Actifs apportés par la province d'Ontario (note 17c))	2 006	-	-	-	2 006	58 536
Acquisitions de terrains, déduction faite des dépôts	374 313	-	-	-	374 313	298 639
Cession de terrains	(1 318)	-	-	1 318	-	-
Cession d'actifs de la RTCRT	(291)	-	-	291	-	-
Dépôt sur terrain	2 495	-	-	-	2 495	56 415
Solde à la fin	1 198 107	29 188	26 332	(60 600)	1 193 027	825 433

Se reporter aux notes complémentaires.

Metrolinx

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	2011	2010
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les produits	(11 220)	(12 349)
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	221 150	169 855
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	781	(7 219)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(220 607)	(171 712)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des prestations	7 037	4 924
	(2 859)	(16 501)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(125 906)	(11 503)
Apports à recevoir de la province d'Ontario	38 148	(59 480)
Apports à recevoir de municipalités	17 264	264
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	(1 420)	63 978
Pièces de rechange et fournitures	678	(352)
Charges payées d'avance	(4 365)	2 661
Créditeurs et charges à payer	113 204	57 089
Produit comptabilisé d'avance à l'égard des billets vendus mais non utilisés	(725)	2
Montant à verser à la province d'Ontario	-	(37 057)
	34 019	(899)
Activités d'investissement		
Débiteur à long terme	800	800
Acquisition d'immobilisations	(1 259 516)	(1 052 989)
Produits découlant de la cession d'immobilisations	3 158	16 200
Dépôt sur terrain	(2 495)	(56 415)
Avances sur projets d'investissement	(72 843)	(47 421)
	(1 330 896)	(1 139 825)
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrains	376 808	355 056
Apports reportés afférents aux immobilisations reçus ou à recevoir	958 047	801 768
	1 334 855	1 156 824
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	37 978	16 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	120 454	104 354
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	158 432	120 454
Opération sans effet sur la trésorerie		
Actifs apportés par la province d'Ontario (note 17c)	2 006	58 536

Se reporter aux notes complémentaires.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

Metrolinx est un organisme d'État, relevant du ministère des Transports de l'Ontario (« MTO »), constitué sans capital-actions et exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Metrolinx a été créée en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du Grand Toronto*, laquelle a été promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du Grand Toronto* qui a été renommée la *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton. Adoptant une démarche régionale, Metrolinx amènera la province, les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui sont viables sur les plans économique et environnemental.

Réseau GO est une division de Metrolinx qui exploite un réseau de transport interrégional composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le service de réseau d'autobus et de réseau ferroviaire dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto et de Hamilton, y compris les villes de Toronto et de Hamilton, les régions de Halton, de Peel, de York et de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, les villes de Barrie et de Guelph et la municipalité de Bradford-West Gwillimbury.

Au cours de l'exercice, Metrolinx s'est engagée à construire et à exploiter un service de trains entre l'aéroport international Pearson et la gare Union. Une division d'exploitation distincte a été créée afin d'assurer la livraison du projet le 1^{er} avril 2011.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme il est indiqué à la note 1, avec prise d'effet le 14 mai 2009, les activités de Réseau GO ont été fusionnées avec celles de Metrolinx.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires, déduction faite des découverts bancaires, et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation inclut tous les coûts directement liés à l'acquisition, à la construction, à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les salaires et les avantages sociaux des membres du personnel qui participent directement à l'acquisition, à la mise en valeur ou à la construction d'une immobilisation sont inclus dans le coût de l'immobilisation.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Metrolinx a adopté une approche fondée sur l'ensemble de l'immobilisation afin de capitaliser et d'amortir ses immeubles et son matériel lié aux trains et aux autobus. En vertu de cette approche, toutes les composantes liées à la structure d'une immobilisation (éclairage, ascenseurs, climatisation, etc.) sont amorties sur une durée de vie utile calculée pour l'ensemble de l'immobilisation.

Si la mise en valeur ou la construction d'une immobilisation est achevée ou reportée à une date indéterminée, les coûts déjà capitalisés sont passés en charges, à moins que l'immobilisation ne puisse être utilisée à d'autres fins.

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des diverses catégories d'actifs sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Immeubles et matériel	
Abribus et loges de changeurs	5 ans
Autres immeubles	20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives 20	ans
Autre matériel roulant ferroviaire	25 ans
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	20 ans
Travaux de voie et installation	20 ans
Autobus, y compris les autobus à deux étages	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Logiciel Enterprise	7 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Sauts-de-mouton 50	ans
Divers	
Mobilier 12	ans
Autres	De 3 à 7 ans

Les travaux en cours comprennent les frais directement liés à la construction et à la mise en valeur. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque la construction est pratiquement terminée et que l'actif est prêt à être utilisé à des fins productives.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le montant payé d'avance dans le cadre du bail à l'égard de la gare Union. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 100 ans, soit la durée du contrat majorée d'une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges de la période correspondent aux cotisations obligatoires pour la même période.

Metrolinx offre des prestations de retraite complémentaires calculées au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre résultats et prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des participants.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Metrolinx offre également d'autres avantages sociaux futurs calculés au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre résultats et prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des participants.

Produits liés aux services de transport en commun

Les produits sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu. Les montants comptabilisés d'avance sont inscrits au bilan à titre de produits comptabilisés d'avance.

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés comme produits dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période d'amortissement des immobilisations à laquelle ils se rapportent.

Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne constituent une source de financement pour les obligations futures prévues et procurent une certaine souplesse en cas d'incertitudes. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration et sont présentées au bilan à titre d'actifs nets.

Classement des instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à des fins de transaction. Les débiteurs, les apports à recevoir de la province d'Ontario, les apports à recevoir des municipalités, les apports à recevoir du gouvernement du Canada et les fonds détenus pour la province d'Ontario ont été classés comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer et l'avance consentie par la province d'Ontario ont été classés comme autres passifs financiers.

Les éléments détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées à l'état des résultats de la période visée. Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de vente ou d'achat d'un élément non financier

Tel qu'il est permis pour les organismes sans but lucratif, Metrolinx a choisi, dans ses conventions comptables, de ne pas appliquer le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », en ce qui a trait à la conclusion de contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers, y compris les dérivés incorporés dans ces contrats. Par conséquent, les contrats visant l'achat de carburant diesel ne sont pas assujettis au chapitre 3855 et ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Cependant, ils sont présentés à la note 3.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges indiqués au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments qui font l'objet d'estimations importantes sont les produits comptabilisés d'avance, l'amortissement des immobilisations, certains passifs à payer, les prestations de retraite complémentaires à verser et d'autres avantages sociaux futurs à payer.

Convention comptable future

En décembre 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Avec prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes d'État sans but lucratif doivent adopter les normes comptables du secteur public et devront choisir entre a) les normes comptables pour les organismes sans but lucratif qui sont intégrées au *Manuel du secteur public* de l'ICCA, ou b) le *Manuel du secteur public* de l'ICCA, excluant les normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Metrolinx prévoit actuellement appliquer les normes comptables pour les organismes sans but lucratif qui sont intégrées au *Manuel du secteur public* de l'ICCA (pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2012). L'incidence de la convergence vers ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

3. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des apports à recevoir de la province d'Ontario, des apports à recevoir de municipalités, des apports à recevoir du gouvernement du Canada, des fonds détenus pour la province d'Ontario, des créditeurs et charges à payer, ainsi que de l'avance consentie par la province d'Ontario, est réputée se rapprocher de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les autres comptes présentés au bilan, soit les charges payées d'avance, les immobilisations, le dépôt sur terrain, les avances sur projets d'investissement, le bail à long terme, les produits comptabilisés d'avance, les apports reportés afférents aux immobilisations, les prestations de retraite complémentaires à verser et les autres avantages sociaux futurs ne sont pas des instruments financiers.

Metrolinx a choisi de suivre les directives de présentation du chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA*.

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses débiteurs. La direction est d'avis que le risque est négligeable puisque la plupart des débiteurs proviennent des gouvernements fédéral, provincial et municipaux et d'organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

6. Immobilisations

a)

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	1 104 078	-	1 104 078	707 971
Immeubles	504 630	249 614	255 016	196 063
Améliorations locatives	26 431	21 846	4 585	2 906
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	1 172 799	274 178	898 621	748 214
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	1 220 332	479 790	740 542	414 406
Travaux de voie et installation	401 987	112 774	289 213	274 079
Travaux en cours	1 121 794	-	1 121 794	1 088 572
Autobus	269 093	125 802	143 291	158 270
Aires de stationnement	258 118	96 158	161 960	155 035
Matériel informatique et logiciels	218 267	48 168	170 099	18 500
Autres	126 517	71 942	54 575	39 261
	6 424 046	1 480 272	4 943 774	3 803 277

Les travaux en cours comprennent les éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Expansion du couloir ferroviaire	282 732	418 344
Gare Union	139 177	108 265
Parc ferroviaire	111 998	127 963
Système PRESTO	61 086	138 598
Transport urbain léger et rapide et service d'autobus directs	250 553	50 969
Divers	276 248	244 433
	1 121 794	1 088 572

- b) Les fournitures et les services comprennent les coûts liés à la conception et à la mise en valeur d'immobilisations corporelles qui ne seront pas achevées comme prévu. En 2011, Metrolinx a reporté la conception et la construction du nouveau système de signalisation du couloir ferroviaire de la gare Union. Une partie des coûts engagés pour ce projet sont liés à des éléments inutilisables dans l'avenir et ont été radiés des travaux en cours.
- c) Les débiteurs comprennent un montant de 52 984 \$ (néant en 2010) lié à la conception des couloirs de transport urbain léger de la Ville de Toronto. D'après le protocole d'entente entre la Ville de Toronto, Metrolinx et la province d'Ontario, ces projets ont été annulés ou reportés pour le moment. Le protocole d'entente prévoit le recouvrement, par la Ville de Toronto, des dépenses liées à la conception du réseau de transport urbain léger en surface des stations Eglinton, Finch West et Sheppard East. Par conséquent, ces coûts ont été reclassés des travaux en cours aux débiteurs.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

7. Avances sur projets d'investissement

Metrolinx a conclu des protocoles d'accord avec le Réseau des transports urbains rapides de la région de York (« YRRTC »), la municipalité régionale de York (« Région de York »), la Ville de Toronto et la Commission de transport de Toronto (« CTT »). Les protocoles d'accord décrivent les projets, les coûts prévus et les responsabilités de toutes les parties prenantes. Les protocoles d'accord définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets précisés dans les accords. Les protocoles d'accord initiaux avaient été conclus pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2009. Les protocoles d'accord établis avec le YRRTC et la Région de York ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2011. Le 14 avril 2011, une entente cadre a été conclue avec le YRRTC et la Région de York. Celle-ci couvre les frais admissibles qui ont été et qui seront engagés pour construire la voie rapide pour autobus. Le protocole d'accord établi avec la Ville de Toronto et la CTT a été prolongé jusqu'au 31 mai 2011 et fait actuellement l'objet d'un examen par toutes les parties.

Dans le cadre de ces accords, des avances ont été versées à la Région de York et à la Commission de transport de Toronto afin de leur fournir un fonds de roulement totalisant 72 843 \$ (47 421 \$ en 2010) pour financer les projets de mise en valeur entrepris par la Région de York et la Commission de transport de Toronto au nom de Metrolinx. Les fonds avancés sont détenus dans un compte distinct et tout intérêt cumulé sera appliqué au projet.

Au 31 mars 2011, Metrolinx avait passé en charges environ 346,3 M\$ (129,1 M\$ en 2010) relativement à ces projets, y compris les montants suivants qui ont été avancés en prévision des coûts devant être engagés jusqu'au 30 juin 2011.

	2011	2010
	\$	\$
Région de York	48 248	22 732
Commission de transport de Toronto	24 595	24 689
	72 843	47 421

8. Bail à long terme

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bail, gare Union	32 704	3 516	29 188	29 515

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	3 083 736	2 453 680
Apports reçus ou à recevoir au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations		
Province d'Ontario	904 263	739 919
Municipalités	29 179	24 409
Gouvernement du Canada	24 605	37 440
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(220 607)	(171 712)
Solde à la fin	3 821 176	3 083 736

Metrolinx a comptabilisé un manque de fonds dans le financement municipal lié à son programme d'immobilisations. La province a fourni un financement temporaire de 25 155 \$ (50 868 \$ en 2010) afin de combler l'insuffisance de fonds de l'exercice considéré. Le montant cumulé s'établit à 199 956 \$. La province travaillera en collaboration avec ses partenaires municipaux pour trouver une solution à l'insuffisance de fonds.

10. Cotisations au régime de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Le montant passé en charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2011 s'élève à 9 409 \$ (8 132 \$ en 2010).

11. Prestations de retraite complémentaires à verser

Réseau GO ayant été intégré à la province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à la province de corriger les écarts des prestations à verser aux salariés de Réseau GO. En 1999, lorsque Réseau GO a été transféré de la province à la Commission des services du Grand Toronto, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a été établi dans le cadre d'OMERS. Il a été convenu que Réseau GO était responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et, par conséquent, Réseau GO a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1^{er} avril 2010. La charge de l'exercice a été déterminée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services, conformément au chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*. Les charges du régime comptabilisées au cours de l'exercice s'élevaient à 3 485 \$ (2 347 \$ en 2010).

À des fins de comptabilisation des prestations complémentaires, Metrolinx a adopté une convention de comptabilisation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui correspond à la partie des gains et des pertes cumulés qui dépasse 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, divisée par la durée résiduelle moyenne prévue des années de service).

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

11. Prestations de retraite complémentaires à verser (suite)

Les données concernant les prestations de retraite complémentaires à verser de Metrolinx se détaillent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	36 345	30 998
Juste valeur des actifs du régime	734	448
Situation de capitalisation – déficit du régime	35 611	30 550
Perte actuarielle nette non amortie	(9 147)	(7 269)
Passif au titre des prestations constituées	26 464	23 281

Le tableau suivant présente de l'information sur l'obligation au titre des prestations constituées.

	2011	2010
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début	30 998	17 486
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 009	776
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 991	1 605
Prestations versées	(315)	(237)
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 662	11 368
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	36 345	30 998

La charge de retraite se détaille comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 009	776
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 991	1 605
Rendement réel des actifs du régime	(1)	(2)
Gain actuariel sur l'obligation	2 662	11 368
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	1	2
Écart entre l'amortissement du gain et le gain réel sur l'obligation pour l'exercice	(2 177)	(11 402)
	3 485	2 347

Les actifs du régime, par catégorie, se présentent comme suit :

	2011	2010
	%	%
Trésorerie investie	25	21
Trésorerie déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada	75	79
	100	100

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

11. Prestations de retraite complémentaires à verser (suite)

Le tableau suivant présente d'autres informations concernant le régime de prestations de Metrolinx.

	2011	2010
	\$	\$
Cotisations de l'employeur	600	300
Prestations versées	315	237

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite complémentaires du régime de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation	5,75 % (6,25 % en 2010)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 % (3 % en 2010)
Taux d'inflation par année	2 % (2 % en 2010)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service	8 ans (10 ans en 2010)

12. Autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») et des indemnités de départ des retraités. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux régimes d'assurance-vie et de soins de santé. Un nombre limité de salariés est admissible aux indemnités de départ.

La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs, aux fins de capitalisation, a eu lieu le 31 mars 2011. L'évaluation a été réalisée conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les postes des états financiers découlant de l'évaluation se fondent sur le chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*. Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite comptabilisés au cours de l'exercice se chiffraient à 5 647 \$ (5 129 \$ en 2010).

À des fins de comptabilisation des avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite, Metrolinx a adopté une convention de comptabilisation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui correspond à la partie des gains et des pertes cumulés qui dépasse 10 % de l'obligation au titre de prestations constituées, divisée par la durée résiduelle moyenne prévue des années de service).

Les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	62 622	49 391
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Situation de capitalisation – déficit du régime	62 622	49 391
Perte actuarielle nette non amortie	(16 991)	(7 614)
Passif au titre des prestations constituées	45 631	41 777

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

12. Autres avantages sociaux futurs (suite)

Les données concernant l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début	49 391	35 381
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 601	2 471
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 924	2 794
Prestations versées	(1 781)	(1 951)
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	9 487	10 696
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	62 622	49 391

Les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 601	2 471
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 924	2 794
Perte actuarielle sur l'obligation	9 487	10 696
Écart entre l'amortissement de la perte et la perte réelles pour l'exercice au titre de l'obligation	(9 365)	(10 832)
	5 647	5 129

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	5,8 % (6,20 % en 2010)
Taux d'actualisation pour les obligations de la CSPAAAT	5,5 % (5 % en 2010)
Taux d'actualisation pour les indemnités de départ des retraités	4,6 % (5 % en 2010)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	14 ans (14 ans en 2010)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les obligations de la CSPAAAT	10 ans (10 ans en 2010)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les indemnités de départ des retraités	9 ans (9 ans en 2010)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 % (3 % en 2010)
Taux d'inflation par année	2,25 % (2 % en 2010)
Taux tendanciel initial moyen pondéré des coûts des soins de santé	6,7 % (6,85 % en 2010)
Taux tendanciel final moyen pondéré des coûts des soins de santé	4,2 % (4,5 % en 2010)
Augmentation des prestations pour soins dentaires	4 % (4,5 % en 2010)

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

13. Actifs nets investis en immobilisations

	2011	2010
	\$	\$
Immobilisations	4 943 774	3 803 277
Dépôts sur terrain	2 665	56 485
Avances sur projets d'investissement	72 843	47 421
Moins les apports reportés afférents aux immobilisations utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	(3 821 176)	(3 083 736)
	1 198 107	823 447

14. Actifs nets grevés d'une affectation interne

Aux 31 mars 2011 et 2010, les actifs nets grevés d'une affectation interne s'établissaient comme suit :

	\$
RDIFM	21 051
Obligation au titre de l'emploi	889
Maintien d'une autoassurance	2 013
Stabilisation	2 379
	26 332

L'établissement d'une réserve de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (« RDIFM ») vise à soutenir le financement des dépenses importantes en immobilisations.

L'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi vise à soutenir le financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance vise à soutenir le financement de toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de stabilisation vise à soutenir le financement des variations des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

15. Engagements

- a) Les paiements minimaux au titre de contrats de location-exploitation pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	\$
2012	11 284
2013	11 341
2014	5 570
2015	3 757
2016	2 502
Par la suite	1 882
	36 336

- b) Metrolinx a également engagé un montant d'environ 2,6 G\$ pour divers projets d'immobilisations et diverses acquisitions.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

15. E ngagements (suite)

- c) La prestation d'une partie importante des services offerts par Metrolinx est assurée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), le Canadien Pacifique Limitée (« CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par un certain nombre d'ententes de services de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes suivantes, qui représentent un montant d'environ 112 000 \$ par année :
 - i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN ayant pris fin le 31 mai 2010 et prorogée jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit conclue.
 - ii) Convention de navette avec le CP ayant pris fin le 31 décembre 2010 et prorogée jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit conclue.
 - iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2013.
 - iv) Contrat visant les équipages de train avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2013.
- d) À la date de clôture, Metrolinx avait des lettres de crédit en cours totalisant 338 \$ (2 098 \$ en 2010).

16. Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La direction a étudié ces réclamations et a établi les provisions nécessaires. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut pour l'instant être déterminée, le règlement sera comptabilisé lorsque l'on déterminera que le litige fera probablement l'objet d'un règlement et que le montant de ce dernier peut être déterminé.

17. Opérations et soldes entre apparentés

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

- a) Le ministère des Transports de l'Ontario a facturé à Metrolinx un montant de 1 639 \$ (4 602 \$ en 2010) au cours de l'exercice en contrepartie de services rendus. Au 31 mars 2011, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 437 \$ (551 \$ en 2010) dû au ministère des Transports de l'Ontario.
- b) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, le ministère des Transports de l'Ontario a facturé à Metrolinx un montant de 1 188 \$ pour la vente d'un terrain. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, le montant a été réduit de 3 \$ afin de le ramener à la valeur comptable nette de cet actif entretenu par le ministère des Transports de l'Ontario au moment de la vente. Au 31 mars 2011, les débiteurs comprenaient un montant de 1 185 \$ dû au ministère des Transports de l'Ontario à cet égard.
- c) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, Metrolinx a acquis un terrain du ministère des Transports de l'Ontario pour la somme de 2 \$. Le transfert a été traité à titre d'apport de la province équivalant à la valeur comptable nette de cet actif entretenu par le Ministère, laquelle s'élevait à 2 006 \$.

Les opérations dont il est fait mention à la note 17a) sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les apports d'immobilisations de la province sont comptabilisés à leur valeur comptable.

Les soldes exigibles de la province d'Ontario ou à verser à cette dernière sont présentés de manière distincte au bilan. Ces montants ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

18. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie.

- a) Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx a conclu des conventions qui prévoient des indemnités en faveur de tiers, comme des contrats d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions sur les technologies de l'information et des ententes de services. Ces conventions d'indemnisation pourraient obliger Metrolinx à dédommager les contreparties des pertes subies en raison du non-respect de déclarations faites et de règlements, ou en raison de poursuites judiciaires ou de sanctions prévues par la loi qu'elles pourraient subir en raison de l'opération. Les conditions de ces garanties ne sont pas expressément définies, et l'on ne peut effectuer d'estimation raisonnable du montant maximal d'un éventuel remboursement.
- b) Une indemnisation a été accordée à tous les administrateurs et dirigeants de Metrolinx, notamment à l'égard de tous les coûts nécessaires au règlement des poursuites ou des actions en justice occasionnés par leur association avec Metrolinx, sous réserve de certaines restrictions. Metrolinx a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et dirigeants, afin de réduire le coût d'éventuelles poursuites ou actions en justice. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais elle se limite à la période au cours de laquelle la partie indemnisée agit à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de Metrolinx. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche Metrolinx d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, Metrolinx n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.



100 Queen's Park
Toronto, Ontario
Canada M5S 2C6

416.586.8000
www.rom.on.ca

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2011 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 11 juillet 2011.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W.T. Graesser', written over a horizontal line.

W.T. Graesser
Vice-président et directeur financier

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Glenn Dobbin', written over a horizontal line.

Glenn Dobbin
Directeur adjoint et chef des opérations



KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs du Musée royal de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'excédent net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée royal de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 11 juillet 2011
Toronto, Canada

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

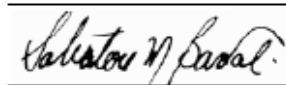
Bilan
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Actif		
Actif à court terme		
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 9)	493 \$	1 870 \$
Autres débiteurs	1 543	1 170
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 651	1 099
Placements (note 2)	323	341
	<u>4 010</u>	<u>4 480</u>
Charge de retraite reportée (note 10)	17 658	14 651
Immobilisations (note 3)	258 951	265 540
	<u>280 619 \$</u>	<u>284 671 \$</u>
Passif et excédent net		
Passif à court terme		
Dette bancaire [note 11 a)]	4 178 \$	3 904 \$
Créditeurs et charges à payer	8 167	6 340
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme [note 11 b)]	7 283	13 000
Apports reportés (note 5)	4 462	3 325
Produits reportés	2 694	2 520
	<u>26 784</u>	<u>29 089</u>
Dette à long terme [note 11 b)]	34 917	35 840
Apports de capital reportés (note 6)	211 020	213 063
Charges à payer autres que les prestations de retraite (note 10)	4 930	4 287
	<u>277 651</u>	<u>282 279</u>
Excédent net		
Excédent d'exploitation	1 660	1 194
Affectations imposées par le conseil d'administration	1 308	1 198
	<u>2 968</u>	<u>2 392</u>
Engagements (note 14)		
	<u>280 619 \$</u>	<u>284 671 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

 _____, fiduciaire

 _____, fiduciaire

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'affectations	Fonds des immobilisations	2011	2010
Produits					
Subventions (note 7)	30 136 \$	4 411 \$	– \$	34 547 \$	40 460 \$
Droits d'entrée	9 865	–	–	9 865	10 835
Programmes du Musée	2 385	–	–	2 385	2 582
Services complémentaires	10 637	–	–	10 637	10 419
Revenus de placement	–	1	–	1	–
Dons en nature	–	7 305	–	7 305	1 460
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	11 253	11 253	11 180
Divers	1 041	705	–	1 746	1 424
	54 064	12 422	11 253	77 739	78 360
Charges					
Conservation et gestion des collections	10 395	2 031	–	12 426	11 559
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	12 294	313	–	12 607	12 041
Services complémentaires	6 853	–	–	6 853	6 538
Frais généraux et frais d'administration	4 393	–	–	4 393	4 297
Programmes éducatifs et grand public	2 872	690	–	3 562	3 337
Bibliothèque et services d'information	2 724	–	–	2 724	2 624
Aménagement des expositions et galeries	3 259	–	–	3 259	3 431
Commercialisation et relations publiques	4 677	–	–	4 677	5 281
Expositions temporaires	3 369	–	–	3 369	3 015
Artéfacts et spécimens					
Dons en nature	–	7 305	–	7 305	1 460
Acquisitions	–	1 962	–	1 962	1 192
Intérêts	2 166	–	–	2 166	2 158
Amortissement des immobilisations	596	5	11 253	11 854	11 686
Divers	–	6	–	6	10
	53 598	12 312	11 253	77 163	68 629
Excédent des produits par rapport aux charges	466 \$	110 \$	– \$	576 \$	9 731 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'excédent net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

			2011	2010
	Excédent d'exploitation	Affectations imposées par le conseil d'administration	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 194 \$	1 198 \$	2 392 \$	(7 339)\$
Excédent des produits par rapport aux charges	576	–	576	9 731
Virement interfonds	(110)	110	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	1 660 \$	1 308 \$	2 968 \$	2 392 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	576 \$	9 731 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	11 854	11 686
Amortissement des apports de capital reportés	(11 253)	(11 180)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	1 377	(30)
Autres débiteurs	(373)	427
Frais d'exposition reportés et autres actifs	(552)	305
Créditeurs et charges à payer	1 827	(1 462)
Apports reportés	1 137	793
Produits reportés	174	42
Variation de la charge de retraite reportée	(3 007)	(3 724)
Variation des charges à payer autres que les prestations de retraite	643	388
	2 403	6 976
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(6 640)	(8 000)
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	274	(508)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	9 210	6 768
	2 844	(1 740)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(5 265)	(5 224)
Variation des placements	18	(12)
	(5 247)	(5 236)
Augmentation de la trésorerie, soit la trésorerie à la clôture de l'exercice	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales méthodes comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens, livrés.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers autres que des placements

Le Musée classe sa dette bancaire comme étant détenue à des fins de transaction, et elle est évaluée à la juste valeur. Les autres débiteurs et les montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario sont classés dans les prêts et créances, et ils sont évalués au coût après amortissement. Les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont classés dans les autres passifs financiers, et ils sont évalués au coût après amortissement.

Le Musée a décidé d'adopter le chapitre 3861 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »), « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exempter les organismes sans but lucratif des obligations d'information à l'égard des instruments financiers contenues dans le chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et dans le chapitre 3863 « Instruments financiers — présentation », le Musée a choisi de ne pas adopter ces normes dans ses états financiers.

c) Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et ils sont indiqués à leur valeur de marché. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements à l'ouverture et à la clôture de chaque exercice est reflétée dans l'état des résultats.

La valeur de marché des placements est établie comme suit :

Les titres à revenu fixe, les fonds communs de placement et les actions sont évalués au prix coté à la clôture de l'exercice si un tel prix est publié. Sinon, les valeurs de marché estimatives sont établies d'après celles de titres comparables.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés comme importants et ils sont passés en charges lorsqu'ils sont payés.

Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de règlement.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif au bilan ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 mars 2011, le Musée n'avait aucun instrument dérivé.

e) Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges dans la période au cours de laquelle les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

f) Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs au titre des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt en vigueur sur les obligations à long terme.

L'actif (l'obligation) transitoire, la répercussion de toute modification aux dispositions des régimes, et l'excédent du gain actuariel net cumulatif ou de la perte actuarielle nette cumulative sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Les immobilisations en cours comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet Renaissance ROM, y compris les intérêts capitalisés. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

h) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

i) Artéfacts et spécimens

La valeur des artéfacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artéfacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les artéfacts et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

j) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

k) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2. Placements

	2011		2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe	323 \$	322 \$	341 \$	339 \$

Les titres à revenu fixe procurent un rendement jusqu'à l'échéance à un taux de 1,00 % (0,25 % en 2010); leur date d'échéance est en mai 2011 (juin 2010 en 2010).

Gestion du risque de placement

La gestion du risque se rapporte à la compréhension des risques associés à l'ensemble des domaines de l'entreprise ainsi qu'au contexte d'exploitation connexe, et à la gestion dynamique de ces risques. Les placements sont surtout exposés au risque de taux d'intérêt et au risque de marché.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des titres à revenu fixe que détient le Musée. Celui-ci gère ce risque en détenant principalement des titres de créance émis par des institutions financières.

b) Risque de marché

Le risque de marché résulte de la négociation des titres de participation, des fonds communs de placement et des titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le Musée à un risque de perte. Celui-ci atténue ce risque en instituant des mesures de contrôle visant à suivre de près et à limiter les niveaux de concentration de ce risque.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

3. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	931 \$	– \$	931 \$	931 \$
Bâtiments	41 476	30 815	10 661	11 700
Galeries	17 540	15 072	2 468	3 213
Amélioration des bâtiments	22 232	15 121	7 111	7 270
Projet Renaissance ROM				
Bâtiments	205 064	21 292	183 772	189 012
Galeries	61 782	10 559	51 223	50 580
Mobilier et matériel	5 679	2 894	2 785	2 834
	354 704 \$	95 753 \$	258 951 \$	265 540 \$

Au 31 mars 2011, le coût total des immobilisations comprenait les immobilisations en cours. Ces dernières ne sont pas en fonction et elles n'ont pas encore été amorties. Le coût de ces immobilisations s'élève à 3 631 \$ (174 \$ en 2010).

4. Artéfacts et spécimens

Au 31 mars 2011, la collection comptait environ 6 000 000 d'artéfacts et de spécimens. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, le Musée a ajouté environ 150 objets (132 en 2010) à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artéfacts.

5. Apports reportés

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») (note 9) ayant trait surtout aux activités d'exploitation du présent exercice.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

6. Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les variations du solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2011	2010
Solde à l'ouverture de l'exercice	213 063 \$	217 475 \$
Amortissement des apports de capital reportés	(11 253)	(11 180)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations (notes 3 et 9)	9 210	6 768
Solde à la clôture de l'exercice	211 020 \$	213 063 \$

7. Subventions

	2011	2010
Province d'Ontario		
Exploitation	28 273 \$	27 518 \$
Subventions pour réduire le déficit	–	7 200
Divers	28	658
Gouvernement du Canada	416	144
Fondation (note 9)	5 830	4 940
	34 547 \$	40 460 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

8. Charges

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution de l'excédent net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2011	2010
Salaires et avantages sociaux (note 10)	32 234 \$	31 347 \$
Biens et services acquis	25 770	24 136
Amortissement des immobilisations	11 854	11 686
Dons en nature	7 305	1 460
	77 163 \$	68 629 \$

9. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la clôture du plus récent exercice s'établissaient comme suit :

	30 juin 2010	30 juin 2009
Fonds non affectés	(4 418)\$	(2 349)\$
Fonds affectés disponibles actuellement	8 012	3 453
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations d'origine externe	18 312	15 518
Grevés d'affectations d'origine interne	10 926	10 557
	32 832 \$	27 179 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

9. Fondation du Musée royal de l'Ontario (suite)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, la Fondation a octroyé 13 808 \$ (11 090 \$ en 2010) au Musée. De cette somme, une tranche de 3 626 \$ (2 943 \$ en 2010) a été constatée à titre d'apports reportés (note 5), une tranche de 7 066 \$ (5 598 \$ en 2010) a été comptabilisée comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet Renaissance ROM (note 6), une tranche de néant (292 \$ en 2010) a été comptabilisée à titre d'apports de capital reportés pour d'autres actifs (note 5) et une tranche de 3 116 \$ (2 257 \$ en 2010) a été constatée à titre d'apports reportés à des fins autres que le projet Renaissance ROM (note 5).

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

10. Avantages sociaux

Le Musée offre un régime de retraite agréé à prestations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses salariés. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service des participants et le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont indexées dans la mesure où le taux annuel d'inflation dépasse 4 % pour tout exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les prestations pour soins médicaux et dentaires postérieures au départ à la retraite. Les détails de ces régimes sont résumés ci-après.

La charge découlant des régimes du Musée se présente comme suit :

	2011	2010
Régime de retraite à prestations déterminées	1 711 \$	585 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	764	498
	2 475 \$	1 083 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

10. Avantages sociaux (suite)

Les actifs et les passifs des régimes sont évalués à la date du bilan. Le bilan présente séparément les montants constatés à l'égard du régime de retraite et des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les informations relatives aux régimes du Musée aux 31 mars s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2011	2010	2011	2010
Charges à payer	78 268 \$	70 563 \$	6 227 \$	5 533 \$
Valeur de marché des actifs des régimes	72 162	63 599	–	–
Situation de capitalisation – déficit	(6 106)	(6 964)	(6 227)	(5 533)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(1 619)	(2 205)	308	1 152
Coûts non constatés des services passés	(2 229)	(2 653)	–	–
Gain actuariel non constaté	27 612	26 473	989	94
Actif (passif) au bilan	17 658 \$	14 651 \$	(4 930) \$	(4 287) \$

L'actif au bilan relatif au régime de retraite à prestations déterminées comprend un passif de 1 138 \$ (1 058 \$ en 2010) découlant d'ententes de prestations de retraite supplémentaires.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge pour ses régimes aux 31 mars sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation	6,00 %	8,00 %	6,00 %	8,25 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,00 %	7,00 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	–	–

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

10. Avantages sociaux (suite)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes aux 31 mars sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation	5,75 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	–	–

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2011, on a posé l'hypothèse selon laquelle la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires serait initialement de 6,45 % en 2011, et ralentirait pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2024.

Les actifs du régime de retraite du Musée sont placés dans des fonds communs selon la répartition suivante :

	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %
Obligations	44 %	48 %
Titres de participation canadiens	32 %	29 %
Titres de participation américains	7 %	8 %
Autres titres de participation étrangers	16 %	14 %
	100 %	100 %

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2011	2010	2011	2010
Cotisations salariales	719 \$	924 \$	– \$	– \$
Cotisations patronales	4 718	4 310	121	110
Prestations versées	3 178	2 645	121	110

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

10. Avantages sociaux (suite)

Le Musée a versé les cotisations de 2010 et de 2011 à ce jour conformément au rapport d'évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2010 aux fins de la capitalisation et versera les cotisations finales de 2011 conformément au rapport d'évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2011 aux fins de la capitalisation qui doit être déposé au plus tard le 30 septembre 2011. La date d'évaluation des régimes était le 31 mars 2011.

Le Musée cotise également à un régime de retraite interentreprises. Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, ses cotisations à ce régime se sont établies à 50 \$ (45 \$ en 2010).

11. Facilités de crédit

a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :

- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base (2,90 % en 2011; 2,15 % en 2010). Au 31 mars 2011, le solde de cette facilité était de 4 178 \$ (3 904 \$ en 2010).
- ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Aux 31 mars 2011 et 2010, le Musée n'avait aucune lettre de crédit en cours.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

11. Facilités de crédit (suite)

- b) Par suite d'un manquement dans le versement de la totalité du montant à payer à l'Office ontarien du financement (« OOF ») le 31 mars 2011, aux termes de l'entente du 17 octobre 2007, le Musée a entamé des négociations avec l'OOF afin de rééchelonner sa dette. Le 29 juin 2011, le Musée et l'OOF ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. La tranche à taux fixe porte intérêt au taux de 5,04 % et les versements minimaux exigibles sont les suivants :

Les versements minimaux viennent à échéance comme suit :

2012	7 283 \$
2013	4 414
2014	4 999
2015	2 162
2016	1 004
Par la suite	2 678

La tranche à taux variable, d'un montant de 19 660 \$, porte intérêt au coût de financement de un an de la province d'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 2,77 % pour 2011-2012. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

La juste valeur de la tranche à taux fixe se rapproche de sa valeur comptable puisque l'entente de crédit porte intérêt au taux actuellement offert au Musée. Au 31 mars 2010, la juste valeur de la dette à taux fixe était de 42 403 \$.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

- c) Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté tous les paiements provenant de la Fondation au financement du projet Renaissance ROM.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

12. Instruments financiers

La valeur comptable de la dette bancaire, des montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario, des autres débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance imminente ou à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements est indiquée à la note 2.

La juste valeur de la dette à long terme est indiquée à la note 11.

Le Musée court un risque de change à l'égard d'obligations contractuelles payables en devises et un risque de taux d'intérêt à l'égard de sa dette à long terme. Le Musée court également un risque de taux d'intérêt lié à sa facilité de crédit à taux variable. Le Musée conclut des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition à ces risques.

Le Musée est exposé à des pertes liées au crédit en cas d'inexécution de la part des contreparties aux instruments financiers, mais il s'attend à ce que ces dernières respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée.

13. Gestion du capital

Lorsqu'il gère son capital, le Musée met l'accent sur les liquidités dont il a besoin pour mener ses activités. Son but consiste à détenir des liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités malgré une conjoncture financière défavorable et pour avoir assez de latitude pour tirer avantage des occasions qui cadrent avec ses objectifs. Le Musée dispose de lignes de crédit qu'il utilise lorsque les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont insuffisants pour couvrir les dépenses d'exploitation et en immobilisations (note 12). Les besoins de liquidités sont examinés lors de la préparation du budget annuel et du suivi des flux de trésorerie et des résultats d'exploitation réels par rapport au budget. Au 31 mars 2011, le Musée avait atteint son but consistant à disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses engagements.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2011

14. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

2012	209\$
2013	209
2014	52

Rapport annuel 2010 de l'OPA



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Téléphone (416) 228-7000 Comptables agréés Télécopieur (416) 228-7123 Yonge
Corporate Centre Internet www.kpmg.ca 4100, rue Yonge Bureau 200 Toronto (Ontario) M2P 2H3 Canada

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS*Au conseil d'administration*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 24 février 2011
Toronto, Canada

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

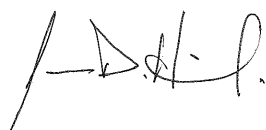
Au 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

Actif	2010	2009
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	97 263 \$	19 932 \$
Débiteurs (note 3)	289 123	206 530
Frais payés d'avance	86	129
	386 472	226 591
Immobilisations (note 4)	11 236	7 710
Autres actifs financiers (note 5)	15 689	29 676
Total de l'actif	413 397 \$	263 977 \$

Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	296 254 \$	214 895 \$
Autres passifs	68	-
Acomptes sur contrats (note 7)	67 571	35 789
	363 893	250 684
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 8)	691	836
Autres passifs financiers (note 5)	49 966	14 089
Actifs nets :		
Fonds d'économies d'énergie et Fonds de développement des technologies grevés d'une affectation d'origine interne (note 9)	12 581	6 671
Actifs nets investis en immobilisations	11 236	7 710
Déficit cumulé lié au fonctionnement	(24 970)	(16 013)
	(1 153)	(1 632)
Engagements (note 8)		
Éventualités et garanties (notes 14)		
Total du passif et de l'actif net	413 397 \$	263 977 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



James D. Hinds,
président du conseil d'administration



Colin Andersen,
président-directeur général

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

État des résultats (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Produits		
Redevances	62 407 \$	50 350 \$
Recouvrement d'autres comptes financiers (note 5)	14 423	15 665
Droits d'enregistrement	3 249	557
Intérêts créditeurs	1 427	43
Autres produits	18	12
	81 524	66 627
Charges		
Salaires et avantages sociaux	30 153	26 182
Honoraires et frais de consultation	18 981	23 137
Amortissement d'autres comptes financiers (note 5)	14 423	15 665
Charges de fonctionnement (note 10)	10 240	9 419
Charges du Fonds d'économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies (note 9)	3 590	3 868
Amortissement des immobilisations	2 229	1 466
	79 616	79 737
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, avant les intérêts débiteurs	1 908	(13 110)
Intérêts débiteurs	1 429	520
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	479 \$	(13 630) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	Actifs nets investis en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Déficit cumulé lié au fonctionnement	Total de l'actif net en 2010	Total de l'actif net en 2009
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 710 \$	6 671 \$	(16 013) \$	(1 632) \$	11 998 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 229)	-	2 708	479	(13 630)
Constitution de fonds					
Fonds d'économies d'énergie	-	5 000	(5 000)	-	-
Fonds de développement des technologies	-	4 500	(4 500)	-	-
Charge du Fonds d'économies d'énergie	-	(2 339)	2 339	-	-
Charge du Fonds de développement des technologies	-	(1 251)	1 251	-	-
Acquisition d'immobilisations, montant net	5 755	-	(5 755)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	11 236 \$	12 581 \$	(24 970) \$	(1 153) \$	(1 632) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario**État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)****Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009**

	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	479 \$	(13 630) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 229	1 466
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(145)	(144)
Amortissement d'autres comptes financiers	14 423	15 665
Variation des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	30 591	21 514
	47 577	24 871
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'autres passifs	-	(19 587)
Encaissement au titre d'autres passifs	68	18 099
Augmentation d'autres actifs financiers	(436)	(727)
Augmentation (diminution) d'autres actifs financiers	35 877	(49 099)
	35 509	(51 314)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(5 755)	(3 692)
	(5 755)	(3 692)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents	77 331	(30 135)
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	19 932	50 067
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	97 263 \$	19 932 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie	2010	2009
Intérêts payés	885 \$	335 \$
Intérêts reçus	1 104 \$	706 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

1) Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OPA ») a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de la l'électricité* (« la Loi »). L'OPA est un organisme indépendant sans but lucratif non imposable. Il n'est pas mandataire de la Couronne et il recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») et de frais transférés aux consommateurs d'électricité par le biais du mécanisme de rajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme;
- procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, des économies d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer le Plan pour le réseau d'électricité intégré pour l'Ontario;
- entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité appropriés, fiables et sûrs en Ontario;
- mener toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de sources et de technologies propres, y compris les sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- établir, à l'échelle du réseau, des buts visant la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- faciliter la gestion de la charge du réseau d'électricité;
- exercer toute activité promouvant l'économie d'énergie et la consommation responsable de l'électricité;
- aider la CEO en matière de stabilisation des tarifs pour certains types de clients;
- recueillir des données sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et sur la fiabilité du Plan pour le réseau d'électricité intégré pour répondre à ces besoins et les mettre à la disposition du public et de la CEO.

La capacité de l'OPA à poursuivre ses activités dépend de ses possibilités d'obtenir le financement nécessaire à l'exercice de ses activités. La qualité du crédit de l'OPA est garantie par ce qui suit :

- la capacité de l'OPA de s'acquitter de ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, étant donné que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIÈRE »), entité solide créée par la province.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

2) Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être déterminés durant un exercice ultérieur ne sont pas constatés comme produits, mais plutôt reportés.

Les redevances perçues par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant la période au cours de laquelle ils sont gagnés.

c) Trésorerie et équivalents

Ce poste comprend les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

2) Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Actif	Durée probable d'utilisation
Mobilier et agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	de 3 à 5 ans
Matériel audiovisuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail, plus prolongation facultative

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations, sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable de l'actif avec le montant estimatif des flux de trésorerie non actualisés que cet actif est censé dégager. Si la valeur comptable dépasse les flux de trésorerie estimatifs, une perte de valeur est constatée, à un montant égal à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. Les actifs devant être cédés seraient présentés séparément dans l'état de la situation financière, à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, déduction faite des frais de vente, selon le montant le moins élevé des deux, et ils ne seraient plus amortis. Les actifs et les passifs d'un groupe sujet devant être cédés et classés comme étant disponibles à la vente seraient présentés séparément dans les rubriques correspondantes de l'état de la situation financière. La constatation d'aucune perte de valeur n'a été jugée nécessaire en 2010.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

2) Principales conventions comptables (suite) :

e) Régime de retraite

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts sont pris en charge par la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

f) Incertitude relative à la mesure

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure touchant l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans l'état de la situation financière, les informations à fournir sur les actifs et sur les passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

**Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)**

Exercice clos le 31 décembre 2010

2) Principales conventions comptables (suite)

g) Normes comptables futures

En décembre 2010, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») ont rendu publiques des normes de comptabilité ayant une incidence sur le référentiel d'information financière des organismes sans but lucratif. Ces normes ont été élaborées par les deux conseils dans le cadre d'un processus de normalisation comptable concerté. Elles sont en vigueur pour les exercices qui seront ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Les organismes sans but lucratif peuvent adopter ces nouvelles normes de façon anticipée.

Conformément aux nouvelles normes de comptabilité du CCSP, les organismes sans but lucratif du secteur public appliqueront les Normes comptables pour le secteur public du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public (« Manuel du secteur public »). Pour faciliter la transition vers les Normes comptables pour le secteur public, le CCSP a incorporé au Manuel du secteur public, en faisant peu de modifications, les normes comptables des anciens chapitres de la série 4400 actuellement utilisée par les organismes sans but lucratif. Ces normes comptables qui visent les organismes sans but lucratif se trouvent dans les chapitres de la série 4200 de la version révisée du Manuel du secteur public.

Les organismes sans but lucratif du secteur public ont le choix d'appliquer les normes du Manuel du secteur public, avec ou sans les normes des chapitres de la série 4200.

L'OPA continue à étudier l'incidence potentielle de cette transition sur ses états financiers.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario**Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)****Exercice clos le 31 décembre 2010****3) Débiteurs**

	2010	2009
Montant à recevoir de la SIERE (note 13)	187 789 \$	173 253 \$
Charges au titre des économies d'énergies	98 059	32 957
Charge du Fonds des projets d'énergie renouvelable	1 126	-
Autres	1 232	320
TVH/TPS à recevoir	917	-
	289 123 \$	206 530 \$

4) Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	3 277 \$	1 218 \$	2 059 \$	1 974 \$
Matériel informatique	4 405	3 075	1 330	2 651
Logiciels	4 623	537	4 086	-
Matériel audiovisuel	229	104	125	148
Système téléphonique	338	195	143	209
Améliorations locatives	5 047	1 554	3 493	2 728
	17 919 \$	6 683 \$	11 236 \$	7 710 \$

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

**Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)**

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs

L'OPA inscrit certains actifs, et reports réglementés résultant de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisant par les soldes de la Grille tarifaire réglementée (la « GTR »), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global.

	2010	2009
Autres actifs financiers	15 689 \$	29 676 \$
Autres passifs financiers	(49 966)	(14 089)

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs financiers (suite) :

Compte de variation de la GTR

Alors que les prix pour les abonnés assujettis à la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour l'année à venir, il est probable qu'il y ait un écart entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée aux abonnés assujettis à la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (le « PHEO ») est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et inscrit un actif financier, étant donné que les fonds déboursés sont recouvrables sur le marché et de ses participants. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et inscrit un passif financier, étant donné que les fonds encaissés seront restitués au marché et à ses participants. L'OPA suit de près les fluctuations du compte de variation de la GTR. Le rabais de l'*Ontario Power Generation* (l'« OPG ») correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques de l'OPG et les produits réels que l'OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

	2010	2009
Apport du rabais de l'OPG	(599 107) \$	(591 671) \$
Variation totale de la GTR avant les intérêts	534 311	562 208
Intérêts gagnés	14 830	15 374
	(49 966) \$	(14 089) \$

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

**Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)**

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs financiers (suite)

Comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants

Les dispositions législatives prévoient que les détaillants d'électricité seront compensés par l'OPA pour les contrats de faible volume et ceux conclus avec des clients désignés avant le gel officiel des prix du 11 novembre 2002. L'OPA et les détaillants qui auront réglé les écarts entre le PHEO et le prix stipulé dans chaque contrat répondent à ces critères. Lorsque le PHEO est supérieur au prix contractuel, l'OPA reçoit les paiements des détaillants et les inscrit à titre de passif financier. Lorsque le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OPA paye les détaillants et inscrit le montant à titre d'actif financier. L'OPA suit de près ces écarts dans les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants.

Le compte de règlement du rabais des détaillants comprend en compte les fonds provenant des incitatifs en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds sont inscrits dans un compte de report distinct, et le règlement aura lieu en même temps que le règlement des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants.

Étant donné que les contrats qui visent les comptes de report lié au règlement des contrats de détaillants sont arrivés à échéance pour la plupart, il est nécessaire de procéder au virement des soldes de ces comptes. Afin de réduire les répercussions sur les abonnés, l'OPA prorogera de trois ans la période de recouvrement des soldes cumulés, soit une période, de 2009 à 2011. L'OPA a commencé à amortir, selon la méthode linéaire, des soldes cumulés en 2009 sur la période de recouvrement de trois ans. L'amortissement s'est élevé à 14 324 \$ en 2010 (14 324 \$ en 2009).

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs financiers (suite)

	2010	2009
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2005	(13 627) \$	(26 201) \$
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2006	18 004	34 616
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2007	12 401	23 843
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2008	45	87
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2009	191	367
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2010	359	-
Compte de report lié au règlement des rabais de détaillants	(1 684)	(3 237)
	15 689 \$	29 475 \$

Compte de report d'approvisionnement du gouvernement

L'OPA rembourse le gouvernement des coûts engagés pour l'approvisionnement en électricité et inscrit ces coûts à titre d'actif financier. Le solde résiduel de 102 \$ des coûts d'achat de l'autorité publique de 2008, a été inclus dans la demande de produits requis de 2010. Le solde de 99 \$ a été recouvré, et amorti en fonction du montant réel en 2010. Par conséquent, le solde surestimé de 102 \$ a été radié. Tout solde ultérieur figurera dans les prochaines demandes. L'OPA a commencé d'amortir selon la méthode linéaire les coûts d'achat de l'autorité publique de 2009, soit une charge de 99 \$ pour 2010 (1 341 \$ en 2009).

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs financiers (suite)

	2010	2009
Coûts d'approvisionnement du gouvernement	- \$	201 \$

Compte d'ajustement global

L'OPA est tenu par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations visées par le compte d'ajustement global.

Les comptes d'ajustement global et de règlements sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour la Réponse à la Demande 2 (la « RD2 »), la Réponse à la Demande 3 (la « RD3 »), le compte des contrats de production hors centrales (le « PHC »), et de la production réglementée des centrales nucléaires (la « production d'énergie nucléaire ») et des centrales hydroélectriques (la « production d'hydroélectricité »). Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion des économies d'énergie et de la demande) qui sont réglés chaque mois par l'OPA de concert avec la SIERE.

Les soldes de la RD3, de la PHC, de la production d'énergie nucléaire et de la production d'hydroélectricité sont compensés dans le compte d'ajustement global, éliminant ainsi le transfert de fonds entre la SIERE et l'OPA. En accord avec ses obligations imposées par la loi, l'OPA enregistre l'effet de ces opérations.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario**Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)****Exercice clos le 31 décembre 2010****5) Autres actifs et passifs financiers (suite)**

Les contrats de production de l'OPA sont estimés tous les mois et le montant réel dû est réglé le mois suivant, ce qui entraîne des écarts temporaires. Les dates de règlements peuvent chevaucher deux mois, laissant ainsi un solde mensuel dans le compte. Ces écarts sont reclassés dans les débiteurs en fin de mois. En définitive, les opérations d'ajustement global se traduisent par un solde nul toutes les fins de mois.

	2010	2009
RD2	12 448 \$	-
RD3	17 536	8 121
PHC	959 670	961 613
Production d'énergie nucléaire	882 214	1 367 679
Production d'hydroélectricité	7 146	183 575
Contrats de l'OPA	1 969 859	1 697 901
Montant de l'ajustement global	(3 848 873)	(4 218 889)
	- \$	-

6) Crédoiteurs et charges à payer

	2010	2009
Règlement des entrepreneurs	(189 002) \$	(171 136) \$
TVH à payer	-	(11 457)
Autres charges à payer	(107 252)	(32 302)
	(296 254) \$	(214 895) \$

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

7) Acomptes sur contrat

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs sélectionnés pour les énergies renouvelables, le Programme de tarifs de rachat garantis et la réponse à la demande. Dans le cas des fournisseurs liés par un contrat visant la construction d'une nouvelle installation d'alimentation en électricité, les acomptes sont plus importants pendant la phase de la construction, pour être ensuite réduits lorsque les installations commencent leurs activités commerciales. Les acomptes liés au Programme de TRG sont soumis à l'OPA en même que la demande, et ils peuvent être remboursés si l'une des conditions suivantes est remplie : a) le fournisseur retire sa demande du Programme; b) le fournisseur obtient un contrat de l'OPA; ou c) la demande du fournisseur est rejetée par l'OPA.

Les acomptes figurent dans le passif à court terme, étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit du fournisseur.

8) Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et de contrats de location-exploitation

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis d'incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 \$ au titre des améliorations locatives. Au 31 décembre 2010, les incitatifs à la location reportés s'élevaient à 691 \$ (836 \$ en 2009).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2010, les charges à payer au titre du loyer étaient de 321 \$ (313 \$ en 2009).

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les coûts de location de matériel informatique sont inclus aux engagements locatifs. Les engagements locatifs du matériel informatique se terminent entre 2012 et 2013. Les paiements annuels minimaux aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit:

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

**Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)**

Exercice clos le 31 décembre 2010

8) Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et de contrats de location-exploitation (suite)

2011	1 687 \$
2012	1 678
2013	1 652
2014	1 650
2015	1 294
	7 961 \$

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

9) Affectation d'origine interne du Fonds d'économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies

L'OPA a créé le Fonds d'économies d'énergie pour venir en aide aux projets promouvant la conservation de l'électricité. Le Fonds de développement des technologies a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et les économies d'énergie. À ce jour, onze fonds ont été mis en place, tels que décrits ci-dessous :

Fonds affectés	Montant passé en charges en 2010	Montant passé en charges avant 2010	Solde en 2010
Fonds d'économies d'énergie 2005	1 100 \$	- \$	263 \$
Fonds d'économies d'énergie 2006	1 500	-	(75)
Fonds d'économies d'énergie 2007	3 000	25	326
Fonds d'économies d'énergie 2008	3 000	941	425
Fonds d'économies d'énergie 2009	3 000	1 242	1 325
Fonds d'économies d'énergie 2010	5 000	131	4 869
Fonds de développement des technologies 2006	1 000	-	513
Fonds de développement des technologies 2007	1 000	18	350
Fonds de développement des technologies 2008	1 500	460	(37)
Fonds de développement des technologies 2009	1 500	509	386
Fonds de développement des technologies 2010	4 500	264	4 236
26 100 \$	3 590 \$	9 929 \$	12 581 \$

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

10) Charges de fonctionnement

	2010	2009
Frais généraux des programmes	4 799 \$	4 970 \$
Locaux	3 447	2 737
Technologies de l'information	1 046	745
Frais de bureau et d'administration	948	967
	10 240 \$	9 419 \$

11) Régime de retraite

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, lequel est un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux de la cotisation patronale est d'environ huit pour cent des salaires. Au 31 décembre 2010, l'OPA a payé ou comptabilisé des charges à payer liées à des cotisations de 1 916 \$ (1 572 \$ en 2009) pour l'exercice.

12) Variation des éléments hors caisse liés au fonctionnement

	2010	2009
Augmentation des débiteurs	(82 593) \$	(133 015) \$
Diminution des frais payés d'avance	43	172
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	81 359	119 100
Augmentation des acomptes sur contrat	31 782	35 257
	30 591 \$	21 514 \$

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

13) Opérations entre apparentés

L'OPA considère la CEO, Hydro One, la SIERE, l'OPG, l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et le ministère de l'Énergie comme étant des apparentés, étant donné les rapports qu'ils entretiennent avec le gouvernement de l'Ontario. L'OPA a effectué les opérations suivantes avec ses apparentés :

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OPA est assujéti à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a ventilé, en 2010, une partie des charges de fonctionnement de la CEO. Le montant total des opérations de l'OPA conclues avec la CEO s'est établi à 1 147 \$ en 2010 (1 083 \$ en 2009).

L'OPA obtient de Hydro One des services en matière d'économies d'énergie et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements au titre des économies d'énergie, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2010, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 31 359 \$ à l'OPA (18 682 \$ en 2009).

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2010, le montant de ces redevances a été de 76 830 \$ (66 015 \$ en 2009). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés et reçus au titre du compte d'ajustement global, de la GTR et des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants au nom de divers intervenants sur le marché (voir la note 5). Au 31 décembre 2010, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 187 789 \$ (173 253 \$ en 2009). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires de consultation de 447 \$ en 2010 (350 \$ en 2009).

L'OPA a un accord avec l'OPG pour des services de consultation et d'aide à la planification. En 2010, ces services ont coûté 0 \$ à l'OPA (13 \$ en 2009).

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

13) Opérations entre apparentés (suite)

L'OPA dispose d'une marge de crédit renouvelable de 975 000 \$, accordée par l'OOF, afin de financer ses charges de fonctionnement et le compte de variation de la GTR. Cette marge de crédit a été renouvelée en 2010 pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2013. Aucun montant n'avait été prélevé de cette marge de crédit au 31 décembre 2010.

Dans sa demande de revenus requis, adressée à la CEO en 2008, l'OPA a été autorisé par la CEO à porter les coûts d'approvisionnement du gouvernement dans un compte de report, devant être réglé avec les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants. Aucun montant n'a été engagé en 2010 (99 \$ en 2009).

14) Éventualités et garanties

Éventualités

a) Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amené à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non dans l'avenir. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou non, et que le montant raisonnable des pertes puisse être estimé, un passif estimatif sera pris en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2010.

b) En octobre 2009, l'OPA a signé avec TransCanada Energy Ltd. un contrat visant à concevoir, à construire et à exploiter une centrale de production d'électricité de 900 mégawatts (MW) à Oakville sur une période de 20 ans. Par suite de l'annulation, en octobre 2010, de ce projet de centrale alimentée au gaz naturel, conformément à la directive du ministère de l'Énergie de l'Ontario, l'OPA pourrait être tenu responsable aux termes du contrat initial. Le montant éventuel du règlement est, à ce jour, indéterminable.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

14) Éventualités et garanties (suite)

c) Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2010, la direction ne dispose d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagé des coûts de modernisation.

Garanties

Aux termes d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, l'OPA est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 \$. Le solde du prêt contracté, pour lequel l'OPA a donné sa garantie, s'élevait à 106 \$ au 31 décembre 2010 et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Le contrat lié à cette garantie prend fin en septembre 2012.

15) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à la juste valeur de ceux-ci, étant donné leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres actifs financiers et des autres passifs financiers n'est pas présentée, car elle n'apporterait aucune information supplémentaire utile du fait qu'elle serait compensée ou difficile à déterminer pour des questions d'ordre pratique.

Rapport annuel 2010 de l'OPA

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

16) Informations à fournir concernant le capital

Étant donné les objectifs clés de l'OPA (voir la note 1), l'OPA planifie de sorte que les produits financent les charges de 2011. Les variations éventuelles sont prises en compte dans la demande de produits requis présentée l'année suivante. Le 2 novembre 2010, l'OPA a soumis à l'approbation de la CEO les charges, les produits requis et les redevances proposées, après autorisation du ministre. Le ministre a autorisé le plan d'affaires de l'OPA le 1^{er} novembre 2010. Au 24 février 2011, la CEO n'avait pas encore autorisé la redevance proposée par l'OPA pour 2011.

17) Gestion des risques financiers

L'OPA est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment les risques de marché, lesquels découlent du risque de crédit et du risque d'illiquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de l'OPA pour gérer ces derniers n'ont pas changé de façon importante comparativement à l'exercice précédent.

(a) Risque de crédit

Par risque de crédit, on entend une situation où l'une des parties d'un instrument financier peut causer une perte financière à l'autre partie si elle ne respecte pas les obligations définies par l'instrument financier. L'OPA est directement exposé au risque de crédit lié aux débiteurs et aux acomptes déposés à la banque à charte. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ces actifs figurant dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2010, les débiteurs ne contenaient aucun élément important en souffrance.

(b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que l'OPA ait de la difficulté à s'acquitter de ses obligations financières. L'OPA gère le risque d'illiquidité en établissant des prévisions de trésorerie pour définir ses besoins de financement. Le risque d'illiquidité est réduit grâce au flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et au maintien des facilités de crédit.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'attention des membres du conseil d'administration
de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

June 2, 2011
Toronto, Canada

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

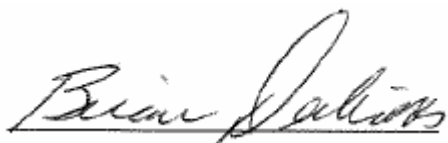
État de la situation financière

Au 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010

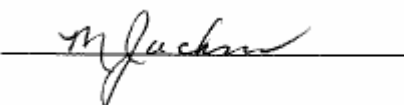
	2011	2010
Actifs financiers		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 998 377 \$	4 249 592 À
Fonds affecté du Conseil (note 3)	4 993 718	4 448 162
Comptes débiteurs (note 4)	925 453	159 124
	8 917 548	8 856 878
Passifs		
Passifs à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 733 289	3 117 098
Revenus reportés	2 124 287	2 150 938
	4 857 576	5 268 036
Actifs financiers nets	4 059 972	3 588 842
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 5)	605 589	387 209
Immobilisations (note 6)	370 265	600 077
	975 854	987 286
Excédent accumulé	5 035 826 \$	4 576 128 À

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



Président



Directrice générale

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010

	2011 Budget (non audité)	2011 Réel	2010 Réel
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base (note 2)	32 825 863 \$	32 875 158 \$	33 048 228 \$
Autres revenus	—	459 698	416 058
	<u>32 825 863</u>	<u>33 334 856</u>	<u>33 464 286</u>
Charges			
Services et frais de location	17 508 284	16 872 258	17 450 364
Salaires	11 918 180	12 036 804	11 276 070
Transport et communication	3 375 280	3 372 364	3 371 976
Fournitures et matériel	662 256	593 732	945 745
	<u>33 464 000</u>	<u>32 875 158</u>	<u>33 044 155</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	638 137	459 698	420 131
Excédent accumulé, au début de l'exercice	4 576 128	4 576 128	4 155 997
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	<u>3 937 991 \$</u>	<u>5 035 826 \$</u>	<u>4 576 128 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de l'évolution de l'actif financier net

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010

	2011 Budget (non audité)	2011 Réel	2010 Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	(638 137) \$	459 698 \$	420 131 \$
Acquisition d'immobilisations	–	(150 666)	(228 222)
Amortissement d'immobilisations	395 641	380 478	404 677
	395 641	229 812	176 455
Acquisition de charges payées d'avance	–	(605 589)	(387 209)
Utilisation de charges payées d'avance	–	387 209	923 700
		2 18 380	1 536 491
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	(242 496)	471 130	1 133 077
Actif financier net, au début de l'exercice	3 588 842	3 588 842	2 455 765
Actif financier net, à la fin de l'exercice	3 346 346	3 059 972	3 588 842

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Entrées nettes (sorties nettes)		
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	459 698 \$	20 131 \$
Amortissement des immobilisations sans effet sur la trésorerie	380 478	404 677
	840 176	824 808
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de fonctionnement		
Comptes débiteurs	(766 329)	879 508
Comptes créditeurs et charges à payer	(383 809)	2 197 210
Revenus reportés	(26 651)	(311 661)
Charges payées d'avance	(218 380)	536 491
	(554 993)	4 126 356
Activités de financement		
Acquisition d'immobilisations	(150 666)	(228 222)
Activités d'investissement		
Additions au fonds affecté du Conseil	(545 556)	(292 165)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 251 215)	3 605 969
Encaisse au début de l'exercice	4 249 592	643 623
Encaisse à la fin de l'exercice	2 998 377 \$	4 249 592 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2011

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif visait à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'enquêtes fondées sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun au public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système de l'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Ces états financiers, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public, tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») et, si pertinentes, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des produits

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers dans l'exercice où le versement est autorisé, que les événements donnant lieu au transfert se sont produits, que les critères de performance ont été remplis et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service a été rendu.

b) Revenus reportés

Certains montants, incluant les paiements de transfert du ministère de l'Éducation, sont reçus conformément à des législations, règlements ou ententes et peuvent être utilisés seulement dans la tenue de certains programmes ou pour l'achèvement de travaux spécifiques. De plus, certains montants reçus sont utilisés pour payer des dépenses pour lesquelles les services afférents n'ont pas encore été rendus, ou sont en surplus des dépenses réellement engagées. Ces montants sont enregistrés comme revenus reportés à la fin de l'exercice.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 années
Mobilier et agencements	5 années

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif peut être non recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office reconnaît une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

d) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

2. Financement par le ministère de l'Éducation

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'année sont moindres que les montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées représente un revenu reporté. Les revenus reportés à l'état des résultats se composent comme suit :

	2011	2010
Versements d'allocation de base brute	32 848 507\$	32 736 567\$
Allocation des revenus reportés	26 651	311 661
Ministère de l'Éducation – Versements d'allocation de base	32 875 158\$	33 048 228\$

3. Fonds affecté du Conseil

Un fonds affecté du Conseil d'administration a été établi à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant de la Banque Royale du Canada. L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la Loi sur l'OQRE, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la Loi sur l'administration financière.

	2011	2010
Solde au début de l'exercice	4 448 162 \$	4 155 997 \$
Affectation d'autres revenus	467 841	251 652
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	77 715	40 513
Solde à la fin de l'exercice	4 993 718 \$	4 448 162 \$

4. Comptes débiteurs

Un paiement de transfert au montant de 620 000 \$ (2010 – néant) à recevoir du ministère de l'Éducation est inclus dans les comptes débiteurs.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

5. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en argent et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées ou absorbées. À la fin de l'exercice, le solde est établi comme suit :

	2011	2010
Charges payées d'avance	105 879\$	123 768\$
Dépôt au Toronto Congress Centre	–	200 000
Charges payées d'avance – détachements	499 710	63 441
	605 589\$	387 209\$

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Valeur comptable nette	2010 Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 852 501 \$	1 528 254 \$	324 247 \$	534 374 \$
Mobilier et agencements	251 191	205 173	46 018	65 703
	2 103 692 \$	1 733 427 \$	370 265 \$	600 077 \$

L'amortissement des immobilisations constaté dans l'exercice est de 380 478 \$ (2010 – 404 677 \$).

7. Engagements

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2012. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les frais de fonctionnement et d'entretien.

Le loyer minimal annuel exigible relatif aux baux de location-exploitation pour le matériel de bureau et les locaux pour 2012 est de 817 000 \$.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

8. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont l'encaisse, le fonds affecté du Conseil, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêts, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

Responsabilités de la direction quant aux états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, et leur responsabilité incombe à la direction. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui reposent sur le discernement de la direction, surtout quand certaines transactions qui ont une incidence sur le présent exercice financier ne peuvent être finalisées avec certitude pour le moment. Les états financiers ont été préparés correctement, en respectant les normes raisonnables d'appréciation de l'importance relative, et ce, en fonction des renseignements disponibles en date du 23 juin 2011.

La direction entretient un système de contrôle interne qui vise à produire une assurance raisonnable quant au fait que les éléments d'actif sont protégés, et au fait que des renseignements financiers dignes de foi sont disponibles en temps voulu. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui rendent possibles une délégation de pouvoir et une séparation des responsabilités appropriées. Le département de Vérification interne évalue de façon indépendante et sur une base périodique l'efficacité de ces contrôles internes, et fait état de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Il examine et approuve les états financiers. Le comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, la Vérification interne et le bureau du Vérificateur général de l'Ontario afin de discuter de la vérification, du contrôle interne, des conventions comptables et de la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du Vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du Vérificateur général consiste à émettre une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui apparaît à la page suivante, donne un aperçu de la portée de sa vérification et de ses opinions.

Pour le compte de la direction :



Lisa de Wilde
Présidente-directrice générale





Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et au ministre de l'Éducation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et le bilan des opérations, l'état des changements de l'avoir et l'état des encaisses pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation de risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 23 juin 2011

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

États financiers

État de la situation financière

en date du 31 mars 2011

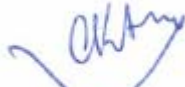
(000 \$)	2011	2010
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	14 913	11 428
Débiteurs (note 4)	1 251	906
Dépenses prépayées	750	942
Inventaires	152	150
	17 066	13 426
Droits de diffusion et coûts de production (note 8)	15 820	17 162
Charges de retraite reportée (note 5)	2 126	1 110
Placements détenus pour le Fonds de renouvellement des immobilisations (note 6)	5 596	5 692
Immobilisations nettes (note 7)	16 857	19 719
Total de l'actif	57 465	57 109
Passifs et avoir		
Passifs à court terme		
Débiteurs et charges à payer	8 966	8 100
Recettes reportées (note 9)	1 756	1 374
	10 722	9 474
Dettes à long terme		
Apports reportés (note 10)	14 501	16 052
Avantages sociaux et futurs (note 5)	9 622	8 873
Obligations liées au déclassement d'actifs (note 7)	937	1 136
	25 060	26 061
Intérêt		
Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production	15 668	16 883
Investi en immobilisations	6 915	8 101
Affecté - Charges de retraite reportées	2 126	1 110
Non affecté	(3 026)	(4 520)
	21 683	21 574
Total du passif et de l'avoir	57 465	57 109

Engagements et éventualités (notes 15 et 18)
Voir les notes afférentes aux États financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Président



Directeur

États financiers

Bilan des opérations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(000 \$)	2011	2010
Recettes		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 11)	43 376	37 640
Centre d'études indépendantes (note 17)	11 040	9 984
Autres recettes générées (note 13)	7 290	7 419
Financement de projets par les gouvernements et par le secteur privé (note 12)	534	1 879
Amortissement des apports reportés (note 10)	2 266	2 633
	64 506	59 555
Dépenses		
Contenu et programmation	25 949	26 260
Services de soutien technique et à la production	12 883	13 452
Centre d'études indépendantes (note 17)	10 113	9 513
Gestion et général	5 652	6 001
Coût d'autres recettes générées (note 13)	2 803	2 454
Amortissement des immobilisations et charges de désactualisation	4 723	5 195
Avantages sociaux et futurs (note 5)	2 274	2 223
	64 397	65 098
Excédent/ (déficit) des recettes sur les dépenses	109	(5 543)

Voir les notes afférentes aux États financiers.

États financiers

État des changements de l'avoir

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(000 \$)	2011					2010
	Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production	Placements dans les immobilisations	Charges de retraite reportées et affectées	Avoir non affecté	Total	Total
Solde, début de l'exercice	16 883	8 101	1 110	(4 520)	21 574	27 117
Excédent/ (déficit) des recettes sur les dépenses	(9 024)	(2 365)	(1 380)	12 878	109	(5 543)
Investi dans des actifs au cours de l'exercice	7 809	1 179	-	(8 988)	-	-
Contributions aux régimes de retraites			2 396	(2 396)	-	-
Solde, fin de l'exercice	15 668	6 915	2 126	(3 026)	21 683	21 574

Voir les notes afférentes aux États financiers.

États financiers

État des encaisses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(000 \$)	2011	2010
Activités de fonctionnement		
Excédent/ (déficit) des recettes sur les dépenses	109	(5 543)
Ajouter/ (déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	4 831	5 134
Charges de désactualisation	(108)	61
Amortissement des apports reportés	(2 266)	(2 633)
Amortissement des droits de diffusion et des coûts de production	9 151	10 163
Charges de retraite	(1 016)	(1 540)
Prestations après retraite	749	633
Gain à la cession des immobilisations	(92)	(36)
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	(345)	(80)
Inventaires	(2)	61
Dépenses prépayées	192	(300)
Recettes reportées	382	310
Débiteurs et charges à payer	866	(1 084)
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	12 451	5 146
Activités de placement et de financement		
Ajouts de droits de diffusion	(7 809)	(9 814)
Ajouts d'immobilisations	(1 971)	(2 556)
Apports reportés de l'exercice actuel	811	1 386
Produits provenant de la cession d'immobilisations	3	40
Encaisse provenant des activités de placement et de financement	(8 966)	(10 944)
Augmentation (diminution) nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	3 485	(5 798)
Encaisse et investissements à court terme, début de l'exercice	11 428	17 226
Encaisse et investissements à court terme, fin de l'exercice	14 913	11 428

Voir les notes afférentes aux États financiers.

États financiers

Notes afférentes aux États financiers

31 mars 2011

1. OFFICE ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'« Office ») est une société de la Couronne provinciale créée au mois de juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Conformément à cette loi, l'Office a pour principale mission de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer, d'exposer ou de traiter les émissions et les documents relevant des domaines de la télédiffusion et de la télécommunication éducative. L'Office est autorisé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à diffuser des émissions de télévision éducatives en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTC et la licence actuelle est en vigueur du 1er septembre 2008 au 31 août 2015.

L'Office est un organisme à but non lucratif enregistré qui est autorisé à remettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province d'Ontario, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les États financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

(b) Inventaires

Le matériel d'entretien et les bandes vidéo sont évalués au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins une réserve pour l'obsolescence.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immobilisations	
Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans

États financiers

(d) Comptabilisation des produits

1. L'Office adopte la méthode du report pour la comptabilisation des subventions et des contributions selon laquelle les subventions et les contributions affectées sont comptabilisées comme recettes pour l'année au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Les subventions et les contributions non affectées sont comptabilisées comme recette au moment où elles sont reçues ou comme débiteur si le montant à recevoir peut être logiquement estimé, et si la collecte est légitimement garantie.
2. Les recettes qui proviennent de subventions et de contributions affectées à l'acquisition de biens immobilisés des immobilisations sont reportées et amorties pendant la même période que celle de l'acquisition des biens immobilisés connexes.
3. Les recettes qui proviennent des licences accordées au matériel d'émission sont comptabilisées à la livraison du matériel.
4. Les dons individuels sont enregistrés selon la comptabilité de caisse. Les contributions de commanditaires privés sont comptabilisées à la signature du contrat, sauf dans le cas de contributions pluriannuelles qui sont comptabilisées au moment.
5. Les recettes provenant des présentations des commanditaires sont comptabilisées lorsqu'elles sont télédiffusées ou diffusées sur le Web.
6. Les frais d'inscription pour les cours offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) sont comptabilisés en tant que recettes au moment de l'inscription. Les frais de scolarité pour des cours et des tests GED (« General Education Development ») sont comptabilisés comme des recettes au moment de l'inscription.

(e) Futurs avantages sociaux des employés

L'Office calcule ses obligations conformément aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, moins réserve des actifs du régime. Les politiques suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et des autres avantages après retraite, à l'aide de la méthode de la répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction.
2. Le coût des prestations au titre des services passés, et tout actif ou obligation temporaire est amorti au cours de la période de service moyenne qui reste aux employés actifs cotisant aux régimes.
3. Les gains (pertes) actuariels sont reconnus dans la mesure où ils surpassent de 10 % des charges de retraite reportées ou la valeur commerciale de l'actif des régimes, le plus élevé de ces deux montants étant retenu. Les sommes reconnues sont amorties sur la période moyenne de service prévue qui reste aux employés actifs cotisant au régime.
4. L'actif du régime de retraite est estimé à la valeur de marché.

États financiers

(f) Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

- Les dépenses au titre des programmes de diffusion d'émissions d'actualité et de promotion du réseau produits par l'Office sont comptabilisées au cours de l'année où elles ont été engagées.
- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, de préachats ou d'acquisition sont constatées au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours des périodes suivantes :
 - Acquisition de la licence d'émission : conditions du contrat
 - Émission produite par l'Office : quatre ans

(g) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office se composent de l'encaisse, d'investissements à court terme, y compris ceux détenus pour le renouvellement d'immobilisations, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer. Selon des principes canadiens de comptabilité généralement acceptés, les instruments financiers sont classés dans une des cinq catégories : titres disponibles à la vente, titres de négociation, titres détenus jusqu'à échéance, prêts et débiteurs ou autres passifs financiers. L'Office classe ses actifs et passifs financiers comme suit :

- L'encaisse et les investissements à court terme, y compris ceux qui sont détenus pour le renouvellement des immobilisations, sont classés comme des titres de négociation et sont mesurés à leur juste valeur. La direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur, parce que les investissements ne sont pas exposés à des risques importants de taux d'intérêt, de liquidités, de crédit ou de change (note 4).
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et des créditeurs et, en raison de leur échéance à court terme, la direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- Les créditeurs et les charges à payer sont classés comme d'autres passifs financiers et, en raison de leur échéance à court terme, la direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

(h) Obligations liées au déclassement d'actifs

L'Office reconnaît un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émission et d'émission-relais de faible puissance (« ERFPP »).

(i) Utilisation des estimations

La présentation des États financiers conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada exige que la direction procède à des estimations et émette des hypothèses. Ces dernières affectent l'actif et le passif ainsi que les renseignements sur les éventualités à la date des États financiers et le montant des recettes et des dépenses pendant la période comptable traitée. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

États financiers

3. MODIFICATIONS DE LA COMPTABILITÉ À VENIR

En décembre 2010, le Conseil d'administration du secteur public a adopté l'amendement concernant les normes de comptabilité du secteur public, encourageant les organismes gouvernementaux à but non lucratif à adopter ces normes de comptabilité qui s'appliquent au secteur public. Les organismes gouvernementaux à but non lucratif peuvent également choisir d'adopter la série 4 200, laquelle consiste en des chapitres spécifiques qui traitent de problèmes rencontrés fréquemment par les organismes à but non lucratif. L'Office, qui répond aux critères actuels d'un organisme gouvernemental à but non lucratif, adoptera pour la première fois les normes de comptabilité du secteur public dans son état financier de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2013. L'Office évalue présentement si elle devrait se conformer aux dispositions de la série 4 200 et elle évalue également les répercussions que cela aura sur ses États financiers.

4. DIVULGATION RELATIVE AU CAPITAL ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Divulgarion relative au capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, l'Office met l'accent sur ses liquidités - encaisse, investissements à court terme et investissements détenus pour le renouvellement des immobilisations. L'Office vise à avoir, au minimum :

- Une encaisse et des investissements à court terme suffisants pour respecter ses obligations dues au cours des 45 prochains jours.
- Des investissements relatifs au renouvellement des immobilisations suffisants pour couvrir les dépenses approuvées du fonds de renouvellement des immobilisations pour l'exercice en cours.

L'Office est d'avis que ces niveaux de liquidités offrent suffisamment de souplesse pour faire face à un climat défavorable inattendu et profiter des occasions qui pourraient se manifester.

Au 31 mars 2011, l'Office avait atteint ces objectifs.

L'Office ne court aucun risque dans le cadre de ses opérations d'investissement. Les politiques et les méthodes concernant l'état des investissements de l'Office pour les soldes de trésorerie stipulent que les fonds ne peuvent qu'être investis dans des valeurs garanties comme étant source de capital et d'intérêt et provenant de toute province canadienne, ou dans des reçus de dépôt, des billets de dépôt, des certificats de dépôt, des acceptations et d'autres instruments semblables approuvés par une banque à charte pour laquelle la *Loi sur les banques* (Canada) s'applique et dont l'évaluation du crédit équivaut à un minimum de DBRS' R-1 (milieu) pour les dettes à court terme et de DBRS' AA pour les créances prioritaires. L'Office n'est pas sujet à des besoins en capitaux imposés de l'extérieur.

Encaisse et investissements à court terme, y compris ceux détenus pour le renouvellement des immobilisations

L'Office n'investit que dans des titres de créances à court terme, de haute classe, en dollars canadiens. Par conséquent, l'Office ne court pas de risque important de taux d'intérêt, de liquidité ou de crédit.

Les investissements à court terme, y compris ceux détenus pour le renouvellement des immobilisations, arrivent à échéance dans les 365 jours, et leur rendement moyen est de 1,2 % (2010 - 0,6 %). L'encaisse en dollars américains a totalisé 280 000 \$ (2010 - 128 000 \$) et à aucun moment de l'exercice elle n'a été assez importante pour exposer l'Office à des risques de change importants. Ces montants ont été convertis en dollars canadiens à un taux de change de 0,945 (2010 - 0,99).

États financiers

Débiteurs

Compte tenu du montant des débiteurs de l'Office et de son expérience passée en matière de paiements, la direction ne croit pas que l'Office s'expose à un risque de crédit important. Les débiteurs sont composés des montants suivants :

(000 \$)	2011	2010
Recettes gagnées du CEI, dons du secteur privé, ventes et licences accordées, locations de tour et frais d'entretien de l'émetteur	363	394
Remboursement de la TVH	544	-
Financement de projets	7	253
Montants nets à recevoir de l'OTÉLFO	25	32
Autres	312	227
	1 251	906

5. FUTURS AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes suivants :

(a) Régimes de retraite agréés :

- Régime de retraite principal - La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime de retraite qui comporte trois éléments, dont un élément non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et salaire des meilleures années; un élément contributif à cotisations déterminées et un élément non contributif à contributions déterminées.
- Régime de retraite de la haute direction - Certains membres de la haute direction participent à ce régime non contributif à prestations déterminées et salaire maximal moyen et des meilleures années.

(b) Régime de retraite complémentaire :

- Certains employés cotisent à ce régime de retraite non agréé et non contributif à prestations déterminées qui finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés par la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale*.

Les prestations versées dans le cadre du plan sont corrigées en fonction de l'inflation, c'est-à-dire en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

(c) Régimes de prestations après retraite :

- L'Office offre des prestations après retraite sur une base de frais partagés pour des services tels que les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées et du régime d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée en date du 1er janvier 2009, et la prochaine est prévue au plus tard pour le 1er janvier 2012.

États financiers

L'information concernant les régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux offerts par l'Office est présentée dans le tableau ci-dessous.

(000 \$)	Régimes de pension agréés :		Régime de retraite complémentaire :		Régime de prestations après retraite :	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Surplus/ (déficit) des régimes au 1er janvier :						
Obligations au titre des prestations constituées	(96 387)	(80 518)	(553)	(325)	(11 161)	(8 976)
Valeur marchande de l'actif du régime	82 571	77 439	-	-	-	-
	(13 816)	(3 079)	(553)	(325)	(11 161)	(8 976)
Solde des sommes non amorties au 1er janvier :						
(Actif)/engagements de transition	(3 189)	(4 023)	-	-	553	691
Coûts des prestations au titre des services passés	398	501	64	89	-	-
(Gains)/pertes actuarielles	18 122	7 117	181	73	942	(615)
Contributions - 1er janvier au 31 mars	611	594	-	-	44	27
Actif/ (engagements) au titre des régimes	2 126	1 110	(308)	(163)	(9 622)	(8 873)
Divulgué dans l'état de la situation financière comme suit :						
Charges de retraite reportées	2 126	1 110	-	-	-	-
Débiteurs et charges à payer	-	-	(308)	(163)	-	-
Futurs avantages sociaux des employés	-	-	-	-	(9 622)	(8 873)
Dépenses de l'exercice :						
Régime de retraite à prestations déterminées	1 380	1 485	137	99	749	633
Régime de retraite à cotisations déterminées*	392	364	8	6	-	-
Paiements par l'Office						
Cotisations au régime de prestation	-	-	-	-	175	107
Contributions au régime de retraite*	2 788	3 389	-	-	-	-
Prestations de préretraite versées	-	-	-	107	-	-
Paiements provenant de tous les régimes au 1er janvier :						
Prestations versées	4 014	3 855	-	-	-	-
Prestations de préretraite versées	1 338	1 841	-	-	-	-
Transferts à l'OTÉLFO	-	7 606	-	-	-	-

États financiers

* En conséquence de l'évaluation actuarielle du 1er janvier 2009, des contributions supplémentaires ont été accordées aux régimes de prestations déterminées. Les contributions totales au régime des employés et au régime des cadres de la partie des prestations définies étaient de 2 396 000 \$ (2010 - 3 025 000 \$). Les contributions totales en liquidités de 392 000 \$ (2010 - 364 000 \$) à la partie des cotisations définies des plans agréés ont été comptabilisées dans les dépenses et affectées aux groupes fonctionnels majeurs.

Les principales hypothèses retenues pour mesurer les obligations au titre des prestations constituées et les charges de retraite sont les suivantes :

	Régimes de pension agréés :		Régime de retraite complémentaire :		Régime de prestation après retraite :	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des obligations au titre des prestations constituées	5,20 %	6,30 %	5,20 %	6,30 %	5,20 %	6,30 %
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des avantages sociaux	6,30 %	7,30 %	6,30 %	7,30 %	6,30 %	7,30 %
Rendement attendu du capital investi	6,50 %	6,50 %	S/O	S/O	S/O	S/O
Indexation des rentes	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	-	-
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	S/O
Augmentation des dépenses en soins de santé	S/O	S/O	S/O	S/O	7,50 %	7,00 %
Augmentation des dépenses en soins dentaires	S/O	S/O	S/O	S/O	4,50 %	4,50 %
Nombre moyen d'années de service restantes	11 à 13	11	11	12	13	11

Le taux de la hausse hypothétique du coût des soins de santé devrait reculer à 5 % d'ici 2016.

Au 1er janvier, l'actif du régime à prestations déterminées était composé de :

Catégorie de l'actif	Pourcentage de la juste valeur marchande de l'actif du régime	
	2011	2010
Titres participatifs	56 %	57 %
Titres de créance	39 %	38 %
Fonds immobiliers	5 %	5 %

États financiers

6. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et qu'il dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques, le cas échéant, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. L'Office peut mettre de côté jusqu'à 2 % du financement reçu à titre de contribution au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles ont été placés en dépôts à court terme et à un taux d'intérêt moyen de 1,1 % (2010 - 0,6 %) durant l'exercice. Les changements dans le fonds sont les suivants :

(000 \$)	2011	2010
Solde, début de l'exercice	5 692	7 757
Financement du projet de passage à la télévision numérique - Ministère de l'Éducation	655	-
Financement du projet de reconstruction de la régie centrale - Ministère de l'Éducation	(268)	(1 360)
Financement du projet de conversion numérique - Ministère de l'Éducation	(538)	(733)
Intérêts créditeurs	55	28
	5 596	5 692

7. IMMOBILISATIONS NETTES ET OBLIGATIONS RELATIVES AU DÉCLASSEMENT D'ACTIFS

Les immobilisations sont les suivantes :

(000 \$)	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	186	-	186	186
Immeubles	4 812	4 026	786	897
Émetteurs	23 966	22 446	1 520	1 555
Matériel de vérification des émetteurs	4 834	4 616	218	325
Matériel technique sur place	29 611	21 248	8 363	9 872
Améliorations locatives	8 436	6 829	1 607	2 624
Matériel informatique	8 250	5 476	2 774	2 714
Mobilier et agencements	1 884	754	1 130	1 235
Matériel de bureau	975	869	106	127
Véhicules	594	427	167	184
	83 548	66 691	16 857	19 719

États financiers

Obligations relatives au déclassement d'actifs

L'Office reconnaît un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émission et d'émission-relais de faible puissance (« ERFP »). Tous les ERFP sont situés sur des emplacements loués et, à cause du fait que ces contrats de location pourraient ne pas être renouvelés, l'Office reconnaîtra les dépenses totales de déclassement à la fin des contrats de location, la plupart d'entre eux se terminant d'ici 2012. Dans la détermination de la juste valeur marchande de ses obligations relatives au déclassement d'actifs, l'Office a un taux d'actualisation des liquidités associés à 5,8 %, comme établi dans le tableau ci-dessous. Le montant total non actualisé des obligations futures estimées est de 992 000 \$ (2010 - 1 272 000 \$).

(000 \$)	2011	2010
Solde à l'ouverture	1 136	1 075
Charges de désactualisation	(108)	61
Désaffectation des ERFP	(91)	-
Solde à la fermeture	937	1 136

8. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et coûts de production sont les suivants :

(000 \$)	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Droits de diffusion et coûts de production	37 783	23 905	13 878	14 899
En cours	1 942	-	1 942	2 263
	39 725	23 905	15 820	17 162

La dépense au titre de l'amortissement pour l'exercice s'élève à 9 151 000 \$ (2010 - 10 163 000 \$) et elle est comprise dans les dépenses des services de contenu et de programmation.

9. RECETTES REPORTÉES

(000 \$)	2011	2010
CEI - Subvention du ministère de l'Éducation et financement de projets par le gouvernement provincial (note 17)	1 099	406
Location et entretien de la tour de transmission	218	255
Revenus de commandites	202	284
Financement de projet par le secteur privé (note 12)	152	338
Autre	85	91
	1 756	1 374

Les dépenses liées aux recettes reportées qui figurent ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2012.

États financiers

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et sont enregistrées en tant que recettes (amortissement des apports reportés) dans l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

(000 \$)	2011	2010
Apports reportés, début de l'exercice	16 052	19 364
Immobilisations financées par une subvention du ministère de l'Éducation		
Financement des projets de reconstruction de la régie centrale et de conversion numérique	572	1 387
Projet de passage à la télévision numérique	239	-
Aide financière reportée à l'année suivante		
Projet de passage à la télévision numérique	655	-
Financement des projets de reconstruction de la régie centrale et de conversion numérique	-	806
Aide financière reportée de l'année précédente	(806)	(2 899)
Intérêts créditeurs	55	27
Amortissement des apports reportés aux revenus	(2 266)	(2 633)
Apports reportés, fin de l'exercice	14 501	16 052

Les subventions pour les projets de conversion numérique et de reconstruction de la régie centrale ont été accordées par le ministère de l'Éducation afin de remplacer les studios et l'équipement de production existants par de l'équipement de technologie numérique. Ces projets ont été terminés en 2011.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a demandé aux stations de télévision locales de certaines régions de cesser de diffuser en analogique et de commencer à diffuser en numérique d'ici le 31 août 2011. En 2011, l'Office a reçu une subvention d'un million de dollars provenant du ministère de l'Éducation afin d'entamer le processus de conversion numérique des émetteurs de TVO qui sont situés à Kitchener, London, Ottawa, Thunder Bay, Toronto, Windsor, Cloyne, Belleville et Chatham.

11. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

(000 \$)	2011	2010
Gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Subvention de base	41 776	36 040
Subvention d'entretien des immobilisations	1 600	1 600
	43 376	37 640

États financiers

12. FINANCEMENT DE PROJETS ACCORDÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR LE SECTEUR PRIVÉ

(000 \$)	2011	2010
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Passage à la télévision numérique	1 000	-
Conversion au numérique	-	600
Aide financière reportée à l'année suivante (note 10)	(655)	-
Apports reportés	(4)	706
	341	1 306
Financement de projets par le secteur privé		
Aide financière reçue au cours de l'exercice	7	497
Aide financière reportée de l'année précédente (note 9)	338	414
Aide financière reportée à l'année suivante (note 9)	(152)	(338)
	193	573
Total du financement de projets accordés par le gouvernement et le secteur privé	534	1 879

13. AUTRES RECETTES GÉNÉRÉES ET COÛTS DES RECETTES GÉNÉRÉES

(000 \$)	2011			2010		
	Recettes	Coût	Recettes nettes	Recettes	Coût	Recettes nettes
Souscription publique et dons du secteur privé	4 873	2 672	2 201	5 180	2 263	2 917
Recettes de l'OTÉLFO (note 18)	68	-	68	70	-	70
Location de la tour et entretien de l'émetteur	1 532	-	1 532	1 430	-	1 430
Intérêts créditeurs et profit ou perte sur change	241	-	241	118	-	118
Vente d'émissions et attributions des droits	314	131	183	278	191	87
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	255	-	255	276	-	276
Cession d'actifs	3	-	3	40	-	40
Autres	4	-	4	27	-	27
	7 290	2 803	4 487	7 419	2 454	4 965

États financiers

14. DÉPENSES

a) Dépenses allouées

L'Office répartit certaines dépenses générales entre les principales activités en tenant compte de ce qui suit :

Coût de l'immeuble - basé sur la surface au sol occupée par l'activité
Coût de poste, d'expédition et d'imprimerie - en fonction de l'utilisation

Les dépenses générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

(000 \$)	2011	2010
Contenu et programmation	1,476	1,438
Services de soutien technique et à la production	787	725
Centre d'études indépendantes	629	622
Gestion et général	618	582
Coût des autres recettes générées	94	90
	3 604	3 457

b) Dépenses par type

L'État des résultats d'exploitation présente les dépenses par activité. Les dépenses par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

(000 \$)	2011	2010
Salaires et traitements	28 260	27 280
Avantages sociaux	5 376	6 827
Avantages sociaux et futurs	2 274	2 223
Licences et autre	8 451	8 419
Installations	4 892	4 744
Transport et communication	2 323	2 531
Autres services	6 893	6 676
Fournitures et équipement	1 205	1 203
Amortissement des immobilisations et charges de désactualisation	4 723	5 195
	64 397	65 098

États financiers

15. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement. Les engagements locatifs futurs sont les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars (000 \$)	Siège social	Autres	Total
2012	1 254	822	2 076
2013	1 323	602	1 925
2014	1 373	375	1 748
2015	1 362	323	1 685
2016	1 307	156	1 463
2017 et après	16 081	93	16 174
	22 700	2 371	25 071

Le bail du siège social expire le 31 août 2027.

16. MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a recours aux services de bénévoles, surtout pour l'aider dans ses activités de souscription. Il reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services offerts, ceux-ci ne figurent pas dans les États financiers.

17. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Conformément à un accord conclu avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Centre d'études indépendantes a été transféré à l'Office en 2002.

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de base ou de se perfectionner. Il offre également un soutien aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes scolaires normaux de jour. Le programme de tests GED (« General Education Development ») est aussi disponible par l'intermédiaire du CEI.

États financiers

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et des recettes générées par le CEI. La partie de la subvention affectée à des projets précis a été reportée jusqu'à ce que les dépenses connexes aient été engagées.

(000 \$)	2011	2010
Source de financement des activités :		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI	6 421	6 421
Projet d'aide au travail d'études à domicile	2 320	1 000
Aide financière reportée de l'année précédente (note 9)	406	105
Aide financière reportée à l'année suivante (note 9)	(1 099)	(406)
Subvention et financement de projets constatés du CEI	8 048	7 120
Recettes générées par le CEI	2 992	2 864
Total des subventions et du financement de projets du CEI, et des revenus générés par le CEI	11 040	9 984
Dépenses de l'exercice :		
Salaires et avantages sociaux	7 293	6 919
Transport et communication	602	727
Services	1 095	744
Dépenses générales affectées (note 14)	629	622
Licences	293	358
Fournitures, équipement et autres	201	143
Dépenses totales du CEI	10 113	9 513
Contribution du CEI aux coûts indirects	927	471

Les dépenses directes liées à l'aide financière reportée au prochain exercice ont été prévues au budget de l'exercice financier 2012.

18. ÉVENTUALITÉS

On entend par passif éventuel des réclamations juridiques ayant pu être faites par ou contre l'Office, et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que toute réclamation juridique faite contre l'Office ait des effets significatifs et dommageables sur ses résultats et elle estime que, pour le moment, aucune provision pour les pertes n'est nécessaire. Aucun montant n'a été constaté dans les comptes pour des réclamations faites par l'Office. On tiendra compte des règlements au moment où ils auront lieu.

États financiers

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

L'Office est une société de la Couronne de la province de l'Ontario et constitue donc une partie apparentée à d'autres organismes sur lesquels la province exerce un contrôle ou une influence notable. Durant l'exercice 2011, l'Office a généré des revenus des services d'entretien de l'émetteur et a encaissé des remboursements de dépenses de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO). En plus de ses transactions avec l'OTÉLFO, l'Office a bénéficié de revenus de commandites de ministères et d'organismes provinciaux et de revenus des commissions scolaires de l'Ontario pour les frais de cours et les ventes de matériel didactique du centre des études indépendantes (CEI). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

Les revenus provenant de parties apparentés, en dehors des subventions, sont les suivants pour l'exercice :

(000 \$)	2011	2010
Commissions scolaires	1 099	1 007
Ministères provinciaux	124	402
OTÉLFO	68	70
Autres	165	20
	1 456	1 499

De plus, l'OTÉLFO a remboursé 73 000 \$ (2010 - 84 000 \$) à l'Office pour les télécommunications par satellite, les services public et autres frais. Les sommes à recevoir de l'OTÉLFO en date du 31 mars 2011 totalisaient 25 000 \$ (2010 - 32 000 \$).

**Office des télécommunications
éducatives de langue française de
l'Ontario (OTÉLFO)**

Rapport de la direction

Les états financiers de L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) sont la responsabilité de la direction et ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants établis à partir des meilleures estimations de la direction, fondées sur un jugement prudent. Le choix des principes et des méthodes comptables incombe à la direction.

L'office maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière et la sauvegarde des éléments d'actif.

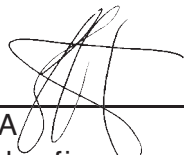
La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires de l'office de façon conforme aux exigences des lois pertinentes et des normes et principes financiers reconnus ainsi que de maintenir des normes de conduite convenables dans ses activités.

Le conseil d'administration exerce son rôle de surveillance des états financiers et des autres informations financières par l'entremise de son comité de vérification composé exclusivement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de l'office.

Les fonctions de ce comité sont d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration, d'examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité de l'information et tout autre point relatif à la comptabilité et aux finances de l'office. Pour ce faire, le comité de vérification rencontre périodiquement les auditeurs indépendants, avec ou sans la direction de l'organisme, afin d'examiner leur plan d'audit respectif et de discuter des résultats de leurs travaux. Il incombe à ce comité de recommander la nomination ou le renouvellement du mandat des auditeurs indépendants.



Glenn O'Farrell
Président et Chef de la direction



Johanne Joly, CMA
Directrice principale - finances et contrôles

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2011



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Téléphone : 613 236-2211
Télécopieur : 613 236-6104
www.rcgt.com

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requèrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de ses activités et des ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 24 juin 2011

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Apports		
Subventions de fonctionnement (note 13)	16 965 000	15 956 946
Corporatifs et gouvernementaux (note 14)	6 428 140	5 107 343
Autres produits (note 15)	3 626 269	3 057 830
Amortissement des apports reportés - droits de diffusion (note 11)	1 411 287	973 344
Amortissement des apports reportés - immobilisations (note 12)	2 717 264	2 634 393
	<u>31 147 960</u>	<u>27 729 856</u>
CHARGES		
Programmation et émissions	18 087 555	15 474 087
Production et technologie	6 566 831	5 355 894
Administration	2 700 289	2 955 277
Amortissement des immobilisations	2 843 279	2 743 793
Avantages sociaux futurs (note 8)	700 430	617 500
Radiation d'immobilisations		106 510
	<u>30 898 384</u>	<u>27 253 061</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>249 576</u>	<u>476 795</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)**

Évolution des actifs nets
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011		2010		
	Investis en immobilisations	Investis en droits de diffusion	Affectés - fonds de pension	Affectés à l'interne - Fondation TVOntario	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	387 924	9 846 973	126 600	1 519 008	12 496 562
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(126 015)	(4 949 270)	(700 430)		249 576
Acquisitions nettes d'immobilisations	(41 115)			41 115	
Investissement net en droits de diffusion		4 126 174		(4 126 174)	
Gratification de retraite			786 330	(786 330)	
Affectation - fonds de pension (note 6)			249 576	(249 576)	
SOLDE À LA FIN	220 794	9 023 877	462 076	1 519 008	12 746 138
					12 496 562

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	249 576	476 795
Éléments hors caisse		
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 3)	3 116 883	(488 557)
Radiation d'immobilisations		106 510
Charges d'avantages sociaux futurs	48 300	85 700
Amortissement des immobilisations	2 843 279	2 743 793
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(2 717 264)	(2 634 393)
Amortissement des apports reportés - droits de diffusion	(1 411 287)	(973 344)
Amortissement des droits de diffusion	6 360 557	5 724 202
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>8 490 044</u>	<u>5 040 706</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 137 338)	(1 175 904)
Acquisitions de droits de diffusion	(6 465 909)	(7 074 240)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(7 603 247)</u>	<u>(8 250 144)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Fonds de transition		500 000
Subvention programmation	3 419 000	2 000 000
Subvention de capital	1 150 000	30 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>4 569 000</u>	<u>2 530 000</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5 455 797	(679 438)
Encaisse au début	6 498 506	7 177 944
Encaisse à la fin	<u>11 954 303</u>	<u>6 498 506</u>
ENCAISSE REPRÉSENTÉE PAR		
Encaisse non affectée	5 016 261	2 379 587
Encaisse affectée (note 6)	6 938 042	4 118 919
	<u>11 954 303</u>	<u>6 498 506</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Bilan

au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	5 016 261	2 379 587
Débiteurs (note 5)	4 445 723	3 292 330
Frais payés d'avance	184 195	251 813
	<u>9 646 179</u>	<u>5 923 730</u>
Encaisse affectée (note 6)	6 938 042	4 118 919
Droits de diffusion (note 7)	12 955 106	12 849 754
Actif au titre de prestations de retraite (note 8)	212 500	126 600
Immobilisations (note 9)	13 649 231	15 355 172
	<u>43 401 058</u>	<u>38 374 175</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	5 844 371	3 079 407
Apports reportés	2 853 460	1 415 766
	<u>8 697 831</u>	<u>4 495 173</u>
Passif au titre de prestations constituées (note 8)	1 101 700	967 500
Apports reportés - droits de diffusion (note 11)	5 667 494	3 659 781
Apports reportés - immobilisations (note 12)	15 187 895	16 755 159
	<u>30 654 920</u>	<u>25 877 613</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	220 794	387 924
Investis en droits de diffusion	9 023 877	9 846 973
Affectés au fonds de pension	462 076	126 600
Affectés à l'interne - Fondation TVOntario	1 519 008	1 519 008
Non affectés	1 520 383	616 057
	<u>12 746 138</u>	<u>12 496 562</u>
	<u>43 401 058</u>	<u>38 374 175</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Présidente du Conseil


Vice-Président du Conseil
et Président du Comité de Vérification

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2011

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'OFFICE

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est une agence provinciale de la Couronne créée le 1er avril 2007 selon un Décret. L'OTÉLFO est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de charité, et à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu. Les principaux objectifs de l'organisme sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'office doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'office pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

L'office a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux placements détenus jusqu'à leur échéance augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et est évaluée à la juste valeur.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Amortissements des actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Émetteurs	17 ans
Équipement de contrôle des émetteurs	7 ans
Système technique	7 ans
Système informatique	5 ans
Ameublement et équipement	15 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail de 10 ans

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2011

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Les productions courantes et promotionnelles engendrées par l'office sont constatées à titre de charges lorsqu'elles sont engagées.

Toutes les autres productions engendrées par l'office et les productions sous contrat de co-production, de préachat et d'acquisition sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'office a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 11 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 15 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2011

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'office constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'office aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'office est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement sera comptabilisé dans l'exercice alors en cours.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Débiteurs	(1 153 393)	(1 429 203)
Frais payés d'avance	67 618	44 933
Créditeurs	2 764 964	(265 491)
Apports reportés	1 437 694	1 161 204
	<u>3 116 883</u>	<u>(488 557)</u>

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Amortissement des droits de diffusion	6 360 557	5 724 202
Perte de change	6 288	22 454

5 - DÉBITEURS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Gouvernements	2 404 669	2 545 290
Abonnements	421 350	268 264
Taxes à la consommation	943 422	
Autres	676 282	478 776
	<u>4 445 723</u>	<u>3 292 330</u>

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2011

6 - ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Encaisse réservée aux fins du renouvellement des immobilisations (a)	1 759 458	1 759 458
Encaisse réservée aux avantages sociaux futurs (b)	849 576	
Encaisse affectée - Fondation TVOntario (c)	1 519 008	1 519 008
Encaisse affectée à l'achat de sous-titrage	360 000	
Encaisse affectée à l'achat de droits de diffusion	2 000 000	812 000
Encaisse affectée à l'achat d'immobilisations		28 453
Encaisse affectée à l'achat des services de formation	300 000	
Encaisse affectée à la transition	150 000	
	<u>6 938 042</u>	<u>4 118 919</u>

(a) Une portion des apports reçus annuellement peuvent être attribués au renouvellement des immobilisations techniques de l'office pour assurer le suivi et la mise à jour avec des changements technologiques.

(b) Au cours de l'exercice, l'office a pris la décision d'affecter le surplus de l'exercice en cours à des contributions additionnelles au fonds de pension. Ces contributions seront versées au cours de l'exercice 2011 - 2012.

(c) Au cours de l'exercice 2008-2009, l'office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la fondation TVOntario, reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.

7 - DROITS DE DIFFUSION

	<u>2011</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$
Droits de diffusion et productions complétées	30 251 062	20 109 943	10 141 119
Productions en cours	2 813 987		2 813 987
	<u>33 065 049</u>	<u>20 109 943</u>	<u>12 955 106</u>
	<u>2010</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$
Droits de diffusion et productions complétées	22 821 993	13 749 386	9 072 607
Productions en cours	3 777 147		3 777 147
	<u>26 599 140</u>	<u>13 749 386</u>	<u>12 849 754</u>

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2011

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participe la plupart des employés de l'OTÉLFO comporte deux volets. Le premier volet est un volet à prestations déterminées entièrement financé par l'OTÉLFO en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est un volet à cotisations déterminées dont les cotisations sont versées par l'OTÉLFO et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations déterminées, totalisent 736 800 \$ (830 300 \$ en 2010).

Régimes à prestations déterminées

L'office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 mars 2010 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 mars 2013.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	2011	
	<u>Régime de retraite</u>	<u>Autres régimes</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	8 427 900	999 200
Juste valeur des actifs des régimes	<u>8 364 700</u>	
Situation de capitalisation - déficit	(63 200)	(999 200)
(Gain actuariel net non amorti) perte actuarielle nette non amortie	<u>275 700</u>	<u>(102 500)</u>
Actif (passif) au titre des prestations constituées	<u><u>212 500</u></u>	<u><u>(1 101 700)</u></u>

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2011

**8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES
EMPLOYÉS (suite)**

	2010	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	7 063 600	1 018 500
Juste valeur des actifs des régimes	7 449 900	
Situation de capitalisation - excédent (déficit) (Gain actuariel net non amorti) perte actuarielle nette non amortie	386 300	(1 018 500)
	(259 700)	51 000
Actif (passif) au titre des prestations constituées	126 600	(967 500)

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2011	2010
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	61	62
Titres de créances	34	36
Autres	5	2
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2011	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	494 700	146 200
Prestations versées	325 900	12 500

	2010	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	491 000	133 100
Prestations versées	117 900	6 600

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2011

**8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES
EMPLOYÉS (suite)**

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2011	
	<u>Régime de retraite</u>	<u>Autres régimes</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,00	6,00
Taux de croissance de la rémunération	3,50	4,00
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	6,50	6,50
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75	
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00
		2010
	<u>Régime de retraite</u>	<u>Autres régimes</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,50	6,50
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	7,25	7,25
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75	
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2011	2010
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	8,76%	J, €Ã
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,5%	4,5%
Année où le taux devrait se stabiliser	2030	2030

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 242 100 \$ (291 900 \$ en 2010).

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2011

9 - IMMOBILISATIONS

	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Émetteurs	118 714	118 714	
Équipement de contrôle des émetteurs	910 683	816 801	93 882
Système technique	10 218 036	3 827 805	6 390 231
Système informatique	5 029 619	2 468 027	2 561 592
Ameublement et équipement	1 100 437	197 361	903 076
Améliorations locatives	5 044 773	1 344 323	3 700 450
	<u>22 422 262</u>	<u>8 773 031</u>	<u>13 649 231</u>
			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Émetteurs	118 714	118 714	
Équipement de contrôle des émetteurs	910 683	798 477	112 206
Système technique	9 621 251	2 429 552	7 191 699
Système informatique	4 528 478	1 616 577	2 911 901
Ameublement et équipement	1 092 297	124 469	967 828
Améliorations locatives	5 013 501	841 963	4 171 538
	<u>21 284 924</u>	<u>5 929 752</u>	<u>15 355 172</u>

10 - CRÉDITEURS

	2011	2010
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 210 305	2 378 064
Salaires et avantages sociaux courus	634 066	573 242
Autres		128 101
	<u>5 844 371</u>	<u>3 079 407</u>

11 - APPORTS REPORTÉS - DROITS DE DIFFUSION

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	3 659 781	1 523 500
Ajouter :		
Projets reliés aux émissions à diffuser	1 419 000	1 299 625
Subvention - programmation (note 13)	2 000 000	1 810 000
Moins :		
Amortissement	1 411 287	973 344
Solde à la fin	<u>5 667 494</u>	<u>3 659 781</u>

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2011

12 - APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Solde au début	16 755 159	18 881 498
Ajouter :		
Fonds reportés au cours de l'exercice (note 13)	1 150 000	508 054
Moins :		
Amortissement	<u>2 717 264</u>	<u>2 634 393</u>
Solde à la fin	<u><u>15 187 895</u></u>	<u><u>16 755 159</u></u>

13 - APPORTS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Provincial		
Ministère de l'Éducation		
- Subvention de base	16 200 000	15 900 000
- Subvention - programmation	2 000 000	2 000 000
- Fonds de transition	300 000	500 000
- Subvention de capital	1 000 000	30 000
- Signal HD	765 000	
- Avantages sociaux futurs	600 000	
- Formation	300 000	
- Sous-titrage	360 000	
Moins :		
Apports reportés - droits de diffusion (note 11)	(2 000 000)	(1 965 000)
Apports reportés - immobilisations (note 12)	(1 150 000)	(508 054)
Apports reportés - avantages sociaux futurs	(600 000)	
Apports reportés - formation	(300 000)	
Apports reportés - transition	(150 000)	
Apports reportés - sous-titrage	(360 000)	
	<u><u>16 965 000</u></u>	<u><u>15 956 946</u></u>

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2011

14 - APPORTS - CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Projets provinciaux		
Ministère de l'Éducation		
- Littératie, Numératie	231 920	232 938
- Sous-titrage		200 000
- Transition		722 924
Financements de projets	2 593 856	
Fonds reportés de l'exercice précédent	1 802 260	2 858 741
Fonds reportés de l'exercice	<u>(1 439 337)</u>	<u>(1 802 260)</u>
	<u>3 188 699</u>	<u>2 212 343</u>
Projets fédéraux		
Formation	497 772	
Programme des langues officielles	<u>2 605 000</u>	<u>2 605 000</u>
	<u>3 102 772</u>	<u>2 605 000</u>
Projets corporatifs		
Financement reçu au cours de l'exercice	140 792	290 000
Fonds reportés de l'exercice	<u>(4 123)</u>	
	<u>136 669</u>	<u>290 000</u>
	<u>6 428 140</u>	<u>5 107 343</u>

15 - AUTRES PRODUITS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Abonnements de distribution du signal	3 085 366	2 937 523
Vente de produits	26 305	26 157
Sous-location	80 668	77 830
Revenus d'intérêts	115 668	16 320
Règlement de litige et autre	<u>318 262</u>	
	<u>3 626 269</u>	<u>3 057 830</u>

16 - OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires des actuaires ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) Notes complémentaires

au 31 mars 2011

17 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction

L'office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'office est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La valeur comptable au bilan de l'encaisse et des débiteurs de l'office après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'office est exposé.

L'office est exposé à un risque de concentration, puisque son encaisse est détenue auprès d'une seule institution financière.

Risque de change

L'office est exposé au risque de change en raison de l'encaisse et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2011, l'encaisse libellée en dollars américains totalise 110 753 \$ USD (107 630 \$ CAD) (60 105 \$ USD et 59 138 \$ CAD en 2010) et les débiteurs libellés en dollars américains totalisent néant \$ USD (100 000 \$ USD et 98 464 \$ CAD en 2010).

L'office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

18 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'office sont les suivants :

- préserver la capacité de l'office à poursuivre ses activités et;
- rencontrer ses obligations financières.

L'office gère son capital principalement par le biais de la recherche de subventions auprès des gouvernements provinciaux et fédéral et par l'affectation de ses actifs nets à des fins spécifiques.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'office peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

**Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2011

19 - ENGAGEMENTS

L'office s'est engagé, d'après un contrat de location-exploitation échéant en août 2017, à verser une somme totale de 7 667 410 \$ pour la location d'espace de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 124 698 \$ en 2012, 1 177 268 \$ en 2013, 1 214 818 \$ en 2014, 1 214 818 \$ en 2015 et 1 214 818 \$ en 2016. Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de cinq ans dont l'office pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois. L'office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant en 2014, à verser une somme mensuelle de 104 167 \$ pour des services de communications. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 1 250 000 \$ en 2012 et 2013 et à 937 500 \$ en 2014.

Au 31 mars 2011, l'office s'était engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion au montant de 2 791 356 \$ en 2012 et 238 616 \$ en 2013.

2\$ - ÉVENTUALITÉS

La société fait l'objet d'une poursuite pour un montant d'environ 1 750 000 \$ en regard de droits d'auteur. Puisque la réclamation n'est pas connue en droit, il est impossible d'estimer l'issue de cette réclamation et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

L'office fait également l'objet d'un grief avec un ex-employé pour un montant indéterminé. La direction est d'avis que cette réclamation est non fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

2%- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Office ontarien de financement

Responsabilité de la présentation des états financiers

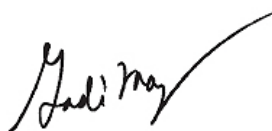
Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 17 juin 2011.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état du bénéfice net et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2011

Office ontarien de financement

Bilan

Au 31 mars 2011

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3 916 \$	2 156 \$
Intérêts à recevoir – SOAM (note 2)	1 819	2 029
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 8)	1 913	1 674
Montant dû par la province de l'Ontario	1 669	1 763
Partie à court terme des prêts non remboursés	29 630	5 156
Total de l'actif à court terme	38 947	12 778
Immobilisations (note 3)	2 377	3 053
Prêts non remboursés (note 2)	44 235	73 865
Total de l'actif	85 559 \$	89 696 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	1 647 \$	1 722 \$
Intérêts à payer – SOAM (note 2)	1 819	2 029
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 274	1 254
Partie à court terme de la dette à long terme	29 630	5 156
Total du passif à court terme	34 370	10 161
Dette à long terme (note 2)	44 235	73 865
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	2 400	3 094
Bénéfices non répartis	4 554	2 576
Total du passif et des bénéfices non répartis	85 559 \$	89 696 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration



Peter Wallace
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Office ontarien de financement

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
REVENUS		
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 5)	19 995 \$	19 714 \$
Produit d'intérêts (note 2)	9 252	8 996
Total des revenus	29 247	28 710
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	18 503	18 160
Intérêts de la dette à long terme (note 2)	7 263	7 593
Frais administratifs et généraux	5 466	5 416
Amortissement des immobilisations (note 4)	1 110	1 016
Total partiel	32 342	32 185
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 8)	(5 073)	(4 877)
Total des charges	27 269	27 308
Bénéfice net	1 978	1 402
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2 576	1 174
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 554 \$	2 576 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 978 \$	1 402 \$
Redressement de l'amortissement des immobilisations	1 110	1 016
Augmentation du montant dû par les organismes et les apparentés	(239)	(183)
Diminution du montant dû par la province (sans les comptes créditeurs)	19	18
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	20	(28)
Augmentation / (diminution) du produit comptabilisé d'avance	(694)	245
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 194	2 470
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(434)	(1 279)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(434)	(1 279)
Augmentation de l'encaisse	1 760	1 191
Encaisse au début de l'exercice	2 156	965
Encaisse à la fin de l'exercice	3 916 \$	2 156 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Présentation de la dette nette : Aucun état des variations de la dette nette n'est présenté puisque ces renseignements sont vraiment apparents dans les autres états financiers.

Encaisse : L'encaisse comprend les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à un an. Ils sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande actuelle.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. DETTE À LONG TERME ET INTÉRÊTS CONNEXES

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Les échéances et les taux d'intérêts moyens des prêts en cours et de l'encours de la dette sont établis ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt moyen (%)
2012	29 630	9,97
2013	44 235	9,22
Montant total à payer	73 865 \$	9,58
Moins partie à court terme	29 630	
	44 235 \$	

L'intérêt à payer au RPC, qui se chiffre à 1,8 million de dollars (2,0 millions de dollars en 2010), est égal à l'intérêt à recevoir des municipalités et des conseils scolaires.

Le produit d'intérêts de 9,3 millions de dollars (9,0 millions de dollars en 2010) est égal à la charge d'intérêts de 7,3 millions de dollars (7,6 millions de dollars en 2010) au titre des emprunts obtenus auprès du RPC, plus l'écart de 2,0 millions de dollars (1,4 million de dollars en 2010) entre les taux d'intérêt exigés sur les prêts aux apparentés comme l'explique la note 6, plus l'intérêt couru sur le solde de trésorerie.

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Amortissement		VCN	VCN
	Coûts	cumulé	31 mars 2011	31 mars 2010
Meubles et matériel	1 051 \$	601 \$	450 \$	632 \$
Matériel informatique	11 193	10 208	985	1 364
Améliorations locatives	1 720	778	942	1 057
Total	13 964 \$	11 587 \$	2 377 \$	3 053 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti au compte d'exploitation sur trois ans.

(en milliers de dollars)

	Incitatif à la		Total
	Immobilisations	location	
Solde au début de l'exercice	3 053 \$	41 \$	3 094 \$
Dépenses en immobilisations	434	–	434
Amortissement	(1 110)	(18)	(1 128)
Solde à la fin de l'exercice	2 377 \$	23 \$	2 400 \$

L'amortissement de 1,1 million de dollars au titre des produits comptabilisés d'avance des immobilisations est inclus dans le recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario dans l'État du bénéfice net et des bénéfices non répartis, alors que l'amortissement de 18 000 \$ au titre de l'incitatif à la location comptabilisé d'avance est déduit des charges administratives et générales.

5. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette et des placements qui s'élevaient respectivement à 236,3 milliards de dollars et 30,9 milliards de dollars au 31 mars 2011, y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2011 se chiffrait à 20 millions de dollars (19,7 millions de dollars en mars 2010).

6. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2037. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial, qui tiendrait compte du risque relatif associé au prêt.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets à ordre sont par la suite convertis en emprunts à terme fixe et les conditions de remboursement sont établies. Au 31 mars 2011, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débiteures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 72,9 millions de dollars (53,4 millions de dollars en 2010).

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et le gouvernement du Canada (secteur automobile).

(en milliers de dollars)

	31 mars 2011	31 mars 2010
Centre Centennial des sciences et de la technologie	3 000 \$	3 500 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	81 967	70 677
Corporation de la Ville de Windsor	17 184	18 386
Gouvernement du Canada – Secteur automobile	1 086 074	1 451 359
Infrastructure Ontario	123 000	100 000
Commission des parcs du Niagara	6 271	6 500
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	149 515	187 840
Commission de transport Ontario Northland	27 241	30 646
Office de l'électricité de l'Ontario	30 059	90 000
Musée royal de l'Ontario	42 200	48 840
Conseils scolaires	4 029 781	2 622 292
Total	5 596 292 \$	4 630 040 \$

Prêts accordés à des organismes publics

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 3 millions de dollars (3,5 millions de dollars en 2010) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 82 millions de dollars (71 millions de dollars en 2010) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations éconergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,36 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2011 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 17,2 millions de dollars (18,4 millions de dollars en 2010).

La province a avancé une somme totale de 4 577 millions de dollars en 2009 (et reçu 196 millions de dollars en billets à intérêt particulier) pour contribuer à fournir des fonds au secteur automobile canadien. En juillet 2009, des prêts totalisant 3 187 millions de dollars ont été transformés en titres de participation et, à la fin de mars 2011, des prêts de 134 millions de dollars en 2010 et 365 millions de dollars en 2011 ont été remboursés, réduisant le solde en cours à 1 086 millions de dollars (1 451 millions de dollars en 2010) portant intérêt à des taux variant entre 5 et 7 pour cent.

Après la fin de l'exercice, un prêt de 561 millions de dollars a été remboursé, laissant un montant de 525 millions de dollars en prêts impayés, dont 455 millions de dollars arrivaient à échéance le 29 juin 2009 et 70 millions de dollars, le 10 juillet 2010. De plus amples renseignements concernant les prêts arrivés à échéance seront communiqués.

Infrastructure Ontario a obtenu des facilités de crédit renouvelables sur 10 ans d'une valeur maximale de 200 millions de dollars. Infrastructure Ontario a emprunté 123 millions de dollars (100 millions de dollars en 2010) à des taux d'intérêts se situant entre 1,98 et 4,00 pour cent.

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, a emprunté 6,3 millions de dollars (6,5 millions de dollars en 2010) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt amorti sur 17 ans portant intérêt au taux de 5,07 pour cent et arrivant à échéance en avril 2027.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 150 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 1,41 et 3,22 pour cent.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de la CTON se compose de prêts et de deux marges de crédit d'exploitation totalisant 27,2 millions de dollars (30,6 millions de dollars en 2010). Les prêts de 14,9 millions de dollars arrivent à échéance entre 2014 et 2031 et portent intérêt à des taux se situant entre 4,9 et 6,29 pour cent. Les marges de crédit d'exploitation de 12,3 millions de dollars portent intérêt à des taux variant entre 1,01 et 1,36 pour cent.

L'Office de l'électricité de l'Ontario a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Les facilités de crédit arrivent à échéance le 31 décembre 2013. Il a emprunté un montant total de 30 millions de dollars (90 millions de dollars en 2010) portant intérêt au taux de 1,21 pour cent.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM) a emprunté 42,2 millions de dollars (48,8 millions de dollars en 2010) comprenant 33,2 millions de dollars à des taux fixes se situant entre 5,04 et 5,12 pour cent et 9 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 1,36 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2016.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2011, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 4 030 millions de dollars (2 622 millions de dollars en 2010). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 3,59 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2031 et 2036.

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

Le Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a obtenu des facilités de crédit non renouvelables de 22 millions de dollars arrivant à échéance le 31 juillet 2012 pour financer l'édifice Student Commons au campus de Woodroffe. Le collège n'a pas utilisé ces facilités de crédit.

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 250 millions de dollars arrivant à échéance le 31 octobre 2013 pour lui permettre de faire face à des difficultés systémiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 97 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2024. La SOAD n'a pas utilisé ces facilités de crédit.

7. GESTION DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics, y compris les services de gestion des placements décrits ci-dessous, en contrepartie de droits qui se sont élevés à 305 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (183 000 \$ en 2010). Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 3,1 milliards de dollars au 31 mars 2011 (3,1 milliards de dollars en 2010).

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société immobilière de l'Ontario
Infrastructure Ontario	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Fondation Trillium de l'Ontario
Société ontarienne de financement de la croissance	Fonds de garantie des prestations de retraite
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	

8. GESTION DE LA DETTE AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes et aux apparentés indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 27,1 milliards de dollars.

Infrastructure Ontario

L'OOF offre des services et des conseils financiers à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette de 3,1 milliards de dollars, y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

Le total des coûts recouverts et de l'encours, au 31 mars 2011, est indiqué ci-après :

<i>(en milliers de dollars)</i>		
	31 mars 2011	31 mars 2010
Coûts recouverts :		
Organismes :		
SFIEO	3 693 \$	3 621 \$
Infrastructure Ontario	1 075	1 073
Autre (note 7)	305	183
Total	5 073 \$	4 877 \$
Comptes débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	923 \$	905 \$
Infrastructure Ontario	270	268
Autre (note 7)	81	81
Apparentés – Intérêts (note 6)	639	420
Total	1 913 \$	1 674 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

10. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2011, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts à terme émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2010-2011.

ORNGE

Les états financiers de Ornge au 31 mars 2011 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

140 Allstate Parkway, Suite 210
Markham, ON L3R 5Y8
Tel: 905 948-1872 • Fax: 905 948-8011
Toll Free: 1 866 392-5446
www.centrallhin.on.ca

Central LHIN

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 31 mai 2011

L'intégrité et l'objectivité des états financiers et des notes afférentes incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre en date du 31 mars 2011 de même que les états des résultats financiers, les variations de la dette nette et les flux monétaires actualisés pour l'exercice terminé à cette date.

La direction a préparé les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Pour s'acquitter de ses responsabilités et reconnaissant les limites inhérentes à tous les systèmes, la direction a élaboré et tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre sont protégés et que les livres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de passer en revue les états financiers par le truchement de son comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour discuter des résultats des vérifications et des questions se rapportant à l'information financière. Les vérificateurs externes ont plein accès au comité de vérification, en présence et en l'absence de la direction. Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a approuvé les états financiers.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 ont été vérifiés et communiqués par Deloitte & Touche LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



July 11, 2011

Kim Baker
Directrice générale



Karin Dschankilic
Directeur principal, Rendement, contrats et affectations



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLSS au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte + Touche s.r.l

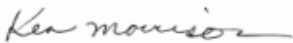
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2011


Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	774 718	659 837
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	5 048 235	3 103 069
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	-	3 643
Débiteurs	25 974	66 633
	5 848 927	3 833 182
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	490 967	679 922
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	5 048 235	3 103 069
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 3)	349 029	381
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	2 152	-
Produits reportés	-	54 042
Apports de capital reportés (note 5)	203 312	205 188
	6 093 695	4 042 602
Engagements (note 6)		
Dette nette	(244 768)	(209 420)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	41 456	4 232
Immobilisations (note 7)	203 312	205 188
	244 768	209 420
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil


_____, administrateur


_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 663 394 018	1 760 411 514	1 671 803 309
Activités du RLISS	4 344 422	4 288 477	4 270 119
Financement du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10a)	100 000	100 000	100 000
Financement de la stratégie Vieillir chez soi (note 10b)	-	-	300 000
Initiative autochtone (note 10c)	10 000	127	30 000
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study) (note 10d)	-	-	215 000
Chef de service des urgences (note 10e)	75 000	54 000	75 000
Stratégie sur le diabète (note 10f)	-	-	25 000
Services en français (note 10g)	54 042	40 631	11 958
Services de santé en français (note 10h)	-	18 459	-
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	-	72 750	-
Financement reçu de cyberSanté Ontario (note 10j)	600 000	294 090	600 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	231 116	123 021	194 528
	1 668 808 598	1 765 403 069	1 677 624 914
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 663 394 018	1 760 411 514	1 671 803 309
Exploitation			
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 344 422	4 288 477	4 270 119
Financement d'Urgences – ANS (note 10a)	100 000	100 000	100 000
Financement de la stratégie Vieillir chez soi (note 10b)	-	-	300 000
Initiative autochtone (note 10c)	10 000	127	30 000
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study) (note 10d)	-	-	215 000
Chef de service des urgences (note 10e)	75 000	54 000	75 000
Stratégie sur le diabète (note 10f)	-	-	25 000
Services en français (note 10g)	54 042	40 631	11 958
Services de santé en français (note 10h)	-	18 459	-
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	-	72 750	-
Services de cybersanté (note 10j)	600 000	294 090	600 000
Amortissement des immobilisations	231 116	123 021	194 528
	1 668 808 598	1 765 403 069	1 677 624 914
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Budget (non audité) (note 8)	2011	2010
		\$	\$
Surplus de l'exercice			
Acquisition d'immobilisations	85 000	121 145	73 922
Amortissement des immobilisations	(231 116)	(123 021)	(194 527)
Variation des autres actifs non financiers	-	37 224	4 232
Diminution de la dette nette	(146 116)	35 348	(116 373)
Dette nette au début	209 420	209 420	325 793
Dette nette à la fin	63 304	244 768	209 420

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(123 021)	(194 527)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	123 021	194 527
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation (diminution) du montant à recevoir du Ministère	(1 945 166)	2 878 050
Diminution des débiteurs	40 659	31 837
(Diminution) des créditeurs et charges à payer	(188 955)	(3 132)
Augmentation du montant à verser au Ministère	348 648	381
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	1 945 166	(2 878 050)
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	2 152	(24 792)
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	3 643	-
(Diminution) augmentation des produits reportés	(54 042)	54 042
(Augmentation) des charges payées d'avance	(37 224)	(4 232)
	114 881	54 104
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(121 145)	(73 922)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	121 145	73 922
Augmentation nette de la trésorerie	114 881	54 104
Trésorerie au début	659 837	605 733
Trésorerie à la fin	774 718	659 837

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé ont été imputés aux états financiers du RLISS. Au cours des différents exercices, les versements aux fournisseurs de services de santé autorisés par le RLISS sont comptabilisés dans les états financiers de celui-ci à titre de produits provenant du Ministère et de charges au titre des paiements de transfert au RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits et les charges sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits ou aux charges surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés ou engagés et peuvent être déterminés. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Les états financiers reflètent les arrangements budgétaires approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver de paiements excédant le budget consenti par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilité, le RLISS est dépendant, sur le plan économique, du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les fournisseurs de services de santé et le RLISS, incluant les modifications apportées en cours d'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert d'argent directement aux fournisseurs de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert sont versées directement par le Ministère et ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère en vertu duquel le fournisseur de services de santé est directement responsable auprès du Ministère.

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et lorsque tous les critères d'admissibilité sont respectés, exception faite des transferts se traduisant par une obligation et la comptabilisation d'un passif.

Les paiements de transfert versés par le Ministère sont reçus conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisés aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis.

Apports de capital reportés

Les sommes reçues et utilisées pour financer l'achat d'immobilisations sont constatées à titre d'apport de capital reporté et amorties à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la charge d'amortissement relative aux immobilisations connexes.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, qui comprend le prix d'acquisition de l'actif, ainsi que d'autres coûts d'acquisition comme ceux liés à la conception, à la construction et aux taxes. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique et développement	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Les produits sont uniquement comptabilisés lorsque des dépenses admissibles ont été engagées. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le financement remboursable au Ministère s'établit comme suit :

	2011	2010
	Financement reçu	Produits comptabilisés
	Montant remboursable	Montant remboursable
	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 760 411 514	1 760 411 514
Activités du RLISS	4 411 498	4 411 498
Financement des programmes spéciaux	929 086	580 057
	1 765 752 098	1 765 403 069
		-
		-
		1 977
		349 029
		(1 596)
		349 029
		381

4. Opérations entre apparentés

En vertu du protocole d'entente entre les RLISS et le Ministère, les RLISS doivent centraliser et partager les services juridiques, les services d'audit, les services de ressources humaines, les services de gestion et de développement des infrastructures de GI et de TI et les services de gestion des données enregistrées. Les RLISS ont par conséquent fondé le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »), une division du RLISS de Toronto-Centre. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée en partie) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR).

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée en partie) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du Ministère (à verser au Ministère).

Au cours de l'exercice, le RLISS a effectué des paiements totalisant 409 523 \$ au BSPR et à la CRLISS (375 000 \$ en 2010).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	205 188	325 793
Apports de capital au cours de l'exercice	121 145	73 922
Amortissement pour l'exercice	(123 021)	(194 527)
Solde à la fin	203 312	205 188

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation comme suit :

	Locaux pour bureaux	Matériel	Total
	\$	\$	\$
2012	163 569	7 633	171 202
2013	244 135	7 633	251 768
2014	260 891	7 633	268 524
2015	277 983	-	277 983
2016 et par la suite	320 137	-	320 137

Le RLISS conclut également des ententes de responsabilité avec les fournisseurs de soins de santé, qui comprennent des objectifs de financement planifiés. Le financement réel fourni par le RLISS est conditionnel à la réception du financement du Ministère.

7. Immobilisations

	2011		2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	323 386	224 398	98 988	78 744
Matériel informatique	124 229	69 655	54 574	61 261
Améliorations locatives	556 518	506 768	49 750	65 183
	1 004 133	800 821	203 312	205 188

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été présentés à l'état des résultats afin de respecter les exigences de communication d'information du CCSP et ils reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010. Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario.

	\$
Budget total du RLISS	1 668 808 598
Moins : budget des fournisseurs de services de santé a)	(1 663 394 018)
Budget d'exploitation du RLISS b)	5 414 580

a) Budget des fournisseurs de services de santé

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 663 394 018
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	97 017 496
	1 760 411 514

Le budget total par secteur se détaille comme suit :

Gestion d'hôpitaux	1 106 535 927
Centres de soins de longue durée	296 523 547
Centres d'accès aux soins communautaires	214 073 634
Services de soutien communautaires	69 137 969
Centres de soins de santé communautaires	7 666 837
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	66 473 600
Budget total	1 760 411 514

b) Budget d'exploitation du RLISS

	\$
Budget initial présenté à l'état des résultats	5 414 580
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés	(85 000)
Budget à la fin	5 329 580

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a approuvé des paiements de transfert totalisant 1 760 411 514 \$ (1 671 803 309 \$ en 2010) aux secteurs suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 106 535 927	1 051 901 703
Centres de soins de longue durée	296 523 547	281 643 069
Centres d'accès aux soins communautaires	214 073 634	203 474 565
Services de soutien communautaires	69 137 969	65 335 469
Centres de soins de santé communautaires	7 666 837	7 105 587
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	66 473 600	62 342 916
	1 760 411 514	1 671 803 309

10. a) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010) relativement au projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	97 646	85 431
Hébergement et administration	895	11 005
Fournitures et autres	1 459	3 564
	100 000	100 000

b) Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de néant (300 000 \$ en 2010) relativement à la stratégie Vieillir chez soi.

c) Initiative autochtone

Le RLISS a reçu un financement net de 7 000 \$ (30 000 \$ en 2010) relativement à l'initiative autochtone. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	-	28 526
Hébergement et administration	74	-
Fournitures et autres	53	1 474
	127	30 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. (suite)**d) Projet d'étude du Vaughan Hospital**

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de néant (215 000 \$ en 2010) relativement au projet d'étude du Vaughan Hospital.

e) Projet de chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010) relativement au projet de chef de service des urgences. Les charges liées au projet de chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	-	15 000
Services-conseils	54 000	60 000
	54 000	75 000

f) Stratégie sur le diabète

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de néant (25 000 \$ en 2010) relativement à l'expansion des services de soutien de la stratégie sur le diabète.

g) Services en français

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 52 589 \$ en 2010 relativement aux activités d'engagement auprès de la communauté francophone. Une tranche de 11 958 \$ sur ce montant a déjà été engagée au cours de l'exercice 2010, tandis que la tranche restante sera engagée au cours de l'exercice 2011. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Relations publiques	39 680	9 473
Hébergement et administration	951	
Services-conseils	-	2 485
	40 631	11 958

h) Services de santé en français

Le RLISS a reçu un financement de 31 455 \$ (néant en 2010) afin de financer l'implantation de services de santé en français. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	17 695	-
Hébergement et administration	764	-
	18 459	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. (suite)**i) Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS**

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 75 000 \$ (néant en 2010) relativement au projet de chef des soins aux malades en phase critique. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	72 750	-
	72 750	-

j) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 600 000 \$ (600 000 \$ en 2010) de CyberSanté Ontario relativement aux projets de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	272 591	484 929
Services-conseils	-	55 761
Hébergement et administration	17 172	52 950
Fournitures et autres	4 327	6 360
	294 090	600 000

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 159 718	2 967 561
Charges locatives	242 485	196 643
Services partagés	409 523	375 000
Relations publiques	104 408	63 984
Services-conseils	53 798	224 282
Fournitures	43 871	56 601
Charges du Conseil (se reporter à la note ci-après)	142 069	190 032
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	37 939	49 925
Autres	94 666	146 091
	4 288 477	4 270 119

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. (suite)

Les charges du Conseil incluses aux charges d'exploitation générales ci-dessus comprennent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du Conseil comme suit :

	Budget 2011	2011	2010
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	48 000	41 725	47 775
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	79 000	47 445	78 750
Frais de gouvernance et de déplacement	63 700	52 899	63 507
	190 700	142 069	190 032

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 23 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2011 a totalisé 243 135 \$ (228 911 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime était terminée au 31 décembre 2010. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

**Central East LHIN
RLISS du Centre-Est**

Harwood Plaza
314 Harwood Avenue South,
Suite 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Tel : 905 427-5497
Fax : 905 427-9659
Toll Free : 1 866 804-5446
www.centraleasthin.on.ca

Harwood Plaza
314, avenue Harwood Sud
Bureau 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Téléphone : 905 427-5497
Sans frais : 1 866 804-5446
Télécopieur : 905 427-9659
www.centraleasthin.on.ca

Le 2 mai 2011

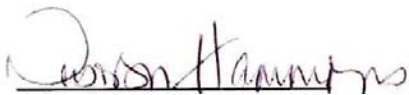
Responsabilité de la direction relativement aux états financiers, le 31 mars 2011

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Deborah Hammons,
Chef de la direction



Marco Aguila,
Gestionnaire, services de corporation



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte + Touche s.r.l." in a cursive script.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 mai 2011

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 008 629	536 038
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	13 911 183	1 533 500
Débiteurs	37 840	1 192 464
	14 957 652	3 262 002
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	531 482	1 423 365
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	13 911 183	1 533 500
Montant à verser au Ministère (note 3b)	541 295	354 269
Apports de capital reportés (note 5)	315 287	369 310
	15 299 247	3 680 444
Engagements (note 6)		
Dette nette	(341 595)	(418 442)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	26 308	49 132
Immobilisations (note 7)	315 287	369 310
	341 595	418 442
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil


_____, administrateur


_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
Budget (non audité) (note 8) \$	Montant réel \$	Montant réel \$
Produits		
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)		
1 947 201 383	2 042 808 997	1 923 766 995
Activités du RLISS		
4 772 730	4 659 791	4 452 752
Chef de service des urgences (note 10a)		
75 000	75 000	75 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10b)		
100 000	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10c)		
20 000	20 000	20 000
Services de cybersanté (note 10d)		
632 000	632 000	1 885 000
Soins aux malades en phase critique (note 10e)		
75 000	75 000	-
Services de santé en français (note 10f)		
110 000	170 116	113 584
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10g)		
-	47 202	3 798
Programme de gestion personnelle (note 10h)		
-	-	35 000
Stratégie sur le diabète (note 10i)		
-	-	20 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)		
-	166 962	260 893
1 952 986 113	2 048 755 068	1 930 733 022
Charges		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)		
1 947 201 383	2 042 808 997	1 923 766 995
Frais généraux et administratifs (note 11)		
4 772 730	4 748 677	4 664 979
Chef de service des urgences (note 10a)		
75 000	69 290	75 000
Urgences – ANS (note 10b)		
100 000	96 714	100 000
Planification autochtone (note 10c)		
20 000	-	20 000
Services de cybersanté (note 10d)		
632 000	356 450	1 707 447
Soins aux malades en phase critique (note 10e)		
75 000	72 000	-
Services de santé en français (note 10f)		
110 000	51 665	13 584
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10g)		
-	9 980	3 798
Programme de gestion personnelle (note 10h)		
-	-	35 000
Stratégie sur le diabète (note 10i)		
-	-	20 000
Priorité aux résidents		
-	-	900
1 952 986 113	2 048 213 773	1 930 407 703
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère		
-	541 295	325 319
Financement remboursable au Ministère (note 3a)		
-	(541 295)	(325 319)
Surplus de l'exercice		
-	-	-
Surplus accumulé au début		
-	-	-
Surplus accumulé à la fin		
-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Budget (non audité) (note 8)	2011 \$	2010 \$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(112 939)	(249 478)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	166 962	260 893
Variation des autres actifs non financiers	-	22 824	(37 803)
Augmentation de la dette nette		76 847	(26 388)
Dette nette au début	-	(418 442)	(392 054)
Dette nette à la fin	-	(341 595)	(418 442)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	166 962	260 893
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(166 962)	(260 893)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	(12 377 683)	(48 200)
Diminution (augmentation) des débiteurs	1 154 624	(1 186 277)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(891 883)	193 068
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	12 377 683	48 200
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	187 026	325 319
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	22 824	(37 803)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	-	(7 546)
	472 591	(713 239)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(112 939)	(249 478)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	112 939	249 478
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	472 591	(713 239)
Trésorerie au début	536 038	1 249 277
Trésorerie à la fin	1 008 629	536 038

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS du Centre-Est, qui comprend des régions rurales et urbaines, est le sixième plus grand RLISS en Ontario en termes de territoire (16 673 km²). Présent dans des villes densément peuplées, dans des banlieues, dans des régions rurales agricoles, dans des régions de chalets et dans des régions plus éloignées, le RLISS du Centre-Est s'étend du parc Victoria au parc Algonquin. La population de nos zones de planification est riche en différentes valeurs communautaires, origines ethniques, langues et caractéristiques socio-démographiques.

Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente liée au rendement des RLISS (l'« entente liée au rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente liée au rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2011	2010
	Produits	Charges	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 042 808 997	2 042 808 997	-	-
Activités du RLISS	4 826 753	4 748 677	78 076	48 666
Stratégie Vieillir chez soi			-	-
Urgences – ANS	100 000	96 714	3 286	-
Chef de service des urgences	75 000	69 290	5 710	-
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	-
Services de cybersanté	632 000	356 450	275 550	177 553
Planification autochtone	20 000	-	20 000	-
Services de santé en français	170 116	51 665	118 451	100 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	47 202	9 980	37 222	-
Priorité aux résidents			-	(900)
	2 048 755 069	2 048 213 773	541 295	325 319

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	354 269	28 950
Recouvrement auprès du Ministère au cours de l'exercice	(354 269)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	541 295	325 319
Montant à verser au Ministère à la fin	541 295	354 269

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2011

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	369 310	380 725
Apports de capital au cours de l'exercice	112 939	249 478
Amortissement pour l'exercice	(166 962)	(260 893)
Solde à la fin	315 287	369 310

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location jusqu'à 2016 s'établissent comme suit :

	\$
2012	238 373
2013	236 537
2014	232 949
2015	228 331
2016	133 193
	1 069 382

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2012	2 008 452 427
2013	2 008 379 827

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Valeur comptable nette	2010 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	452 180	370 494	81 686	100 032
Matériel informatique	258 765	190 628	68 137	46 310
Développement Web	36 100	36 100	-	-
Améliorations locatives	668 028	502 564	165 464	222 968
	1 415 073	1 099 786	315 287	369 310

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2009. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 2 042 808 997 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 947 201 383
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	95 607 614
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	2 042 808 997

Le budget d'exploitation total révisé de 5 784 730 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 772 730
Financement additionnel reçu relativement à des initiatives non récurrentes :	
Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences	75 000
Soins aux malades en phase critique	75 000
Services de cybersanté	632 000
Planification autochtone	20 000
Services de santé en français	110 000
Budget total	5 784 730

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 2 042 808 997 \$ (1 923 766 995 \$ en 2010) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2011 :

	2011	2010
	\$	\$
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure	3 271 065	-
Gestion d'hôpitaux	1 206 183 380	1 124 792 403
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	286 275	294 975
Centres de soins de longue durée	387 840 154	368 756 047
Centres d'accès aux soins communautaires	217 505 556	208 746 653
Services de soutien communautaires	29 881 514	28 341 071
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	13 675 055	13 024 039
Centres de soins de santé communautaires	19 816 160	20 015 681
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	54 169 878	52 902 577
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	108 726 800	105 624 200
Lésion cérébrale acquise	1 428 560	1 245 349
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	24 600	24 000
	2 042 808 997	1 923 766 995

10. a) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	69 290	63 866
Autres	-	11 134
	69 290	75 000

b) Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 96 714 \$ en salaires et charges sociales (91 983 \$ en 2010) et un montant de néant en autres charges (8 017 \$ en 2010).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. (suite)**c) Planification autochtone**

Le RLISS a reçu un financement de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2010) relativement au projet de planification autochtone. Les charges liées au projet de planification autochtone engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de néant en honoraires de services-conseils (néant en 2010) et un montant de néant en autres charges (20 000 \$ en 2010).

d) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 632 000 \$ (1 885 000 \$ en 2010) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	19 301	1 192 071
Salaires et charges sociales	308 718	261 421
Réunions	-	65 673
Fournitures et autres	28 431	188 282
	356 450	1 707 447

e) Soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (néant en 2010) relativement au projet de soins aux malades en phase critique. Les charges liées au projet de soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 72 000 \$ en honoraires de services-conseils (néant en 2010).

f) Services de santé en français

Le RLISS a reçu un financement de 170 116 \$ (113 584 \$ en 2010) relativement au projet de services de santé en français. Les charges liées au projet de services de santé en français engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 51 665 \$ en salaires et charges sociales (13 584 \$ en 2010).

g) Financement du Fonds de transition pour la santé des Autochtones

Le RLISS a reçu un financement de 47 202 \$ (3 798 \$ en 2010) relativement au projet de financement du Fonds de transition pour la santé des Autochtones. Les charges liées au projet de financement du Fonds de transition pour la santé des Autochtones engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 9 980 \$ en charges de réunions (3 798 \$ en 2010).

h) Gestion personnelle

Le RLISS a reçu un financement de néant (35 000 \$ en 2010) relativement au projet de gestion personnelle. Les charges liées au projet de gestion personnelle engagées au cours de l'exercice se sont établies à néant (35 000 \$ en 2010).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. (suite)**i) Stratégie sur le diabète**

Le RLISS a reçu un financement de néant (20 000 \$ en 2010) relativement à la stratégie sur le diabète. Les charges liées à la stratégie sur le diabète engagées au cours de l'exercice se sont établies à néant (20 000 \$ en 2010).

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 328 839	3 212 777
Charges locatives	382 055	212 745
Amortissement	166 962	260 893
Services partagés	409 495	378 919
Activités communautaires	73 075	153 588
Services-conseils	71 891	113 457
Fournitures	106 584	118 424
Charges des membres du Conseil	120 625	107 901
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	1 670	3 154
Autres	87 481	103 121
	4 748 677	4 664 979

Les frais généraux et administratifs incluent les indemnités quotidiennes et les charges liées au Conseil suivantes :

	Budget 2011	2011	2010
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	50 000	41 300	50 750
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	100 000	58 947	50 279
Charge historique au titre de l'Agence du revenu du Canada	-	(12 729)	(30 463)
Frais de gouvernance et de déplacement	70 000	33 106	37 335
Charges totales	220 000	120 625	107 901

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 28 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2011 a totalisé 258 290 \$ (251 562 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été modifiés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Central West LHIN

8 Nelson Street West, Suite 300
Brampton, ON L6X 4J2
Tel: 905 455-1281 • Fax: 905 455-0427
Toll Free: 1 866 370-5446
www.centralwestlhin.on.ca

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (RLISS du Centre-Ouest)

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

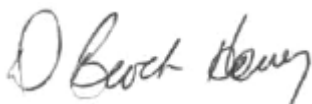
Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. a été engagée par le conseil d'administration pour précéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.



Mimi Lowi-Young,
Directrice générale



Brock Hovey
Directrice principale - Rendement, contrats et répartition

15 Jun 2011



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte + Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 mai 2011

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	977 784	932 648
Débiteurs		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») – fournisseurs de soins de santé	857 535	1 701 807
Ministère – autres	-	113 501
Autres	95 258	16 800
	1 930 577	2 764 756
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	461 931	900 812
Montant à verser au Ministère (note 3b)	641 291	178 786
Montant à verser aux fournisseurs de soins de santé	857 535	1 701 807
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	8 469	1 316
Apports de capital reportés (note 5)	188 537	85 021
	2 157 763	2 867 742
Engagements (note 6)		
Dette nette	(227 186)	(102 986)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	38 649	17 965
Immobilisations (note 7)	188 537	85 021
	227 186	102 986
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



, administrateur



, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Budget (non audité) (note 8) \$	2011 Montant réel \$	2010 Montant réel \$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9a)	733 300 111	759 377 113	727 403 702
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé (note 9b)	-	1 020 195	1 074 261
Activités du RLISS	4 465 150	4 234 790	4 336 828
Services de cybersanté (note 10a)	-	600 000	600 000
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté (note 10b)	-	175 000	20 000
Portail médecins/patients de cybersanté (note 10b)	-	-	30 000
Cybersanté et la protection des renseignements personnels (note 10b)	-	157 000	25 000
Communications cybersanté (note 10b)	-	-	3 500
Supervision du développement en matière de cybersanté (note 10b)	-	50 000	-
Services de santé en français (note 10c)	-	64 762	160 400
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	-	100 000	100 000
Chef de service des urgences (note 10e)	-	75 000	65 000
Soins de santé aux Autochtones (note 10f)	7 500	7 500	7 250
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10g)	-	-	51 000
Gestion personnelle du diabète (note 10h)	-	-	35 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	-	75 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	63 622	157 559
	737 772 761	765 999 982	734 069 500
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9a)	733 300 111	759 377 113	727 403 702
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé – Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé (note 9b)	-	1 020 195	1 074 261
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 465 150	4 173 327	4 527 733
Services de cybersanté (note 10a)	-	394 063	600 000
Portail médecins/patients de cybersanté (note 10b)	-	45 448	-
Cybersanté et la protection des renseignements personnels (note 10b)	-	34 122	-
Services de santé en français (note 10c)	-	64 762	132 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	-	100 000	100 000
Chef de service des urgences (note 10e)	-	70 161	64 444
Soins de santé aux Autochtones (note 10f)	7 500	7 500	1 056
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10g)	-	-	51 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	-	72 000	-
	737 772 761	765 358 691	733 954 196
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	641 291	115 304
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(641 291)	(115 304)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(167 138)	(57 895)
Amortissement des immobilisations	63 622	157 557
Variation des autres actifs non financiers	(20 684)	(16 137)
Augmentation (diminution) de la dette nette	(124 200)	83 525
Dette nette au début	(102 986)	(186 511)
Dette nette à la fin	(227 186)	(102 986)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(63 622)	(157 557)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	63 622	157 557
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs – Ministère	957 773	(1 230 108)
Augmentation du montant à verser au Ministère	462 505	115 304
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de soins de santé	(844 272)	1 116 607
Augmentation des débiteurs – autres	(78 458)	(16 800)
Augmentation des charges payées d'avance	(20 684)	(16 137)
Diminution des créditeurs	(438 881)	(83 092)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	7 153	(14 784)
	45 136	(129 010)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(167 138)	(57 895)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	167 138	57 895
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	45 136	(129 010)
Trésorerie au début	932 648	1 061 658
Trésorerie à la fin	977 784	932 648

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente liée au rendement des RLISS (l'« entente liée au rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente liée au rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2011	Surplus de 2010
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	759 377 113	759 377 113	-	-
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure	1 020 195	1 020 195	-	-
Activités du RLISS (note 11)	4 234 790	4 109 705	125 085	(33 346)
Apports de capital (note 11)	63 622	63 622	-	-
Services de cybersanté (note 10a)	600 000	394 063	205 937	-
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté (note 10b)	175 000	-	175 000	20 000
Portail médecins/patients de cybersanté (note 10b)	-	45 448	(45 448)	30 000
Cybersanté et la protection des renseignements personnels (note 10b)	157 000	34 122	122 878	25 000
Communications cybersanté (note 10b)	-	-	-	3 500
Supervision du développement en matière de cybersanté (note 10b)	50 000	-	50 000	-
Services de santé en français (note 10c)	64 762	64 762	-	28 400
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	100 000	100 000	-	-
Chef de service des urgences (note 10e)	75 000	70 161	4 839	556
Soins de santé aux Autochtones (note 10f)	7 500	7 500	-	6 194
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10g)	-	-	-	-
Gestion personnelle du diabète (note 10h)	-	-	-	35 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	75 000	72 000	3 000	-
	765 999 982	765 358 691	641 291	115 304

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	178 786	63 482
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice précédent	(169 882)	-
Ajustements aux initiatives et aux activités des exercices précédents	(8 904)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	641 291	115 304
Montant à verser au Ministère à la fin	641 291	178 786

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	85 021	184 683
Apports de capital au cours de l'exercice	167 138	57 895
Amortissement pour l'exercice	(63 622)	(157 557)
Solde à la fin	188 537	85 021

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et venant à échéance en 2015. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	227 615
2013	225 779
2014	220 835
2015	92 014

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2010. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité en vigueur pour l'exercice 2011 s'établissent comme suit :

	\$
2012	747 378 850
2013	747 378 850

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

7. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	284 229	239 819	44 410	51 650
Matériel informatique	34 426	34 426	-	4 317
Améliorations locatives	696 788	552 661	144 127	29 054
	1 015 443	826 906	188 537	85 021

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget final au 30 juin 2010. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 760 505 320 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	733 300 111
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	27 205 209
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	760 505 320

L'écart de 1 128 207 \$ entre le budget final de **760 505 320 \$** et les charges réelles de **759 377 113 \$** se rapporte aux retards imprévus dans la mise en œuvre des nouvelles initiatives.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2011

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget total au titre des fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé de 1 020 195 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial au titre des fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	-
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	1 020 195
Budget total au titre des fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	1 020 195

Le budget d'exploitation total, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 400 050
Financement de stabilisation	65 100
Financement des soins de santé aux Autochtones	7 500
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	
Bureau de gestion de projet des services de cybersanté	600 000
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté	175 000
Supervision du développement en matière de cybersanté	50 000
Cybersanté et la protection des renseignements personnels	157 000
Services de santé en français	110 000
Surplus lié aux services de santé en français remis au Ministère	(45 238)
Chef de la performance du projet	
Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Montant traité au titre des apports de capital au cours de l'exercice	(167 138)
Budget total	5 602 274

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. a) Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2011 :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	482 506 910	465 785 181
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	99 450	99 450
Centres de soins de longue durée	140 517 555	136 059 183
Centres d'accès aux soins communautaires	81 483 492	77 593 209
Services de soutien communautaires	8 788 645	6 668 770
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 445 343	4 854 656
Centres de soins de santé communautaires	7 241 947	5 695 761
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	33 293 771	30 647 492
	759 377 113	727 403 702

b) Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé

Le RLISS a autorisé l'affectation d'un financement de 1 020 195 \$ (1 074 261 \$ en 2010) afin de soutenir les projets de réaménagement de l'infrastructure des hôpitaux publics nécessitant des investissements mineurs.

10. a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 600 000 \$ (600 000 \$ en 2010) relativement au soutien des projets de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	395 846	322 496
Frais de déplacement du personnel	1 784	422
Frais de communication	2 178	1 652
Frais liés au recrutement	-	2 500
Projet local lié à la préparation des fournisseurs de services de santé	50 806	-
Services-conseils	61 540	197 297
Matériel informatique	-	20 062
Logiciels	-	52 982
Fournitures de bureau	-	1 328
Formation du personnel	6 482	549
Frais liés aux réunions	427	712
Fonds remboursés au titre du projet Meditech de William Osler	(125 000)	-
	394 063	600 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2011

10. (suite)

b) Projets de services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 382 000 \$ (78 500 \$ en 2010) relativement aux initiatives technologiques précises présentées ci-après. Des charges de 34 122 \$ liées aux services-conseils ont été engagées au titre du projet Cybersanté et la protection des renseignements personnels, tandis que des salaires et charges sociales de 45 448 \$ ont été engagés aux fins du projet Portail médecins/patients de cybersanté. Les produits au titre du projet Portail médecins/patients de cybersanté ont toutefois été reçus par le RLISS de Mississauga Halton. Le RLISS du Centre-Ouest a assuré la supervision du projet, et, par conséquent, des coûts afférents.

			2011	2010
	Produits	Charges	Surplus (déficit)	
	\$	\$	\$	\$
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté	175 000	-	175 000	20 000
Supervision du développement en matière de cybersanté	50 000	-	50 000	-
Portail médecins/patients de cybersanté	-	45 448	(45 448)	30 000
Cybersanté et la protection des renseignements personnels	157 000	34 122	122 878	25 000
Communications cybersanté	-	-	-	3 500
	382 000	79 570	302 430	78 500

c) Services de santé en français

Le RLISS a reçu un financement de base de 106 000 \$ et un financement non récurrent de 4 000 \$ (160 400 \$ en 2010). Ce montant a été réduit en raison des prévisions de surplus de 64 762 \$ au titre des produits nets pour le troisième trimestre (financement de 110 000 \$ moins le montant recouvré de 45 238 \$) relativement à l'initiative de services de santé en français. Les charges engagées au cours de l'exercice s'établissent à 64 762 \$ (132 000 \$ en 2010) et se rapportent au salaire et aux charges sociales du coordonnateur des services en français.

d) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010) relativement à l'initiative liée au chef de la performance du projet Urgences – ANS. Les charges liées aux salaires et aux charges sociales engagées relativement au projet Urgences – ANS au cours de l'exercice s'établissent à 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010).

e) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (65 000 \$ en 2010) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 69 000 \$ (60 526 \$ en 2010) en honoraires de services-conseils ainsi qu'un montant de 1 161 \$ (3 918 \$ en 2010) en frais de formation et de déplacement, pour un total de 70 161 \$ (64 444 \$ en 2010).

f) Soins de santé aux Autochtones

Le RLISS a reçu un financement de 7 500 \$ (7 250 \$ en 2010) relativement aux soins de santé aux Autochtones. Les charges liées aux soins de santé aux Autochtones engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 7 500 \$ (1 056 \$ en 2010) en frais liés à l'engagement auprès de la communauté.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. (suite)**g) Fonds de transition pour la santé des Autochtones**

Le RLISS n'a reçu aucun financement relativement au fonds de transition pour la santé des Autochtones en 2011 (51 000 \$ en 2010), et aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice.

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	-	26 387
Services-conseils	-	20 331
Autres frais	-	4 282
	-	51 000

h) Gestion personnelle du diabète

Le RLISS n'a reçu aucun financement en 2011 (35 000 \$ en 2010) relativement à l'initiative de gestion personnelle du diabète. Aucune charge n'a été engagée relativement à cette initiative.

i) Chef des soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (0 \$ en 2010) relativement au projet du Chef des soins aux malades en phase critique. Les charges connexes engagées au cours de l'exercice comprennent un montant de 72 000 \$ en honoraires de services-conseils (0 \$ en 2010).

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 569 791	2 669 292
Charges locatives	224 681	179 409
Amortissement	63 621	157 557
Services partagés	359 495	362 714
Structure de collaboration entre les RLISS	50 000	12 286
Ajustement au titre du déficit pour 2009-2010	21 097	-
Services-conseils	333 396	357 950
Fournitures	84 971	47 201
Rémunération du président du Conseil	77 175	75 775
Rémunération des membres du Conseil	69 525	63 725
Charges des membres du Conseil	39 457	47 608
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	65 094	49 942
Initiative de financement non récurrente à l'intention des fournisseurs de services de santé	-	223 474
Autres	215 024	280 800
	4 173 327	4 527 733

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 24 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2011 a totalisé 251 586 \$ (221 909 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques ; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte & Touche s.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'audit des états financiers en fonction des normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de son audit, Deloitte & Touche s.r.l. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche s.r.l. a librement et entièrement accès au Comité de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.



Alex Munter
Chef de la direction



Suzanne Dionne
Directrice principale, imputabilité du système de santé



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

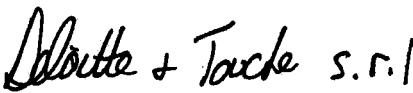
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLSS au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 mai 2011

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 779 686	1 011 260
Débiteurs – paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de soins de santé	9 344 145	10 030 160
Débiteurs – autres programmes du Ministère	-	255 000
Débiteurs – autres	102 008	50
	11 225 839	11 296 470
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 256 266	806 800
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	9 344 145	10 030 160
Montant à verser au Ministère (note 3b)	567 756	413 224
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	65 384	53 478
Apports de capital reportés (note 5)	258 218	354 535
	11 491 769	11 658 197
Dette nette	(265 930)	(361 727)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	7 712	7 192
Immobilisations (note 6)	258 218	354 535
	265 930	361 727
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Dr. Wilbert Keon, président du Conseil



Johanne Lacombe, présidente du comité d'audit

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des activités financières

pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Budget (non audité) (note 7) \$	2011 Montant réel \$	2010 Montant réel \$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 185 129 622	2 370 161 439	2 244 621 490
Activités du RLISS (note 9)	5 189 890	5 236 877	4 889 440
Services de cybersanté (note 10)	600 000	600 000	600 000
Services de cybersanté – Autre niveau de soins / Harmonisation des ressources et aiguillage	-	-	80 000
Services de cybersanté - Programme pilote à l'intention des médecins (note 10)	180 000	180 000	-
Services de cybersanté – Implantation et adoption (note 10)	266 100	266 100	40 000
Médecin chef de service des urgences (note 11)	75 000	75 000	69 674
Engagement autochtone (note 11)	35 000	32 260	30 441
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 11)	100 000	100 000	90 629
Services de santé en français (note 11)	100 000	110 000	100 000
Projet d'amélioration du cheminement des patients (note 11)	447 000	447 000	-
Réseau des services de santé en français (note 11)	255 959	255 959	-
Stratégie sur le diabète	-	-	72 000
Stratégie sur le diabète – diabète gestationnel	-	-	5 000
Stratégie sur le diabète – groupes ethniques	-	-	5 000
Stratégie sur le diabète – gestion personnelle	-	-	35 000
Projet de révision d'investissement	-	-	25 000
Soins de santé aux malades en phase critique	75 000	75 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	127 130	354 552
	2 192 453 571	2 377 666 765	2 251 018 226
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 185 129 622	2 370 161 439	2 244 621 490
Activités du RLISS (note 9)	5 189 890	5 182 179	4 873 011
Services de cybersanté (note 10)	600 000	517 330	571 565
Services de cybersanté – Autre niveau de soins / Harmonisation des ressources et aiguillage	-	-	70 924
Services de cybersanté - Programme pilote à l'intention des médecins (note 10)	180 000	70 445	-
Services de cybersanté – Implantation et adoption (note 10)	266 100	213 978	38 916
Médecin chef de service des urgences (note 11)	75 000	75 000	69 674
Engagement autochtone (note 11)	35 000	4 494	9 989
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 11)	100 000	48 005	88 409
Services de santé en français (note 11)	100 000	41 857	-
Réseau des services de santé en français (note 11)	255 959	187 850	-
Projet d'amélioration du cheminement des patients (note 11)	447 000	395 513	-
Stratégie sur le diabète	-	-	37 748
Stratégie sur le diabète – diabète gestationnel	-	-	4 127
Stratégie sur le diabète – groupes ethniques	-	-	4 437
Stratégie sur le diabète – gestion personnelle	-	-	-
Registre des cas de diabète	-	-	-
Projet de révision d'investissement	-	-	10 782
Soins de santé aux malades en phase critique	75 000	73 789	-
Amortissement	-	127 130	354 552
	2 192 453 571	2 377 099 009	2 250 755 624
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	567 756	262 602
Financement remboursable au Ministère (note 3b)	-	(567 756)	(262 602)
Surplus de l'exercice et surplus accumulé	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Budget	2011	2010
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	(30 813)	(300 450)
Amortissement des immobilisations	-	127 130	354 552
Augmentation des charges payées d'avance	-	(520)	(263)
Diminution de la dette nette	-	95 797	53 839
Dette nette au début	-	(361 727)	(415 566)
Dette nette à la fin	-	(265 930)	(361 727)

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	127 130	354 552
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(127 130)	(354 552)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	686 015	280 630
Diminution (augmentation) des débiteurs – Autres programmes du Ministère	255 000	(255 000)
(Augmentation) diminution des débiteurs – Autres	(101 958)	25 809
Augmentation des charges payées d'avance	(520)	(263)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	449 466	(175 085)
Diminution du montant à verser au Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(686 015)	(280 630)
Augmentation du montant à verser au Ministère	154 532	262 602
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	11 906	(23 898)
	768 426	(165 835)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(30 813)	(300 450)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	30 813	300 450
Variation nette de la trésorerie	768 426	(165 835)
Trésorerie au début	1 011 260	1 177 095
Trésorerie à la fin	1 779 686	1 011 260

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la *Loi* et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.champlainhin.on.ca.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario.

Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est également constatée à titre d'apport de capital reporté et de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les achats de logiciels et les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Le RLISS doit adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Financement remboursable au Ministère

Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère se rapporte aux activités de l'exercice visé pour les programmes suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 370 161 439	2 370 161 439	-
Activités du RLISS	5 236 877	5 182 179	54 698
Amortissement	127 130	127 130	-
Services de cybersanté	600 000	517 330	82 670
Services de cybersanté – Programme pilote à l'intention des médecins	180 000	70 445	109 555
Services de cybersanté – Implantation et adoption	266 100	213 978	52 122
Projet d'amélioration du cheminement des patients	447 000	395 513	51 487
Soins de santé aux malades en phase critique	75 000	73 789	1 211
Médecin chef de service des urgences	75 000	75 000	-
Engagement auprès des autochtones	32 260	4 494	27 766
Urgences □ Autre niveau de soins	100 000	48 005	51 995
Services de santé en français	110 000	41 857	68 143
Réseau des services de santé en français	255 959	187 850	68 109
	2 377 666 765	2 377 099 009	567 756

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	413 224	150 622
Montant recouvré au cours de l'exercice	(413 224)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	567 756	262 602
Montant à verser au Ministère à la fin	567 756	413 224

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est une entité administrative qui offre des services centralisés à l'égard des ressources humaines, des technologies de l'information et du soutien juridique et financier à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS. Le BSPR engage également des charges sur une base périodique au nom des RLISS et facture ces charges aux RLISS concernés afin de les recouvrer.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Au cours du premier exercice d'activités, la CRLISS a été financée par les RLISS avec le soutien du Ministère. La CRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et, à ce titre, elle est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	354 535	408 637
Apports de capital au cours de l'exercice		
Ministère	30 813	300 450
Amortissement pour l'exercice	(127 130)	(354 552)
Solde à la fin	258 218	354 535

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

6. Immobilisations

	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	117 432	105 171	12 261
Logiciels	33 762	33 762	-
Matériel de bureau	151 744	127 246	24 498
Mobilier et agencements	390 982	302 000	88 982
Améliorations locatives	1 179 693	1 047 216	132 477
	1 873 613	1 615 394	258 218

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	99 040	99 040	-
Logiciels	33 762	33 346	416
Matériel de bureau	151 744	105 808	45 936
Mobilier et agencements	390 981	266 624	124 357
Améliorations locatives	1 167 273	983 447	183 826
	1 842 800	1 488 265	354 535

7. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés dans l'état des activités financières sont conformes aux exigences de communication d'information du CCSP et reflètent le budget initial approuvé par le gouvernement de l'Ontario.

Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le budget de financement total se compose des éléments suivants :

	Budget initial	Annonces	Total
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé	2 185 129 622	185 031 817	2 370 161 439
Activités du RLISS	5 189 890	77 800	5 267 690
Services de cybersanté et			
programmes connexes	1 046 100	-	1 046 100
Autres programmes	1 087 959	7 260	1 095 219
	2 192 453 571	185 116 877	2 377 570 448

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2011 et 2010 :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux		
Activités du RLISS	1 587 744 527	1 512 176 964
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé – hôpitaux (immobilisations)	5 301 268	5 575 254
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	355 650	355 650
Centres de soins de longue durée	299 838 122	267 758 962
Centres d'accès aux soins communautaires	178 160 210	180 812 654
Services de soutien communautaires	34 488 180	31 114 027
Lésion cérébrale acquise	1 875 348	1 677 887
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	7 953 568	6 434 010
Centres de soins de santé communautaires	50 108 083	45 133 717
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	62 185 509	60 299 505
Programmes de toxicomanie	19 122 970	16 115 102
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	122 430 317	117 139 333
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	28 425	28 425
	2 369 592 177	2 244 621 490
Règlements de l'exercice précédent relativement aux Centres de soins de longue durée	569 262	-
	2 370 161 439	2 244 621 490

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. Activités du RLISS

Le Ministère fournit du financement au RLISS pour couvrir les frais de personnel et les frais liés aux projets et aux programmes ainsi qu'aux baux et aux bureaux. Les fonds servent aussi à subventionner le Bureau des services partagés des RLISS et la structure de collaboration entre les RLISS (se reporter à la note 4). Les charges engagées se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 746 831	3 491 502
Consultation et projets relatifs au RLISS	5 731	114 617
Coûts des autres programmes	325 258	273 211
	4 077 820	3 879 330
Charges locatives	351 384	241 484
Bureau des services partagés des RLISS	359 495	362 714
Structure de collaboration entre les RLISS	50 000	12 286
Indemnités quotidiennes liées à la gouvernance	97 361	102 750
Matériel et fournitures de bureau	178 773	127 213
Autres	67 346	147 234
	5 182 179	4 873 011
Amortissement	127 130	354 552
	5 309 309	5 227 563

Coûts liés à la gouvernance

Les résultats des activités du RLISS ci-dessus incluent les coûts liés au soutien des activités du Conseil d'administration comme les frais de déplacement, les réunions relatives à l'engagement auprès de la communauté et les autres frais généraux. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	58 150	48 825
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	39 211	53 925
Autres	53 395	160 126
	150 756	262 876

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. Services de cybersanté et programmes connexes

Le Ministère fournit au RLISS du financement relatif aux services de cybersanté depuis 2008, et le bureau de gestion de projets a été créé vers la fin de 2009. Des fonds ont également servi à financer des initiatives stratégiques relatives aux services de cybersanté. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	487 620	449 143
Services-conseils	5 263	85 503
Coûts liés aux autres programmes	24 447	36 919
	517 330	571 565

Services de cybersanté – Programme pilote à l'intention des médecins

Tirant profit du réseau de collaboration du RLISS de Champlain, le programme BASE (« Favoriser l'accès aux spécialistes par l'entremise de la cyberconsultation ») est un projet pilote visant à améliorer les soins aux patients pour l'ensemble du RLISS de Champlain. Actuellement, 35 médecins de famille et infirmiers et infirmières praticiens disposent d'un accès Internet sécurisé à des spécialistes provenant de 10 disciplines différentes (dermatologie, néphrologie, endocrinologie, cardiologie, oncologie pédiatrique, neurologie, éducateurs spécialisés en diabète, médecine interne et thrombose) afin de répondre plus rapidement et efficacement aux besoins de leurs patients, leur permettant dans certains cas d'éliminer le recours à des aiguillages officiels se traduisant souvent par de longues attentes, des inconvénients pour les patients et des coûts plus élevés.

Services de cybersanté – Implantation et adoption

Le RLISS a l'intention de préparer la région qu'il dessert en vue d'une promotion, d'une implantation et d'une adoption plus rapide et efficace des initiatives de services de cybersanté. Le RLISS a reçu vers la fin de l'exercice 2011 des fonds qu'il a utilisés afin d'améliorer la solidité du réseau de collaboration régional lancé au cours de l'exercice 2010 relativement aux fournisseurs de services de santé du RLISS de Champlain.

11. Autres programmes

Médecin chef de service des urgences

Depuis l'exercice 2008, le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service des urgences. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un médecin chef de service des urgences. Le financement reçu a servi à couvrir la rémunération du médecin chef de service des urgences et les charges liées au programme.

Engagement autochtone

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone. Le RLISS a utilisé ces fonds pour financer le nouveau *Aboriginal Health Circle Forum*, afin d'assurer une présence dans les activités communautaires de la région. Les fonds ont notamment servi à soutenir trois événements de mobilisation communautaire, de même que l'élaboration d'un rapport de consultation des groupes autochtones urbains.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Autres programmes (suite)

Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

La réduction du temps d'attente aux urgences et de jours d'hospitalisation des patients en attente d'un autre niveau de soins sont des priorités provinciales importantes. Le RLISS a reçu des fonds pour embaucher le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet Urgences – ANS et du plan d'action de rémunération au rendement pour les urgences et pour poursuivre la mise en place d'une norme de gestion de la performance.

Programme de services de santé en français

Le programme de services de santé en français a pour but d'améliorer l'état de santé de la population francophone et de garantir que les services en français sont intégrés conformément aux directives du Ministère. Au cours de l'exercice 2011, le Ministère a fourni un financement de base de 106 000 \$ afin d'établir les ressources nécessaires en matière de services de santé en français pour soutenir l'implantation de services en français. Les fonds ont été reçus vers la fin de l'exercice, et le RLISS a été incapable d'embaucher du personnel avant la clôture de l'exercice.

Réseau des services de santé en français

Le programme de réseau des services de santé en français a pour objectif d'améliorer la santé de la population francophone et d'assurer l'intégration de services de santé en français conformes aux directives du Ministère. Au cours de l'exercice 2011, le RLISS a engagé une personne-ressource attirée au Réseau des services de santé en français, à savoir une conseillère en services de santé en français, afin de soutenir l'implantation de services de santé en français au sein du RLISS de Champlain. Le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario a été officiellement nommé par le Ministère à titre d'entité de planification des services de santé en français des RLISS de Champlain et du Sud-Est. L'entente de responsabilité signée entre les deux RLISS et l'entité établit les paramètres des plans de travail en cours d'élaboration. Le RLISS demandera conseil à l'entité afin de s'assurer que les activités de planification et d'intégration sont conformes aux besoins et aux priorités de la communauté francophone.

Projet d'amélioration du cheminement des patients

Le projet d'amélioration du cheminement des patients analysera l'état actuel du cheminement des patients et recommandera des stratégies et des pratiques visant à améliorer celui-ci au sein des hôpitaux et à partir des hôpitaux vers d'autres fournisseurs de services de santé. Ce projet constitue un modèle d'approvisionnement en collaboration entre quatre RLISS, à savoir le RLISS du Nord-Est, le RLISS du Centre-Ouest, le RLISS de Hamilton Niagara et le RLISS de Champlain. Le RLISS de Champlain sera responsable de la gestion du contrat.

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 38 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2011 a totalisé 346 372 \$ (311 167 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2011

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en 2015. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	387 613
2013	383 336
2014	378 426
2015	187 993
	1 337 368

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2012	2 310 539 569
2013	657 205 500

Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère. En date du bilan, le RLISS de Champlain avait conclu des ententes avec des hôpitaux arrivant à échéance le 31 mars 2012, des ententes avec des fournisseurs de soins de longue durée arrivant à échéance le 31 mars 2013 et des ententes avec des fournisseurs du secteur communautaire arrivant à échéance le 31 mars 2014. Les ententes actuellement conclues avec les fournisseurs du secteur communautaire ne prévoient pas d'engagements financiers pour 2014.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) d'Érié St. Clair de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les éléments d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de vérification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accès au comité de vérification.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de présenter des renseignements financiers représentatifs des opérations du RLISS, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS.



M. Gary Switzer
Directeur général



M. Matthew Little, CMA, MBA
Directeur, Services corporatifs et Contrôleur

Le 1 mai 2011



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 mai 2011

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010	
	Budget (non audité) (note 6)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	936 978 823	1 004 975 091	952 882 369
Activités du RLISS	4 295 080	4 486 383	4 388 226
Services de cybersanté (note 9a)	-	1 287 000	600 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 9b)	-	-	126 500
Chef de service des urgences (note 9c)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9d)	-	75 000	-
Fonds de lutte contre le diabète (note 9e)	-	35 000	25 000
Fonds pour les services en français (note 9f)	35 558	35 558	36 942
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français (note 9g)	-	144 424	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	29 243	44 574	230 825
	941 338 704	1 011 158 030	958 364 862
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	936 978 823	1 004 975 091	952 882 369
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 324 323	4 530 957	4 619 051
Services de cybersanté (note 9a)	-	1 287 000	600 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 9b)	-	-	126 500
Chef de service des urgences (note 9c)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9d)	-	51 000	-
Fonds de lutte contre le diabète (note 9e)	-	3 750	25 000
Fonds pour les services en français (note 9f)	35 558	3 803	36 942
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français (note 9g)	-	144 424	-
	941 338 704	1 011 071 025	958 364 862
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	87 005	-
Financement remboursable au Ministère (note 10)	-	(87 005)	-
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 6)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice		-	-
Charges payées d'avance engagées	-	12 347	19 653
Acquisition d'immobilisations	-	(47 460)	(6 847)
Amortissement des immobilisations	29 243	44 574	230 825
Diminution de la dette nette	29 243	9 461	243 631
Dette nette au début	(76 951)	(76 951)	(320 582)
Dette nette à la fin	(47 708)	(67 490)	(76 951)

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	849 512	604 779
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 7)	4 331 253	3 299 486
Débiteurs	58 627	-
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	6 499	5 000
	5 245 891	3 909 265
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	854 497	607 213
Montant à verser au Ministère (note 10b)	55 755	14 913
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	4 331 253	3 299 486
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	4 386	-
Apports de capital reportés (note 4)	67 490	64 604
	5 313 381	3 986 216
Engagements (note 13)		
Dette nette	(67 490)	(76 951)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	-	12 347
Immobilisations (note 5)	67 490	64 604
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



_____, administrateur



_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	44 574	230 825
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(44 574)	(230 825)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	(1 031 767)	(2 718 886)
Augmentation des débiteurs	(58 627)	-
Augmentation du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	(1 499)	(5 000)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	247 284	(73 143)
Augmentation du montant à verser au Ministère	40 842	-
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	1 031 767	2 718 886
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	4 386	(17 179)
Diminution des charges payées d'avance	12 347	19 653
	244 733	(75 669)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(47 460)	(6 847)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	47 460	6 847
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	244 733	(75 669)
Trésorerie au début	604 779	680 448
Trésorerie à la fin	849 512	604 779

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non engagées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les soldes bancaires, déduction faite des découverts bancaires.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2011

4. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	64 604	288 582
Apports de capital au cours de l'exercice	47 460	6 847
Amortissement pour l'exercice	(44 574)	(230 825)
Solde à la fin	67 490	64 604

5. Immobilisations

	2011		2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	472 325	470 120	2 205	4 412
Matériel informatique	108 599	71 032	37 567	22 735
Améliorations locatives	596 550	568 832	27 718	37 457
	1 177 474	1 109 984	67 490	64 604

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Financement des fournisseurs de services de santé

	\$
Budget initial	936 978 823
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	67 996 268
Budget final des fournisseurs de services de santé	1 004 975 091

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2011

6. Chiffres du budget (suite)

Exploitation du RLISS

	\$
Budget initial	4 359 881
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	1 870 518
Montant considéré comme des apports en capital versé au cours de l'exercice	(47 460)
Budget final du RLISS	6 182 939

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 1 004 975 091 \$ (952 882 369 \$ en 2010) à divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2011 :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	638 504 780	612 202 122
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé – hôpitaux	2 025 299	2 150 982
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	163 650	163 650
Centres de soins de longue durée	168 841 929	158 614 357
Centres d'accès aux soins communautaires	111 133 672	105 344 964
Services de soutien communautaires	16 085 420	14 634 806
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 633 306	5 293 339
Centres de soins de santé communautaires	23 327 102	17 794 278
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	9 590 687	9 080 273
Programmes communautaires de soins de santé mentale	29 669 246	27 603 598
	1 004 975 091	952 882 369

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2011, un montant de 4 331 253 \$ (3 299 486 \$ en 2010) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et il est inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2011

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 040 178	2 958 376
Charges locatives	290 583	217 512
Amortissement	44 574	230 825
Services partagés	359 495	362 714
Relations publiques	68 825	43 336
Services-conseils	148 601	277 231
Fournitures	37 859	33 141
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	55 650	54 075
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	58 675	64 450
Charges des membres du Conseil	67 052	127 811
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	57 503	62 072
Frais liés à la structure de collaboration entre les RLISS	50 028	12 286
Autres	251 924	175 222
	4 530 947	4 619 051

9. a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 1 287 000 \$ (600 000 \$ en 2010) au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Consolidated Health Information Services (le « CHIS ») au cours de 2011 et de 2010 relativement à l'affectation globale du financement.

b) Fonds de transition pour la santé des Autochtones

En 2010, le Ministère a octroyé un montant de 126 500 \$ au RLISS provenant du gouvernement fédéral afin qu'il soit utilisé relativement à la mobilisation auprès des communautés autochtones des RLISS du Sud-Ouest et d'Érié St-Clair. Les deux RLISS ont utilisé une partie des fonds pour s'engager auprès de leur communauté autochtone respective et pour recueillir et interpréter l'information tout en mettant en œuvre une stratégie relative à leur système de soins de santé. Tous les fonds ont été dépensés.

c) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des urgences. Le D^f David Ng a engagé des charges d'exploitation totalisant 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010).

d) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (néant en 2010) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des soins aux malades en phase critique. Le D^f Eli Malus a engagé des charges d'exploitation totalisant 51 000 \$, et le surplus de 24 000 \$ a été comptabilisé au titre de montant à verser au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. e) Diabète

Le Ministère a octroyé un montant de 35 000 \$ (25 000 \$ en 2010) au RLISS pour que celui-ci constitue une trousse d'outils de gestion personnelle; les charges d'exploitation engagées ont totalisé 3 750 \$ (25 000 \$ en 2010).

f) Services de santé en français

En 2010, le Ministère a octroyé un montant de 72 500 \$ au RLISS aux fins de l'amélioration de l'information fournie dans le cadre des services de santé en français, dont une tranche de 35 558 \$ a été reportée à 2011. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 3 803 \$, et le surplus de 31 755 \$ a été comptabilisé au titre de montant à verser au Ministère.

g) Entité de planification des services de santé en français

Le Ministère a octroyé un montant de 144 424 \$ (néant en 2010) au RLISS pour que celui-ci mette sur pied et finance une nouvelle entité pour les RLISS du Sud-Ouest et d'Érié St-Clair. Tous les fonds ont été dépensés.

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2011	Surplus de 2010
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 004 975 091	1 004 975 091	-	-
Activités du RLISS	4 530 957	4 530 957	-	-
Services de cybersanté	1 287 000	1 287 000	-	-
Fonds de lutte contre le diabète	35 000	3 750	31 250	-
Fonds pour les services en français	35 558	3 803	31 755	-
Fonds pour la planification des services en français	144 424	144 424	-	-
Fonds pour le chef des soins aux malades en phase critique	75 000	51 000	24 000	-
Chef du service des urgences	75 000	75 000	-	-
	1 011 158 030	1 011 071 025	87 005	-

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	14 913	14 913
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	87 005	-
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(46 163)	-
Montant à verser au Ministère à la fin	55 755	14 913

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 25 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 213 717 \$ pour l'exercice 2011 (201 003 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle à l'égard du régime s'est achevée le 31 décembre 2010 et, à ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Le RLISS n'avait aucun engagement de financement au 31 mars 2011.

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	195 081
2013	188 004
2014	180 204
2015	156 804
2016	91 469

264 Main Street East
Grimsby, ON L3M 1P8
Tel: 905 945-4930
Toll Free: 1 866 363-5446
Fax: 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

264, rue Main Est
Grimsby ON L3M 1P8
Tél : 905-945-4930
866-363-5446
Télé : 905-945-1992
www.hnhblhin.on.ca

Hamilton Niagara Haldimand Brant LHIN

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

31 mars 2011

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.



Donna Cripps
Directrice générale



Patricia Ciccarelli
Directeur des finances



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 31 mai 2011

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 869 146	546 544
Débiteurs – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	-	35 000
Montant à recevoir au titre de la TVH	49 796	-
Débiteurs – Autres	-	6 634
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé (note 9)	11 338 713	1 374 800
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	-	4 968
	13 257 655	1 967 946
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 077 030	555 276
Montant à verser au Ministère (note 3b)	851 197	54 863
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé par le Ministère (note 9)	11 338 713	1 374 800
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	4 089	-
Apports de capital reportés (note 5)	311 967	481 618
	13 582 996	2 466 557
Engagements (note 6)		
Dette nette	(325 341)	(498 611)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	13 374	16 993
Immobilisations (note 7)	311 967	481 618
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Juanita G. Gledhill, Présidente du Conseil d'administration



Jack Brewer, Vice-président du Conseil d'administration

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Budget (non audité) (note 8) \$	2011 Montant réel \$	2010 Montant réel \$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 440 495 590	2 600 261 574	2 493 218 669
Activités du RLISS	5 105 872	5 174 872	5 096 546
Services de cybersanté (note 10a)	600 000	600 000	600 000
Services de cybersanté – Programme pilote à l'intention des médecins (note 10a)	-	200 000	-
Priorité aux résidents (note 10b)	-	498 500	209 750
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	-	100 000	100 000
Services de santé en français (note 10d)	-	74 670	78 000
Entité de planification des services de santé en français (note 10d)	-	152 924	-
Chef de service des urgences du RLISS (note 10e)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 10f)	-	75 000	-
Planification autochtone (note 10g)	37 500	37 500	37 500
Gestion personnelle du diabète	-	-	35 000
Stratégie sur le diabète	-	-	25 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	185 756	229 600
	2 446 238 962	2 607 435 796	2 499 705 065
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 440 495 590	2 600 261 574	2 493 218 669
Frais généraux et administratifs (note 11)	5 105 872	4 863 116	5 319 297
Services de cybersanté (note 10a)	600 000	600 000	600 000
Services de cybersanté – Programme pilote à l'intention des médecins (note 10a)	-	200 000	-
Priorité aux résidents (note 10b)	-	162 855	161 736
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	-	100 000	100 000
Services de santé en français (note 10d)	-	60 516	78 000
Entité de planification des services de santé en français (note 10d)	-	152 924	-
Chef de service des urgences du RLISS (note 10e)	-	74 364	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 10f)	-	72 167	-
Planification autochtone (note 10g)	37 500	37 083	37 500
Gestion personnelle du diabète	-	-	35 000
Stratégie sur le diabète	-	-	25 000
	2 446 238 962	2 606 584 599	2 499 650 202
Surplus de l'exercice avant le financement			
remboursable au Ministère	-	851 197	54 863
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(851 197)	(54 863)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des autres actifs non financiers	-	3 619	2 520
Acquisition d'immobilisations	-	(16 105)	(9 327)
Amortissement des immobilisations	-	185 756	229 600
Diminution de la dette nette	-	173 270	222 793
Dette nette au début	-	(498 611)	(721 404)
Dette nette à la fin	-	(325 341)	(498 611)

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	185 756	229 600
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(185 756)	(229 600)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs – Autres	6 634	(6 490)
Diminution des débiteurs – Ministère	35 000	188 200
Augmentation du montant à recevoir au titre de la TVH	(49 796)	-
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(9 963 913)	3 184 349
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	521 754	(407 645)
Augmentation du montant à verser au Ministère	796 334	54 863
Augmentation (diminution) du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	9 963 913	(3 184 349)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	9 057	(21 201)
Diminution des charges payées d'avance	3 619	2 520
	1 322 602	(189 753)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(16 105)	(9 327)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	16 105	9 327
Variation nette de la trésorerie	1 322 602	(189 753)
Trésorerie au début	546 544	736 297
Trésorerie à la fin	1 869 146	546 544

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés d'Hamilton, de Niagara, d'Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2011	Surplus de 2010
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 600 261 574	2 600 261 574	-	-
Activités du RLISS	5 174 872	4 677 360	497 512	6 849
Services de cybersanté	600 000	600 000	-	-
Services de cybersanté - Programme pilote à l'intention des médecins	200 000	200 000	-	-
Priorité aux résidents	498 500	162 855	335 645	48 014
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	-	-
Entité de planification des services de santé en français	152 924	152 924	-	-
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	74 364	636	-
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	72 167	2 833	-
Services de santé en français	74 670	60 516	14 154	-
Planification autochtone	37 500	37 083	417	-
	2 607 250 040	2 606 398 843	851 197	54 863

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars 2011 se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	54 863	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	851 197	54 863
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(54 863)	-
Montant à verser au Ministère à la fin	851 197	54 863

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	481 618	701 891
Apports de capital au cours de l'exercice	16 105	9 327
Amortissement pour l'exercice	(185 756)	(229 600)
Solde à la fin	311 967	481 618

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2012	160 875
2013	157 275
2014	163 313
2015	172 786
2016	172 786
Par la suite	245 716

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2011

7. Immobilisations

	2011	2010
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortissement cumulé	
\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	471 438	390 825
Matériel informatique	129 581	128 303
Améliorations locatives	572 444	342 368
	1 173 463	861 496
		80 613
		1 278
		230 076
		481 618

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 2 600 261 574 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	2 440 495 590
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	159 765 984
Budget final	2 600 261 574

Le budget des frais généraux et administratifs final de 6 995 966 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	
Activités du RLISS	5 105 872
Services de cybersanté	600 000
Planification autochtone	37 500
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Augmentation de stabilisation	76 500
Priorité aux résidents	498 500
Services de cybersanté - Programme pilote à l'intention des médecins	200 000
Entité de planification des services de santé en français	152 924
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000
Coordonateur des services de santé en français	74 670
Budget final	6 995 966

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 2 600 261 574 \$ (2 493 218 669 \$ en 2010) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2011 :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 781 194 426	1 718 425 416
Apports de capitaux – Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	5 119 191	5 417 098
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	458 100	462 075
Centres de soins de longue durée	411 353 925	396 752 189
Centres d'accès aux soins communautaires	248 141 094	228 780 891
Services de soutien communautaires	41 210 576	39 376 097
Lésion cérébrale acquise	6 429 869	6 086 497
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	24 178 932	24 345 509
Centres de soins de santé communautaires	20 909 757	16 255 575
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	61 265 704	57 317 322
	2 600 261 574	2 493 218 669

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2011, le RLISS devait verser un montant de 11 338 713 \$ aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et est présenté dans le tableau précédent.

10. a) Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 800 000 \$ (600 000 \$ en 2010). Une tranche de 600 000 \$ de ce montant a servi à financer des initiatives visant à soutenir le bureau de gestion de projet relativement à la mise à jour du plan stratégique de services de cybersanté pour 2011. Une tranche de 200 000 \$ a été affectée au projet de Programme pilote à l'intention des médecins.

b) Priorité aux résidents

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu, au nom de tous les RLISS, un financement totalisant 498 500 \$ (209 750 \$ en 2010) à l'égard de toutes les initiatives Priorité aux résidents de la province. Sur ce total, une tranche de 30 991 \$ a été affectée à l'initiative Priorité aux résidents du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant. Comme l'exigeait le Ministère, ces fonds ont servi à soutenir la formation de personnel en vue d'améliorer la prestation de services au sein des centres de soins de longue durée et à réduire la pression sur les services d'urgence. L'initiative Priorité aux résidents soutient les centres de soins de longue durée d'Ontario afin que ceux-ci puissent offrir aux résidents un environnement permettant d'améliorer leur qualité de vie, et elle favorise des changements en profondeur et durables en renforçant la capacité d'amélioration de la qualité du secteur des soins de longue durée.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. (suite)

c) *Chef de la performance du projet Urgences – ANS*

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010). Ces fonds ont servi à financer les activités du coordonnateur du projet Urgences – ANS.

d) *Services de santé en français*

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 227 594 \$ (78 000 \$ 2010). Une tranche de 74 670 \$ de ce montant a servi à soutenir le rôle de coordonnateur des services de santé en français, et un montant de 152 924 \$ a été alloué initialement pour l'entité de planification des services de santé en français.

e) *Chef de service des urgences du RLISS*

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef de service des urgences du RLISS.

f) *Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS*

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 75 000 \$ (néant en 2010). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef des soins aux malades en phase critique du RLISS.

g) *Planification autochtone*

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 37 500 \$ (37 500 \$ en 2010). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification autochtone.

	2011	2010
	\$	\$
Frais de déplacement	487	101
Salaires et charges sociales	32 349	-
Services-conseils	-	500
Frais liés aux réunions	4 247	36 812
Fournitures, autres	-	87
	37 083	37 500

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 384 397	3 248 887
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	60 725	55 650
Indemnités quotidiennes des administrateurs	62 550	73 150
Charges du Conseil	24 383	57 095
Frais de déplacement	46 389	48 246
Services-conseils	47 968	481 998
Consultations publiques et communications	51 717	122 186
Fournitures, matériel, entretien et autres	248 715	318 105
Frais d'hébergement	341 021	309 380
Amortissement	185 756	229 600
Services partagés	409 495	375 000
Frais généraux et administratifs	4 863 116	5 319 297
Financement des services de cybersanté	600 000	600 000
Services de cybersanté - Programme pilote à l'intention des médecins	200 000	-
Priorité aux résidents	162 855	161 736
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000
Services de santé en français	60 516	78 000
Entité de planification des services de santé en français	152 924	-
Financement des activités du chef de service des urgences du RLISS	74 364	75 000
Financement des activités du chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	72 167	-
Planification autochtone	37 083	37 500
Stratégie sur le diabète – gestion personnelle	-	35 000
Stratégie sur le diabète	-	25 000
	6 323 025	6 431 533
Rapprochement avec le budget approuvé par le Ministère :		
Frais généraux, administratifs et liés aux projets	6 323 025	6 431 533
Moins : amortissement	(185 756)	(229 600)
Ajouter : montant à verser au Ministère	851 197	54 863
Ajouter : acquisition d'immobilisations corporelles	16 105	9 327
	7 004 571	6 266 123

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2011

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte de 30 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 245 987 \$ pour l'exercice 2011 (210 063 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

700 Dorval Drive, bureau 500
Oakville, ON L6K 3V3
Téléphone : 905 337-7131
Sans frais : 1 866 371-5446
Télécopieur : 905 337-8330
www.mississaugahaltonlh.in.on.ca

RLISS de Mississauga Halton

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2011

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



William MacLeod
Chef de la Direction



Narendra Shah
Directeur général des opérations



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télééc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2011, ainsi que de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Bloutte + Touche s.r.l

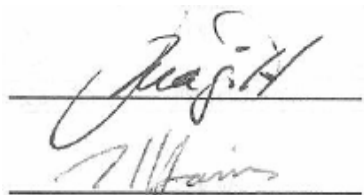
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 2 juin 2011

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 591 470	816 342
Débiteurs	75 545	11 598
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	3 949 134	14 083 200
Montant à recevoir du Ministère	-	35 000
Montant à recevoir d'autres Réseaux locaux d'intégration des services de santé (« RLISS ») – fonds liés aux programmes	-	48 697
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	-	3 554
	5 616 149	14 998 391
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	747 472	689 192
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	3 949 134	14 083 200
Montant à verser au Ministère (note 4b)	931 842	228 663
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	1 784	-
Apports de capital reportés (note 6)	67 176	109 025
	5 697 408	15 110 080
Engagements (note 7)		
Dette nette	(81 259)	(111 689)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	14 083	2 664
Immobilisations (note 8)	67 176	109 025
	81 259	111 689
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



administrateur



administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	Budget (non audité) (note 9) \$	Montant réel \$
		Montant réel \$
Produits		
Financement fourni par le Ministère		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 127 016 430	1 145 448 392
Activités du RLISS	4 268 293	4 174 408
Bureau de gestion du projet de services de cybersanté (note 12a)	-	600 000
Autres initiatives du projet de services de cybersanté (note 12b)	-	-
Chef de service des urgences (note 12c)	-	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 12d)	-	100 000
Services de santé en français (note 12e)	100 000	162 100
Chef des soins aux malades en phase critique (note 12f)	-	-
Engagement autochtone (note 12g)	5 000	5 000
Stratégie sur le diabète	-	25 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	268 637
	1 131 389 723	1 150 858 537
Charges		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 127 016 430	1 145 448 392
Frais généraux et administratifs relatifs aux activités du RLISS (notes 10 et 11)	4 268 293	4 386 320
Bureau de gestion du projet de services de cybersanté (notes 12a et 13)	-	597 076
Autres initiatives du projet de services de cybersanté (notes 12b et 13)	-	-
Chef de service des urgences (notes 12c et 13)	-	60 505
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 12d)	-	100 000
Services de santé en français (note 12e)	100 000	63 633
Chef des soins aux malades en phase critique (notes 12f et 13)	5 000	-
Engagement autochtone (note 12g)	-	2 227
Stratégie sur le diabète	-	25 000
	1 131 389 723	1 150 683 153
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	175 384
Financement remboursable au Ministère □ (note 4a)	-	(175 384)
Surplus de l'exercice	-	-
Surplus accumulé au début	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 9)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	(11 419)	13 565
Acquisition d'immobilisations	-	(9 196)	(93 885)
Amortissement des immobilisations	-	51 045	268 637
Diminution de la dette nette	-	30 430	188 317
Dette nette au début	-	(111 689)	(300 006)
Dette nette à la fin	-	(81 259)	(111 689)

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	51 045	268 637
Moins : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	(51 045)	(268 637)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(63 947)	(5 459)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère	35 000	(35 000)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir d'autres RLISS	48 697	(48 697)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	3 554	(3 554)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	10 134 066	(2 520 800)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	58 280	(70 177)
(Diminution) augmentation du montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(10 134 066)	2 520 800
Augmentation du montant à verser au Ministère	703 179	210 384
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	1 784	(7 494)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(11 419)	13 565
	775 128	53 568
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	9 196	(93 885)
Financement		
Apports de capital reçus (note 6)	(9 196)	93 885
Augmentation nette de la trésorerie	775 128	53 568
Trésorerie au début	816 342	762 774
Trésorerie à la fin	1 591 470	816 342

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Trésorerie

La trésorerie inclut les soldes bancaires.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente liée au rendement des RLISS (l'« entente liée au rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert; le Ministère transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Comme le prescrit le Ministère, le financement reçu par le fournisseur de services de santé peut servir, dans certaines circonstances, à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées par le fournisseur de services de santé à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère ou au RLISS.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations dans les activités du RLISS est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tels qu'établis par le CCSP exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS pouvait accorder un financement de 1 249 033 864 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2011 :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	862 703 401	788 814 383
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	1 630 268	1 776 895
Centres de soins de longue durée	170 596 423	163 183 965
Centres d'accès aux soins communautaires	126 131 374	116 037 922
Services de soutien communautaires	24 147 634	21 206 070
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	27 394 185	21 585 324
Programmes communautaires de soins de santé mentale	26 489 024	23 664 737
Programmes de toxicomanie	4 325 800	4 143 160
Lésion cérébrale acquise	5 615 755	5 035 936
	1 249 033 864	1 145 448 392

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2011, le montant à recevoir du Ministère totalisait 3 949 134 \$ (14 083 200 \$ en 2010) et le montant à verser aux fournisseurs de services de santé totalisait 3 949 134 \$ (14 083 200 \$ en 2010). Ces montants ont été présentés à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et sont inclus au tableau précédent.

Le financement accordé aux hôpitaux est inclus dans les paiements de transfert relatifs au secteur gestion d'hôpitaux accordés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé et est inclus à titre de produits et de charges pour l'exercice visé, et ce, même si les services seront ultimement rendus au cours des prochains exercices en raison de la date où le financement a été accordé. Les hôpitaux doivent obtenir l'approbation du RLISS afin de reporter des produits sur des exercices ultérieurs, et la direction du RLISS surveille activement ces éléments afin de s'assurer que les services seront bel et bien rendus ultérieurement. Ce processus est conforme à la politique de gestion rationalisée établie spécifiquement pour le secteur hospitalier.

De nouvelles décisions en matière d'investissement visant diverses initiatives, telles la stratégie Vieillir chez soi et la réduction du temps d'attente aux urgences, entre autres, sont incluses dans les paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente liée au rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2011	Surplus de 2010
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 249 033 864	1 249 033 864	-	-
Activités du RLISS	4 374 142	4 092 219	281 923	56 725
Bureau de gestion du projet de services de cybersanté	600 000	478 423	121 577	2 924
Autres initiatives du projet de services de cybersanté	700 000	215 434	484 566	-
Chef de service des urgences	75 000	69 435	5 565	14 495
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	98 072	1 928	-
Services de santé en français	110 000	108 000	2 000	98 467
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	42 000	33 000	-
Engagement autochtone	5 000	3 717	1 283	2 773
	1 255 073 006	1 254 141 164	931 842	175 384

Le montant net non utilisé au titre des autres initiatives du projet de services de cybersanté s'élève à 484 566 \$ (néant en 2010) et est lié à l'annonce tardive du financement.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. Financement remboursable au Ministère (suite)

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	228 663	18 279
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	931 842	175 384
Montant du financement remboursable au Ministère relativement à l'éducation en matière de diabète	-	35 000
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(228 663)	-
Montant à verser au Ministère à la fin	931 842	228 663

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par le RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Au cours de l'exercice 2010, la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») est devenue une division du RLISS de Toronto-Centre. La CRLISS a été créée afin de favoriser la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé des RLISS et d'encourager l'intégration réalisée en collaboration des systèmes de soins de santé au sein de tous les RLISS. La CRLISS est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le BSPR et que le RLISS de Toronto-Centre.

Le RLISS de Mississauga Halton a également conclu des conventions de services partagés relativement à l'initiative Services de cybersanté, dont les responsabilités sont partagées entre le RLISS du Centre-Ouest, les hôpitaux et le Centre d'accès aux soins communautaires de Mississauga Halton.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

6. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	109 025	283 777
Apports de capital au cours de l'exercice	9 196	93 885
Amortissement pour l'exercice	(51 045)	(268 637)
Solde à la fin	67 176	109 025

La variation de l'amortissement pour l'exercice 2011 est attribuable au fait que les améliorations locatives ont été amorties sur la totalité de l'exercice précédent.

7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel allant jusqu'à 2016. D'autres contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	194 998
2013	228 383
2014	263 320
2015	249 632
2016	187 224

Le RLISS a également des engagements de financement envers tous les fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité prévoyant des objectifs de planification pour les exercices futurs. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

8. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	146 718	109 671	37 047	55 774
Matériel informatique	36 675	29 266	7 409	7 812
Développement Web	68 160	45 440	22 720	45 439
Améliorations locatives	880 162	880 162	-	-
	1 131 715	1 064 539	67 176	109 025

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. Chiffres du budget

Les chiffres du budget de financement initial présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 1 249 033 864 \$ au 31 mars 2011 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé au 1 ^{er} avril 2010	1 127 016 430
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	122 017 434
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	1 249 033 864

Le budget d'exploitation final au 31 mars 2011, excluant le financement des fournisseurs de services de santé de 5 997 293 \$, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial au 1 ^{er} avril 2010	
Activités du RLISS	4 268 293
Services de santé en français	100 000
Engagement autochtone	5 000
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Augmentation de base des activités du RLISS	64 000
Bureau de gestion du projet de services de cybersanté	600 000
Autres initiatives du projet de services de cybersanté	700 000
Chef de service des urgences	75 000
Chef de la performance du projet Urgences □ ANS	100 000
Services de santé en français (augmentation de base de 6 000 \$ et augmentation non-récurrente de 4 000 \$)	10 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Budget final	5 997 293

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. Frais généraux et administratifs relatifs aux activités du RLISS

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 952 972	2 822 350
Charges locatives	218 591	213 782
Amortissement	51 045	268 637
Services partagés	404 926	359 059
Structure de collaboration entre les RLISS	50 000	12 286
Plan de services de santé intégrés	-	96 655
Mobilisation des intervenants	33 556	136 378
Honoraires	15 950	20 793
Fournitures	37 843	37 292
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil (se reporter à la note 10a)	128 300	167 300
Formation du Conseil	24 602	15 619
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	37 271	54 273
Frais de déplacement du personnel	15 801	19 382
Recrutement	12 565	330
Autres	108 797	162 184
	4 092 219	4 386 320

- a) Les frais généraux et administratifs incluent les frais soutenant les activités du Conseil d'administration comme les indemnités quotidiennes, les frais de déplacement et les autres frais généraux. Les charges engagées se détaillent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	56 875	58 450
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	71 425	108 850
	128 300	167 300
Autres frais de gouvernance (reflétés dans divers éléments du tableau ci-dessus)	23 080	60 050
	151 380	227 350

Les autres frais de gouvernance de l'exercice 2011 reflètent une variation d'estimation concernant un passif au titre de la masse salariale. Sans cette modification d'évaluation, les autres frais de gouvernance se seraient établis à 54 100 \$.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Honoraires de services-conseils relatifs aux activités du RLISS

Les montants présentés à la note 10 au titre du plan de services de santé intégrés, de la mobilisation des intervenants, du recrutement, des honoraires et des autres frais incluent un montant d'environ 3 432 \$ (185 839 \$ en 2010) en honoraires de services-conseils, tels que définis par la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic du ministère des Finances. Les services-conseils se définissent comme la prestation de conseils d'expertise ou stratégiques à des fins d'examen et de prise de décision. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à cette directive telle qu'elle a été adoptée au cours de l'exercice considéré.

12. Autres initiatives de financement

a) Bureau de gestion du projet de services de cybersanté

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 600 000 \$ (600 000 \$ en 2010) au RLISS. Les fonds ont été utilisés pour couvrir les charges d'exploitation liées à l'infrastructure du Bureau de gestion des projets du RLISS et aux activités de cybersanté Ontario. Des charges de 478 423 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (597 076 \$ en 2010).

b) Autres initiatives du projet de services de cybersanté

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 700 000 \$ (néant en 2010) au RLISS afin de soutenir les activités suivantes :

	\$
Système d'aiguillage en ligne vers des médecins	300 000
Communications électroniques médecins/patients	150 000
Projet de formation en matière de gouvernance de la cybersanté du RLISS	50 000
Plan directeur sur l'infrastructure du système d'information et des technologies de l'information (SI/TI) du RLISS et modèles de services SI/TI partagés	200 000
Total des autres initiatives du projet de services de cybersanté	700 000

Ce financement avait pour objectif de favoriser l'embauche de médecins en cybersanté, de soutenir le nouveau programme d'adoption des dossiers médicaux informatisés pour les médecins au sein du RLISS et d'établir un système de dossiers médicaux commun pour les régions que servent le RLISS du Centre-Ouest et le RLISS de Mississauga Halton. Des charges de 215 434 \$ ont été engagées relativement à ces projets au cours de l'exercice (néant en 2010).

c) Chef de service des urgences

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010) afin de financer la rémunération du chef de service des urgences du RLISS ainsi que d'autres charges de services-conseils diverses engagées par le RLISS. Des charges de 69 435 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (60 505 \$ en 2010).

d) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010) relativement au chef de la performance du projet Urgences – ANS du RLISS. Ce financement non récurrent avait pour objectif d'aider le RLISS à mener à terme son projet Urgences – ANS et de faire progresser l'implantation d'une approche de gestion de la performance normalisée relativement au projet Urgences – ANS afin de faire en sorte que le RLISS et le Ministère puissent vérifier les progrès sur une base régulière. Des charges de 98 072 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (100 000 \$ en 2010).

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

12. Autres initiatives de financement (suite)

e) Services de santé en français

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement de base de 106 000 \$ au cours de l'exercice 2011 afin de soutenir les besoins de la communauté francophone desservie par le RLISS. Le RLISS a également reçu un financement non récurrent d'un montant de 4 000 \$ à l'égard des frais de lancement de cette initiative, pour un total de 110 000 \$ (162 100 \$ en 2010). Des charges de 108 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (63 633 \$ en 2010).

f) Chef des soins aux malades en phase critique

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (néant en 2010) afin de financer la rémunération du chef des soins aux malades en phase critique ainsi que d'autres charges de consultation diverses. Le financement permettra de faire progresser l'implantation d'une stratégie exhaustive en matière de soins aux malades en phase critique, laquelle permettra d'améliorer l'accès, la qualité et l'intégration des systèmes. Des charges de 42 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (néant en 2010).

g) Engagement autochtone

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement d'exploitation de base d'un montant de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2010) relativement à l'engagement du RLISS de Mississauga Halton auprès de la population et des organismes autochtones. Des charges de 3 717 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (2 227 \$ en 2010).

13. Honoraires de services-conseils – autres initiatives de financement

Le montant des honoraires de services-conseils fournis par des experts-conseils relativement aux autres initiatives de financement, tels que définis par la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic du ministère des Finances, se sont établis comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Bureau de gestion du projet de services de cybersanté et autres initiatives du projet de services de cybersanté	111 834	83 000
Chef de service des urgences	69 435	60 505
Soins aux malades en phase critique	42 000	-
	223 269	143 505

14. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 28 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 294 425 \$ pour l'exercice 2011 (263 783 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2011

15. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario

Téléphone : 416 326-5300

Sans frais : 1 800 668-9938

Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095

Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications

Telephone: (416) 326-5300

Toll-free: 1-800-668-9938

TTY Toll-free: 1-800-268-7095

Website: www.serviceontario.ca/publications

For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011

ISSN 0833-1189 (Imprimé)

ISSN 1913-5564 (En ligne)